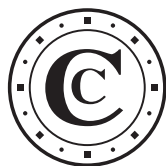


Cour des comptes



ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE PROMOTION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Une organisation fragmentée,
des défis nouveaux, des résultats incertains

Rapport public thématique

Évaluation de politique publique

Août 2026

Sommaire

PROCÉDURES ET MÉTHODES.....	5
SYNTHÈSE	7
RECOMMANDATIONS.....	15
INTRODUCTION.....	17
CHAPITRE I UNE POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU ET EN FRANÇAIS À L'ÉTRANGER DONT L'EFFICACITÉ DÉPEND DES CONTEXTES LOCAUX	23
I - UN RÉSEAU ANCIEN ET DENSE, DES ACTIONS ENGAGÉES.....	23
A - Une action linguistique indissociable de la coopération éducative et culturelle	24
B - Une stratégie de développement de l'enseignement français à l'étranger très ambitieuse	34
C - Des échanges universitaires et scientifiques qui n'accordent pas une place assez grande à l'enjeu francophone.....	37
II - DES RÉSULTATS CONTRASTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT DU ET EN FRANÇAIS.....	46
A - Dans les instituts français et les Alliances françaises, une fréquentation encore affectée par la crise sanitaire.....	47
B - Dans l'enseignement français à l'étranger, une ambition excessive pour une progression mesurée.....	51
C - Des progrès dans les systèmes éducatifs où le français est langue d'enseignement.....	56
D - Une évolution contrastée des formations des professeurs de et en français et des cadres des systèmes scolaires et du réseau français	59
CHAPITRE II UN RECOURS AUX TECHNOLOGIES AUDIOVISUELLES ET NUMÉRIQUES À ENCOURAGER.....	63
I - DES OUTILS ET CONTENUS NUMÉRIQUES DE PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE QUI DOIVENT CONTINUER À S'ADAPTER POUR ATTEINDRE LEUR PUBLIC	63
A - Des outils qui facilitent l'apprentissage mais font face à des contraintes d'accessibilité persistantes	64
B - Des outils numériques qui contribuent à la diffusion de la langue et des valeurs francophones, mais dont l'accessibilité reste un enjeu	70
II - LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS, UN ENJEU D'ACCÈS AUX CONTENUS FRANCOPHONES, RENOUVELÉ PAR LES PERSPECTIVES DE L'IA	83
A - La découvrabilité au service de la francophonie.....	84
B - Les perspectives ouvertes par l'intelligence artificielle pour la technologie des langues	88
CHAPITRE III LA PROMOTION DU FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL UTILE ET OPÉRATIONNELLE	99
I - LA RELANCE NÉCESSAIRE DE L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	100
A - Un décalage croissant entre le statut officiel de la langue française et son usage quotidien.....	100
B - La langue française, instrument majeur d'échange dans les organisations internationales	102
C - Le multilinguisme comme levier pour défendre la place du français au sein de l'Union européenne	103
D - L'enjeu de l'interprétariat au sein de l'Union européenne et des autres organisations internationales.....	104
II - LA LANGUE FRANÇAISE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VIE DES AFFAIRES ET L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES	105
A - La langue française comme levier du développement des affaires	106
B - La nécessité pour les entreprises de disposer d'un vivier de talents francophones	108
C - L'hypothèse d'un visa francophone	109

III - VALORISER UNE FRANCOPHONIE PROFESSIONNELLE ATTRACTIVE, OPÉRATIONNELLE ET ADAPTÉE AUX ENJEUX LOCAUX	111
A - Le français, atout de l'employabilité.....	112
B - La nécessité de proposer un français utile pour des carrières professionnelles attractives	114
C - La formation professionnelle, levier pour l'entrée en francophonie de la jeunesse	117
D - Le français sur objectifs spécifiques ou l'adaptation aux besoins professionnels locaux	119
CONCLUSION GÉNÉRALE	125
LISTE DES ABRÉVIATIONS	129
ANNEXES	131

Procédures et méthodes

Les rapports de la Cour des comptes sont réalisés par l'une des six chambres thématiques que comprend la Cour¹ ou par une formation associant plusieurs chambres et/ou plusieurs chambres régionales ou territoriales des comptes.

Trois principes fondamentaux gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour ainsi que des chambres régionales et territoriales des comptes, donc aussi bien l'exécution de leurs contrôles et enquêtes que l'élaboration des rapports publics : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

L'**indépendance** institutionnelle des juridictions financières et l'indépendance statutaire de leurs membres garantissent que les contrôles effectués et les conclusions tirées le sont en toute liberté d'appréciation.

La **contradiction** implique que toutes les constatations et appréciations faites lors d'un contrôle ou d'une enquête, de même que toutes les observations et recommandations formulées ensuite, sont systématiquement soumises aux responsables des administrations ou organismes concernés ; elles ne peuvent être rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, après audition des responsables concernés.

Sauf pour les rapports réalisés à la demande du Parlement ou du Gouvernement, la publication d'un rapport est nécessairement précédée par la communication du projet de texte, que la Cour se propose de publier, aux ministres et aux responsables des organismes concernés, ainsi qu'aux autres personnes morales ou physiques directement intéressées. Dans le rapport publié, leurs réponses sont présentées en annexe du texte de la Cour.

La **collégialité** intervient pour conclure les principales étapes des procédures de contrôle et de publication. Tout contrôle ou enquête est confié à un ou plusieurs rapporteurs. Le rapport d'instruction, comme les projets ultérieurs d'observations et de recommandations, provisoires et définitives, sont examinés et délibérés de façon collégiale, par une formation comprenant au moins trois magistrats. L'un des magistrats assure le rôle de contre-rapporteur et veille à la qualité des contrôles.

**

Le présent rapport est issu d'une évaluation de politique publique conduite sur le fondement de l'article L. 111-13 du code des juridictions financières. Il est rendu public en vertu des dispositions de l'article L. 143-6 du même code.

Le projet de rapport a été préparé puis délibéré le 30 mars 2026 par la quatrième chambre, présidée par M. Cazé, président de chambre, et composée de M. Ténier, Mme Périn, Mme Casas, M. Homé, Mme Mattei, Mme Boutereau-Tichet, conseillers maîtres, et M. Pottier, conseiller maître en service extraordinaire, ainsi que M. Antoine, conseiller maître, M. Paret, conseiller référendaire en service extraordinaire, et M. Wolff, expert, en tant que rapporteurs, et M. Frentz, conseiller maître, en tant que contre-rapporteur.

¹ La Cour comprend aussi la chambre du contentieux, dont les arrêts sont rendus publics.

Il a été examiné et approuvé, le 19 mai 2026, par le comité du rapport public et des programmes de la Cour des comptes, composé de Mme de Montchalin, Première présidente, M. Hayez, rapporteur général, Mme Camby, M. Meddah, Mme Mercereau, M. Lejeune, Mme Thibault, et M. Cazé, présidentes et présidents de chambre de la Cour, M. Albertini, M. Vught, M. Roux, Mme Daussin-Charpantier, Mme Renet et Mme Daam, présidentes et présidents de chambre régionale des comptes. M. Groper, premier avocat général, représentant la Procureure générale, s'est déporté.

*
**

Les rapports publics de la Cour des comptes sont accessibles en ligne sur le site internet de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes : www.ccomptes.fr.

Synthèse

Selon l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le nombre de locuteurs francophones serait passé de 321 millions en 2022 à 396 millions en 2026. De son côté, l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, qui dépend de l'université Laval de Québec (Canada), évalue le nombre de francophones à 345 millions en 2026. Ces écarts dans les statistiques s'expliquent par des différences dans les méthodes de comptage, la notion de « locuteur » pouvant donner lieu à des interprétations².

La politique française de promotion internationale de la francophonie vise à entretenir et à développer l'usage de la langue française à l'étranger. Elle contribue à l'influence de la France. Elle cherche également à faire prévaloir, à l'échelle mondiale, les valeurs dont la langue française est porteuse : démocratie, prévention et règlement des conflits, solidarité entre les peuples ou promotion de l'éducation et de la formation.

La Cour a engagé l'évaluation de cette politique en raison de la dépense qui lui est associée, évaluée à plus de 2 Md€ et de l'importance de sa participation à la politique extérieure de la France. Pourtant les objectifs opérationnels restent trop souvent implicites et les résultats de l'action menée sont trop rarement mesurés. La question même de « Pourquoi est-il souhaitable que le français soit une langue très répandue dans le monde ? » n'est d'ailleurs jamais ouvertement posée. Les administrations et organismes chargés de mettre en œuvre cette politique, au premier chef le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, concentrent leurs efforts sur le déploiement et la gestion des moyens qui y sont affectés, dont le coût annuel, a progressé de 6,2 % entre 2018 et 2024, sans que les effets de cette dépense puissent être identifiés et appréciés. La dispersion des acteurs, la fragmentation des responsabilités et l'absence fréquente d'objectifs précis constituent à cet égard des obstacles majeurs à un pilotage adéquat.

Compte tenu de ce contexte difficile, la Cour a limité la problématique examinée aux trois questions évaluatives suivantes :

1. les moyens mobilisés par la France permettent-ils de soutenir efficacement l'enseignement du et en français à l'étranger ?
2. le soutien public à la diffusion de contenus numériques francophones contribue-t-il efficacement à l'objectif d'attractivité de notre langue ?
3. les moyens déployés par la France permettent-ils de répondre à l'objectif de valorisation du français comme langue de travail (vie des affaires, organisations internationales) ?

² La notion de « locuteur » désigne alternativement un locuteur pouvant être un francophone « de naissance », une personne qui utilise le français dans sa vie quotidienne ou une personne qui le fait de façon occasionnelle.

L'enquête, appuyée sur l'analyse de nombreux exemples locaux et de données quantitatives spécifiques, a montré que, certes, un effort est accompli pour retracer les actions mises en œuvre au nom de cette politique, mais que les indicateurs qui permettraient d'en mesurer les résultats, et *a fortiori*, l'impact à moyen terme, sont presque inexistants.

L'enseignement du français repose sur un réseau ancien et dense et son efficacité, qui dépend des contextes locaux, n'est pas évaluée

Pour agir sur le plan bilatéral, la France s'appuie à l'étranger sur des réseaux structurés, ceux de l'action éducative et culturelle, de l'enseignement français à l'étranger et des unités d'enseignement supérieur et de recherche.

L'enseignement du français à l'étranger est largement pris en charge par les 137 services des ambassades chargés de la coopération et de l'action culturelle, les 96 instituts français placés auprès des ambassades et les 829 Alliances françaises, entités de droit privé local qui entretiennent des liens avec ces ambassades. Ce premier réseau intervient dans un cadre bilatéral et participe des relations qui lient la France à chacun des pays d'implantation. Depuis 2020, sa composante publique applique des « plans stratégiques éducation » pluriannuels, élaborés dans chaque pays sous le contrôle de la direction générale de la mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) mais qui ne font pas l'objet d'un suivi consolidé. Malgré le déploiement d'alternatives en ligne, l'activité d'enseignement a été fortement affectée par la crise sanitaire. En 2020, le nombre des inscriptions a baissé d'un tiers, le nombre d'heures enseignées dans les instituts français et les Alliances françaises d'un cinquième. Ces deux indicateurs sont orientés à la hausse depuis 2021, mais ils n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant l'épidémie de covid 19.

Le deuxième réseau organisé est celui de l'enseignement français à l'étranger, qui scolarise 402 000 élèves dans 612 établissements implantés dans 138 pays. L'objectif étant de 700 000 élèves en 2030, le constat est celui d'un développement beaucoup plus lent que celui fixé par le Président de la République dans son discours pour la stratégie pour la langue française, prononcé à l'Institut de France le 20 mars 2018, pour plusieurs raisons. La projection souhaitée ne reposait en effet sur aucune étude solide. Par ailleurs, la crise sanitaire a réduit le vivier des familles françaises expatriées, faisant reposer la croissance du réseau, principalement, sur les familles étrangères, d'une part, et sur l'augmentation du nombre d'établissements privés partenaires, d'autre part. Or, le marché de l'éducation internationale, partout dans le monde, est devenu très compétitif et les États étrangers ne soutiennent pas nécessairement le développement d'un enseignement francophone. Ces évolutions, qui ont contribué à fragiliser la situation financière de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, conduisent à constater une ambition excessive au regard des possibilités. Il est donc nécessaire de revoir à la baisse les objectifs de croissance du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français.

Le troisième réseau qui soutient l'enseignement du et en français à l'étranger est celui des établissements d'enseignement supérieur, qui, soit accueillent des étudiants étrangers en France³, soit se déploient à l'étranger, notamment dans des dispositifs partagés avec des partenaires locaux. Dans les deux cas, l'un des enjeux centraux est de faire progresser la maîtrise du français parmi les étudiants qui, parce qu'ils ne sont pas francophones au commencement de leurs cursus, bénéficient d'enseignements en anglais. Dans ce domaine, comme dans le quatrième réseau que constituent les unités de recherche françaises à l'étranger, l'autonomie des établissements réduit la visibilité nécessaire à la mise en œuvre d'une politique publique volontariste et cohérente qui doit reposer sur un bilan et une projection des enseignements supérieurs francophones à l'étranger à ce jour absents.

À travers ces quatre réseaux, la France mobilise des moyens qui se sont diversifiés mais dont l'articulation et l'orientation stratégiques ne sont pas systématiquement définies par le MEAE. Les résultats, quand ils sont mesurables, dépendent beaucoup des contextes locaux. La politique bilatérale en faveur de l'enseignement du et en français à l'étranger manque à ce jour d'une base de données statistiques fiables et actualisables, appliquant une méthodologie scientifiquement validée, sur l'enseignement et l'apprentissage du français. Il est aussi indispensable de mettre à jour la carte des filières universitaires d'enseignement en français, délaissée depuis 2016, de manière à élaborer une stratégie de développement qui détermine des cibles géographiques et disciplinaires. Un effort majeur reste également à accomplir pour constituer, animer et mobiliser des réseaux d'*alumni* étrangers ayant bénéficié de l'apprentissage du français dans les différents réseaux.

L'efficacité de la politique conduite en faveur des élèves, étudiants, apprenants ou chercheurs en français doit donc impérativement être mieux documentée et consolidée. Quant à son efficacité et son impact, ils sont impossibles à évaluer sauf peut-être dans le cas particulier de l'action de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), dans lequel l'indicateur clef du nombre d'élèves scolarisés permet une approche quantitative du résultat. Mais l'objectif fixé en 2018 d'un doublement des élèves scolarisés à l'horizon 2030 ne sera pas satisfait.

Le recours, désormais indispensable, aux technologies audiovisuelles et numériques au service du français doit être fortement encouragé et structuré

En 2025, le développement de la francophonie repose sur un recours massif et ambitieux, aux technologies audiovisuelles et numériques. La transformation des pratiques éducatives, culturelles et médiatiques a fait du numérique non seulement un outil pour l'apprentissage de la langue, mais également un levier stratégique pour la diffusion du français, la valorisation de la diversité linguistique et la consolidation d'un espace d'influence commun. Dans un environnement numérique mondialisé dominé par les géants anglophones des réseaux, l'accès aux ressources francophones et leur visibilité sont devenus des enjeux de souveraineté culturelle autant que de cohésion internationale.

³ Voir sur ce point : Cour des comptes, *L'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, mars 2025. Ce rapport évalue à 430 000 en 2023-2024 le nombre d'étudiants étrangers accueillis en France, ce qui place notre pays au 7^{ème} rang des pays d'accueil.

Les outils numériques d'apprentissage du français, lorsqu'ils sont accessibles et adaptés, facilitent l'acquisition de cette langue pour les publics éloignés des réseaux éducatifs traditionnels. Les plateformes publiques et professionnelles comme celles de l'Institut français ou les contenus audiovisuels proposés par France Médias Monde et TV5 Monde constituent des points d'ancrage de cette stratégie. Toutefois, leur accessibilité dépend de conditions techniques – connectivité, équipements, infrastructures – et financières qui varient largement selon les régions, ainsi que des cultures éducatives locales. Le renforcement de la francophonie numérique passe donc par un effort concerté pour réduire ces fractures, en soutenant les acteurs locaux, qui assurent un rôle de relai de proximité indispensable.

Parallèlement, le soutien public à l'essor de contenus numériques francophones fiables et de qualité devrait permettre de lutter contre la désinformation et de promouvoir un espace médiatique francophone pluraliste et digne de foi. France Médias Monde – 254 millions de contacts hebdomadaires, dont 40 % en français, 125 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux, 3,8 milliards de vidéos vues et démarrages audio en 2024 – et TV5 Monde – 116 millions de contacts hebdomadaires, 796 millions de vidéos vues en 2025 (+ 59 %) – mais aussi les médias régionaux et associatifs déploient des stratégies numériques pluriannuelles et participent à la création d'un contrepoids important, dans un paysage médiatique susceptible de favoriser l'essor et la diffusion de fausses nouvelles. En concourant à la production et la circulation de contenus vérifiés, éducatifs et attractifs, ces acteurs contribuent à renforcer la qualité et la crédibilité de l'information francophone auxquelles un observatoire spécialisé pourrait concourir.

Dans l'espace numérique, la prolifération des initiatives et la dispersion des offres soulignent la nécessité d'une rationalisation de la stratégie de « découvrabilité », c'est-à-dire la capacité à y rendre accessibles les contenus francophones par les moteurs de recherche. Sans visibilité algorithmique et sans politiques coordonnées d'indexation et de référencement, les productions francophones risquent de demeurer marginales dans les écosystèmes dominés par les moteurs de recherche et plateformes globalisés. Dans certaines zones, le rôle des relais locaux comme les associations, les radios ou les centres culturels demeure déterminant pour pallier l'insuffisance de la présence numérique. L'enjeu de la « découvrabilité » est donc double et les acteurs publics et privés devraient s'efforcer, de manière concertée, de garantir l'accessibilité des ressources francophones dans les zones à faible connectivité et assurer leur présence dans les environnements numériques les plus fréquentés.

Par ailleurs, les possibilités ouvertes par l'intelligence artificielle offrent des perspectives nouvelles. L'exploitation des données linguistiques, la traduction automatique, la reconnaissance vocale et les outils de génération de contenus permettent de repenser la manière dont le français peut s'imposer dans l'économie numérique globale. À cet égard, alors que la France dispose de forces non négligeables dans un contexte de concurrence internationale – écosystème d'entreprises dynamique, soutien stratégique de la puissance publique, bases de données linguistiques foisonnantes⁴ – l'intelligence artificielle sera utile au français sous réserve que les initiatives prises en matière de technologie de langue soient davantage structurées et cohérentes. À cet égard, le dispositif *LANGU:IA*, déclinaison pour le français du consortium européen ALT-EDIC, qui doit permettre le développement de modèles de langue souverains et performants sur les langues européennes, est un premier pas, en préfiguration. L'impératif est désormais de

⁴ Cf. Cour des comptes, *La stratégie nationale pour l'intelligence artificielle : consolider les succès de la politique publique de l'IA, élargir son champ*, novembre 2025.

mutualiser les ressources, d'ouvrir les données afin de les rendre accessibles au public et de structurer une gouvernance internationale aussi efficace que celle des pôles anglophones et sinophones. Un nouveau modèle de langue devrait prendre en compte les particularismes des différentes nuances de français – avec leur vocabulaire et leurs expressions propres – en s'appuyant sur des contenus produits nativement dans l'ensemble de l'espace francophone pour entraîner, de la façon la plus efficace possible, les outils d'IA associés. La France pourrait impulser la création, sur le modèle de *LANGU:IA*, d'une infrastructure numérique permettant le développement d'un tel modèle de langue dans l'espace francophone et sa mise à la disposition des entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle.

Ainsi la réponse à la deuxième question évaluative doit être nuancée : le soutien public à la diffusion de contenus numériques francophones contribue certes à renforcer l'attractivité de la langue française, mais de manière encore très inégale et perfectible. En effet, la visibilité de la francophonie dans l'espace numérique exige d'articuler disponibilité et qualité des infrastructures, accessibilité des contenus et capacité à faire de l'intelligence artificielle un outil au service de la francophonie. Ainsi la maturité des outils numériques, qui sont loin d'être de simples instruments techniques, est une condition de la vitalité et de la puissance d'influence du français dans le monde.

Le rayonnement du français passe par sa mise en valeur comme langue de travail dans un contexte multilingue

Dans les organisations internationales, le décalage entre le statut officiel et l'usage quotidien du français traduit la difficulté croissante des États francophones à préserver un équilibre linguistique face à la domination de l'anglais. Alors que le français conserve parfois un poids institutionnel et peut demeurer une langue de référence juridique, diplomatique et normative, son érosion en pratique crée aussi des difficultés croissantes d'interprétation et de traduction. À ce titre, la promotion du multilinguisme apparaît comme un levier essentiel dans un ordre international qui doit refléter la diversité du monde plutôt que l'uniformité des échanges. C'est le sens des initiatives déployées ces dernières années par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui n'ont fait en revanche l'objet d'aucune mesure de suivi et dont l'efficacité peut être mise en doute, que ce soit dans le cadre des institutions européennes ou d'autres organisations internationales. Cette lacune doit être comblée.

Sur le plan économique, la langue française constitue également un levier précieux de développement. Dans un espace francophone de plus de 345 millions de locuteurs⁵ répartis sur cinq continents, elle peut susciter des opportunités d'affaires, fondées sur la confiance et des valeurs partagées. Dans des régions en pleine expansion démographique, notamment en Afrique subsaharienne, la francophonie peut devenir un facteur d'attractivité et de compétitivité pour les entreprises, qui cherchent à s'inscrire dans une logique partenariale durable avec le tissu économique et social local. De plus, la constitution d'un vivier de talents francophones pourrait ouvrir la voie à une meilleure circulation des compétences et des initiatives économiques fondée sur des échanges plus équilibrés entre nord et sud. Cette analyse dépasse la seule dimension linguistique : elle intègre la langue comme un capital économique, au même titre que la formation, l'innovation ou la gouvernance.

⁵ Dernière estimation, en 2025, de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

Pour que cette dynamique prenne toute son ampleur, il est indispensable de construire une francophonie professionnelle à la fois plus attractive, plus opérationnelle et mieux adaptée aux réalités locales. Le français doit être perçu autant comme un atout d'employabilité que comme une valeur académique. Allant bien au-delà des initiatives éparses récentes, cela suppose une généralisation de l'enseignement du français sur objectifs spécifiques (FOS), centré sur les usages concrets des métiers et des secteurs économiques et surtout contextualisé en fonction des régions, qui n'expriment pas toutes les mêmes besoins de formation. Dans cette perspective, les pouvoirs publics français devraient jouer un rôle moteur, en soutenant plus nettement les dispositifs d'insertion des jeunes francophones dans le marché du travail et en valorisant davantage les initiatives d'apprentissage professionnel, qui lient langue et compétences. La réussite de quelques projets récents de formation technique et linguistique – tels que les dispositifs du réseau des instituts français, des Alliances françaises, de France Éducation international, établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, ou de l'Agence française de développement – montre qu'un traitement contextualisé du français est non seulement possible, mais porteur d'efficacité et de rayonnement. À cet égard, la communication autour de la francophonie professionnelle, trop timide et dispersée, doit être renforcée pour accroître l'attractivité du français auprès des jeunes générations, souvent attirées par un anglais davantage perçu comme langue d'avenir. D'une manière générale si le réseau français dispose d'atouts importants, ceux-ci restent à valoriser et à adapter à la diversité des contextes des postes diplomatiques.

En définitive, face à la place prise par d'autres langues, notamment l'anglais et le mandarin, le monde francophone dispose d'atouts déterminants : une langue partagée par de grandes institutions internationales, une communauté universitaire dense, un tissu économique en expansion et une capacité d'innovation pédagogique reconnue. L'enjeu est désormais de transformer ces potentialités en puissance d'action : soutenir les politiques linguistiques nationales des pays partenaires, développer les certifications reconnues et renforcer la communication autour des occasions offertes par la maîtrise du français. Ainsi, le réseau des instituts français et des Alliances françaises peut augmenter le nombre des initiatives mettant en valeur l'intérêt de la maîtrise du français pour l'employabilité et s'inspirer de bonnes pratiques identifiées au préalable. Les ambassadeurs français peuvent aussi susciter une dynamique au sein des groupes d'ambassadeurs francophones (GAF) pour prendre des initiatives de valorisation des usages professionnels du français.

La réponse à la troisième question évaluative est donc mesurée : les leviers sont identifiés – défense du plurilinguisme, valorisation économique de la francophonie, développement du français professionnel. Plusieurs initiatives locales sont efficaces, mais une démarche plus systématique, structurée et mesurée reste indispensable. Promouvoir le français comme langue de travail ne consiste pas seulement à entretenir un héritage brillant, mais à investir dans une langue d'avenir, outil de médiation, d'innovation et de dialogue. À moyen terme, la vitalité du français dépendra beaucoup de sa capacité à s'inscrire dans les logiques de mobilité, de compétence et de création de valeur. C'est à cette condition que la francophonie professionnelle pourra devenir un espace de perspectives partagées et que le français continuera d'être une langue qui relie, permet d'entreprendre, de se comprendre et de partager.

La francophonie : quelques chiffres clefs

L'appréciation de la place relative du français dans le monde varie selon les sources et années de référence. Aucune donnée fiable ne permet de la mesurer. Dans son rapport de mars 2025 au Parlement sur la langue française, la délégation à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) reprend le chiffre de 321 millions de locuteurs, en précisant que le français est « *la deuxième langue la plus apprise à l'étranger, hors Union européenne* », « *la troisième langue la plus utilisée dans les affaires* », « *la deuxième langue d'information internationale* » et « *la septième langue la plus utilisée sur internet en 2024* ».

Un nombre croissant de francophones

- 47,8 millions de locuteurs en 1880, 321 millions en 2022, et entre 35 et 396 millions en 2026.
- 5^{ème} langue la plus parlée au monde, après le chinois, l'espagnol, l'anglais et le hindi.
- Projections ODSEF : jusqu'à 750 millions de francophones en 2070 (hypothèse haute), près de 500 millions (hypothèse basse).

Le poids majeur de l'Afrique

- 120,9 millions de francophones en Afrique subsaharienne en 2022, soit 37,7 % des francophones mondiaux.
- 158,8 millions avec l'Afrique du Nord, soit près de la moitié des francophones mondiaux.
- L'Afrique est la principale zone de croissance du français, avec + 14,5 % de francophones entre 2018 et 2022.

Des dépenses françaises de promotion de la francophonie dynamiques

- 2 031 M€ en 2018, 2 158 M€ en 2024.
- + 6,2 % sur la période.

L'un des plus grands réseaux éducatifs et culturel au monde

- Présence dans 135 pays début 2025 : 137 SCAC, 96 instituts français, un réseau des Alliances françaises : près de 830 implantations.
- Enseignement français à l'étranger : 612 établissements homologués dans 138 pays, en 2025, soit + 115 établissements depuis 2018.
- 402 000 élèves en 2025, contre 350 000 élèves en 2017.

Un audiovisuel public permettant une diffusion massive du français

- France Médias Monde (RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya) : 254 millions de « contacts » hebdomadaires, dont 40 % en français. Un public jeune : âge moyen de 34 ans sur France 24-37 ans sur RFI. Sur les réseaux sociaux : plus de 128 millions d'abonnés en 2025, près de 4 milliards de vidéos vues/démarrages audio en 2024 et 4,8 milliards en 2025, soit + 20 %.
- TV5 Monde : audience hebdomadaire de 63,9 millions de téléspectateurs en 2024, contre 57,8 millions en 2018, soit + 10,5 %.

L'espace francophone, un fort potentiel économique

- 90 États et gouvernements membres répartis sur les cinq continents, 1,2 milliard de personnes, soit 17,5 % de la population mondiale.
- 16,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, 20 % du commerce mondial de marchandises et 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques, dont certains minerais critiques pour la transition énergétique.

Recommandations

1. À partir de la rentrée universitaire 2027, compter comme enseignement francophone, au sens de l'article 2 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, les modules d'enseignement du français introduits dans les maquettes des diplômes anglophones offerts en France aux étudiants internationaux (*ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*).
2. Réduire, d'ici fin 2026, dans le sens d'un plus grand réalisme la cible assignée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, après avoir analysé les possibilités de croissance des effectifs de son réseau (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).
3. Après avoir cartographié, dès 2026, les enseignements universitaires francophones à l'étranger portés par des établissements français ou leurs partenaires locaux, élaborer d'ici fin 2027 une stratégie de développement qui détermine des cibles géographiques et disciplinaires (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*).
4. À partir de fin 2026, fidéliser les anciens apprenants de français dans les instituts français et Alliances françaises, ainsi que les anciens élèves des établissements homologués de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et valoriser ces réseaux (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).
5. Constituer, d'ici 2028, une base de données statistiques fiables et actualisables, en appliquant une méthodologie scientifiquement validée, sur l'enseignement et l'apprentissage du français (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).
6. Proposer, d'ici 2027, au sein de la francophonie multilatérale un observatoire francophone de la désinformation à l'image de la plateforme ODIL, après concertation des acteurs soutenus par la France dans ce domaine (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).
7. À l'issue de sa période d'expérimentation, s'appuyer sur le dispositif *LANGU:IA* pour construire une infrastructure numérique permettant le développement d'un modèle de langue dans l'espace francophone et sa mise à la disposition des entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de la culture*).
8. Élaborer, d'ici fin 2026, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'assurer le suivi des initiatives prises par la France au sein de l'Union européenne et des organisations internationales en faveur de la promotion et de la diffusion du français et de la diversité linguistique, et systématiser le suivi de ces actions (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).

9. Dresser, d'ici fin 2026, un bilan des bonnes pratiques mettant en valeur la maîtrise du français comme facteur d'employabilité et mobiliser les acteurs économiques publics et privés ainsi que les groupes d'ambassadeurs francophones pour valoriser les usages professionnels de la langue française (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).
10. Elaborer, en lien avec les ministères concernés, un plan de développement du français sur objectifs spécifiques (FOS), d'ici fin 2027, et demander aux postes de l'adapter au contexte particulier de chaque pays, d'ici mi-2028 (*ministère de l'Europe et des affaires étrangères*).

Introduction

Le terme « francophonie » avec un « f » minuscule désigne un espace linguistique qui rassemble toutes celles et tous ceux qui s'expriment en langue française. C'est le géographe Onésime Reclus, partisan de l'expansion coloniale française, qui a employé le premier les mots « francophone » et « francophonie », dans un ouvrage de 1880 intitulé *France, Algérie et colonies*. Reclus y définit les francophones comme « *tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue* ». En choisissant le critère linguistique plutôt qu'ethnique ou économique utilisé jusqu'alors, Reclus intègre dans son ouvrage une nouvelle catégorie permettant de classer des populations.

Estimée à 47,8 millions de personnes en 1880, la population francophone a cru de manière significative au fil du temps. Dans son rapport quadriennal sur la langue française dans le monde de 2022, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) faisait état de « *321 millions de locuteurs estimés en 2022* »⁶, faisant du français « *la cinquième langue la plus parlée au monde (après le chinois, l'espagnol, l'anglais et l'hindi)* ». Dans son rapport de mars 2025 au Parlement sur la langue française, la délégation à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) reprend le chiffre de 321 millions de locuteurs, en précisant que le français est « *la deuxième langue la plus apprise à l'étranger, hors Union européenne* », « *la troisième langue la plus utilisée dans les affaires* », « *la deuxième langue d'information internationale* » et « *la septième langue la plus utilisée sur internet en 2024* »⁷.

Dans son dernier rapport quadriennal, publié en mars 2026, l'OIF avance le chiffre de 396 millions de locuteurs, ce qui, selon elle, placerait le français en quatrième position, devant l'hindi. L'Organisation indique qu'elle a modifié sa méthode de comptage, néanmoins sans expliciter cette évolution méthodologique. Le chiffre de 396 millions, qui n'a pas pu être expertisé, est jugé trop optimiste par l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), rattaché à l'Université Laval de Québec, qui estime qu'en 2025, le nombre de francophones était de 348 millions.

Une grande partie des francophones vit en Afrique subsaharienne. Selon l'OIF, ils y étaient 120,9 millions en 2022, soit 37,7 % de la population francophone dans le monde. Avec l'Afrique du nord, y compris l'Algérie non membre de l'OIF, l'Afrique à elle seule rassemble 158,8 millions de francophones, soit près de la moitié de la population francophone dans le monde. Selon les projections de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'Université de Laval au Canada, le nombre de francophones pourrait atteindre 750 millions de locuteurs en 2070, dans l'hypothèse haute, ou près de 500 millions, dans l'hypothèse basse.

⁶ La même source fait état de 345 millions de locuteurs en 2025. La statistique de 2022 est utilisée ici à des fins de comparabilité.

⁷ Selon la même source, elle était la quatrième langue la plus utilisée sur internet en 2021.

Les locuteurs francophones

La population francophone n'est pas uniforme et la définition même du « locuteur francophone » se révèle difficile. En effet, il n'existe pas de seuil de niveau de maîtrise de la langue à partir duquel un locuteur peut se revendiquer francophone. L'OIF, dans son rapport de 2014 « La langue française dans le monde », identifie ;

- en premier lieu, les locuteurs évoluant dans une francophonie dite « de naissance », principalement dans des pays où le français a le statut de langue officielle, mais également dans d'autres pays ou territoires, comme le Liban ou l'Ontario, à minorités francophones ;
- en deuxième lieu, les populations qui utilisent le français dans leur vie quotidienne, « dans leurs rapports avec l'administration, le milieu médical ou la justice, dans leurs activités culturelles (lecture, spectacle, cinéma...) ou leur consommation médiatique (presse écrite et audiovisuelle), au travail ou dans la sphère économique », comme dans les pays où le français est langue officielle sans être le plus souvent une langue première pour les locuteurs (Niger, République démocratique du Congo, Togo par exemple) ;
- en dernier lieu, les populations ayant choisi le français comme langue étrangère, pour lesquels la langue est mobilisée « ponctuellement pour satisfaire à des besoins de communication, des pratiques culturelles ou professionnelles ».

Cette ambivalence existe aussi dans le rapport entretenu par différents États et territoires à la francophonie et il est possible de distinguer trois cercles principaux, ainsi que le présente la carte en annexe n° 1 : les territoires et pays ayant le français comme seule langue officielle, ceux dans lesquels le français a un statut de langue co-officielle ou de langue de travail, enfin les pays qui ne prévoient pas de statut particulier pour le français mais qui participent à la Francophonie institutionnelle.

Lorsqu'il est écrit avec un F majuscule, le terme « *Francophonie* » est communément associé au système institutionnel qui l'entoure, et en particulier à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), créée en 2005 pour succéder à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, 1970), puis à l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF, 1998). En 2005, la conférence ministérielle d'Antananarivo a adopté une nouvelle charte, qui a décidé la transformation de l'AIF en OIF et arrêté une liste d'organismes qui lui sont rattachés institutionnellement.

Certains pays ou provinces promeuvent également la langue française à travers leur politique internationale et leur réseau diplomatique (cf. annexe n° 2).

La présente évaluation ne traite que de la politique française de promotion de la francophonie. Le choix a été fait :

- de prendre pleinement en compte la composante linguistique, au sens strict, de la politique bilatérale de francophonie, mise en œuvre par les ambassades de France, les instituts français à l'étranger, les Alliances françaises, les établissements d'enseignements français à l'étranger et les filières universitaires francophones ;
- d'exclure globalement le champ du multilatéralisme du périmètre de l'étude, compte tenu de son absence de compétence sur l'OIF et les organismes qui lui sont rattachés ;

- de ne pas s'intéresser à l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », qui s'applique à l'usage du français en France, mais de prendre en compte, en revanche, la valorisation du français dans les instances européennes et internationales ;
- d'intégrer dans le périmètre de l'évaluation la politique visant à promouvoir les échanges économiques internationaux, en utilisant la langue française comme levier.

Ces choix ont permis de préciser, dans son intitulé même, le champ de l'évaluation, qui porte sur « la politique de la France de promotion internationale de la francophonie ». Aucun des rapports précédents de la Cour ne portant sur la thématique retenue, l'évaluation s'est appuyée sur des travaux d'instruction spécifiques.

Des entretiens ont été menés avec :

- les administrations centrales des ministères chargés des affaires étrangères, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), la direction générale des entreprises (DGE) rattachée au ministère chargé de l'économie et des finances ;
- les postes diplomatiques des pays examinés (cf. *infra*) ;
- plusieurs opérateurs publics : l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), l'Institut français (IF), Campus France, l'Agence française de développement (AFD), le Centre national d'enseignement à distance (CNED), France Éducation International (FEI), le Réseau Canopé, la Bibliothèque nationale de France (BNF), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Cité internationale de la langue française, France Médias Monde ;
- la direction de la francophonie du Québec, la délégation générale du Québec à Paris, le département francophonie de Wallonie-Bruxelles International, la délégation générale de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Wallonie en France ;
- des organisations internationales : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université Senghor d'Alexandrie, la Conférence des ministres de l'éducation nationale des États et gouvernements membres de la Francophonie (Confémen), la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (Conféjes) ;
- divers interlocuteurs privés : Fondation des Alliances Françaises, France Universités, Alliance des patronats francophones, Groupement du patronat francophone, entreprises (Pleias, Amazon, ELRA, Dailymotion, Pyannote), Alliance francophone des registres du commerce, Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

Dix missions ont été effectuées à l'étranger :

- deux dans le cadre de l'étude de faisabilité préalable : Côte d'Ivoire, Égypte ;
- huit dans le cadre de l'instruction de l'enquête : Cameroun, Ghana, Inde, Maroc, République démocratique du Congo, République du Congo, Roumanie, Sénégal.

Trois études ont été réalisées :

- une enquête sociolinguistique, confiée à l'Université de Buéa (Cameroun), sur l'image de la langue française, sa place et son efficacité dans la vie étudiante et professionnelle des jeunes Camerounais, francophones et anglophones ;
- une extraction d'une enquête récurrente menée par l'Institut Kantar dans les grandes villes de quatorze pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, à propos de la maîtrise du français et de son utilité, ainsi que des pratiques numériques et audiovisuelles ;
- l'exploitation des résultats d'un questionnaire anonymisé adressé par la Cour aux instituts français et Alliances Françaises de 25 pays d'intérêt pour l'enquête⁸ et portant sur leur offre d'enseignement, l'évolution de leur public, les des taux de satisfaction ainsi que sur le suivi des élèves à l'issue de leur formation.

Conformément aux normes professionnelles applicables à la Cour, l'évaluation s'est appuyée sur un comité d'accompagnement composé de responsables administratifs engagés dans la mise en œuvre de la politique de francophonie et d'experts (cf. annexe n° 2). Instance consultative, le comité d'accompagnement a été réuni à trois reprises à différents stades de la procédure, en janvier et novembre 2025 puis en mars 2026.

Une évaluation ne se limitant pas en principe, à la différence d'un contrôle, à une vérification de la mise en œuvre des objectifs d'une politique publique, la question s'est posée de la mesure de l'impact de la politique évaluée, à travers l'identification de ses effets globaux. Le constat a été fait de la difficulté majeure, dans le cas d'espèce, à mettre en rapport une action déterminée et son impact spécifique.

Ainsi, la relation de cause à effet entre une intensification, du fait d'un volontarisme des autorités françaises, de l'effort d'enseignement du et en français dans un pays donné et l'usage effectif et performant de la langue française est impossible à établir. Il faudrait pouvoir raisonner « toutes choses égales par ailleurs » ; or les causes d'une variation dans l'usage de la langue française sont multiples et enchevêtrées. De même, la mesure de l'impact d'une promotion du français comme langue des affaires sur les courants d'affaires eux-mêmes se heurte, d'une part, au secret des affaires et, d'autre part, à la difficulté d'isoler le rôle d'une variable dans la production d'un effet dont l'origine, en réalité, est multifactorielle.

Les administrations engagées dans l'application de la politique de promotion internationale de la francophonie, même si elles sont capables de produire des indicateurs d'activité et, dans certains cas, de résultat, apparaissent démunies quand elles sont interrogées sur les effets des actions qu'elles impulsent. Des acteurs de l'audiovisuel comme France Médias Monde (FMM) et TV5 Monde font exception, puisqu'ils disposent de mesures d'audience qui peuvent être considérées comme des mesures d'impact.

⁸ L'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, le Cambodge, le Cameroun, la Colombie, la Côte-d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Ghana, l'Inde, l'Irlande, Israël, le Japon, le Liban, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Moldavie, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Roumanie, le Sénégal, le Vanuatu, le Vietnam.

Pour ces raisons méthodologiques et pratiques, les questions évaluatives retenues – celles auxquelles l'évaluation doit chercher à répondre – ont été centrées sur la problématique de l'efficacité de la politique étudiée, qui met l'accent sur l'atteinte ou non des résultats visés par des objectifs, pour peu que ceux-ci soient formalisés. Ces questions ont été libellées ainsi :

1. Les moyens mobilisés par la France permettent-ils de soutenir efficacement l'enseignement du et en français à l'étranger ?
2. Le soutien public à la diffusion de contenus numériques francophones contribue-t-il efficacement à l'objectif d'attractivité de notre langue ?
3. Les moyens déployés par la France permettent-ils de répondre à l'objectif de valorisation du français comme langue de travail (vie des affaires, organisations internationales) ?

En l'absence de document budgétaire à caractère transversal, le calcul du coût de cette politique s'est fondé sur des sources variées et complémentaires, selon une méthodologie originale explicitée en annexe n° 2⁹. Il permet d'estimer le coût direct total de la politique évaluée, mais pas d'imputer des montants aux actions particulières conduites dans le cadre de cette politique.

Le calcul de la Cour met en évidence un total de dépenses de 2,16 Md€ en 2024, financées par l'État pour les deux tiers et les ressources propres des opérateurs pour un tiers. La progression de la dépense totale est de 6,2 % entre 2018 et 2024 et de 10,1 % pour le seul État. Sur la période récente, entre 2023 et 2024, l'augmentation est plus rapide pour les opérateurs (+ 6,9 %) que pour l'État (+ 0,9 %).

Tableau n° 1 : dépenses entraînées par la politique de promotion internationale de la francophonie

En M€	État		Opérateurs		Total
	Budget de l'État	Part	Fonds propres des opérateurs	Part	
2018	1 342,94	66,1 %	688,78	33,9 %	2 031,73
2023	1 487,43	70,8 %	614,25	29,2 %	2 101,68
2024	1 501,49	69,6 %	656,62	30,4 %	2 158,11

Source : Cour des comptes, d'après les documents budgétaires de l'État, les comptes financiers des opérateurs et diverses données accessibles en source ouverte

Chacune des trois parties du rapport est centrée sur une des trois questions évaluatives et sur les réponses que la Cour peut y apporter.

⁹ Les dépenses de personnel, par exemple, ne sont pas prises en compte, sauf pour l'AEFE, FEI, la Mission laïque française, les instituts français (hors Paris) et les Alliances françaises (hors France).

Chapitre I

Une politique de l'enseignement du et en français à l'étranger dont l'efficacité dépend des contextes locaux

La première question évaluative était libellée ainsi : les moyens mobilisés par la France permettent-ils de soutenir efficacement l'enseignement du et en français à l'étranger ?

L'évaluation étant centrée sur l'action bilatérale, la Cour a examiné la politique conduite sous l'égide des ambassades et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ainsi que la coopération universitaire et scientifique française. La contribution du canal multilatéral n'est évoquée qu'indirectement. D'une manière générale, la politique mise en œuvre apparaît globalement structurée (I). En revanche, ses résultats sont contrastés (II).

I - Un réseau ancien et dense, des actions engagées

Les principales langues occidentales parlées dans le monde (en dehors du français : l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'allemand) bénéficient du soutien public de chaque État à travers un nombre limité d'acteurs, organisés autour d'un seul réseau (cf. encadré *infra*). À l'inverse, la politique française de promotion internationale de la francophonie est fragmentée entre plusieurs ministères et opérateurs nationaux et est organisée à l'étranger autour de trois réseaux principaux.

Les instituts français et les Alliances françaises se consacrent à une coopération qui inscrit depuis toujours l'action linguistique dans le champ, plus large, de l'action éducative et culturelle. L'AEFE, qui fédère les établissements d'enseignement français à l'étranger qu'elle a homologués, poursuit une stratégie de développement trop ambitieuse. Enfin, les échanges universitaires et scientifiques, dont le suivi est insuffisant, pourraient accorder plus de place à l'enjeu francophone.

A - Une action linguistique indissociable de la coopération éducative et culturelle

Les pouvoirs publics français interviennent traditionnellement en faveur du français à l'étranger à travers trois vecteurs principaux : l'enseignement de cette langue à de jeunes élèves ou des adultes, son utilisation comme langue d'enseignement dans des établissements éducatifs étrangers et des propositions d'usages du français à travers plusieurs vecteurs culturels (livre, cinéma, contenus numériques, débats d'idées, jeux vidéo notamment). La politique de la France bénéficie de l'apport des initiatives de la Francophonie multilatérale.

1 - Un réseau déployé dans 135 pays

La politique française, dans sa composante bilatérale, repose largement sur le réseau des instituts français et des Alliances françaises, dont l'action est appuyée par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades. En règle générale, les instituts français, services de l'État bénéficiant d'une autonomie financière, sont dirigés par le chef du SCAC, qui exerce par ailleurs la fonction de conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) de l'ambassadeur. Les Alliances françaises, en revanche, sont des organismes de droit local, dont la labellisation dépend de la Fondation des Alliances françaises, organisme français de droit privé, qui garantit la qualité des services qu'elles rendent.

Dans les SCAC, les instituts français et les Alliances françaises, la dimension linguistique est étroitement liée à la dimension culturelle. Ainsi, la politique de promotion de la francophonie, qui repose en premier lieu sur la promotion de l'enseignement du et en français, s'inscrit dans une démarche plus globale. Il s'agit de développer une appétence pour la langue et son usage, à travers la diffusion de spectacles vivants, la mise à disposition de médiathèques et de contenus audiovisuels, la présentation de travaux relevant des arts visuels et la programmation d'événements intellectuels, littéraires et artistiques ou de débats d'idées.

Début 2025, selon la direction générale de la mondialisation (DGM) du MEAE, le réseau éducatif et culturel français à l'étranger était implanté dans 135 pays. Il était constitué de 137 SCAC et de 96 instituts français. En 2024, le réseau des Alliances françaises comptait entre 824 et 830 implantations dans 138 ou 135 pays selon les sources (Fondation des Alliances françaises ou MEAE). Quelle que soit la source, l'évolution constatée entre 2018 et 2024 révèle une légère augmentation du nombre de pays couverts (+ 4 selon le MEAE et + 7 selon la Fondation), malgré une réduction du nombre d'Alliances françaises (- 2 selon le MEAE et - 8 selon la Fondation).

À l'intérieur de ces réseaux, la coopération éducative et linguistique forme un ensemble structuré, comme le montre par exemple son empreinte en Allemagne.

Dans ce pays, alors les efforts de l'institut français sont significatifs, le nombre d'inscrits au diplôme d'études en langue française (DELFI), qui était de 49 800 en 2019, a été ramené à 31 800 en 2021, du fait de la crise de la covid. En 2024, la statistique s'établissait à 40 900. Le nombre d'inscrits au diplôme approfondi de langue française (DALF) oscille entre 573 en 2019 et 451 en 2024. Malgré une consolidation récente, l'enseignement du français, deuxième langue étrangère après l'anglais, est en recul dans l'enseignement secondaire en Allemagne, où il ne bénéficie plus qu'à 13 % des élèves, contre 16 % en 2009.

Les principaux supports de la francophonie en Allemagne

En Allemagne, le réseau éducatif et culturel s'appuie sur l'institut français (IF) d'Allemagne, lui-même animant 12 annexes¹⁰ ainsi que 13 centres culturels franco-allemands¹¹. Il n'y a pas d'Alliance française. L'IF offre un enseignement du français à 8 000 apprenants en 2024.

Le réseau des établissements homologués par l'AEFE est passé de 16 à 17 entités en 2020, à la suite de la scission du lycée de Hambourg. Depuis 2020, il y a neuf EGD, sept établissements conventionnés et aucun établissement partenaire. Le nombre d'élèves accueillis était de 7 472 en 2024-2025, soit davantage qu'en 2019 (7 123) et surtout qu'en 2020 (6 664). 58 % de ces élèves sont français, 30 % allemands, 12 % de nationalités tierces.

31 sections allemandes bénéficient du label *Label FrancEducation*, qui est attribué par l'AEFE à des établissements allemands dont l'excellence dans l'enseignement en français est reconnue.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), qui est à l'origine de dix millions de mobilités depuis sa création en 1963, favorise les séjours linguistiques et les échanges scolaires entre les deux pays. Par ailleurs, 8 000 Allemands étudient en France, dont 3 000 dans des établissements rattachés à l'Université franco-allemande (UFA), qui est un réseau de 210 établissements d'enseignement supérieur français, allemands et de pays tiers qui proposent 199 cursus intégrés binationaux et tri-nationaux.

La coopération franco-allemande a rendu possible la création de neuf Instituts franco-allemands, qui regroupent des Instituts français et/ou des Alliances françaises avec des instituts Goethe, à Palerme (Italie), Erbil (Irak), Cordoba (Argentine), Rio de Janeiro (Brésil), Bichkek (Kirghizstan), Ramallah (Cisjordanie), Atlanta (États-Unis d'Amérique), Glasgow (Royaume-Uni) et Minsk (Biélorus).

2 - D'autres langues occidentales portées par une politique ambitieuse

Le rayonnement des autres langues occidentales s'étend dans les mêmes directions, mais en s'appuyant sur des organisations parfois plus resserrées et toutes très mobilisées.

De 2015 à 2025, portés par la démographie, **l'anglais** serait passé de 1,1 à 1,5 milliards de locuteurs, l'espagnol de 470 millions de natifs à 600 millions de locuteurs et le portugais de 250 à 270 millions de locuteurs. A l'inverse, l'allemand qui ne bénéficie pas d'une poussée démographique naturelle est resté globalement stable avec 130 millions de locuteurs mais ne s'érode pas et se développe dans l'enseignement supérieur et comme langue professionnelle en Europe centrale et orientale. Une estimation du nombre d'apprenants illustre les places respectives de ces différentes langues occidentales : plus d'un milliard pour l'anglais, 24 millions pour l'espagnol, 15 millions pour l'allemand et quelques millions pour le portugais, contre 130 millions pour le français.

¹⁰ Berlin, Dresde, Leipzig, Erfurt, Magdebourg, Hambourg, Brême, Cologne - Düsseldorf, Francfort, Mayence, Stuttgart et Munich.

¹¹ Karlsruhe, Tübingen, Fribourg, Sarrebruck, Mannheim, Bonn, Aix-la-Chapelle, Essen, Hanovre, Kiel, Rostock et Erlangen.

La promotion de l'anglais ne représente pas le même enjeu que pour d'autres États européens en termes d'actions publiques de soutien. Cela n'empêche pas le Royaume Uni, à travers l'instrument du *British Council*¹², de contribuer au rayonnement de l'anglais par l'enseignement des jeunes, l'apprentissage ou le perfectionnement des adultes et la diffusion culturelle. Si le *British Council* tire une bonne partie de ses ressources de l'enseignement de l'anglais, la place du secteur privé dans le champ éducatif reste prépondérante : des centaines d'établissements privés d'enseignement sont simplement accrédités par le programme « *British Overseas Schools* » du ministère de l'éducation.

La promotion internationale de l'**espagnol** est un axe stratégique de l'action extérieure de l'Espagne, porté par le ministère des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération. Depuis 2021, le ministère a créé une direction générale de l'espagnol dans le monde au sein d'un secrétariat d'État à l'Ibéro-Amérique, aux Caraïbes et à l'espagnol dans le monde. Lui est rattaché l'*Instituto Cervantes*¹³ qui promeut l'enseignement, l'étude et l'utilisation de l'espagnol dans plus de 100 établissements répartis dans 54 pays sur les cinq continents. L'Institut pilote un Observatoire mondial de l'espagnol, outil clé pour l'élaboration d'actions stratégiques de promotion et de diffusion de notre langue. Enfin, l'usage de l'espagnol dans la diplomatie multilatérale repose sur l'Espagne mais aussi sur les autres pays qui ont l'espagnol comme langue officielle : douze mémorandums d'entente bilatéraux avec des pays ibéro-américains organisent ainsi la promotion de l'espagnol dans la sphère diplomatique et dans les organisations internationales. Le domaine des sciences et de la technologie est un autre champ de déploiement de la langue, comme en témoignent le développement d'une IA entraînée en espagnol, qui reflète le poids de l'espagnol dans sa diversité linguistique mondiale, et la lutte contre la désinformation en espagnol. Le ministère chargé de l'éducation est par ailleurs à la tête d'une centaine d'organismes d'enseignement espagnol à l'étranger, pilotés dans le cadre de son action éducative extérieure.

L'*Instituto Camões*,¹⁴ établissement public dépendant du ministère des affaires étrangères **portugais**, contribue aussi à la promotion internationale de la langue, de la culture et des valeurs portugaises. Son réseau compte plus de 1 100 écoles ou sections d'écoles dispensant un enseignement portugais dans le monde. Son programme « Entreprises promotrices de la langue portugaise » (EPLP – *Empresa Promotora da Língua Portuguesa*) permet par exemple à toute entreprise souhaitant volontairement financer des chaires universitaires, des cours de portugais, des centres de langue à l'étranger, en contrepartie d'avantages symboliques et fiscaux. Récemment, le Portugal a aussi lancé son premier « Plan stratégique pour l'apprentissage du portugais comme langue étrangère 2024-2027 », qui associe plusieurs ministères et entités publiques afin de structurer les actions d'enseignement du portugais à l'étranger et dans des contextes non lusophones.

¹² Le *British Council* est présent dans plus de 100 pays, avec environ 200 bureaux ou antennes et 600 millions de personnes touchées annuellement, pour un budget d'environ 1,2 Mds€ par an.

¹³ Présent dans une cinquantaine de pays avec 90 centres et entre 150 000 et 200 000 étudiants par an, pour un budget d'environ 150 M€.

¹⁴ Présent dans 84 pays au service de plusieurs centaines de milliers d'apprenants avec un budget d'environ 70 M€.

Face à un nombre plus réduit de locuteurs, l'Allemagne met en œuvre une politique internationale structurée en faveur de l'allemand langue étrangère, en s'appuyant sur plusieurs instruments et partenariats. Le rôle du *Goethe Institut*¹⁵ est central pour enseigner l'**allemand**, proposer des examens reconnus (niveaux A1-C2), former des enseignants et collaborer à des politiques éducatives. Plus d'un million d'examens de langue allemande ont été passés dans son réseau en 2024. L'Agence centrale pour les écoles allemandes à l'étranger (*Zentralstelle für das Auslandsschulwesen - ZfA*), qui dépend du ministère de l'intérieur, pilote quant à elle 140 écoles allemandes et soutient environ 1 100 écoles partenaires délivrant des certificats en allemand. L'initiative PASCH (*Schools : Partners for the Future*), lancée par le ministère des affaires étrangères, associe des écoles à l'enseignement de l'allemand dans environ 120 pays. La campagne « *German – Language of Ideas* » lancée en 2010 promeut l'allemand comme langue de créativité, de science et de business et un rapport « *Deutsch als Fremdsprache weltweit* » recense tous les cinq ans pour l'allemand le nombre d'apprenants, d'écoles et d'enseignants dans le monde. Il montre une progression de l'apprentissage de cette langue en Afrique, au Brésil et en Asie, par exemple en Chine et en Inde. En Roumanie, dans certaines régions du nord-ouest, l'allemand prend le pas sur le français dans l'enseignement secondaire car il est considéré comme offrant davantage de perspectives professionnelles.

En définitive, les modèles espagnol, portugais et allemand démontrent qu'une politique linguistique cohérente, coordonnée et dotée de moyens durables peut renforcer la présence d'une langue sur la scène mondiale¹⁶.

3 - Des logiques d'action explicitées dans des « plans stratégiques éducation »

En janvier 2020, la DGM a appelé chaque poste diplomatique à élaborer un « plan stratégique éducation 2020-2024 », en appliquant trois grandes priorités :

- l'appui aux systèmes éducatifs locaux, qui passe par le soutien aux établissements scolaires et universitaires mettant en place l'enseignement du et en français ;
- le développement de l'enseignement français, dans la perspective du doublement du nombre des élèves inscrits à l'horizon 2030 ;
- le renforcement de l'enseignement en français, à travers un soutien à l'éducation bilingue francophone.

La majorité des postes constate une baisse d'attractivité de l'enseignement du français ainsi que des besoins importants non satisfaits de formation des enseignants dans les systèmes éducatifs locaux. Les freins les plus souvent évoqués sont :

- les difficultés réglementaires opposées par les autorités locales ;

¹⁵ Présent dans près de 100 pays avec 158 instituts locaux, 500 000 apprenants en allemand et 15 à 20 millions d'utilisateurs, pour un coût de près de 500 M€.

¹⁶ De 2015 à 2025, portés par la démographie, l'anglais serait passé de 1,1 à 1,5 milliard de locuteurs, l'espagnol de 470 millions de natifs à 600 millions de locuteurs et le portugais de 250 à 270 millions de locuteurs. Le nombre de locuteurs français est quant à lui passé de 274 millions à 320 millions. A l'inverse, l'allemand qui ne bénéficie pas d'une poussée démographique naturelle est resté globalement stable avec 130 millions de locuteurs mais ne s'érode pas et se développe dans l'enseignement supérieur et comme langue professionnelle en Europe centrale et orientale.

- la régulation du réseau d'acteurs : AEFÉ, associations gestionnaires d'établissements, investisseurs privés ;
- les difficultés immobilières auxquelles sont confrontés les établissements ;
- le contexte de vive concurrence, notamment de la part des établissements privés anglo-saxons.

Synthèse des « plans stratégiques éducation » (PSE) 2020-2024 (DGM, février 2022)

Dans les PSE 2020-2024, la baisse de l'attractivité de l'enseignement du français appelle les actions suivantes :

- actions de promotion du français comme langue de l'emploi et développement du français professionnel ;
- veille sur l'émergence d'offres privées internationales.

La valorisation des filières bilingues des lycées nationaux constitue un second enjeu. Le *LabelFrancEducation*, qui reconnaît la valeur d'une section bilingue, apparaît à cet égard comme un outil efficace, dans la mesure où il exerce une pression bénéfique en faveur de l'excellence.

Les postes inscrivent d'autre part au rang de leurs priorités d'action :

- le soutien aux efforts de formation initiale et continue des professeurs ;
- l'intervention de l'expertise française en éducation : les établissements publics nationaux, Institut français, France Éducation international, Canopé, ainsi que le service à compétence nationale, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Dans la continuité des plans précédents, la campagne d'élaboration des plans stratégiques éducation 2024-2027 a été lancée par une note de la DGM diffusée aux postes en mars 2023. Les remontées des propositions et leurs validations se sont échelonnées en 2023 et 2024. Trois priorités demeurent d'actualité :

- le soutien aux systèmes éducatifs locaux ;
- le développement de l'enseignement français à l'étranger ;
- l'appui et le renforcement de l'enseignement bilingue francophone.

Par ailleurs, une attention particulière est portée, dans le contexte de l'accueil du Sommet de la Francophonie par la France en octobre 2024, sur la réaffirmation de la place et du rôle de la langue française dans le monde.

L'exemple du Ghana montre que certaines difficultés locales contraignent l'action des postes. Dans ce pays, les *Colleges of Education*, chargés de former les enseignants, n'ont pas pu être suffisamment accompagnés pour atteindre les effectifs escomptés d'enseignants de français.

Le Plan stratégique éducation (PSE) 2025-2027 du Ghana

Le Ghana ayant accédé, fin 2024, au statut de membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la première partie du PSE 2025-2027 du Ghana porte sur le soutien qu'il est proposé d'apporter au gouvernement ghanéen pour intégrer pleinement les opérateurs de la Francophonie : AUF, Confemen, AIMF, Confejes¹⁷ notamment.

La deuxième partie est consacrée au soutien à apporter aux systèmes éducatifs locaux. La création, depuis 2020, de deux nouveaux *Colleges of Education* devrait permettre de redresser la situation. Trois nouveaux objectifs sont mis en avant : élaborer une stratégie nationale pour la promotion de la langue française ; réformer l'enseignement du français ; former des formateurs et des enseignants. Les moyens à mobiliser sont identifiés : un « Fonds équipe France » (FEF), l'intervention d'experts, la collaboration avec les Alliances françaises, l'appui de l'OIF.

La troisième partie, consacrée à l'enseignement français et bilingue francophone, analyse la situation et les perspectives du lycée Jacques Prévert d'Accra. Les deux écoles labellisées *LabelFrancEducation* sont passées en revue, à Accra et Kumasi. La demande d'homologation de l'école Thérèse internationale est écartée, au bénéfice d'une recherche de nouvelles possibilités de labellisation.

La quatrième partie, qui porte sur la coopération linguistique relève que les inscriptions au DELF et au DALF, après le ralentissement dû à la covid, ont été à nouveau orientées à la hausse en 2024. Pour les Alliances françaises, une priorité est dégagée autour de la formation d'examineurs. La coopération avec le ministère de l'éducation ghanéen et la signature de partenariats avec des écoles privées sont également identifiés comme des objectifs.

Interrogé par la Cour, le MEAE a détaillé le processus d'élaboration des « plans stratégiques éducation », dont il a souligné la valeur de « feuilles de route ». Il a indiqué que les plans étaient communiqués à l'inspection générale des affaires étrangères (IGAE) dans le cadre de chaque mission d'inspection, pour en évaluer le suivi et la mise en œuvre. Il n'a pas été en mesure en revanche de préciser les modalités systématiques et régulières de suivi par la direction « métier » qu'est la DGM.

a) Près de 500 emplois permanents

Au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades et des Alliances françaises, les activités consacrées à l'action éducative et linguistique mobilisaient 492 équivalents temps plein (ETP) au 31 janvier 2025, dont 91 occupés par des volontaires internationaux en administration (VIA). Les localisations de ces ETP concernent à part presque égale l'Asie (22 %), l'Afrique et l'océan indien (21,3 %) ainsi que l'Union Européenne (20,5 %) la part de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient étant plus réduite (13,4 %). Un tiers des ETP est consacré aux fonctions de directeurs d'Alliance française.

Le nombre de VIA étant passé de 121 en 2020 à 91 en 2025, alors que le nombre d'ETP occupés par les autres agents publics demeurerait constant (à quelques unités près), le potentiel humain mis au service des SCAC et des Alliances françaises a légèrement fléchi depuis cinq ans. Mais rien n'indiquant que l'activité a été maintenue malgré la diminution des moyens, la déduction ne peut pas être faite qu'un gain de productivité a été produit.

¹⁷ AUF : Agence universitaire de la francophonie ; CONFEMEN : Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie ; AIMF : Association internationale des maires francophones ; CONFEJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie.

b) Le recours à des assistants de langue et à des experts techniques

Les assistants de langue française, au nombre de 1 224 en 2024-2025, apportent une contribution significative à la promotion internationale de la francophonie. Il s'agit de jeunes désireux de se familiariser avec la langue et la culture du pays d'accueil, tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement où ils sont affectés, l'authenticité de la langue et la richesse de la culture françaises. Placés auprès de professeurs de français, dans l'enseignement secondaire ou supérieur local, ils ont pour tâche d'encourager les élèves à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension ludique à l'apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d'intéresser des enfants et des adolescents. La durée de leur mission varie de quatre à douze mois. Ils sont employés par les ministères locaux de l'éducation, qui, dans le cadre d'accords bilatéraux, envoient généralement des assistants de langue étrangère en France, où ils exercent des fonctions analogues à celles des assistants de langue française à l'étranger. À la fin de leur séjour, les assistants de langue étrangère en France ont vocation à retourner dans leur pays d'origine, où, forts de leur expérience, ils assurent la promotion de la francophonie.

Qu'il s'agisse des assistants de langue française ou des assistants de langue étrangère en France, la mesure de l'efficacité de l'action conduite est très difficile, voire impossible. Les assistants de langue française sont appréciés par les professeurs qui les encadrent pour leur rôle bénéfique, mais le lien de cause à effet entre leur action spécifique et les performances des élèves ne peut pas être objectivé. *A fortiori*, la contribution des assistants de langue étrangère à la promotion de la francophonie après leur retour dans leurs pays d'origine ne peut pas être identifiée précisément.

Tableau n° 2 : postes d'assistants de langue

<i>ETP pourvus</i>	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<i>Assistants de langue française à l'étranger</i>	1 284	1 348	1 037	1 314	1 306	1 367	1 224
<i>Assistants de langue étrangère en France</i>	3 573	3 565	2 778	3 495	3 428	3 196	2 992

Source : DGM-DDC-LFE

c) Les Fonds équipe France

Pour accompagner leurs projets dans le domaine éducatif et linguistique, les SCAC peuvent aussi avoir recours à des enveloppes de crédits fléchés, financées par le programme 209 - *Solidarité à l'égard des pays en développement*. Ces crédits étaient dénommés « fonds de solidarité pour les projets innovants » (FSPI) jusqu'en 2023, ou bien, lorsqu'ils bénéficiaient à des organisations de la société civile, « Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs » (PISCCA). À partir de 2023, ces crédits sont devenus des « Fonds équipe France » (FEF). En 2025, 59 projets FEF étaient en cours, représentant un montant total de 17,38 M€.

Tableau n° 3 : montants alloués aux projets FSPI et FEF sur le programme 209

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>FSPI</i>	4,28	12,61	14,97	7,81	5,50	10,18	
<i>PISCCA</i>			0,94	1,00			
<i>FEF</i>						4,00	13,52
Total	4,28	12,61	15,91	8,81	5,50	14,18	13,52

Source : DGM-DDC-LFE

Les FEF permettent de dégager jusqu'à 1 M€ sur deux ans, dont l'emploi est à la main de l'ambassade, c'est-à-dire en pratique du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). En Inde, par exemple, un FEF a été lancé en 2024 et 2025 pour accompagner un projet pilote dans le Territoire de Dehli. Compte tenu de l'enjeu lié à l'introduction du français dans les écoles indiennes, il a permis, dans le cadre du projet pilote mené à Dehli, de financer la formation de 16 enseignants et 4 000 élèves ont été touchés.

Le FEF « *French for all, French for a better future* », en Inde

L'institut français d'Inde déploie un dispositif diversifié de formations pour les professeurs de français : bourses linguistiques, formations pédagogiques en ligne, formations pédagogiques en présentiel, universités pédagogiques régionales, webinaires de partages d'expériences. Son programme phare, *French for all, french for a better future*, lancé par la société Hero Moto Corporation en 2022, a été repris par la coopération française, soucieuse d'introduire le français dans les écoles publiques indiennes, en commençant par une expérimentation limitée au Territoire de New Dehli.

Le programme a bénéficié d'un FEF en 2024 et 2025, d'un montant total de 1 M€, dont 350 000 € dépensés en 2024 :

- 28 % du budget est consacré à la formation linguistique et pédagogique des enseignants aux certifications ;
- 58 % du budget finance la mise en place d'un cadre favorable à l'apprentissage du français dans les écoles.

Le reliquat est dévolu à la promotion du modèle.

À partir de 2025, une extension est prévue au Bhoutan, et dans des États de l'Inde : le Telangana d'abord, puis d'autres États ensuite, ceux du Rajasthan, de Goa, du Kerala et de l'Haryana ayant manifesté un intérêt.

Ni l'étude préalable du projet pilote de Dehli, ni la justification de l'extension prévue au Bhoutan, puis dans quatre États indiens, n'ont été communiquées à la Cour.

Au-delà, France Éducation international préconise une mutualisation des FEF dans plusieurs pays bénéficiaires afin de rendre la gestion de l'instrument « *plus efficiente* ». Il reconnaît que « *cette approche se heurte toutefois à des réticences de la part de certains acteurs de la coopération, dont la priorité est souvent de proposer des projets exclusifs, spécifiquement consacrés à un pays ou un territoire* ». La DGM, de son côté, pourrait examiner la faisabilité de la création de Fonds équipe France ayant un champ d'application couvrant plusieurs pays, ce qui constituerait une évolution positive.

4 - Des ressources disponibles à distance pour la formation des enseignants

Le réseau culturel français à l'étranger peut s'appuyer sur une grande variété de dispositifs déployés pour assurer une formation la plus complète possible des enseignants de et en français. La raison d'être de ces outils est à la fois de tenir à jour les compétences des enseignants, de favoriser le partage d'expériences entre eux et de développer leurs compétences didactiques.

IFprofs est l'un des plus importants de ces dispositifs. Cette plateforme conçue et gérée par l'Institut français, qui fonctionne avec un budget annuel de 200 000 €, s'adresse aux enseignants et professionnels de l'éducation francophone en France et à l'étranger. Elle offre un outil de partage des connaissances et expériences, à la fois sur l'aspect pédagogique et didactique¹⁸. En 2025, *IFprofs* réunit plus de 76 000 membres (contre 39 000 en 2021) venant de plus de 132 pays et permet aux professeurs de français, aux professeurs enseignant des matières en français et aux autres professionnels de l'éducation francophone (formateurs, responsables pédagogiques, étudiants futurs professeurs, agents chargés de la coopération éducative et linguistique...) de trouver des ressources de qualité, de se former et d'échanger.

La plateforme *IFclasse* a, quant à elle, été lancée en 2020 à la suite de la stratégie sur la langue française et le plurilinguisme adoptée en 2018. Dotée d'un budget annuel de 25 000 € et gérée par l'Institut français, elle vise à renforcer la confiance des enseignants et futurs enseignants de français de niveau A2-B1 de la zone Afrique et Océan Indien et à améliorer leurs compétences linguistiques en français, ainsi que leurs compétences numériques, par le biais de formations en ligne. *IFclasse*, intégré dans la formation initiale ou continue des professeurs et futurs professeurs de français, sert à la fois les professeurs dans leur pratique de classe au quotidien ainsi que dans leur environnement professionnel et a été déployé en Afrique subsaharienne dans huit pays pilotes¹⁹, en lien avec les autorités locales et les SCAC. En 2024, un bilan et une évolution du dispositif ont été soumis au MEAE. De nombreuses simplifications ont été apportées à la plateforme, désormais accessible à tous les professeurs à travers le site internet ou l'application *IFclasse*. À la suite de la complétion des modules, l'Institut français incite les professeurs à passer le DELF : cent cinquante licences pour une application préparant l'examen devaient être mises à leur disposition en 2025.

Outre ces deux dispositifs, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) et France Éducation international proposent l'outil *ProFLE+*, qui s'adresse aux enseignants de français langue étrangère (FLE) et aux responsables des établissements du réseau culturel français à l'étranger, ainsi qu'à leurs partenaires²⁰.

¹⁸ La didactique concerne les savoirs, les contenus disciplinaires et les processus pour les acquérir. La pédagogie concerne la pratique de classe et la réflexion sur les conditions qui permettent de favoriser les apprentissages.

¹⁹ Cameroun, Ghana – ces deux pays ayant fait l'objet de missions de la Cour – Bénin, Niger, Eswatini, Afrique du sud, Lesotho, Malawi.

²⁰ Le dispositif vise à permettre le renforcement des compétences professionnelles des enseignants, la mise en application des principes pédagogiques du cadre européen commun de référence pour les langues, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage du français, le renforcement de la motivation des enseignants et apprenants et la certification des compétences professionnelles des enseignants. Il est structuré en quatre modules correspondant à des compétences professionnelles (développer ses compétences d'enseignant, piloter une séquence pédagogique, évaluer les apprentissages, construire une unité didactique), chacun étant proposé en trois parcours de formation, de un à quatre mois. Les modules peuvent fonctionner hors connexion pour tenir compte des agents éducatifs affectés par la rupture numérique, notamment en Afrique subsaharienne.

L'AEFE déploie également une stratégie de l'innovation et du numérique éducatif, dite « e-nov ». La loi du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'agence et à créer les instituts régionaux de formation²¹ a en effet attribué à l'AEFE la mission d'être « *un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues* ». À travers trois axes, la stratégie e-nov vise à favoriser un travail de veille et de collecte de l'information, d'expérimentation et de valorisation des ressources et enfin de diffusion et de partage, à travers le relai des 16 nouveaux instituts régionaux de formation, qui ont la charge de repérer les pratiques éducatives innovantes dans les établissements. La Mission laïque française²², quant à elle, propose des parcours de formation à distance selon des modalités synchrone (présence simultanée, en ligne, d'un formateur et de stagiaires) ou asynchrone (autoformation), ainsi que des cycles de webinaires d'experts.

Au total, l'offre de formation pour les enseignants se déploie donc au travers de nombreux outils numériques qui permettent d'accompagner les professionnels à distance, en partageant les meilleures pratiques et en donnant accès à de nombreux contenus de qualité.

5 - L'apport de la Francophonie multilatérale

Pour l'enseignement du et en français à l'étranger, certains programmes multilatéraux viennent compléter l'action bilatérale menée par la France à travers le réseau des instituts français et des Alliances françaises. C'est le cas des programmes ELAN et APPRENDRE auxquels la France contribue à travers des financements alloués par l'AFD.

Le multilatéralisme au service de l'enseignement du français

Le programme ELAN (École et langues nationales) est un programme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), que la France co-finance à travers sa contribution à cette organisation. Il est mis en œuvre par l'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF). Son but est de renforcer la qualité de l'éducation dans le respect de la diversité linguistique, c'est-à-dire, concrètement, d'aider les pays bénéficiaires à développer l'enseignement en langue nationale aux niveaux maternelle et primaire, afin d'enraciner l'apprentissage progressif du français dans une langue nationale préalablement maîtrisée. Le programme ELAN finance des actions touchant la didactique des langues, le renforcement des capacités des enseignants et des cadres, la conception d'outils pédagogiques, la recherche-action. Depuis 2012, il a accompagné les prémices des politiques plurilingues et d'introduction des langues nationales dans plus de 20 pays. Après avoir subventionné à hauteur de 5 M€ chacune des deux premières phases du projet, en 2010 puis en 2015, l'Agence française de développement (AFD) s'est engagée en 2020 à hauteur de 2 M€ sur cinq ans.

²¹ Les instituts régionaux de formation sont des centres de ressources insérés dans le réseau de l'AEFE, dont l'activité est d'assurer la formation continue des agents de l'Agence dans une région du monde. Alors qu'ils étaient jusque-là adossés à un établissement d'enseignement de l'Agence, la loi du 28 février 2022 les a érigés en établissement en gestion directe à part entière et a modifié leurs missions et leur gouvernance.

²² Créée en 1902, la Mission laïque française anime un réseau de 107 établissements homologués par l'AEFE, dont huit sont liés par convention avec l'Agence, qui y affecte des agents de direction de l'éducation nationale, ainsi que des enseignants titulaires.

Le programme APPRENDRE (Appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement de ressources), est un autre programme de l'Agence universitaire de la Francophonie soutenu par l'AFD. Son objectif est d'améliorer les enseignements et les apprentissages à travers le renforcement des dispositifs de formation initiale et professionnelle des enseignants. Sa mise en œuvre passe par la mise au point de plans d'action rédigés conjointement par le conseil scientifique d'APPRENDRE et les ministères de l'éducation des pays bénéficiaires. Ces plans d'action prennent en compte, en plus de la formation du personnel d'encadrement pédagogique du primaire et du secondaire, la production d'outils pédagogiques, la conduite de mission d'expertise, le développement de la recherche en éducation et la mise à disposition d'outils innovants (webinaires ou CLOM, par exemple).

L'AFD, qui a financé la phase 1 (2017-2019, 5 M€) et la phase 2 (2019-2024, 15 M€), a décidé le lancement d'une phase 3 en avril 2024 (2024-2027, 7 M€).

À ce jour, plus de 7 000 professionnels de la supervision pédagogique ont été formés directement, permettant l'accompagnement de près d'un million d'enseignants dans 21 pays. À la demande des pays partenaires, le programme APPRENDRE a pu également financer 46 recherches-actions à travers 385 chercheurs issus de 20 pays, permettant à une cinquantaine d'articles scientifiques d'être publiés dans des revues à comité de lecture.

B - Une stratégie de développement de l'enseignement français à l'étranger très ambitieuse

Au-delà des instituts français et des Alliances françaises, la présence francophone est également assurée par les établissements d'enseignement français homologués par l'AEFE. Le développement de ce vaste réseau, qui fait partie des objectifs de la politique de promotion de la francophonie, poursuit l'objectif d'un doublement des effectifs d'élèves entre 2018 et 2030, qui ne repose sur aucune projection sérieuse.

1 - À la rentrée scolaire 2025, 402 000 élèves, dans 612 établissements

À la rentrée scolaire 2025, le réseau des établissements d'enseignement homologués à l'étranger comptait 612 établissements, implantés dans 138 pays et scolarisant au total 402 000 élèves. L'homologation d'un établissement est une procédure qui garantit qu'il met en œuvre les principes, les programmes et l'organisation du système éducatif français. Tous les cours sont dispensés en français. L'homologation, qui peut être retirée en cas d'incident, doit être renouvelée tous les cinq ans.

Tableau n° 4 : évolution 2018-2025 du réseau des établissements homologués

<i>Nombre d'établissements</i>	Établissements en gestion directe (EGD)	Établissements conventionnés	Établissements partenaires	Total
<i>Septembre 2018</i>	72	156	269	497
<i>Septembre 2025</i>	68	155	389	612

Source : AEFE

Le réseau de l'AEFE

Le réseau de l'AEFE se compose :

- d'établissements *en gestion directe*, parties intégrantes de l'établissement public AEFE (11 % du nombre total d'établissements) ;
- d'établissements *conventionnés*, établissements privés dans lesquels l'équipe de direction est composée d'agents publics nommés par l'État (25 %) ;
- d'établissements partenaires, établissements privés n'employant que du personnel privé (64 %).

Ces trois catégories d'établissements ont en commun d'être *homologués*, c'est-à-dire de dispenser un enseignement équivalent à celui des établissements scolaires français.

L'AEFE attribue par ailleurs le *label* « LabelFrancEducation » aux établissements étrangers qui ont mis en place en leur sein une filière d'enseignement francophone d'excellence.

Depuis 2018, la tendance est au développement rapide du secteur des établissements partenaires, qui contraste avec la stabilisation observée dans les deux autres secteurs. Entre les années scolaires 2018-2019 et 2024-2025, le nombre d'élèves scolarisés dans des établissements partenaires a augmenté de 29,6 %, alors qu'il connaissait une légère baisse dans les établissements en gestion directe (- 0,5 %) et dans les établissements conventionnés (- 4,4 %). Cette évolution résulte de la volonté politique de faire croître le réseau en s'appuyant sur des investisseurs privés à la recherche d'une homologation par l'AEFE.

51 % des bacheliers issus des établissements homologués ont accepté, en 2024, une proposition d'inscription dans l'enseignement supérieur français.

2 - Une volonté d'accélérer la croissance du réseau

a) Une augmentation des effectifs de 2010 à 2018

En 2008, le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France présente l'enseignement français à l'étranger comme un instrument de l'influence française à l'étranger. De ce constat est né un ensemble d'initiatives visant à déployer une « véritable stratégie de l'offre scolaire à l'étranger ». En juin 2011, un « plan de développement de l'enseignement français à l'étranger » est rendu public. Ce plan est relayé en novembre 2013 par un « plan d'action en faveur de l'enseignement français à l'étranger ». Les mesures prises visent à conforter le réseau de l'AEFE, à le développer et à le compléter par une labellisation, sous le nom de *LabelFrancEducation*, des filières bilingues des établissements scolaires locaux, lorsque celles-ci satisfont à certains critères de qualité.

Sous l'effet de ces plans d'action, le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau de l'AEFE est passé de 280 000 en 2009-2010 à 350 000 en 2017-2018, soit une augmentation moyenne de 2,9 % par an. Créé en 2012, le *LabelFrancEducation* bénéficiait à 209 établissements en 2017-2018.

b) L'ambition d'un doublement des effectifs après 2018

Le discours prononcé à l'Institut de France le 20 mars 2018 « sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme » par le Président de la République a marqué une volonté d'accélération de cette dynamique de croissance. À cette occasion, le Président a demandé un doublement du nombre d'élèves accueillis dans les établissements homologués de l'AEFE, qui devrait donc passer de 350 000 en 2018 à 700 000 en 2030. Dans cette perspective, un plan d'action conjoint des ministères chargés des affaires étrangères et de l'éducation a été rendu public un an et demi plus tard, en octobre 2019²³. Il fixait notamment deux objectifs : accueillir plus d'élèves dans les établissements existants et créer de nouvelles écoles.

Pour accompagner la croissance des établissements existants, l'accent a été porté sur le renforcement des moyens humains, à travers une augmentation du nombre des détachements d'enseignants titulaires par le ministère de l'éducation nationale, ainsi que sur la formation initiale et continue des professeurs. À cet égard, la création de 16 instituts régionaux de formation par la loi n° 2022-272 du 28 février 2022 (cf. *supra*) a marqué une étape importante dans la structuration et la coordination des dispositifs de formation. En revanche, l'engagement pris en 2019 par les autorités de détacher 1 000 agents titulaires supplémentaires dans les établissements du réseau d'ici 2030 (« pour atteindre 10 000 personnes au total, actifs au sein du réseau ») est aujourd'hui compromis, au regard des évolutions constatées au cours de ces trois dernières années. Le constat est au contraire celui d'une baisse régulière du nombre de supports budgétaires de détachés d'enseignement et de résidents ouverts au sein du réseau : 4 898 en 2023, 4 805 en 2024 et 4 672 en 2025.

Pour faciliter la création de nouvelles écoles, la procédure d'homologation a été simplifiée dès la campagne 2019-2020, sans porter atteinte, en principe, à l'exigence d'excellence académique.

Le contrat d'objectifs et de moyens passé avec l'AEFE pour les années 2021 à 2023 a retenu comme premier objectif stratégique l'accroissement de l'attractivité de l'enseignement français. Deux atouts ont été mis en valeur : la maternelle et le baccalauréat français international (BFI), qui à partir de la rentrée 2022 remplace le baccalauréat option internationale. Entre 2021 et 2023, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle progresse de 3,2 %. À la rentrée 2023, 140 établissements, dans 59 pays, offraient des sections internationales. 107 d'entre eux proposaient un parcours menant au BFI en 2024.

c) Une « politique prioritaire »

La circulaire de la Première ministre aux membres du Gouvernement et aux préfets du 19 septembre 2022 a érigé le renforcement des partenariats internationaux et le soutien de la francophonie au rang de « politique prioritaire du Gouvernement ». Le développement de l'enseignement français à l'étranger a été traité comme une composante de cette politique prioritaire.

Au printemps 2023, la DGM a lancé un « cycle de consultations » visant à partager avec les acteurs un premier bilan d'étape de la réalisation du plan de développement de l'enseignement à l'étranger de 2019 et à échanger avec eux sur les conditions de sa poursuite. Celle-ci fait état d'un questionnaire ayant reçu 18 000 réponses et d'une douzaine d'ateliers qui ont rassemblé plus de 150 professionnels et représentants associatifs du secteur.

²³ Cf. Développer l'enseignement français à l'étranger : un nouvel élan, dossier de presse, 3 octobre 2019.

Prenant appui sur ces consultations, la « feuille de route » 2023-2026 de l'AEFE, adoptée le 3 juillet 2023 par le conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger, a rappelé le « Cap 2030 » de 700 000 élèves fixé à l'Agence et adopté différents axes managériaux.

Le conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger du 3 juillet 2023 a également fixé, pour la première fois, une liste de pays prioritaires pour l'application de la stratégie de croissance : l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Inde, le Brésil, le Mexique, les États-Unis, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Nigéria, la République démocratique du Congo. Pour ces onze pays, les projections effectuées en avril 2024 aboutissent à une croissance de 47 % du nombre d'établissements entre 2023 et 2030, qui passerait de 123 à 181 (+ 58) et de 46 % des effectifs élèves sur la même période. L'Inde verrait, entre 2023 et 2030, le nombre de ses établissements homologués passer de quatre à huit et le nombre des élèves scolarisés être multiplié par 2,4. Au Nigéria et en RDC, les effectifs d'élèves seraient doublés, en Arabie saoudite et en Égypte, ils progresseraient de 80 %, aux Émirats arabes unis de 50 %.

La lettre de mission adressée le 3 janvier 2024 par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères à la directrice générale de l'AEFE a à nouveau repris l'objectif de 700 000 élèves scolarisés dans le réseau des établissements homologués en 2030. Elle a confié à celle-ci la responsabilité de mettre en œuvre la feuille de route 2023-2026.

C - Des échanges universitaires et scientifiques qui n'accordent pas une place assez grande à l'enjeu francophone

Les échanges universitaires et scientifiques reposent avant tout sur le dynamisme de établissements d'enseignement supérieur et de recherche actifs à l'étranger. Mais la puissance publique les accompagne en déployant des stratégies fédératrices. Il en va ainsi de la politique d'accueil des étudiants internationaux non-francophones et de celle qui permet le déploiement d'unités de recherche copilotées par le MEAE et le CNRS. Dans le champ de l'enseignement supérieur, la mise au point d'une stratégie nationale est entravée par la connaissance insuffisante de la carte des enseignements universitaires francophones implantés à l'étranger.

1 - Une politique d'accueil des étudiants internationaux reposant en partie sur le développement d'une offre anglophone

Campus France indique que 50 % des étudiants étrangers en France, dont le nombre total était de 430 000 en 2023-2024²⁴, étaient originaires d'un pays de l'OIF. Beaucoup d'États membres de l'OIF, cependant, ne sont que partiellement, voire très partiellement francophones. A l'inverse, l'Algérie, nationalité dont 34 300 étudiants en France étaient ressortissants en 2023-2024, n'est pas membre de l'OIF. La proportion de 50 % n'est donc qu'indicative, mais elle fournit un ordre de grandeur utile. Entre 2018 et 2023, en tout cas, la croissance du nombre d'étudiants issus des pays membres de l'OIF a été plus rapide que la croissance moyenne (+ 23 % contre + 17 %)²⁵. Pour les jeunes francophones, la poursuite d'études post-bac en France vient couronner le plus souvent des parcours scolaires effectués en français.

²⁴ La France est le 7^{ème} pays d'accueil des étudiants internationaux.

²⁵ Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, service de l'information et des études statistiques.

Tableau n° 5 : éléments de comparaison des offres de formation partiellement ou totalement en anglais en Europe

En 2022	Allemagne	Danemark	France	Pays-Bas	Suède
Bachelor/ licence	226	66	142	438	82
Master	1 278	384	910	1 232	1 070
Formations courtes	131	71	193	288	ND
Autres	211	42	424	39	ND
Total	1 846	563	1 669	1 997	1 152

Source : Campus France, d'après Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), Study in Denmark, Campus France, Study in Holland, Swedish Institute

Mais les autorités françaises cherchent également à développer l'accueil en France d'étudiants non francophones, qui représentent un tiers des visas pour motif d'études (80 % dans le cas de l'Inde)²⁶. Comme le souligne le ministère chargé de l'enseignement supérieur, « le soutien à la francophonie doit être articulé avec la stratégie d'attractivité universitaire et scientifique (...), qui passe notamment par le développement des enseignements en anglais ». Dans ce cadre poursuit-il, « les établissements sont incités à adapter leurs stratégies d'accueil afin de rester compétitifs, notamment en proposant des programmes entièrement dispensés en anglais, en particulier au niveau master »²⁷. Cette position ne permet pas de faire des choix entre la promotion de l'enseignement supérieur en anglais comme facteur d'attractivité et le soutien à l'enseignement en français au titre de la francophonie. Elle conduit à tolérer des glissements vers l'anglais, par exemple pour « Ma thèse en 180 secondes », concours annuel organisé depuis 2014 où se confrontent de jeunes docteurs invités à résumer leurs travaux en quelques phrases. En mars 2026, France Universités et le CNRS ont annoncé se retirer de l'étape internationale ultime de ce concours en maintenant seulement leur participation aux niveaux local, régional et national ce qui a pour effet d'affaiblir l'objectif de promotion de la francophonie scientifique au niveau international²⁸.

La « stratégie d'attractivité pour les étudiants étrangers » rendue publique en novembre 2018 sous le label *Bienvenue en France*, qui visait un doublement du nombre d'étudiants internationaux en France en une décennie, soit 500 000, prévoyait aussi de doubler le nombre d'étudiants bénéficiant en France d'un enseignement en anglais. Le nombre de formations en langue anglaise est passé de 1 328 à 1 662 entre 2018 et 2025, soit une progression de 24 %. Une comparaison internationale de l'offre de formation partiellement ou totalement en anglais effectuée par Campus France début 2022 montrait combien la France, bien que légèrement surclassée, en valeur absolue, par les Pays-Bas, où 60 % de l'enseignement supérieur est

²⁶ Cf. Cour des comptes, *L'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, évaluation de politique publique, mars 2025.

²⁷ Source : secrétaire général des ministères chargés de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

²⁸ https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2026/03/20260302_courrier-sortie-internationale-_MT180.pdf

anglophone, ainsi que par l'Allemagne, se montrait volontariste dans ce domaine. En revanche, la France se singularise par la part relativement modeste prise par les masters dans les formations en anglais (un peu plus de 50 %), alors que cette part est des deux tiers en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark²⁹.

2 - L'opportunité à saisir d'un développement du français langue étrangère (FLE) parmi les étudiants étrangers

La stratégie définie en 2018 équilibrait le développement de curricula en anglais par celui de l'offre parallèle d'enseignement en français langue étrangère. Le doublement du nombre d'étudiants étrangers dans des cursus enseignés en anglais devait être accompagné d'un doublement du nombre d'étudiants étrangers en FLE. Cette mesure était d'autant plus opportune que les étudiants qui rejoignent des programmes anglophones sont dispensés de la procédure qui impose aux candidats aux études en France de prouver une maîtrise minimale de la langue française. Malheureusement, selon Campus France, elle n'a été accompagnée d'aucun indicateur de suivi.

Les seules données disponibles portent sur l'impact du fonds d'amorçage du programme « Bienvenue en France » mis en place en 2018. Elles indiquent que près de 18 000 étudiants ont bénéficié de formations en FLE ou en français sur objectifs universitaires entre 2019 et 2022. Aujourd'hui, le cahier des charges auquel doivent répondre les établissements pour obtenir le label « Bienvenue en France », qui certifie la qualité de l'accueil des étudiants internationaux, tient compte tant de l'offre en anglais que de l'offre de cours de FLE.

La recherche d'une démarche équilibrée alliant développement de la francophonie et multilinguisme inspire également la promotion de programmes courts de découverte des études en France tels que « *French +* », créé par Campus France en lien avec des établissements partenaires. Ces programmes de trois semaines, visant les étudiants anglophones des pays développés ou émergents, allient une découverte du FLE et celle d'un secteur (gastronomie, sciences des matériaux, océanologie, par exemple).

Les stages d'été de Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Wallonie Bruxelles International (WBI) est l'organisme chargé des relations internationales de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Il propose un programme de stages d'été assortis de bourses, en liaison avec l'Université de Mons, l'Université de Liège, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain.

²⁹ Pour l'accès à une première année de licence à l'université ou en études d'architecture, les articles D612-11 à D612-18 du code de l'éducation instituent une procédure de « *demande d'admission préalable* » (DAP) applicable aux étudiants extra-communautaires, qui leur imposent de « *justifier d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée* », lequel est vérifié par un test de connaissance du français (TCF). En vertu de l'article D612-15 du code, certains publics sont exonérés de cette obligation, dont les candidats ressortissants de pays où le français est langue officielle.

Chacun de ces établissements propose un stage dont le but est la promotion de la langue française, mais chaque stage porte sur une thématique différente. Par exemple, à l'ULB, les stages visent un perfectionnement de la langue française et l'accent est placé sur la culture belge francophone. Les Universités de Liège et Louvain organisent des stages didactiques qui s'adressent à des futurs professeurs ou des professeurs déjà en fonction mais à l'étranger. À Mons sont proposés des stages diplomatiques, portant sur le français utilisé dans les relations internationales.

Au total, WBI offre 200 bourses et nourrit des partenariats avec une trentaine de pays. 40 bourses sont attribuées à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui mène sa propre sélection et soumet des candidatures venant du monde entier.

Comme le préconisait déjà un précédent rapport de la Cour des comptes³⁰, le développement conjoint des enseignements en anglais et de l'enseignement du français langue étrangère doit être encouragé. La Déclaration de Villers-Cotterêts du 11 octobre 2024 a rappelé la dimension politique de l'enjeu. Dans son article 14, les participants au Sommet se sont engagés à soutenir « les adaptations des formations universitaires, professionnelles et techniques francophones, y compris à travers des programmes d'alternance, d'apprentissage ou de mentorat en français ». Selon Campus France, « la majorité des universités propose des cours de FLE en parallèle de leurs formations enseignées en anglais ».

Il importe néanmoins de veiller à la bonne application de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, issu de l'article 2 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 (dite « loi Fioraso »), qui dispose que « *les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère suivent un enseignement de langue française lorsqu'ils ne justifient pas d'une connaissance suffisante de cette dernière. Leur niveau de maîtrise suffisante de la langue française est évalué pour l'obtention du diplôme* ». À propos de l'article 2 de la « loi Fioraso », l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGSR) et l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC), dans un rapport de suivi d'octobre 2021, évoquaient à bon escient « *un équilibre théorique entre, d'une part, l'exigence du respect du principe selon lequel « la langue française est la langue de l'enseignement », principe que la loi Toubon avait posé en 1994, et, d'autre part, la nécessité d'élargir les exceptions à ce principe pour permettre à l'enseignement supérieur français de s'adapter aux exigences de la concurrence internationale* ».

Dans son rapport annuel au Parlement sur la langue française de mars 2025, le délégué général à la langue française et aux langues de France rappelle que les formations d'enseignement supérieur « *ne peuvent être (...) que partiellement proposées en langue étrangère* ». Il note que « *de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont néanmoins élargi leur offre de masters en anglais en revendiquant la dénomination imprécise d'établissement « à caractère international » et à la faveur d'alliances universitaires européennes* ».

La Cour souscrit à ce diagnostic et partage la conclusion de la délégation générale : « *ce développement, qui s'écarte du cadre prévu par la « loi Fioraso », gagnerait sans doute à être mieux suivi* ». Elle préconise, toutefois, de considérer comme de l'enseignement francophone les modules d'enseignement du français qui peuvent être introduits dans les maquettes de diplômes anglophones,

³⁰ Cour des comptes, *L'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, mars 2025.

pour le plus grand bénéfice des étudiants, surtout si les éléments de français enseignés sont cohérents avec l'objet de la formation qu'ils suivent. Selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « *les modules d'enseignement en FLE sont systématiquement proposés aux étudiants internationaux inscrits dans de tels cursus* ». Pour ce ministère, il « *pourrait donc être utile de comptabiliser les cours de FLE au titre de l'enseignement francophone (loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 - article 2) ainsi que le propose la Cour.* »

Quels que soient les efforts déployés pour enseigner la langue française aux étudiants internationaux, l'imprégnation linguistique due à la situation d'immersion reste le premier levier des apprentissages. Selon un sondage réalisé en 2024 par Campus France et l'Institut Vérien auprès de 10 000 étudiants internationaux, 47 % d'entre eux se déclaraient bilingues à l'arrivée en France et 76 % à la fin de leur séjour.

3 - Une coopération universitaire reposant sur l'autonomie des établissements partenaires

a) Une difficulté d'identification de l'action internationale des établissements d'enseignement supérieur

Pour apprécier la contribution de la coopération universitaire internationale à la politique de promotion de la francophonie, il convient de recenser les initiatives prises par les établissements d'enseignement supérieur pour rayonner à l'étranger. L'autonomie revendiquée par ces établissements, qui est reconnue par les textes, et notamment par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite « loi Pécresse »), contrarie à cet égard toute velléité d'inventaire.

En dehors du cas particulier des filières encadrées par l'Agence universitaire de la francophonie, le dernier panorama disponible des filières universitaires francophones date de 2016. Figurant dans un rapport intitulé *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières. L'urgence d'une stratégie.*, il résulte d'une enquête approfondie menée auprès des établissements et des postes diplomatiques par Bernard Ramanantsoa, ancien directeur d'HEC, et Quentin Delpech. Les auteurs du rapport identifient, pour l'année 2013-2014, plus de 600 programmes à l'étranger, dont 140 implantations physiques, parmi lesquelles 40 campus satellites, 38 établissements associés et 62 franchises. En plus de ces implantations, les établissements français ont délocalisé près de 330 diplômes de leur offre de formation auprès de partenaires étrangers et proposent au moins 138 programmes de formation à distance avec une audience à l'étranger.

Selon le rapport, ces programmes ont accueilli près de 37 000 étudiants. Les cinq premiers pays bénéficiaires ont été le Maroc, le Vietnam, la Chine, le Liban et la Tunisie. Le management et les sciences de l'ingénieur ont été les disciplines les plus concernées par la délocalisation de formations. 69 % des programmes délocalisés par des établissements français ont mobilisé la langue française dans la cadre des enseignements, mais 57 % seulement des programmes ont été enseignés entièrement en français. Pour faible qu'il paraisse, ce ratio est meilleur que celui de l'offre allemande, qui au même moment était anglophone à 90 %. Quoiqu'il en soit, le rapport a souligné « *l'absence de stratégie stable et affirmée des établissements* », mais aussi « *l'absence de stratégie* » de l'État qui, à défaut de dicter une politique d'internationalisation à des établissements autonome, devrait « *offrir un positionnement clair sur un ensemble d'enjeux*

essentiels de régulation ». La proposition a été faite d'un « *renforcement des stratégies internationales, au niveau des établissements et des services de l'État, afin de mieux connaître, valoriser, promouvoir et développer l'offre française à l'étranger, à travers des outils statistiques et des indicateurs adaptés* ». Elle n'a pas été suivie d'effet concret à ce jour.

Il est regrettable que la simple connaissance des filières universitaires francophones à l'étranger soit demeurée, depuis le rapport de 2016, aussi parcellaire qu'elle l'était auparavant, et que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) puisse écrire, en 2025 : « *Nous disposons de données partielles sur plusieurs indicateurs, mais pas de données globales sur les filières francophones existant à l'étranger (...) [ni] d'une cartographie globale des filières francophones universitaires* »³¹. Une mise à jour du recensement de 2016 devrait être entreprise. Elle constitue un préalable à une relance de la politique de projection des universités et écoles d'enseignement supérieur à l'étranger et à celle de promotion internationale, par le canal bilatéral, de la francophonie universitaire.

b) L'intérêt d'une stratégie d'ensemble intégrant la dimension francophone

Sans porter atteinte à l'autonomie des établissements, les dispositions du décret n° 2015-668 du 15 juin 2015 relatif à la coopération internationale des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pourraient leur être utilement rappelées, par voie de circulaire par exemple. Codifiées aux articles D.123-15 et suivants du code de l'éducation, elles prévoient notamment que « *tout établissement ayant l'intention de contracter avec une institution étrangère ou internationale, universitaire ou non, communique le projet d'accord au ministre chargé de l'enseignement supérieur, à ses autorités de tutelle et au ministre des affaires étrangères. Le projet d'accord fait l'objet d'un examen conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur, des autorités de tutelle et du ministre des affaires étrangères* ». Il appartient aussi aux deux ministères de s'organiser pour procéder à la collecte et à la consolidation des informations pertinentes. Dès lors qu'ils seront saisis de tout projet d'accord international, il leur sera facile d'en tenir les statistiques.

Au-delà de cette observation et de cette veille, l'État devrait également définir des axes stratégiques de développement international intégrant la dimension francophone et les porter à la connaissance des opérateurs que sont les établissements d'enseignement supérieur, qui pour la plupart perçoivent des subventions publiques. L'amplification de la démarche des appels à projets, à condition que ceux-ci ne visent pas des buts trop étroits, pourrait utilement animer la mise en œuvre de ses axes stratégiques. C'est d'un croisement des initiatives de chacun des établissements et d'une vision d'ensemble portée par les administrations centrales et la sphère politique que peut naître une dynamique de promotion internationale de la francophonie académique. L'action des pouvoirs publics, dans ce contexte, devrait être de déterminer des cibles géographiques et disciplinaires, et d'animer une politique d'appels à projets et d'accompagnement budgétaire permettant d'orienter les choix de la communauté universitaire.

³¹ Extrait d'une réponse adressée à la Cour des comptes. L'expression « filière francophone » désigne ici des enseignements universitaires francophones, assurés soit par des établissements français d'enseignement supérieur, soit par leurs partenaires locaux.

Le MEAE reconnaît les avantages d'une carte qui *« permettrait de distinguer les zones où la francophonie universitaire est structurelle, de celles où elle est en concurrence, et d'avoir une vision exhaustive du paysage universitaire francophone par zone géographique et par discipline »*. Ceci permettrait *« d'évaluer le positionnement de la France et de disposer de données nécessaires à l'élaboration d'une stratégie qualitative et mieux ciblée »*. Une telle cartographie *« pourrait être menée par le réseau diplomatique, en lien étroit avec les universités étrangères, et s'articuler avec les travaux de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) »*, sous réserve, selon le ministère, non seulement d'en déduire une stratégie de développement, mais de pouvoir consacrer des moyens adéquats à sa mise en œuvre. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur est pour sa part plus réservé : cette carte serait *« complexe à établir »*. Elle pourrait certes *« s'appuyer sur la connaissance dont les postes diplomatiques disposent sur la présence universitaire française dans leur pays d'implantation »*, comme le reconnaît le MEAE. En revanche, il estimerait *« plus opérationnel de mandater une institution comme l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) pour effectuer le recensement périodique de l'offre francophone d'enseignement supérieur dans le monde »*. Le dépôt obligatoire au MESRE des projets d'accord de coopération ne peut selon lui que fournir des informations partielles, d'autant que ni les établissements privés, ni les établissements publics délocalisant une formation à l'étranger sans signer un accord ne sont tenus de l'en informer. Il affirme, enfin, que *« le ministère ne dispose actuellement pas des moyens techniques et humains pour systématiser la veille informationnelle sur le sujet »*.

Une stratégie ciblée de développement prioritaire de certains enseignements supérieurs francophones à l'étranger et son préalable, une cartographie actualisée de l'existant, sont néanmoins indispensables pour éviter l'actuel pilotage à vue de ces actions essentielles à l'enseignement et l'usage du français aux niveaux supérieurs d'éducation. Dès lors, les deux ministères devraient s'entendre pour définir leurs objectifs partagés et mettre en commun leurs moyens à cette fin, ce qui devrait être un préalable à toute éventuelle proposition par la France d'un mandat qui serait confié à l'AUF pour établir la carte.

4 - Une « diplomatie scientifique » qui valorise insuffisamment davantage la francophonie

a) Une action diplomatique qui rapproche le MEAE et le MESRE

D'origine nord-américaine, le concept de « diplomatie scientifique » peut être défini comme l'utilisation de la coopération scientifique pour établir et renforcer les relations entre les sociétés. Dans le cas de la France, la « diplomatie scientifique » est prise en charge par le MEAE, avec l'appui du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) et le concours des chargés de coopération scientifique et universitaire en fonction dans les ambassades de France, ainsi que des 27 instituts français de recherche à l'étranger. Au MEAE, la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est chargée de cette mission. Elle est épaulée, au sein du MESRE, par la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), et, en son sein, par la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI).

Sur les grands enjeux, un « envoyé spécial » pour la science, la technologie et l'innovation, rattaché parallèlement au MEAE et au MESRE, assure le lien entre les différents acteurs. Ayant succédé à une ambassadrice thématique en fonction depuis 2010, l'envoyé spécial, depuis 2024, est l'ancien président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

b) Une mission de coordination des actions francophones confiée conjointement à la DGRI et à la DGESIP

Le décret du 17 février 2014 modifié, qui fixe l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche prévoit que, conjointement avec la DGESIP, la DGRI « *coordonne la politique de coopération et de promotion de la francophonie en lien avec les directions concernées et les opérateurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche* ». Concrètement, cette mission se traduit par les objectifs suivants :

- promouvoir l'usage et la visibilité de la langue française dans la production, la diffusion et les échanges universitaires et scientifiques internationaux ;
- développer des plateformes et outils numériques favorisant l'accès aux connaissances scientifiques en français ;
- développer des partenariats Hubert-Curien³² dans des pays francophones en croissance rapide afin d'accompagner le développement de leur activité scientifique ;
- renforcer l'attractivité du système français d'enseignement supérieur et de recherche auprès des pays francophones.

Les instruments disponibles pour servir cette mission sont variés. Il peut s'agir d'appels à projets internationaux, de programmes de bourses d'excellence, d'un soutien aux manifestations scientifiques francophones ou de la participation aux actions de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

L'action de la DGRI compose avec l'autonomie des opérateurs, ce qui permet une adaptation fine aux enjeux de chaque discipline. En Roumanie, pays dont le lien avec la France est renforcé par la proximité linguistique, le Collège juridique franco-roumain, fruit d'une coopération académique riche et ancienne entre l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'Université de Bucarest et un consortium d'appui formé par dix-sept prestigieuses universités françaises, délivre de nombreuses formations en français, sanctionnées par un double diplôme.

La DGRI promeut également la « science ouverte », c'est-à-dire « *la diffusion de l'ensemble des publications des chercheurs français (et non uniquement celles en langue française), accompagnées de leur traduction dans la langue du pays destinataire* »³³. Objet de deux plans successifs, portant respectivement sur les périodes 2018-2020 et 2021-2024, ce

³² Selon Campus France, un partenariat Hubert Curien (PHC) est « *un projet de recherche, établi conjointement par deux équipes de recherche, l'une française, l'autre étrangère, qui bénéficient après évaluation du soutien financier des deux instances partenaires* ». Actuellement, il existe un PHC labélisé dans six pays francophones : Belgique, Cameroun, Liban, Maroc, Suisse et Tunisie.

³³ Extrait d'une réponse à la Cour du secrétaire général des ministères chargés de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

dispositif est en cours de mise à jour. Son objectif est de généraliser l'obligation de publication en accès ouvert des articles et des livres issus de recherches financées par appel sur fonds public. Le dispositif « *science ouverte* » soutient parallèlement les progrès des technologies des langues pour que le recours à la langue française ne constitue pas un obstacle pour le lecteur.

c) La contribution des établissements de recherche

Le Centre national pour la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou encore l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) développent des coopérations structurées avec des partenaires francophones, notamment en Afrique et dans l'océan Indien. L'IRD et le CIRAD ont historiquement noué des partenariats toujours actifs avec les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ainsi qu'avec Madagascar et Haïti, entre autres. La langue de travail dans ces partenariats est le plus souvent le français. L'IRD comme le CIRAD disposent de représentations permanentes dans de nombreux pays francophones : Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Burkina Faso, Madagascar, notamment.

Ainsi, l'IRD est partenaire de l'AUF depuis 2014, à travers un accord-cadre renouvelé pour la troisième fois en 2024. Grâce à sa « mission culture scientifique et technologique » (MCST), l'Institut met en œuvre une politique de diffusion de l'information scientifique et du partage des savoirs avec la société, tant en France que dans les pays partenaires du Sud. La diffusion des publications scientifiques francophones est rendue possible par IRD Éditions, le seul éditeur public français spécialisé dans le développement, dont les trois quarts des publications sont en français. À travers le monde francophone, l'IRD s'attache à mettre en œuvre des projets favorisant le dialogue entre chercheurs et citoyens, notamment des conférences et débats publics comme la « conférence internationale francophone d'entomologie » (Yaoundé, novembre 2023) ou le colloque « sciences sociales et drogues en Afrique francophone » (Dakar, mai 2024). L'impact d'un tel programme sur l'usage effectif de la langue française dans les pays partenaires de l'IRD n'est à ce jour pas mesuré.

d) Un possible conflit entre politique d'influence et politique de francophonie

S'agissant d'une manière générale des publications scientifiques, les organismes et leur tutelle à la DGRI font passer le critère de la qualité avant celui de la langue. La DGRI affirme « *travailler à faire coexister excellence et diversité linguistique* ». Deux statistiques méritent à cet égard une réflexion. Selon la DGRI, « *67 % des 160 000 publications scientifiques françaises parues en 2023 sont en accès ouvert en décembre 2024* »³⁴, grâce au dispositif multilingue « sciences ouvertes », l'objectif étant s'atteindre 100 % en 2030. En revanche, une étude de février 2025 de l'observatoire des sciences et techniques du Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) montre la baisse des résultats mesurés en termes de publications en langue française. Cette étude indique qu'à la fin des années 2010, « *la France a une part d'articles scientifiques dans d'autres langues que l'anglais un peu supérieure à 5 %, comme l'Allemagne* », mais que cette part est en recul de 10 % depuis

³⁴ Réponse à un questionnaire de la Cour.

2010. Ces deux constats illustrent la contradiction qu'il peut y avoir entre une politique d'influence, qui en l'espèce passe par la diffusion maximale des résultats de la recherche française, quel qu'en soit le prix sur le plan linguistique, et une politique de promotion de la francophonie. La recherche de formules permettant la publication simultanée en français et en anglais d'un article scientifique peut permettre d'atténuer cette opposition.

La même tension entre influence et francophonie caractérise la mission des instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), établissements placés sous la tutelle du MEAE, et de leurs unités mixtes (UMIFRE), copilotées par le MEAE et le CNRS. Centrés sur les sciences humaines, sociales et l'archéologie, ces organismes ont pour principale mission de faire rayonner l'expertise scientifique française. Ils contribuent par ailleurs à la promotion de la francophonie, sans que ce soit leur mission première.

En septembre 2025, le MEAE a diffusé aux postes diplomatiques une « stratégie ministérielle de diplomatie scientifique » qui a mis à jour la stratégie antérieure, qui datait de 2013³⁵. La stratégie de 2025 énumère dix objectifs, dont le suivant : « promouvoir la science en français dans un monde scientifique multilingue ». Le document constate que la valorisation du multilinguisme, encouragée notamment par la mobilité des étudiants, des post-doc et des chercheurs, s'appuie de plus en plus sur les systèmes de traduction automatique, en amélioration constante. Il souligne le rôle du « réseau francophone international en conseil scientifique », créé en 2022.

La volonté d'ouverture internationale symbolisée par la promotion de la « diplomatie scientifique » ne doit pas non plus oublier un souci de promotion de la francophonie. La nomination d'un scientifique chargé de cette mission auprès de l'envoyé spécial pour la science, la technologie et l'innovation contribuerait utilement à valoriser la dimension francophone de la diplomatie scientifique.

II - Des résultats contrastés dans l'enseignement du et en français

L'analyse des résultats de la politique menée par les autorités françaises pour promouvoir la francophonie fait apparaître une réalité contrastée, qui dépend des contextes locaux.

À propos de l'activité internationale des établissements d'enseignement supérieur, la Cour des comptes a publié en mars 2025 les résultats de son évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les « étudiants internationaux » qui sont définis comme les étudiants qui rejoignent la France pour y étudier, à l'exclusion des étudiants déjà résidents en France au début de leur cursus. D'après Campus France, ces étudiants internationaux ont été 330 000 en 2024-2025. Leur nombre Selon la Cour, « la mobilité internationale des étudiants croît plus vite que le nombre d'étudiants dans le monde. Elle fait l'objet d'une compétition de plus en plus intense entre les établissements d'enseignement supérieur pour attirer les talents, mais aussi entre les États ». À cet égard, le recul des performances françaises comparativement aux autres grands pays d'accueil est significatif d'une perte d'influence préoccupante pour attirer prioritairement les talents.

³⁵ *Une diplomatie scientifique pour la France*, rapport de la DGM, janvier 2013.

Dans le cadre de la présente évaluation, l'absence de connaissance de la réalité de la coopération menée par les établissements français d'enseignement supérieur et le caractère fragmentaire des informations disponibles sur la dimension francophone de la diplomatie scientifique, obligent à se concentrer sur l'activité d'enseignement des instituts français, des Alliances françaises et des établissements homologués de l'AEFE, et sur les actions incitatives conduites dans les systèmes éducatifs étrangers.

A - Dans les instituts français et les Alliances françaises, une fréquentation encore affectée par la crise sanitaire

L'analyse des données collectées par la Cour témoigne d'une baisse du nombre d'apprenants et de celui des heures enseignées dans la plupart des pays, la tendance étant surtout marquée pour le grand public, tandis que les résultats pour les enseignements plus professionnalisants sont encourageants.

1 - Un nombre d'apprenants et d'heures enseignées en baisse

Avec 419 000 apprenants individuels de français pour un total de 811 000 inscriptions³⁶ en 2024³⁷, les niveaux de fréquentation des instituts français et des Alliances françaises constatés en 2018 n'ont pas été rattrapés après la baisse intervenue en 2020 en raison de la crise de la covid 19. Ainsi, de 2018 à 2024, l'effectif des apprenants de français a chuté de 11,6 % et celui des inscriptions de 18,9 %

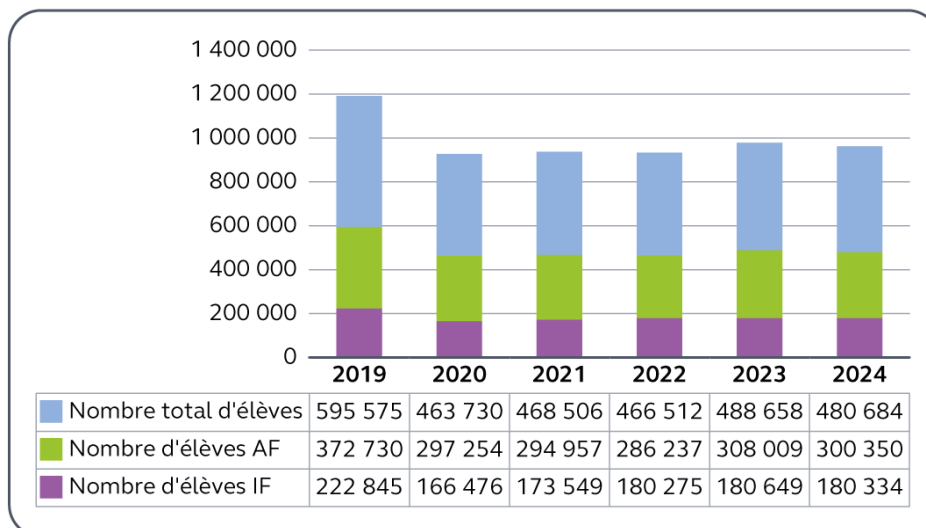
Dans cet ensemble, ce sont les cours dits « grand public » qui sont les plus touchés, avec un recul de 15%, tandis que les publics issus des entreprises et des institutions ont augmenté de 2 %. Au total, le nombre d'heures de cours de français vendues par les Alliances françaises s'est contracté de 21 % entre 2018 et 2024 (à 22 millions d'heures), même si le total des recettes engendrées a très légèrement augmenté (+ 0,6 %), pour atteindre 171 M€.

L'activité d'enseignement du français dispensée par les instituts français et les Alliances françaises peut être mesurée par le nombre d'inscriptions, ainsi que par le nombre d'heures enseignées.

³⁶ Un apprenant peut s'inscrire à plusieurs cours de français.

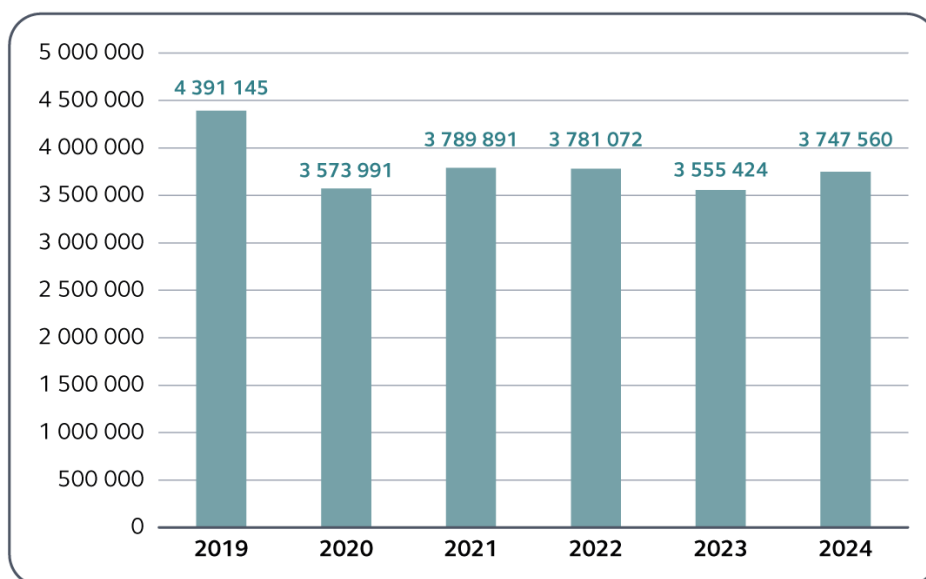
³⁷ Source : Fondation des Alliances françaises.

Graphique n° 1 : nombre d'inscriptions dans les instituts français et des Alliances françaises



Source : DGM-DDC-LFE

Graphique n° 2 : nombre d'heures enseignées dans les instituts français et les Alliances françaises

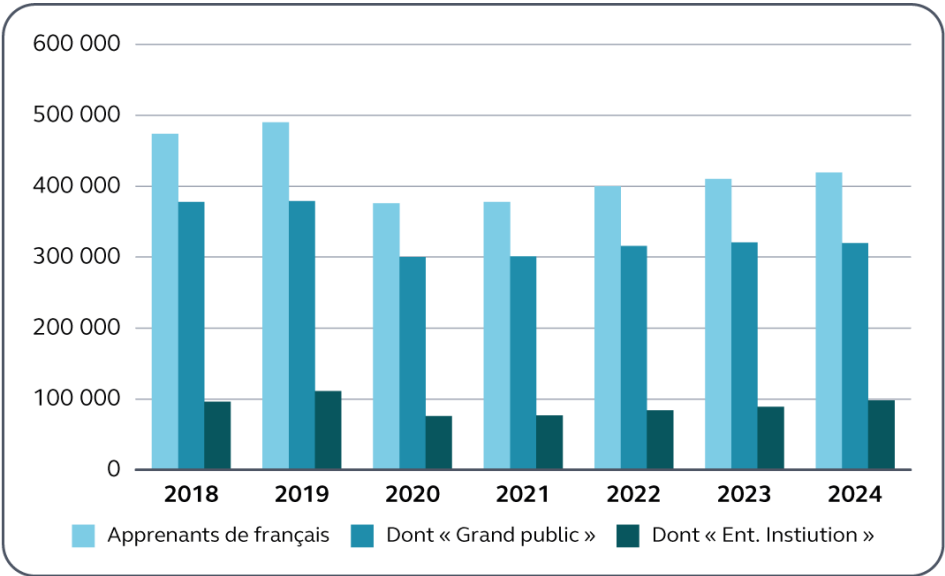


Source : DGM-DDC-LFE

En 2020, le nombre des inscriptions a baissé d'un tiers, le nombre d'heures enseignées d'un cinquième. Ces deux indicateurs sont orientés à la hausse depuis 2021, mais ils n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux d'avant covid.

Il est possible aussi de caractériser l'activité des Alliances françaises et des instituts français par le nombre d'apprenants qui les fréquentent.

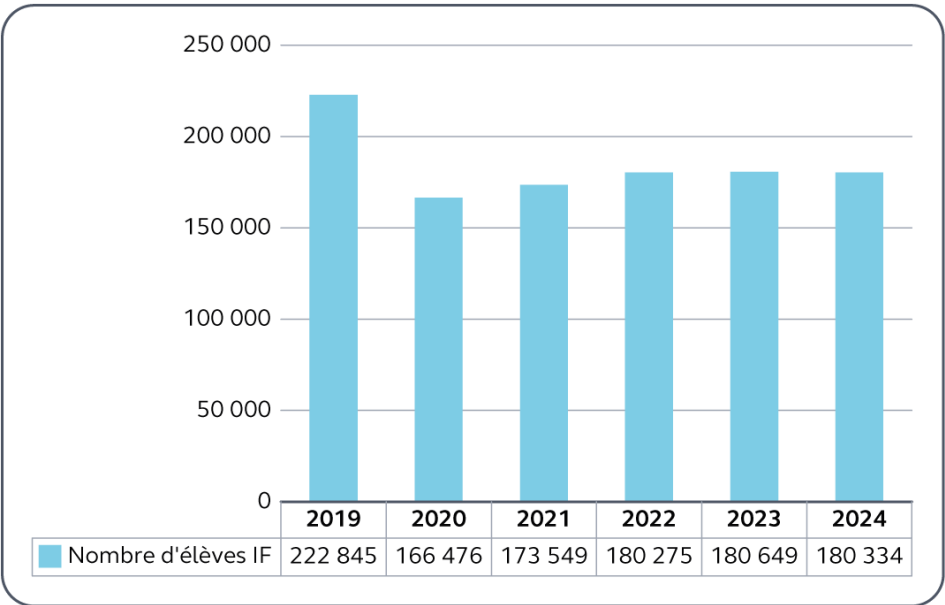
Graphique n° 3 : nombre d'apprenants de français dans les Alliances françaises 2018-2024



Source : Fondation des Alliances françaises

Comme dans les Alliances, dans les instituts français, le nombre d'apprenants de français n'a pas non plus retrouvé son niveau de 2018, mais, à la différence des Alliances, il n'est pas possible de décomposer l'évolution du public (grand public ou entreprises) dans les instituts.

Graphique n° 4 : nombre d'apprenants de français dans les instituts français



Source : rapports d'activité de l'Institut français

2 - Un intérêt maintenu pour les diplômes et certificats en français

Indépendamment de l'activité pédagogique des instituts français et Alliances françaises, il est intéressant de mesurer l'appétence pour la langue française à travers les statistiques portant sur le nombre d'inscrits aux différents diplômes et certifications qui attestent d'un niveau de maîtrise de la langue française. Ces diplômes et certificats sont supervisés, d'une part, par *France Éducation internationale* (FEI), qui est un établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, et, d'autre part, par la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France (CCIP).

Dépendent de FEI :

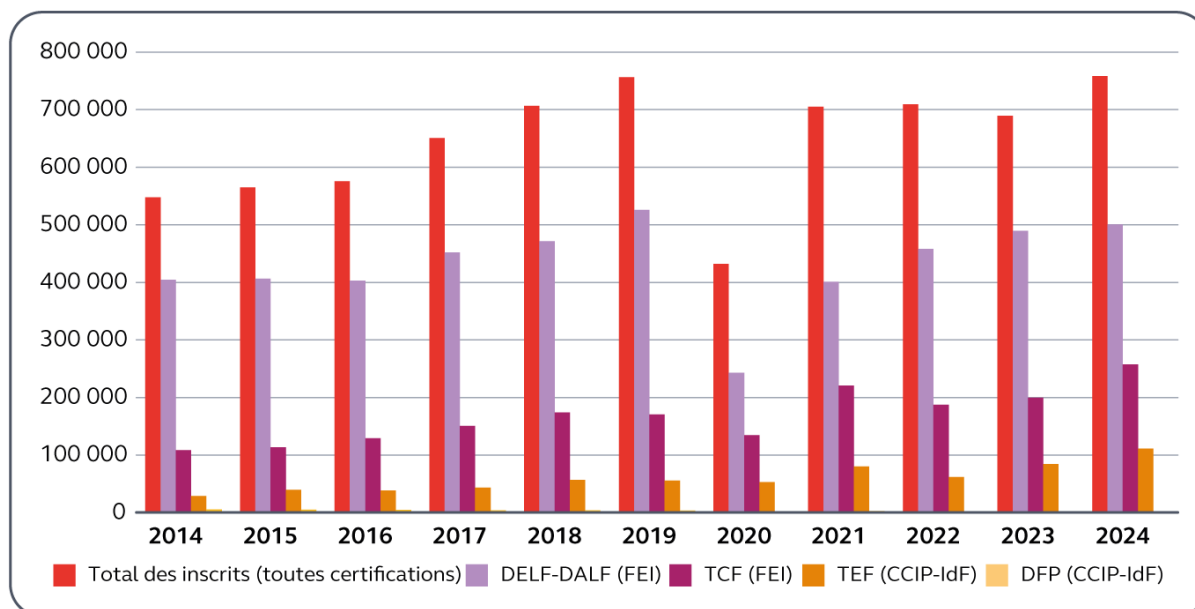
- le diplôme d'étude en langue française (DELFF), qui certifie les quatre premiers niveaux du cadre européen commun de références pour les langues : A1, A2, B1 et B2 ;
- le diplôme approfondi de langue française (DALF), qui certifie les niveaux C1 et C2 ;
- le test de connaissance de français (TCF), qui évalue les compétences linguistiques en français, et qui est exigé pour la naturalisation française, l'immigration, l'accès à des études en France ou pour occuper certains emplois dans des pays francophones.

Sont gérés par la CCIP :

- les diplômes de français professionnel (DFP), notamment dans les domaines suivants : « affaires », « relations internationales », « santé, tourisme, hôtellerie, restauration » ;
- le test d'évaluation de français (TEF), qui permet notamment d'intégrer un établissement d'enseignement, en France et dans les autres pays francophones, et de faire une demande d'immigration au Québec.

En 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, le nombre d'inscrits au DELF et au DALF a été divisé par deux et celui des inscrits au TCF a diminué de 21 %. Mais le rétablissement a été rapide en particulier pour le TCF et le TEF, qui a doublé son nombre d'inscrits entre 2018 et 2024. Cela témoigne du succès des tests de niveau linguistique exigés pour certaines démarches ou emplois. De même, la version française du test *Ev@lang*, proposé par FEI, rencontre un certain succès, le nombre de passations étant passé de 10 837 en 2018 à 37 103 en 2024. Le DFP et, dans une moindre mesure, le TEF, ont également été affectés par la pandémie. Alors que le TEF a rapidement surmonté l'obstacle, les DFP n'ont cessé de perdre des candidats depuis 2018, passant de 4 013 inscrits à 2 376 (- 40 %).

**Graphique n° 5 : nombre d'inscrits aux certifications, diplômes
et tests de langue française**



Source : DGM-DDC-LFE

Ainsi la baisse tendancielle du nombre des apprenants et des heures enseignées ne se répercute pas à l'identique dans les statistiques des diplômes, certifications et tests, qui globalement ont retrouvé en 2024 le niveau de 2019. L'appétence pour un français utile pour la vie professionnelle, évoquée dans la troisième partie du présent rapport, est mise en évidence par la forte progression, dans la même période, du volume des TEF et des TCF.

FEI souhaite évidemment le renforcement et la numérisation de l'offre de cours orientés vers les certifications, qui sont pour lui une source de recettes. Il souhaite identifier « la part des recettes issues de la commercialisation des certifications par les établissements du réseau culturel français à l'étranger qui est réinvestie dans le développement de ces structures ainsi que dans les actions de coopération linguistique et éducative menées par les SCAC », ce qui n'est pas possible à ce stade.

Enfin, bien que FEI considère « opportun de s'interroger sur la pertinence du maintien d'un dispositif mondial du DFP (diplôme de français professionnel, proposé par la CCIP) », le maintien d'une alternative à l'offre de diplômes de FEI, surtout dans le domaine du français professionnel, paraît justifié.

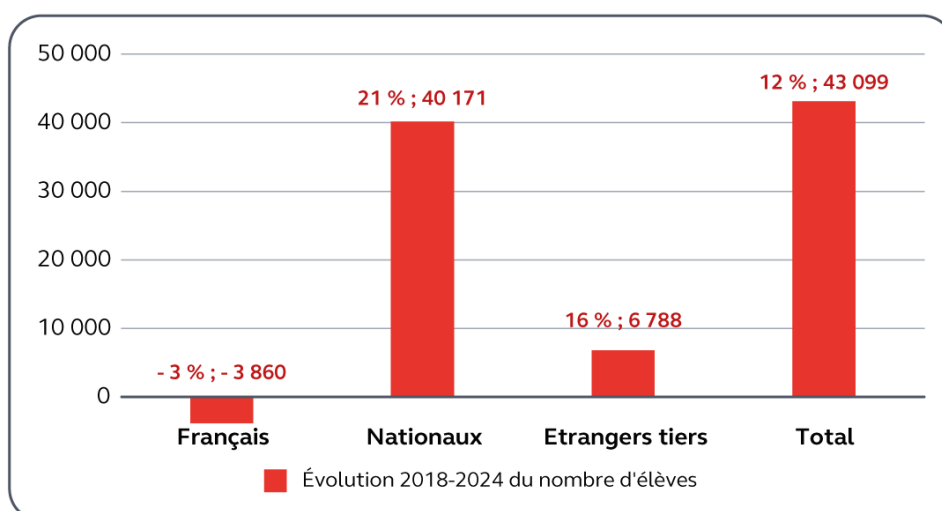
B - Dans l'enseignement français à l'étranger, une ambition excessive pour une progression mesurée

L'élargissement des publics accueillis dans les établissements homologués par l'AEFE est nettement plus lent qu'annoncé par le Président de la République dans son discours du 20 mars 2018 pour la stratégie sur la langue française. L'écart, de l'ordre de un à quatre, entre le rythme de croissance souhaitée et le rythme de croissance constatée impose d'adopter une vision plus réaliste et de réviser à la baisse le niveau d'ambition.

1 - Des résultats très en-deçà des objectifs fixés

Le constat à mi-parcours met en évidence une progression beaucoup moins rapide qu'annoncée. Entre les années scolaires 2018-2019 et 2024-2025, la croissance des effectifs a été de 12 %, alors que, si l'objectif avait été respecté, cette croissance aurait dû être de l'ordre de 50 %, c'est-à-dire quatre fois plus rapide. La croissance annuelle moyenne pendant ces huit années a été de 1,5 %, alors qu'elle aurait dû atteindre 6 %. Elle a été inférieure de moitié à ce qu'elle était les huit années précédant le lancement du plan (2,9 %).

Graphique n° 6 : variation totale en volume des effectifs (2018-2024)



Source : AEFÉ

Cette arithmétique doit être jugée à l'aune d'un contexte devenu difficile. Alors que l'année scolaire 2019-2020 avait connu un accroissement de 3,6 % des effectifs totaux (+ 6 % pour les seuls élèves nationaux), l'année 2020-2021, dominée par la pandémie, a été marquée par une chute de 5 % des effectifs d'élèves français, beaucoup de familles de compatriotes étant rentrées en France.

La croissance des effectifs d'élèves étrangers s'est poursuivie, quoiqu'à un rythme moins rapide, mais elle n'a pas suffi à compenser les départs d'élèves français. Le mouvement de hausse globale a repris en 2021-2022. Il a été porté par le dynamisme des inscriptions d'élèves étrangers, les effectifs d'élèves français ne progressant que très faiblement. En 2024-2025, la part des élèves français était de 31 %, celle des étrangers nationaux de 57 % et celle des étrangers de nationalité tierce de 12 %. Entre 2018-2019 et 2024-2025, la part des élèves français a perdu trois points. Le potentiel de croissance de l'enseignement français à l'étranger est à chercher dans les publics étrangers, en particulier parmi les familles du pays hôte.

Entre 2015 et 2019, le nombre d'inscriptions aux examens a progressé de 45 % : il a atteint 15 307 candidats en 2019, contre 10 526 en 2015. Les DELF A1 et A2 représentaient 86 % des candidats en 2018. Ce pourcentage a baissé en 2019 (73 %) au profit des candidats aux DELF B1, B2 et C1. En 2025, le nombre d'inscriptions au DELF et DALF étaient de 12 000, ce qui signifie que le niveau d'avant covid n'a pas été retrouvé. Le DELF junior, en forte progression, peut fournir un relais de croissance. *France Éducation internationale (FEI)*

souligne à juste titre l'intérêt que présenterait, pour accompagner la hausse du nombre des candidats au DELF-DALF, l'établissement de conventions entre les Alliances françaises et les établissements privés locaux, qui permettrait de structurer un réseau de lieux de passation du DELF junior.

Inverser la tendance à la baisse des effectifs : le cas de l'Inde :

Les quatre lycées français d'Inde accueillent 873 élèves au total en 2024-2025, dont la moitié à Pondichéry. Dès avant la crise de la covid 19, les effectifs tendaient à décroître : encore compris entre 1 400 et 1 500 élèves entre 2011 et 2013, ils s'établissaient à moins de 1 000 en 2018 et 2019. Au lycée de Pondichéry, par exemple, le nombre d'élèves est passé de 1 400 entre 2005 et 2010 à 410 en 2024-2025. Cette érosion s'explique par la diminution de la population d'expatriés français.

La présence linguistique et culturelle de la France en Inde est assurée par ailleurs par un réseau de 15 Alliances françaises, dont 13 sont dirigées par des agents publics français mis à leur disposition. Les Alliances, qui assurent des cours de français à 27 000 apprenants, sont coordonnées par un agent public à plein temps intégré dans l'équipe du SCAC. Elles disposent de médiathèques, mais ne peuvent s'appuyer sur aucune librairie francophone³⁸, l'Inde en étant dépourvue. L'institut français d'Inde, de son côté, n'offre pas de cours de langue. Les Alliances sont dès lors en situation de monopole pour l'organisation des DELF et DALF destinés aux adultes.

Dans les établissements d'enseignement français, la seule solution pour inverser la tendance au déclin est de s'ouvrir davantage au public indien. Cette évolution est en cours, notamment à Pondichéry. Mais le marché des écoles privées est très concurrentiel et les efforts d'équipement et de communication des établissements de l'AEFE ne produisent que des effets limités. Il est peu probable que l'Inde atteigne les objectifs que lui assigne la politique prioritaire, qui prévoit, entre 2023 et 2030, un passage de quatre à huit du nombre de ses établissements homologués et une multiplication par 2,4 du nombre des élèves scolarisés.

En mai 2024, la revue de la politique prioritaire du Gouvernement note que « *la croissance des effectifs est réelle, mais au-dessous de l'objectif (1,1 % [entre 2019 et 2023] au lieu de 5,8 %)* ». Mais elle impute ce résultat aux « crises politiques » intervenues sur la période.

Considérant sans doute que ces crises sont terminées, les évaluateurs maintiennent des objectifs de croissance des effectifs ambitieux pour 2024 et 2025 : 5,9 % et 6,7 % respectivement. Or, cette croissance a été en réalité de 1,5 % en 2023-2024 comme en 2024-2025. Et pour atteindre l'objectif final de 700 000 élèves, dont la faisabilité ne repose sur aucune analyse sérieuse, il faudrait rattraper dans les cinq ans à venir le retard pris dans les huit premières années, avec des taux de croissance annuels encore plus élevés, ce qui paraît irréaliste.

³⁸ Des espaces *Pardonne my french* ont été créés récemment dans des librairies indiennes, ou *coins livres français* ou *french corners*, qui sont des relais pour la diffusion de livres en français ou de livres d'auteurs francophones traduits. Au bout d'un an d'expérimentation, le bilan reste à faire.

2 - La nécessité d'un plus grand réalisme compte tenu du contexte budgétaire

Dans un contexte budgétaire contraint, un effort d'efficience a été accompli par l'AEFE, dont les ressources globales n'ont pas progressé, alors que le nombre des élèves accueillis augmentaient³⁹. Cet effort a été rendu possible par le choix de faire reposer l'essentiel de la croissance du réseau sur le développement des établissements partenaires. À la manière des établissements scolaires hors contrat en France, ces établissements partenaires se financent quasi-exclusivement sur des ressources privées. L'AEFE accompagne les projets d'extension ou de création d'écoles partenaires en mettant à la disposition de leurs promoteurs une équipe d'experts qui les aide à concrétiser leurs intentions et à rendre possibles les homologations auxquelles ils aspirent. Mais les investisseurs potentiels dans des projets d'écoles ne sont pas très nombreux. Elle accompagne aussi, par ailleurs, la rénovation et l'extension de certains établissements en gestion directe.

Tableau n° 6 : budget d'investissement de l'AEFE

<i>CP</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>En M€</i>	48,2	42,8	21,0	34,6	31,1	29,0	32,2	60,0

Source : AEFE

Si l'on ajoute les effectifs d'élèves scolarisés dans des établissements labellisés *LabelFrancEducation* à ceux accueillis dans les établissements homologués, on obtient un total proche de 600 000. À la périphérie de son cœur de métier, l'AEFE a également la mission de soutenir des associations « Français langue maternelle » (FLAM), qui proposent des activités autour de la pratique du français dans un cadre extra-scolaire, de manière à entretenir la pratique de la langue chez les enfants vivant à l'étranger. À la rentrée 2024, 102 associations étaient ainsi accompagnées, pour le bénéfice de 8 810 enfants, dont 7 420 étaient français. Enfin, selon France Éducation internationale, plus de 2 000 élèves scolarisés dans les établissements de l'AEFE préparent, dans leurs établissements, des certifications DELF et DALF.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de difficultés aiguës dans la gestion de l'AEFE, marquée en 2025 par une hausse importante et mal anticipée de la masse salariale, une baisse significative des dépenses de fonctionnement, une tension sur la trésorerie des services centraux et un besoin d'optimisation de la stratégie immobilière de l'Agence.

Selon la direction du budget, « *les modalités de la croissance du nombre d'élèves observée depuis la fixation de l'objectif Cap 2030 n'ont pas permis d'assurer la soutenabilité financière de l'Agence* ». Elle estime que « *le principe d'une cible d'élèves doit être réinterrogé, et son niveau actualisé le cas échéant* ». Si le principe d'une cible à atteindre est conservé, l'objectif retenu pour la taille du réseau « devrait », selon elle, « *encore davantage s'articuler avec la révision du modèle économique de l'Agence* », rendue nécessaire par la nécessité de garantir « *la soutenabilité financière de long terme de l'opérateur* ». Malgré ce contexte de crise, l'AEFE, de son côté, a indiqué qu'après lecture du projet de rédaction de la Cour, elle n'avait pas de remarque à formuler.

³⁹ La direction du budget signale à juste titre un effet de ciseau entre une subvention pour charges de service public en croissance depuis 2019 (+ 18 % entre la LFI 2019 et la LFI 2024) et des ressources propres en diminution (- 14 % entre 2019 et 2024).

Quoiqu'il en soit, les résultats enregistrés depuis le lancement du plan en 2018 sont très inférieurs aux objectifs. Ils suggèrent d'adopter des objectifs plus réalistes pour le développement du réseau des établissements homologués d'ici 2030. Ils invitent d'autre part à intégrer dans la démarche générale la politique de labellisation des établissements locaux offrant un enseignement bilingue, dont la mise en œuvre produit des résultats positifs de croissance du nombre de pays, d'établissements et d'élèves bénéficiant de ce label.

Tableau n° 7 : nombre d'établissements et d'élèves bénéficiant du *LabelFrancEducation*

<i>Année</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Nombre d'établissements labellisés</i>	393	456	523	587	651	716
<i>Nombre de pays</i>	58	60	62	62	63	67
<i>Effectifs estimés d'élèves</i>	140 000	160 000	184 500	182 000	190 000	199 000

Source : DGM-DDC-LFE

Il importe enfin que l'AEFE continue à entretenir ses contacts avec ses anciens élèves, qui sont des ambassadeurs naturels du réseau, mais aussi de la France, dans les pays où ils exercent leurs activités. Le site des « *anciens élèves des lycées français dans le monde* », alfm.fr, qui compte plus de 9 000 inscrits originaires de 115 pays apparaît à cet égard comme un outil particulièrement adapté, tout comme le *Forum mondial des alumni* qui se tient tous les deux ans à l'initiative de l'AEFE, et qui, du 24 au 26 mai 2024, a réuni à Bruxelles quelque 150 anciens élèves, venus de 44 pays.

L'exemple de l'AEFE gagnerait fortement à être suivi par le réseau des instituts français et des Alliances françaises. Même s'il est plus hétérogène que celui des établissements d'enseignement français à l'étranger, ce réseau serait encore plus puissant s'il parvenait à fidéliser davantage, sur la longue durée, les apprenants qui l'ont fréquenté. Encore faudrait-il ensuite exploiter ces réseaux au service de la francophonie et mesurer leur impact sur la pratique et le développement du français dans les sphères personnelles ou professionnelles des *alumni*.

Si le MEAE rappelle l'autonomie de chaque Alliance française dans sa stratégie de fidélisation des anciens étudiants, il reconnaît que ces démarches « *pourront faire l'objet d'une réflexion stratégique, notamment sur un ensemble de bonnes pratiques, coordonnée avec la Fondation des Alliances françaises et mutualisable avec les centres de langue des instituts français* ». S'agissant du réseau culturel des instituts français, il souligne que « *la fidélisation des apprenants fait partie intégrante de la démarche qualité, processus de professionnalisation continu des établissements* ». Enfin, pour l'AEFE, il indique que « *depuis plusieurs années* », cette agence a créé un « *réseau mondial unique des anciens élèves, au-delà des associations locales existantes* » dans lequel « *les alumni non-français sont les plus mobilisés* ». Le programme post-bac des bourses France Excellence Major a ainsi accompagné 5 000 élèves étrangers pour les fidéliser.

FEI souligne la pertinence d'un tel réseau d'*alumni* et suggère la réalisation d'un annuaire unique de contacts francophones, en s'appuyant sur le réseau France Alumni, développé par Campus France à la demande et avec le financement du MEAE.

L'intérêt d'une fidélisation active est donc reconnu par les différents acteurs et il convient de l'intensifier, notamment pour les instituts français et les Alliances françaises qui pourraient consolider leurs actions.

3 - Une amélioration nécessaire du suivi statistique

La DGM a été en mesure de produire certains chiffres caractérisant les activités d'enseignement des instituts français. Cependant, d'une manière générale, les informations ne sont pas systématiquement collectées et ne concernent pas toutes les données sur l'enseignement et l'apprentissage du français qui seraient utiles. Pourtant, certaines sources sont facilement mobilisables, comme celles portant sur les élèves scolarisés dans le réseau de l'AEFE ou dans les systèmes éducatifs francophones à l'étranger.

Un rendez-vous statistique biennal, sur la base d'une enquête générale menée auprès des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) sur l'enseignement du et en français dans le monde, associée à l'exploitation de données sur le niveau de maîtrise et l'usage de la langue française dans certains pays ciblés (à collecter auprès d'organismes comme France Éducation international, l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation⁴⁰ (IFEF), la Confemen ou l'institut Kantar), garantirait un pilotage optimisé de l'activité des postes par l'administration centrale.

À l'issue de l'évaluation conduite par la Cour, le MEAE a précisé que la DGM avait engagé « *un important travail de compilation des différentes sources disponibles* » qui, malgré « *une disponibilité très variable des chiffres* » et « *une fiabilité des chiffres locaux parfois questionnable (...), ouvre à une vision chiffrée précieuse de la dynamique de l'apprentissage des langues, dans le temps et dans l'espace* ».

France Éducation International (FEI) a quant à lui souscrit à la constitution d'une base de données consolidée sur l'enseignement et l'apprentissage du français, tout en soulignant les difficultés liées aux systèmes de données encore lacunaires et pas forcément fiables dans certains pays, notamment les pays africains.

Quelles que soient ces difficultés, il est primordial de constituer et d'alimenter régulièrement une base de données statistiques aussi fiable et complète que possible sur l'enseignement et l'apprentissage du français à l'étranger, avant d'en évaluer l'impact.

C - Des progrès dans les systèmes éducatifs où le français est langue d'enseignement

Dans les pays où le français est une langue d'enseignement et bénéficiant d'un appui financier de la France, la fréquentation de l'école en français progresse plus vite que la démographie des élèves en âge d'aller à l'école, sans que l'on puisse établir un lien de cause à effet direct.

⁴⁰ L'IFEF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

1 - Des progrès dans la fréquentation de l'école en français

Selon deux sources différentes⁴¹, le nombre estimé d'élèves et d'étudiants scolarisés en français dans le monde (hors Belgique, Canada, France, Luxembourg, Monaco et Suisse), est passé de 74 millions en 2022 (source OIF) à 83 millions en 2024 (source MEAE). Dans les deux cas, le périmètre retenu exclut les effectifs d'élèves et d'étudiants scolarisés en français dans les pays du Nord ainsi que les apprenants fréquentant les établissements de l'AEFE, des Alliances et instituts français.

Cette progression est cohérente avec celle annoncée par l'OIF entre 2018 et 2022, correspondant à un accroissement moyen d'environ 4 millions d'élèves par an. Cette scolarisation en français à l'échelle mondiale repose très majoritairement sur les systèmes éducatifs nationaux des pays du Sud dans lesquels :

- le français est la langue d'enseignement à titre principal, au moins dans une partie significative des établissements (cas des systèmes bi ou trilingues) : Bénin, Burkina Faso, Cameroun (anglais, français), Centrafrique, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Liban (anglais, arabe, français), Mali, Niger, Sénégal, Togo ;
- le français est l'une des langues d'enseignement introduite à différents niveaux (primaire, secondaire ou supérieur) pour plusieurs ou toutes les matières enseignées : Algérie (arabe, français supérieur), Burundi (kirundi, français primaire), Djibouti (arabe, français primaire), Haïti (créole, français), Madagascar (malagasy, français primaire), Maroc (arabe, français primaire), Mauritanie (arabe, français secondaire), Tchad (arabe, français primaire), Tunisie (arabe, français secondaire), Vanuatu (créole, français).

La progression constatée en volume repose sur deux facteurs principaux : l'accroissement de la population et les progrès de la scolarisation. Le principal défi est d'accueillir un nombre croissant d'enfants à l'école, dans les mêmes proportions que celles que connaît l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée. En moyenne, dans une dizaine de pays d'Afrique où le français est langue d'enseignement (pas ou peu de données pour la RDC et la Centrafrique), les taux nets de scolarisation (primaire et premier cycle du secondaire) sont supérieurs à 60 % (sauf au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal). Ils atteignent ou dépassent 90 % au Bénin, au Congo, au Gabon et au Togo. Mais ils stagnent ou ils ont baissé entre 2018 et 2023 dans plusieurs pays, comme au Burkina Faso, aux Comores, en Guinée ou au Niger et au Sénégal.

D'après les enquêtes annuelles⁴² menées par l'Institut Kantar, la fréquentation de l'école en français dans les villes d'Afrique subsaharienne a progressé de quatre points de pourcentage entre 2018 et 2024, alors que la population croît, en moyenne, de 2,5 % par an dans ces pays, ce qui indique, a priori, une certaine réussite des politiques éducatives. L'acquisition du français passant essentiellement par l'école, cette augmentation du taux de fréquentation de l'école en français soutiendra celle du nombre de francophones, sans préjuger cependant du niveau de maîtrise de la langue ou de son usage effectif.

⁴¹ *La langue française dans le monde*, 2022 (OIF-Gallimard) et statistiques 2024 de la sous-direction de la langue française et de l'éducation du MEAE.

⁴² Un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans (2 000 personnes en moyenne) et plus résidant dans les principales villes d'Afrique francophone : 11 pays d'Afrique renouvelés tous les ans et quatre ou cinq pays supplémentaires, en alternance, tous les trois ou quatre ans.

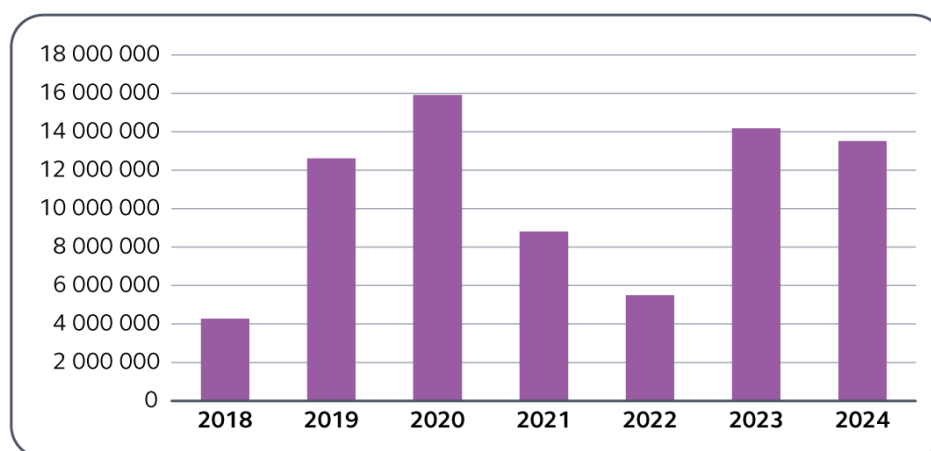
Par ailleurs, l'école n'est pas le seul vecteur de transmission de la langue dans des pays où un environnement francophone existe aussi dans l'administration, dans les médias, dans les entreprises, dans les commerces ou dans le système judiciaire par exemple. Néanmoins, le nombre de francophones et le niveau de maîtrise de la langue française étant largement imputables à la performance du système éducatif, leur évolution révèle pour partie le succès ou l'échec d'une politique de promotion du français.

2 - L'appui financier de la France

Quasiment tous les pays⁴³ cités précédemment ont bénéficié d'un appui de la France à l'enseignement en français durant la période considérée (2018-2024).

Entre 2018 et 2024, les pays où le français est la ou l'une des langues d'enseignement ayant bénéficié d'un financement expressément consacré à l'éducation en français à travers différents fonds⁴⁴ gérés par le MEAE sont les suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Tunisie. Avec 57 M€, le total des financements affectés à ces pays (hors fonds régionaux) représente 60 % du total des fonds distribués au titre du soutien à l'enseignement du français durant cette période.

Graphique n° 7 : total des fonds « langue française » (en euros)



Source : DGM-DDC-LFE

Globalement, et en dépit de fortes variations annuelles, les budgets annuels affectés aux différents fonds de soutien à la langue française (sur le programme budgétaire 209⁴⁵) ont été presque multipliés par trois entre 2018 et 2024, passant de 4,2 M€ à 13,5 M€ pour un total cumulé sur sept ans de 76,6 M €.

⁴³ À l'exception du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Vanuatu.

⁴⁴ Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), Fonds de solidarité pour les projets innovants – Rapide (FSPI-R), Fonds Équipe France (FEF et FEF+ depuis 2023), Fonds Équipe France – Rapide (FEF-R) et Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs (PISCCA, depuis 2015).

⁴⁵ Incluant les fonds régionaux.

D - Une évolution contrastée des formations des professeurs de et en français et des cadres des systèmes scolaires et du réseau français

Plus de 150 000 cadres éducatifs et enseignants de et en français exerçant à l'étranger ont bénéficié d'une formation financée par la France en 2024 ou 2025. Selon les opérateurs de ces formations, les évolutions sont contrastées : plutôt en hausse s'agissant des professeurs de et en français formés dans le cadre d'actions menées par le réseau de coopération et d'action culturelle (31 000 en 2020 et 52 000 en 2021⁴⁶) et au sein des nouveaux instituts régionaux de formation (IRF) de l'AEFE (14 000 en 2021 et 21 200 en 2025), elles régressent au sein des instituts français⁴⁷ (43 055 en 2024 contre 53 000 en 2022⁴⁸) et du CNED (1 767 en 2024 contre 3 032 en 2021).

60 % des formations que le CNED consacre à l'apprentissage et à l'enseignement du français langue étrangère (FLE) bénéficient à des résidents en France, contre 40 % pour les formations dont les bénéficiaires se trouvent à l'étranger. Le chiffre d'affaires total de ces formations est plutôt stable, autour de 2,6 M€, malgré une légère baisse constatée en 2021. Il provient en grande majorité (plus de 70 %) de résidents en France.

Par ailleurs, France Éducation international (FEI) pilote entre 600 et 700 formations par an pour l'habilitation d'examineurs-correcteurs du DELF-DALF et de formateurs d'examineurs-correcteurs du DELF-DALF. Près de 41 000 examinateurs-correcteurs habilités sont en activité actuellement. FEI organise également, chaque année, des formations collectives à destination des enseignants de FLE et de disciplines non-linguistiques (DNL) enseignées en français, des coordinateurs pédagogiques et de chefs d'établissement. Ces formations, dénommées BELC (acronyme signifiant, historiquement, « Bureau d'Études des Langues et des Cultures ») sont déclinées par pays ou région. Coexistent ainsi le « BELC France » (hiver et été), le « BELC régional », pour répondre aux besoins spécifiques de chaque zone géographique, et le « BELC Cité internationale de la langue française » depuis 2023, destiné aux acteurs de terrain qui interviennent en France et dans les pays francophones sur les problématiques de l'insécurité linguistique et numérique. Au total, ce sont environ 800 enseignants qui participent chaque année à ces différentes sessions.

Enfin, les statistiques concernant l'usage de la plateforme *IFprofs* déjà évoquée ne sont rassemblées que depuis 2021 : depuis cette date, le nombre d'inscrits a progressé, passant de 39 000 en 2021 à 74 000 en 2024. De même, le nombre d'inscrits à la plateforme *IFclasse*, lancée en 2018, progresse significativement elle aussi. Mais elle ne touche encore que très peu de professeurs (676 en 2025 contre 180 en 2021). À ce jour, la plateforme enregistre 11 215 inscriptions aux cinq autoformations proposées. Parmi ces inscrits, 4 714 utilisateurs ont obtenu une attestation de réussite, ce qui correspond à un taux de réussite de 94 %. Le taux de complétion des formations s'élève à 42 %, plus de quatre fois supérieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 10 % pour ce type de dispositifs.

Ainsi les diverses offres publiques de formation rencontrent des succès variables. Chacune d'entre elle vise une cible spécifique, ce qui justifie leur coexistence, mais nécessite une vigilance maintenue pour assurer leur complémentarité.

⁴⁶ NDI-2022-0178710 du 15 avril 2022.

⁴⁷ En revanche, le nombre de participants au Séminaire « Langue française » de l'Institut français à Paris a crû, passant de 32 en 2021 à 50 en 2025.

⁴⁸ Source : MEAE-DGM-LFE.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

À la première question évaluative, qui porte sur l'efficacité des moyens mobilisés par la France pour soutenir l'enseignement du et en français à l'étranger, il est impossible d'apporter une réponse étayée, compte tenu des limites méthodologiques rencontrées et de l'insuffisance des données disponibles. Un effort est indispensable en la matière pour expliciter des objectifs, mesurer les résultats atteints et les rapporter aux coûts.

Les données recueillies et analysées par la Cour dans le cadre de l'évaluation permettent toutefois de dresser plusieurs constats.

La crise sanitaire de 2020 a fortement affecté les activités d'enseignement des instituts français et des Alliances françaises, qui, plus de trois ans après, n'ont pas retrouvé encore les niveaux d'avant-crise, que ce soit en nombre d'apprenants ou en nombre de diplômes et certifications délivrés. Le taux de progression des effectifs accueillis dans les établissements de l'AEFE demeure très inférieur à celui envisagé en 2018, dans un contexte de dégradation de sa situation financière. Les filières d'enseignement supérieur en français à l'étranger sont mal connues, et la coopération universitaire et scientifique, qui repose sur le principe de l'autonomie des établissements universitaires, ne fait pas l'objet d'une politique aussi structurée que celle mise en œuvre par les instituts français, les Alliances françaises et les établissements de l'AEFE.

Quand des objectifs sont formalisés, ce qui est loin d'être systématique, les moyens engagés par la France pour soutenir l'enseignement du et en français produisent des résultats qui, localement, sont rarement mesurés. L'agrégation des données par le MEAE n'étant pas réalisée, aucun bilan ne peut être dressé. En dépit des dépenses engagées, l'efficacité de la politique conduite ne peut donc pas être vérifiée ; la gestion s'effectue selon une logique de moyens et non de résultats.

Sauf cas particulier, l'efficience et l'impact de la politique de promotion de l'enseignement du et en français peuvent encore moins être mesurés. Pour calculer l'efficience et ses variations dans le temps, il faudrait être capable de rattacher une dépense budgétaire à chacune des actions menées, ce qui n'est pas possible en l'état actuel des informations budgétaires disponibles. À cet égard, la seule exception concerne l'enseignement français à l'étranger pris en charge par un opérateur, l'AEFE, dont les dépenses et les recettes sont retracées dans des comptes séparés du budget de l'État. Dans ce cas particulier, des gains de productivité peuvent être constatés, le nombre des élèves accueillis connaissant une progression à budget quasi constant. Quant à l'impact, son appréciation supposerait d'établir un lien clair de cause à effet. Or les variations du niveau de maîtrise du français dans un pays donné s'expliquent par des facteurs multiples, au sein desquels la variable « aide publique française » ne peut pas être isolée.

La Cour formule les recommandations suivantes :

- 1. à partir de la rentrée universitaire 2027, compter comme enseignement francophone, au sens de l'article 2 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, les modules d'enseignement du français introduits dans les maquettes des diplômes anglophones offerts en France aux étudiants internationaux (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;*
 - 2. réduire, d'ici fin 2026, dans le sens d'un plus grand réalisme la cible assignée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, après avoir analysé les possibilités de croissance des effectifs de son réseau (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;*
 - 3. après avoir cartographié, dès 2026, les enseignements universitaires francophones à l'étranger portés par des établissements français ou leurs partenaires locaux, élaborer d'ici fin 2027 une stratégie de développement qui détermine des cibles géographiques et disciplinaires (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;*
 - 4. à partir de fin 2026, fidéliser les anciens apprenants de français dans les instituts français et Alliances françaises, ainsi que les anciens élèves des établissements homologués de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et valoriser ces réseaux (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;*
 - 5. constituer, d'ici 2028, une base de données statistiques fiables et actualisables, en appliquant une méthodologie scientifiquement validée, sur l'enseignement et l'apprentissage du français (ministère de l'Europe et des affaires étrangères).*
-

Chapitre II

Un recours aux technologies audiovisuelles et numériques à encourager

Alors que l'utilisation de moyens numériques est toujours plus démocratisée, et dans un contexte d'essor croissant des usages de l'intelligence artificielle, l'analyse de la présence de contenus francophones dans le cyberspace est apparue incontournable dans l'évaluation de la politique française de promotion internationale de la francophonie. La deuxième question évaluative était ainsi formulée de la manière suivante : le soutien public à la diffusion de contenus numériques francophones contribue-t-il efficacement à l'objectif d'attractivité de notre langue ?

Les outils d'apprentissage en ligne, les plateformes publiques et les médias internationaux jouent un rôle structurant, notamment pour garantir l'accès à des ressources francophones de qualité, enjeu stratégique pour la cohésion et l'influence de l'espace francophone, notamment dans un contexte de guerre informationnelle (I). Toutefois, leur impact reste limité par les inégalités d'accès, la fragmentation des initiatives et l'absence d'une stratégie de « découvrabilité » suffisamment coordonnée. La question n'est donc plus seulement de produire des contenus, mais de les rendre visibles, accessibles et attractifs dans un environnement concurrentiel. En la matière, l'essor de l'intelligence artificielle ouvre des perspectives inédites pour affirmer la présence du français dans l'économie numérique (II).

I - Des outils et contenus numériques de promotion de la francophonie qui doivent continuer à s'adapter pour atteindre leur public

Levier majeur pour l'élargissement et le renforcement de la diffusion de la langue française, les technologies audiovisuelles et numériques permettent de surmonter les contraintes géographiques, logistiques, financières ou institutionnelles qui freinent encore trop souvent l'accès à l'enseignement du et en français, en particulier dans les zones reculées ou faiblement dotées en infrastructures éducatives. Le recours aux outils numériques ouvre ainsi des perspectives nouvelles pour l'apprentissage autonome par les élèves, et plus largement pour la mise à disposition de contenus pédagogiques et culturels de qualité. Ces ressources à distance, qu'elles soient portées par des acteurs publics ou privés, français ou francophones, participent à la fois au renforcement des capacités locales et à la vitalité de l'espace francophone dans l'univers numérique mondial.

L'offre actuelle de contenus numériques francophones, leur accessibilité réelle, leur adaptation aux besoins des publics cibles, ainsi que les partenariats susceptibles de les développer et de les diffuser plus largement doivent permettre de toucher un nombre maximum d'apprenants ou de locuteurs de la langue qui souhaitent l'entretenir et l'enrichir par des pratiques culturelles. Un soutien structuré et stratégique à ces dispositifs peut permettre à la France et à son réseau éducatif et culturel à l'étranger de conforter leur rôle moteur dans la promotion d'une francophonie innovante et la plus accessible possible. Les outils numériques font ainsi partie intégrante de la stratégie développée par l'Institut français, comme en témoigne sa « Stratégie de numérique responsable », parue sous forme de livre blanc en octobre 2024.

A - Des outils qui facilitent l'apprentissage mais font face à des contraintes d'accessibilité persistantes

Les outils numériques représentent aujourd'hui un vecteur puissant de démocratisation des apprentissages, en particulier dans les contextes où l'accès à des enseignants qualifiés, à des manuels scolaires ou à des infrastructures éducatives reste limité. Dans l'espace francophone et au sein du réseau éducatif et culturel français à l'étranger, ils permettent de pallier certaines carences structurelles, tout en ouvrant des possibilités pédagogiques innovantes, interactives et adaptatives. Bien souvent, ils dépassent le cadre strict de l'apprentissage de la langue et permettent une découverte des cultures francophones, notamment par le livre numérique, le cinéma ou le documentaire, l'information, la création numérique, voire même les jeux vidéo. L'apprentissage du français – qu'il s'agisse de langue maternelle, seconde ou étrangère – bénéficie directement de cette nouvelle dimension. Applications éducatives, plateformes de cours en ligne, ressources audio-visuelles ou encore programmes interactifs favorisent une exposition accrue à la langue, une personnalisation des parcours et un engagement davantage actif des élèves.

1 - Des outils publics déterminants

Parmi ces dispositifs, certains outils favorisent l'apprentissage classique de la langue, comme la technologie « HyFlex », qui permet de fidéliser un public jeune et en attente d'une grande flexibilité dans sa manière de consommer les cours de français⁴⁹. Les élèves peuvent choisir de suivre les cours en étant présents ou bien à distance, en étant certains de recevoir le même enseignement. Une telle façon d'enseigner nécessite cependant de réunir des conditions précises :

- les enseignants doivent adapter leurs leçons pour que tous les élèves reçoivent le même enseignement, ce qui peut passer par la constitution de groupes de travail en classe intégrant des élèves sur site et à distance ;
- les contenus pédagogiques (projections, baladodiffusion – « *podcasts* » – clavardages – discussions dans les « *chats* » –, transcriptions de notes) doivent pouvoir être réutilisés ;

⁴⁹ Le mot « HyFlex » est issu de la contraction des termes « hybride » et « flexibilité ». Il désigne une gestion « comodale » des cours de français.

- l'accessibilité aux contenus, qui nécessite pour les élèves à distance d'être équipés de matériels permettant de suivre le cours à distance (ordinateur, connexion internet fiable, notamment).

D'autres dispositifs permettent quant à eux un contact avec la langue française par le biais d'une entrée culturelle, qu'il s'agisse de découvrir des romans, de la musique, des œuvres cinématographiques, des expositions classiques ou de l'art numérique, ou encore du jeu vidéo. Développés à cette fin, notamment par l'Institut français, ils favorisent l'immersion culturelle francophone et encouragent l'apprentissage ou l'approfondissement du français grâce à une exposition régulière à la création et au patrimoine francophones.

Une entrée dans la langue française par les outils numériques culturels

Culturethèque, médiathèque numérique de l'Institut français, met à disposition des usagers du réseau culturel à l'étranger plusieurs dizaines de milliers de ressources (romans, BD, presse, musique, autoformation). Accessible sur tous supports hors de France, elle est entièrement éditorialisée par l'Institut français. Avec un budget annuel de 160 000 €, elle compte en 2025 plus de 70 000 abonnés.

La Collection, autre outil de l'Institut français, propose des contenus audiovisuels et culturels destinés à la diffusion dans les instituts français, Alliances françaises et partenaires. Fonctionnant avec 90 000 € par an, elle a permis en 2024 la circulation d'une exposition sur le sport dans 134 instituts et Alliances de 89 pays, puis en 2025 de l'exposition « Écrire en français » dans plus de 170 lieux de 66 pays.

IFcinéma, plateforme de diffusion non commerciale (budget de 750 000 €), propose plus de 1 200 films sous-titrés en 43 langues. En 2024, elle a permis 11 000 projections touchant 500 000 spectateurs (satisfaction : 87,5 %). Alors que son catalogue est passé de 2 595 titres en 2018 à 2 200 en 2024 (- 15 %) et que les projections ont diminué de 10 % entre 2022 et 2024, le public a augmenté de 22 % (plus de 460 000 spectateurs) et la diffusion s'est étendue à 190 pays. Parallèlement, le nombre de salles numérisées est passé de 47 à 70 entre 2018 et 2024.

Lancée en 2021, la plateforme *IFdigital* vise à promouvoir l'art numérique et les créations immersives françaises. Entièrement bilingue, elle a vu ses visites passer de 29 000 à 39 000 entre 2022 et 2024.

Enfin, le programme *Micro-Folies* (créé en 2017) déploie des musées numériques modulaires donnant accès aux œuvres d'institutions telles que le Louvre ou le Centre Pompidou. Un espace de 40 à 60 m² est nécessaire, pour un coût minimum de 40 000 €. Implantées en France comme à l'étranger (Casablanca, Dakar, etc.), ces structures constituent un outil de rayonnement culturel francophone.

L'audience du site Internet de l'Institut français et de ses réseaux sociaux donne une indication de l'attractivité des contenus culturels francophones soutenus par la France. Avec plus de 800 000 abonnés, les réseaux sociaux de l'Institut français sont suivis par 140 000 internautes supplémentaires depuis 2022. Le site institutfrancais.com a, quant à lui, connu une baisse du nombre de connexion de 4 % depuis 2021⁵⁰, mais le nombre de pages visitées a augmenté de 12 % sur la même période. La fréquentation du site est majoritairement française (53 %) et dominée par l'Europe, même si l'Afrique occupe la deuxième place.

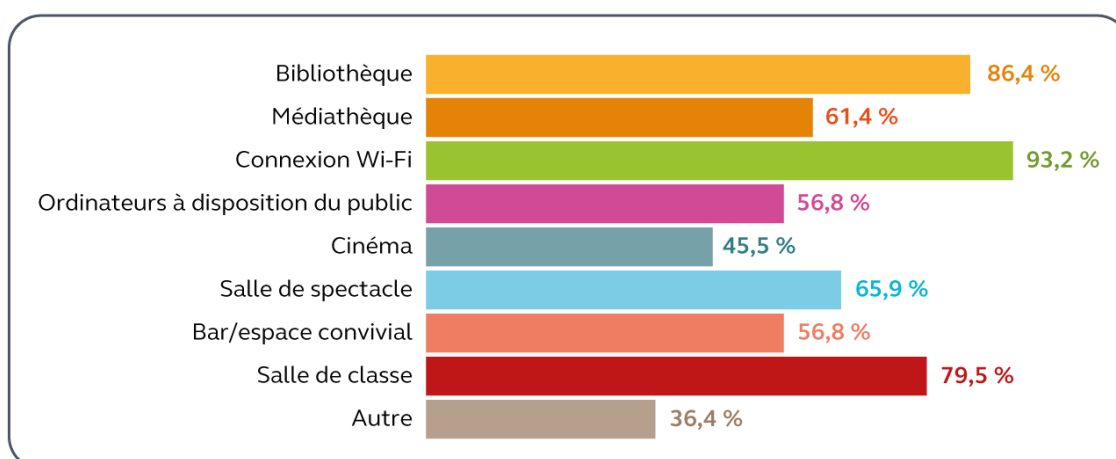
⁵⁰ À la suite de la mise à jour, en avril 2021, du règlement mis en place par la CNIL visant à protéger les données des utilisateurs (RGPD), l'outil d'analyse statistiques du site institutfrancais.com a changé ce qui ne permet pas de comparer les données avec la période précédente.

2 - Des conditions techniques et financières qui restent à réunir

L'offre de cours en ligne est pertinente pour s'adresser à un public de jeunes professionnels souvent en déplacement. Toutefois, elle peut se révéler difficile à mettre en œuvre dans certains pays peu dotés en infrastructures de télécommunication, au-delà du coût local pour l'institut français ou l'Alliance française de l'équipement en matériel adéquat.

À cet égard, l'enquête menée par la Cour auprès de 44 instituts et Alliances françaises de 17 pays (cf. annexe n° 5) montre que des progrès restent à réaliser en matière d'équipement des établissements du réseau culturel à l'étranger. Elle fait en effet apparaître qu'un peu plus de la moitié de ces derniers seulement dispose d'ordinateurs mis à la disposition du public, moins de la moitié d'un espace cinéma permettant la diffusion de films dans des conditions optimales et que seuls six établissements sur dix disposent d'une médiathèque.

Graphique n° 8 : votre établissement dispose-t-il des éléments suivants :



Source : Enquête Sphinx, Cour des comptes, 2025

Au-delà des équipements physiques, la qualité de la connexion internet est un élément central dans l'offre de services des établissements, dans des pays où les apprenants de français ou les usagers des produits culturels francophones ne disposent pas toujours, à domicile, des moyens financiers ou techniques leur permettant de bénéficier d'une connexion stable et continue. Or, tous les établissements ne proposent pas une connexion illimitée ou de qualité suffisante, alors qu'une telle offre pourrait constituer un élément d'attractivité pour le public visé, notamment la jeunesse des pays d'implantation. En effet, d'après les réponses au questionnaire que leur a adressé la Cour, 20 % des postes interrogés ne disposent pas d'un accès illimité à internet et pour 32 % d'entre eux, la connexion est de qualité intermittente⁵¹.

Alors que les outils numériques disponibles pour les apprenants sont nombreux, le plein potentiel de ces technologies ne peut se déployer que si les contenus proposés sont accessibles, culturellement adaptés, de qualité et effectivement intégrés aux pratiques éducatives. Le rôle des pouvoirs publics, des institutions francophones et des partenaires privés, qui doit permettre de garantir cohérence, appropriation et accessibilité de ces outils, est donc central pour

⁵¹ Source : Enquête Sphinx, Cour des comptes, 2025.

structurer une offre numérique cohérente et durable, au service de la découverte, de l'apprentissage, puis de la maîtrise et de l'emploi du français par le plus grand nombre. Comme le suggère FEI, les instituts et les Alliances doivent se positionner comme des lieux d'accès au numérique éducatif, en déployant des espaces équipés pour l'utilisation de ressources pédagogiques en français notamment. Or, aujourd'hui, ce rôle est encore inégalement assuré selon les pays et les contextes.

3 - Une offre publique inégale en qualité et en accessibilité

S'il faut souligner l'existence de plusieurs projets d'intérêt pour la mise en valeur des outils numériques au service de l'apprentissage du français, comme le premier incubateur dévolu à l'apprentissage des langues lancé en 2019, la « Fabrique numérique du pluri-linguisme »⁵², l'offre de contenus numériques mise à disposition par les opérateurs publics français (Institut français, AEF, TV5 Monde, RFI, OIF, notamment) – avec des plateformes comme *IFprofs*, *Culturethèque* ou *IFcinéma* – demeure inégale dans sa qualité, son ergonomie et son adaptation aux besoins des publics étrangers. En effet, les outils à destination des principaux intéressés, qu'il s'agisse des enseignants ou des apprenants de français, ne sont en réalité que rarement pleinement appropriés, ce qui met en question leur efficacité finale.

Ces limites peuvent d'abord être d'ordre pratique, rendant l'usage de ces outils peu ergonomique :

- aux possibilités de connexions entre collègues offertes par *IFprofs*, les enseignants (ceux de Iasi, en Roumanie, par exemple) préfèrent souvent passer par des canaux plus informels de type *Whatsapp*. *IFprofs*, plateforme destinée aux enseignants de français, souffre ainsi d'un manque de contenus prenant en compte les réalités locales, d'une faible interaction avec les systèmes éducatifs nationaux et d'une ergonomie vieillissante. Le programme doit en outre être porté par les autorités éducatives locales, qui peinent à s'en saisir, par méconnaissance du dispositif. De fait, *IFprofs* est une plateforme collaborative fondée sur un principe de contributions des membres et de partage de pratiques professionnelles et une part significative de ses contenus est produite directement par les professeurs eux-mêmes, ce qui reste aléatoire et suppose un effort d'animation. Les ressources mises à disposition par l'Institut français et ses partenaires pouvant être adoptées dans l'état ou adaptées par les membres en fonction de leurs réalités locale, *IFprofs* n'a certes pas pour vocation d'adapter chaque ressource à chaque contexte national, mais seulement de fournir une base commune, adaptable, favorisant l'autonomie pédagogique et l'intelligence collective du réseau ». Même si ces adaptations locales sont souhaitables, elles sont encore peu nombreuses, ce qui traduit une trop faible appropriation de la plateforme ;

⁵² Ce programme de recherche-action est un dispositif d'appui à l'innovation du réseau culturel français à l'étranger, impulsé par l'Institut français. Il vise à accompagner les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France (SCAC), les établissements du réseau culturel (instituts français, Alliances françaises, centres binationaux) et leurs partenaires dans le développement de solutions numériques au service de l'enseignement et de l'apprentissage du français. Il est aujourd'hui déployé au Liban et en Tunisie, dans le cadre de la fabrique numérique tunisienne « Yallab' », la solution « Les bâtisseurs VR » de l'entreprise DCX (pour *Digital Cultural Experience*), qui propose un jeu de coopération en réalité virtuelle mêlant, dans un décor de palais carthaginois, apprentissage du français et découverte patrimoniale.

- *Culturethèque*, bibliothèque numérique de l'Institut français, éprouve des difficultés à fidéliser ses usagers en raison de son interface complexe, d'un catalogue parfois obsolète et de difficultés d'accès dans certains pays à faible connectivité. Le taux de satisfaction des utilisateurs de *Culturethèque* n'est aujourd'hui que de 71 %⁵³. En réalité, la bonne utilisation de cet outil repose sur une médiation et une communication actives : publipostages pour sensibiliser des professeurs, formations de prise en main de l'outil, notamment. L'appropriation d'un tel outil par les équipes suppose donc que les pays dans lesquels il est proposé disposent d'un public d'abonnés suffisant dans les médiathèques, qui de surcroît puissent être accompagnés dans leur appréhension de l'outil, ainsi que d'une connexion internet stable. L'ergonomie et l'interface de l'outil ont été revues en 2024, pour faciliter le parcours utilisateur. Un travail régulier d'actualisation du catalogue, ainsi que des ateliers organisés avec des membres du réseau, ont permis une progression du nombre d'utilisateurs (de 60 000 fin 2024 à 80 000 fin 2025). En outre, la nouvelle version offre la possibilité aux établissements locaux partenaires d'administrer leurs propres usagers (élèves et professeurs), ce qui devrait favoriser l'appropriation locale de l'outil ;
- *IFcinéma*, outil de diffusion des œuvres audiovisuelles françaises, reste centré sur une logique de prêt institutionnel, peu compatible avec les usages contemporains du streaming et avec les attentes des jeunes publics ;
- dans le cadre des *Micro-Folies*, les contenus disponibles sont principalement artistiques et patrimoniaux, une faible proportion des ressources étant liée aux réalités locales ou à la promotion de la langue française dans ses usages contemporains (professionnels, éducatifs, scientifiques).

S'agissant du dispositif *IFclasse*, le bilan adressé à la DGM en août 2024 fait état de difficultés d'appropriation importantes de l'outil, notamment en raison de l'absence de statut spécifique, donc de rémunération, pour les tuteurs prévus pour l'expérimentation du dispositif. Le projet financé par le FSPI initial prévoyait en effet l'identification d'enseignants tuteurs dans cinq pays pilotes (Eswatini, Niger, Ghana, Bénin et Cameroun), formés à l'usage d'*IFclasse* pour devenir eux-mêmes formateurs. Le Niger a été retiré du processus à la suite du coup d'État ayant abouti à la fermeture du poste diplomatique début janvier 2024. Dans les autres pays, l'absence de rémunération et de statut officiel de formateur pour les référents a limité leur engagement et de fait, la diffusion du dispositif. Seul le Cameroun avait mis en place des formations *IFclasse* à la clôture du projet. D'autres raisons expliquent cette appropriation insuffisante, notamment un contexte technique trop complexe et un manque d'infrastructures en Afrique, qui ne permettent pas d'avoir accès à une connexion internet de qualité en continu et à moindre coût.

⁵³ Questionnaire de satisfaction de l'Institut français de Paris, 6 février 2025.

L'accessibilité à certains applicatifs apparaît trop resserrée. Le dispositif La Collection de l'Institut français voit son accès réservé aux professionnels du réseau diplomatique ou culturel, excluant le grand public et réduisant sa portée. De plus, les formats proposés ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes techniques locales (débit internet faible, absence d'équipements de projection, droits de diffusion limités) ; les contenus, majoritairement produits en France, intègrent encore trop peu de créations issues des pays partenaires francophones, limitant la diversité des regards et l'appropriation locale. Par ailleurs, les données d'usage et les indicateurs de performance sont insuffisamment consolidés, ce qui empêche une évaluation précise de l'impact du dispositif sur la diffusion de la culture et des contenus francophones. La Collection demeure pourtant un outil prometteur, mais encore peu exploité comme plateforme de référence mondiale pour la découvrabilité des œuvres francophones, notamment dans l'environnement numérique concurrentiel dominé par les plateformes anglo-saxonnes⁵⁴.

Les limites peuvent aussi être d'ordre économique : le déploiement à l'étranger du dispositif Micro-Folies reste hétérogène. Il dépend largement de financements locaux ou de partenariats institutionnels ponctuels, dès lors qu'il implique un investissement pour l'aménagement des salles d'exposition.

De manière générale, ces dispositifs sont souvent conçus depuis Paris, sans suffisamment tenir compte des contraintes techniques (bande passante, accès mobile dans l'État ou la région considérés), des préférences culturelles ou des systèmes d'apprentissage locaux. L'offre est fragmentée et les résultats sur la diffusion du français et des cultures francophones dans les pays de déploiement restent limités et restreints à un public déjà conquis par notre langue, en particulier dans les pays où le français n'est pas une langue officielle et où son apprentissage demeure une démarche proactive et financièrement coûteuse pour des populations au pouvoir d'achat limité, par exemple au Ghana ou en Roumanie. L'absence de modèle économique stabilisé, l'insuffisante formation des médiateurs culturels locaux et la dépendance à une infrastructure numérique parfois défaillante limitent aussi l'impact réel de ces dispositifs. Leur potentiel comme outils de diplomatie culturelle et de diffusion de contenus francophones demeure donc sous-exploité.

Il faut enfin souligner que ces outils publics sont concurrencés par des offres privées permettant un apprentissage ludique et pratique de la langue. Les acteurs grand public que sont les entreprises Babbel (allemande) ou Duolingo (américaine) déploient une activité croissante et ont désormais une place majeure dans l'apprentissage linguistique et en particulier du français : dans son rapport sur les langues 2025, Duolingo indique que le français est la troisième langue apprise en 2025 dans son système derrière l'anglais et l'espagnol. Il est la première apprise dans 12 pays, dont le Canada, le Ghana ou encore le Nigéria et la deuxième dans 60 pays, dont le Mexique, l'Algérie, le Royaume-Uni ou l'Afrique du Sud.

⁵⁴ Le questionnaire de satisfaction de l'Institut français Paris du 6 février 2025 indique que le dispositif *La Collection* ne récolte un taux de satisfaction que de 69,7 %.

B - Des outils numériques qui contribuent à la diffusion de la langue et des valeurs francophones, mais dont l'accessibilité reste un enjeu

L'offre médiatique francophone repose aujourd'hui sur des acteurs reconnus tels que TV5 Monde et France Médias Monde (FMM), qui jouent un rôle déterminant dans la diffusion de contenus de qualité au sein d'un espace numérique en pleine expansion. Grâce à leur expertise éditoriale et à leur forte présence internationale, ces opérateurs contribuent à rendre la langue française visible, accessible et attractive pour des publics très diversifiés.

Cependant, cette diffusion numérique ne peut pleinement porter ses fruits sans un ancrage local solide. Dans de nombreuses zones reculées ou moins connectées, le relais d'acteurs de terrain – institutions culturelles, réseaux d'enseignement, partenaires associatifs ou médiatiques – demeure essentiel pour maintenir un lien direct avec les populations, accompagner l'appropriation des contenus et garantir une réelle continuité d'accès.

1 - Une offre médiatique proposée par des acteurs reconnus dont l'audience progresse inégalement

France Médias Monde (FMM) et TV5 Monde occupent une place centrale dans la promotion de la francophonie audiovisuelle à l'échelle mondiale. Ces deux groupes bénéficient d'un financement public français important, traduisant la place stratégique que l'État leur confère dans la politique publique de francophonie. Ils constituent les principaux vecteurs d'information, de culture et de rayonnement de la langue française dans l'espace médiatique international.

a) France Médias Monde, acteur central de l'offre médiatique française à l'étranger

Le groupe français FMM, société anonyme, est une société nationale de programme détenue à 100 % par l'État. Émettant en 21 langues, il réunit France 24, la chaîne d'information continue (en français, en anglais, en arabe et en espagnol), RFI, la radio mondiale (en français et 16 autres langues) et Monte Carlo Doualiya (MCD), la radio en langue arabe. S'y ajoutent trois offres 100 % numériques, *ENTR*, destiné à la jeunesse européenne, *InfoMigrants*, site d'information pour les migrants et *ZOA*, lancée en octobre 2025, nouvelle offre panafricaine en français 100 % vidéo et 100 % réseaux sociaux qui se veut pensée « par et pour les jeunes Africains ». FMM est aussi la société mère de CFI, l'agence française de coopération médias, et l'un des actionnaires de la chaîne francophone généraliste TV5 Monde.

En termes d'audience, RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya rassemblent chaque semaine 254 millions de « contacts », dont 40 % en français. Le groupe touche un public jeune, avec une moyenne d'âge de 34 ans sur France24 et 37 ans sur RFI. Les trois médias du groupe rassemblent plus de 128 millions d'abonnés sur Facebook, X, Instagram, TikTok, Whatsapp et YouTube en 2025, et ont compté près de 4 milliards de vidéos vues et démarrages audio en 2024 et 4,8 milliards en 2025. L'impact du groupe est complété par son empreinte puissante sur le numérique, les médias de FMM réunissant chaque semaine 94,3 millions d'utilisateurs sur les environnements numériques (en 2025), tous supports confondus. Les audiences linéaires de RFI et France24 montrent l'importance de l'Afrique francophone dans les parts d'audience du groupe⁵⁵ (cf. annexe n° 8).

⁵⁵ Les audiences linéaires des médias de FMM sont mesurées par le groupe, compte-tenu des contraintes de coût, dans un nombre limité de pays (69 pour France 24 et 36 pour RFI en 2024).

De façon générale, les audiences linéaires de FMM en français sont en constante progression depuis 2019, témoignant d'un intérêt croissant des auditeurs et téléspectateurs francophones pour les programmes de ses médias. En effet, l'audience de RFI en français sur le linéaire est passée de 34 millions d'auditeurs hebdomadaires en 2018 à 36 millions en 2024 (+ 5,8 %). En outre, France 24 en français enregistre une progression de 16,6 % sur ses audiences linéaires à la même période, passant de 36 millions de téléspectateurs hebdomadaires à 42 millions en 2024. Au total, les programmes de FMM en français ont rassemblé 78 millions d'auditeurs et de téléspectateurs chaque semaine en 2024, soit un progrès de 11,4 % en comparaison avec les résultats de 2018.

Au total, la part respective des langues par million de téléspectateurs de France 24 par semaine place le français en tête à 44,3 % (39,8 % pour l'anglais, 20,2 % pour l'arabe et 2,9 % pour l'espagnol) en 2024. Pour RFI, la part en français est de 50 % (cf. détail en annexe n° 3).

Si regarder, écouter ou lire les contenus en français de FMM permet de se cultiver et de se familiariser avec le français, RFI joue, au sein du groupe, un rôle spécifique en termes d'apprentissage de la langue française, qu'elle développe depuis plus de 20 ans avec une équipe de spécialistes de l'enseignement du français langues étrangère (FLE) et de professionnels de la radio.

Le français facile avec RFI

Le français facile avec RFI, l'offre numérique de service public accessible gratuitement et mondialement pour apprendre le français à partir de l'actualité internationale, propose des baladodiffusions (*podcasts*) et des contenus audios consacrés à l'apprentissage de la langue française (« La puce à l'oreille », « Un mot, une histoire », « Le mot de l'actualité », notamment), des exercices et des tests de langue, ainsi que des ressources pédagogiques telles que des fiches destinées aux enseignants de français-langue étrangère (FLE). L'offre d'apprentissage, développée par son service langue française, capitalise sur la richesse des programmes de RFI. Elle s'appuie notamment sur le succès du « Journal en français facile », diffusé chaque jour à l'antenne de RFI et sur les plateformes de baladodiffusion (*podcasts*), puis publié immédiatement après en baladodiffusion (*podcast*) de réécoute sur le site « Le français facile avec RFI ». Ce journal est plébiscité par les publics de la radio mondiale : baladodiffusion (*podcast*) la plus écoutée, avec deux millions deancements en 2024, il est en tête des recommandations sur Apple dans certains pays, comme le Brésil).

Le français facile avec RFI est pensé dans son ensemble pour répondre aux nouveaux usages des internautes, avec des innovations permettant d'améliorer l'expérience des apprenants. Toutes les baladodiffusions (*podcasts*) proposent par exemple un lecteur intelligent, grâce auquel les apprenants peuvent accéder à leur transcription synchronisée en choisissant leur vitesse de lecture.

Le site *Le Français facile avec RFI* connaît de fortes progressions d'audience avec un doublement de la fréquentation des offres d'apprentissage du français de RFI depuis sa refonte en 2022. L'affluence est passée de moins de 300 000 visites à près de 500 000 visites par mois de 2018 à 2024 (avec des pics à plus de 640 000 visites), soit une augmentation de 68 %. En 2025, la moyenne mensuelle est de 600 000 visites, avec des pics à 800 000 visites, confirmant cette dynamique positive. Le site est principalement consulté à l'étranger et sur tous les continents et constitue une porte d'entrée vers l'apprentissage du français au sein de nombreux pays. En volume, la France est le premier pourvoyeur d'audience, soulignant ainsi l'intérêt des ressources d'apprentissage du français sur notre territoire (populations allophones etc.).

**Tableau n° 8 : audience du *Français Facile avec RFI*
(nombre mensuel de visites, en milliers)**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
288	300	394	356	351	419	486

Source : France Médias Monde

b) TV5 Monde, opérateur multilatéral majeur de la Francophonie

Le groupe TV5 Monde est l'autre acteur principal de l'environnement audiovisuel francophone : il dispose du statut d'opérateur de la Francophonie⁵⁶. Le groupe édite huit chaînes généralistes régionales, deux chaînes thématiques (TVI et Style) et trois chaînes dites *FAST*⁵⁷ (Voyage, Chef, Info), ainsi que des offres numériques *Advertising video on demand (AVOD)*, c'est-à-dire l'accès à du contenu gratuitement en échange du visionnage d'une ou de plusieurs publicités), information et éducation. La chaîne a perçu en 2025 un total de 114,7 M€ de financements publics, dont 85,5 M€ de la France et 29,2 M€ des autres États bailleurs et génère 8,7 M€ de recettes propres (126 M€ au total avec les subventions d'investissement).

La charte de TV5 Monde

Les gouvernements bailleurs de fonds ont adopté la charte de TV5 fixant les missions principales et le cadre organisationnel de la chaîne, qui assure les fonctions d'éditeur et de diffuseur des signaux TV5 partout dans le monde, à l'exception du Canada où agit l'opérateur local TV5 Québec Canada. La charte affirme l'indépendance et les valeurs fondamentales de TV5 : diversité culturelle, développement durable, démocratie, développement des connaissances. Elle prévoit aussi la promotion et l'illustration du français en imposant une diffusion en langue française, avec doublage interdit et sous-titrage possible en onze langues sur les antennes, six langues sur la plateforme⁵⁸.

La chaîne doit plus largement servir de vitrine à l'ensemble de la francophonie et favoriser l'expression de la créativité audiovisuelle et cinématographique francophone. Son statut d'opérateur de la Francophonie confère à la chaîne des obligations et des avantages :

- la couverture la plus vaste possible des Sommets (plus de 220 heures de programmes spécialisés pour celui de 2024 ; diffusion la plus massive possible des *Jeux de la Francophonie*) ;
- participation aux Instances du Sommet et bénéfice d'un article de la Déclaration finale, par lequel les États membres s'engagent à diffuser gratuitement TV5 Monde.

La chaîne touche 437 millions de foyers dans le monde et 1,5 milliard de personnes selon ses propres estimations, ce qui la place devant CNN.

⁵⁶ Sur le plan juridique, TVMONDE est une société par actions simplifiée (SAS) de droit français dotée d'une gouvernance intégrant les actionnaires comme les gouvernements bailleurs de fonds de manière étroite.

⁵⁷ Chaînes de télévision linéaires gratuites financées par la publicité et diffusées en *streaming*.

⁵⁸ Les gouvernements bailleurs ont refusé de nouveau en 2024 la proposition de doubler certains programmes même uniquement pour les offres numériques.

**Tableau n° 9 : mesures d'audiences de TV5 Monde
(en millions de téléspectateurs/semaine)⁵⁹**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Audience cumulée hebdomadaire totale	57,82	59,10	59,18	59,57	58,79	64,19	63,86
<i>Afrique</i>	44,82	46,21	46,65	49,26	48,65	51,57	52,76
<i>Europe</i>	5,51	4,92	5,85	5,28	5,08	4,76	4,79
<i>Afrique du Nord et Moyen-Orient</i>	4,46	4,58	3,95	3,86	3,88	4,41	2,87
<i>Asie</i>	3,03	3,39	2,73	1,17	1,18	3,45	3,44

Source : TV5Monde

Ainsi, l'audience globale a brusquement crû en 2023 pour s'élever à 64,2 millions de téléspectateurs par semaine pour l'année 2023, en hausse de 9,5 % sur un an. L'année 2024 connaît les plus fortes audiences enregistrées, hors ce pic de 2023. La chaîne généraliste TV5 Monde et la chaîne jeunesse TIVI5 ont capté une audience hebdomadaire de 63,9 millions de téléspectateurs en 2024 (hors audiences numériques), soit une légère baisse de 0,3 million (- 0,5 %).

L'évolution des accès en ligne à TV5 Monde et du visionnage à la demande montre quant à elle que la croissance des usages numériques pour l'accès à TV5 Monde est majoritairement portée par les régions Amérique latine et Asie Pacifique.

**Tableau n° 10 : évolution des accès en ligne à TV5 Monde
(en milliers de connexions, 2022-2025)**

	2022	2023	2024	2025	Évolution % 2022-2025
<i>Afrique</i>	1 983	2 033	1 999	1 968	- 0,76
<i>Amérique latine</i>	681	917	1 166	1 419	+ 108,37
<i>Asie Pacifique</i>	296	388	488	737	+ 148,99
<i>États-Unis</i>	198	196	196	205	+ 3,54
<i>Europe</i>	1 140	1 233	1 170	1 368	+ 20
<i>FBSM</i>	3 248	3 047	2 613	2 779	- 14,44
<i>Maghreb-Orient</i>	1 827	1 906	2 040	2 296	+ 25,67
<i>Québec Canada</i>	302	263	267	291	- 3,64
Total	9 707	9 988	9 945	11 068	+ 14,02

Source : TV5 Monde

⁵⁹ Source des données : Europe – Médiamétrie ; Glance / Afrique – Kantar Africascope ; Africascope Kids ; études *ad hoc* / Afrique du Nord et Moyen-Orient – Kantar Africascope Maghreb ; Ipsos Lebanon / Asie – BARC ; GWI Vietnam. Chaîne mondiale présente dans plus de 200 pays et territoires (y compris en Chine et en Corée du nord), TV5 Monde n'est pas en capacité de mesurer ses audiences partout où elle peut être regardée, à la fois pour des raisons de coût et de disponibilité des données. Dès lors, ses études se concentrent sur les marchés qui présentent un intérêt stratégique majeur pour la francophonie. Au total 25 pays représentant près de 40 % de la distribution de la chaîne sont pris en compte pour le calcul des audiences, sur la base d'un historique de trois années d'études. Une nouvelle mesure d'audience réalisée au Vietnam en 2023 porte à 25 le nombre total des pays étudiés. Les audiences de Tivi5 sont incluses à compter de 2018, y compris pour les téléspectateurs de 15 ans et plus regardant les deux chaînes.

2 - Une volonté de s'adapter à la transformation numérique qui permet de contribuer à la lutte contre la désinformation

a) Des acteurs engagés dans la transformation numérique de leur mission

En raison de l'étendue de leur diffusion et du nombre de pays dans lesquels ces acteurs sont présents, FMM et TV5 Monde constituent deux relais majeurs de la diffusion de la langue française dans le monde, pour lesquels l'outil numérique est un instrument essentiel.

FMM poursuit depuis plusieurs années une stratégie numérique destinée à adapter sa diffusion aux évolutions des usages, tant sur le plan éditorial que sur le plan de l'accessibilité. Le groupe est présent sur tous les réseaux sociaux et plateformes, grands carrefours d'audience de la jeunesse où les fausses informations ont tendance à essaimer de manière virale, cette présence permettant aussi aux chaînes du groupe de contourner la censure. Les médias de FMM se sont récemment introduits sur de nouvelles plateformes, telles que TikTok (plus de 200 millions de vidéos vues en 2024, soit une multiplication par neuf des contacts par rapport à 2023 et 425 millions de vidéos vues en 2025, soit une nouvelle augmentation de + 104 % par rapport à 2024) et Whatsapp (France 24 et RFI sont les premiers médias français sur cette plateforme américaine du groupe Meta). France 24 a lancé en octobre 2024 son nouveau site et une nouvelle version de son application mobile, dans les quatre langues de la chaîne. Pour renforcer la visibilité des contenus de FMM sur le numérique, les efforts portent également sur le référencement naturel (*Search Engine Optimization, SEO*⁶⁰) sur les environnements propres afin de rendre les contenus produits par ses médias plus « découvrables », notamment pour les moteurs de recherche, en optimisant la structure technique des sites et en travaillant sur l'éditorial (mots-clés et résumés notamment).

Les médias de FMM produisent dans tous les formats du numérique adaptés aux nouveaux usages et à l'expérience numérique des utilisateurs. L'empreinte numérique des médias du groupe en français s'élève à 23 millions de contacts par semaine en 2024, dont 8 millions pour RFI, 12 millions pour France 24 et 3 millions pour ENTR et InfoMigrants en français. Cela correspond à 30 % du total de l'empreinte numérique globale de FMM, toutes langues confondues⁶¹.

Au total, cette stratégie permet à FMM d'être un acteur important dans le monde numérique : 3,8 milliards de vidéos vues et démarrages audio (toutes plateformes confondues) en 2024, 75 millions de contacts chaque semaine sur le numérique et une communauté toujours plus grande sur les réseaux sociaux avec 125 millions d'abonnés (YouTube, X, Facebook, Instagram, TikTok, Whatsapp).

⁶⁰ L'expression désigne l'ensemble des techniques d'optimisation d'un site web pour l'amélioration de son référencement dans les résultats des moteurs de recherche.

⁶¹ Les chiffres sont fournis pour les seuls environnements propriétaires, pas pour les réseaux sociaux, en raison de contraintes techniques qui ne permettent pas de disposer des données sur les plateformes externes.

**Tableau n° 11 : lancements audio et vidéo (en milliards),
tous supports confondus, des contenus de France Médias Monde**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0,9	1,6	2,5	2,2	3,4	3,7	3,8 (+ 5 % par rapport à 2023)

Source : France Médias Monde

Afin de conforter sa présence dans le paysage audiovisuel et numérique mondial, FMM a élaboré au second semestre 2025 une feuille de route pour amplifier sa transformation numérique, à travers un ensemble d'outils spécifiques pour la production de ses offres, tant en diffusion classique que numérique⁶². Cette stratégie, engagée dès 2024, devait être financée par les crédits du programme de transformation du Groupe, mais ceux-ci ont été réduits en cours d'année 2024⁶³ et annulés en 2025.

Une stratégie numérique ambitieuse est également déployée par TV5 Monde, selon une logique qualifiée d'« hyperdistribution » sur les réseaux sociaux (en l'espèce Facebook, Instagram, Youtube, X, TikTok), afin d'en maximiser la visibilité. Lorsque c'est possible au regard des droits des programmes, TV5 partage sur Youtube, Facebook ou Instagram l'intégralité ou des extraits de programmes, en complémentarité avec les sites et applications propres de la chaîne. La chaîne s'adapte aux formats des plateformes, les contenus verticaux étant privilégiés par les plateformes du groupe Meta comme Facebook et Instagram. Deux comptes Whatsapp ciblent l'Afrique, chacun ayant vu passer 1,3 million d'abonnés en moins d'un an d'existence.

L'objectif sur les réseaux sociaux est de générer de la croissance d'audience directement sur ces sites, de fidéliser les publics et de maximiser la notoriété de la chaîne. Les contenus les plus exploités sont ceux produits par la rédaction : ils sont systématiquement remontés et retravaillés pour correspondre aux exigences des plateformes sociales (formats verticaux, sous titrage, extraits forts notamment). Au total, l'offre numérique de TV5 Monde a cumulé 500 millions de vidéos vues en 2024 et 796 millions en 2025 (+ 59 %) ; au premier trimestre 2025, le nombre quotidien de personnes ayant vu un contenu au moins une fois sur les réseaux sociaux est de 690 000⁶⁴.

b) La contribution des médias francophones à la lutte contre la désinformation

La lutte contre la désinformation constitue un enjeu central pour la vitalité démocratique et la cohésion sociale : dans un environnement numérique marqué par la circulation rapide de contenus non vérifiés, souvent produits en langue anglaise ou dans des langues locales sans médiation éditoriale, la présence de contenus francophones fiables et accessibles peut jouer un rôle stratégique dans la résistance face aux fausses informations, le renforcement de l'esprit critique et la promotion des sources d'information crédibles en langue française.

⁶² Outils servant la coordination éditoriale (OpenMédias, Bach notamment), la fabrication de contenus (Maestro et Avid pour la télévision, Adobe Premium Pro pour le numérique, Pradio en radio) ou la programmation (Trafic Chain et Arema en télévision, Mezzo sur le numérique, Gescond en radio).

⁶³ 3,6 M€ annulés en 2024 (sur 5 M€ prévus en LFI 2024) et 5 M€ en 2025.

⁶⁴ Source TV5 Monde.

La seule expression en français n'empêche pas la désinformation. Toutefois, dans un grand nombre de pays où la langue nationale ou d'autres langues étrangères permettent la diffusion d'une certaine vision du monde, la présence de médias publics francophones dont les salariés répondent à une éthique professionnelle forte et proposent des contenus objectifs, crédibles et de qualité contribue à la lutte contre la désinformation. Elle permet d'offrir une source alternative d'information et de diversifier les récits dans une langue comprise localement, en limitant la dépendance à des sources locales parfois politisées ou manipulées.

La francophonie dispose ainsi d'un réseau d'acteurs médiatiques et institutionnels capables de produire et diffuser de l'information de qualité à large échelle. Au-delà de FMM et de TV5 Monde, les médias Jeune Afrique, Radio-Canada, RTBF et d'autres médias partenaires africains et caribéens sont des sources d'informations dont la fiabilité est reconnue, ces acteurs diffusant quotidiennement des contenus plurilingues qui participent au partage d'une information contextualisée et vérifiée dans l'espace francophone. Dans plusieurs pays, notamment dans la zone subsaharienne, le français sert de langue commune entre groupes linguistiques, et les médias francophones peuvent ainsi favoriser la diffusion large d'informations sanitaires, politiques ou éducatives vérifiées. Localement, ces informations peuvent être traduites et diffusées, y compris à des populations non francophones (cf. *infra*).

Plusieurs dispositifs spécifiques favorisent la diffusion de bonnes pratiques journalistiques, notamment dans les pays où les médias sont confrontés à des pressions politiques, à des ressources limitées ou à une forte concurrence de contenus non régulés. Ainsi, la filiale de FMM CFI développe et met en œuvre des projets pour accompagner, dans plusieurs régions du monde, les médias publics ou privés ainsi que les acteurs des sociétés civiles locales engagés en faveur d'une information pluraliste et démocratique. Concrètement, CFI contribue à la lutte contre la désinformation par des dispositifs de formation des journalistes francophones (40 % des bénéficiaires en 2024). Ses principales zones d'intervention sont l'Afrique francophone et le monde arabe, mais l'agence intervient également en Asie. CFI aide les médias locaux à se développer et participe pleinement ainsi à la promotion des valeurs démocratiques portées par la France et la Francophonie : accès à une information libre, indépendante, équilibrée, lutte contre la désinformation, promotion de la démocratie et du pluralisme. CFI s'appuie sur différents projets locaux ou régionaux : *Désinfox Réseau* (Bénin, Burkina Faso et Niger notamment) ; *Désinfox Côte d'Ivoire*, *Désinfox jeunesse* (Cameroun, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République démocratique du Congo notamment), ou encore « Radio Check Togo ». Au-delà de l'action de CFI, FMM mène une politique globale active de lutte contre la désinformation : ainsi, RFI porte aussi des outils de lutte contre la désinformation, comme le projet *Moldova Zoom* en Roumanie.

Le projet *Moldova Zoom*

À l'approche des élections moldaves, FMM a permis à RFI Roumanie de jouer un rôle actif pour contrer les tentatives de déstabilisation électorale par la désinformation, dans un contexte de rapprochement de la Moldavie avec l'Union européenne. Le projet *Moldova Zoom* visait à améliorer la compréhension du contexte politique, socio-économique et sécuritaire moldave grâce à une expertise locale ; à stimuler des débats publics sur des sujets d'intérêt commun (intégration européenne, coopération économique, énergétique, politique et culturelle) ; à déconstruire les récits mensongers diffusés durant les campagnes électorales ; et à expliquer les mécanismes d'influence utilisés par des acteurs tiers, notamment des propagandes exploitant des éléments identitaires partagés comme la langue, l'histoire ou la culture. Le travail de RFI, concentré dans des zones sensibles à la désinformation (comme la Gagaouzie et des villages proches de la Transnistrie, par exemple), porte aussi sur la déconstruction de récits portant sur les risques supposés d'occupation de la République de Moldavie par l'Union européenne ou de restriction des droits et libertés des minorités ethniques.

Face à la montée en puissance des réseaux sociaux mondiaux, principaux vecteurs de désinformation, les programmes francophones de vérification des faits sont fortement concurrencés par les contenus produits dans d'autres langues ou soutenus par des algorithmes anglo-saxons. De plus, l'offre francophone reste encore trop souvent centrée sur des formats audiovisuels classiques, alors que la désinformation circule principalement sous forme de courtes vidéos, de messages viraux ou de publications instantanées sur des plateformes comme TikTok, X (Twitter) ou Whatsapp. La coordination des acteurs francophones est encore insuffisante : chaque organisme développe ses propres outils de veille, ses bases de données et ses méthodes de vérification, sans interopérabilité – la rubrique *Les Décodeurs* du journal Le Monde, le service *AFP Factuel* de l'Agence France Presse, qui propose également des cours en ligne gratuits pour apprendre à repérer les fausses informations ou vérifier les contenus générés par intelligence artificielle⁶⁵, ou encore le programme « Le vrai ou faux » de France TV. Il n'existe pas, à ce jour, d'initiative commune de vérification pour l'ensemble du monde francophone, ni de stratégie unifiée de communication numérique à destination des jeunes publics. Trois initiatives tendent néanmoins vers cet objectif :

- ODIL est une plateforme de l'OIF associée à Check First, entreprise finlandaise qui conçoit des solutions et méthodologies pour faciliter les initiatives de lutte contre la désinformation à travers le monde. Elle dispose d'un centre de ressources accueillant des articles scientifiques, rapports, études et ressources pédagogiques destinées aux acteurs de la lutte contre la désinformation⁶⁶. Elle propose aussi l'accès à des formations dans des domaines variés comme la sécurité en ligne, les techniques de vérification de faits scientifiques et sanitaires ou la recherche d'image inversée ;
- la Plateforme africaine des *fact-checkers* francophones (PAFF), née en 2024 de la rencontre entre dix médias africains ;
- le réseau francophone Théophraste, a créé en 1994 et adossé à l'Agence universitaire de la francophonie, qui regroupe une vingtaine de centres de formation en journalisme, a aussi pour mission de lutter contre la désinformation dans l'espace francophone⁶⁷.

Ainsi, les ressources francophones peuvent constituer un outil pertinent pour structurer une réponse collective à la désinformation, fondée sur la coopération entre médias, institutions éducatives et chercheurs. Trois types d'action apparaissent prioritaires :

- un véritable observatoire francophone de la désinformation permettant la définition d'une stratégie globale en la matière, regroupant les productions de vérification des faits, les signaux faibles et les analyses de tendances, mutualiserait les ressources et outils de vérification déjà existants ;

⁶⁵ Les formations, d'une heure environ, sont proposées pour les niveaux *Débutant*, *Intermédiaire*, *Avancé* et portent sur la recherche en ligne, la vérification d'images ou de vidéos, ou encore des thématiques comme la santé, le climat ou encore la désinformation en période électorale.

⁶⁶ Comme *Fasoscheck* au Burkina Faso, *Penser critique* en Belgique ou encore *Badona* au Bénin.

⁶⁷ Le réseau travaille à la conception d'un document de référence, sous forme numérique, mutualisable entre toutes les écoles et institutions de formation en journalisme, mais aussi à l'attention d'enseignants et de agents d'encadrement communautaire, visant à développer les compétences de déconstruction critique des médias et à doter les écoles de journalisme d'outils d'éducation aux médias et à l'information (EMI), en prenant en compte les bouleversements induits par l'intelligence artificielle générative.

- les pouvoirs publics français, en premier lieu le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pourraient encourager la production, à destination des enseignants et apprenants dans les filières francophones, instituts français et Alliances françaises, de contenus pédagogiques favorisant l'éducation aux médias et à l'information ;
- l'appui à la recherche et à l'intelligence artificielle linguistique, pour développer des outils de détection automatique des *infoxs* en français et en langues locales (darija au Maroc, wolof au Sénégal, créole, notamment), afin d'assurer une couverture linguistique adaptée aux réalités locales. À cet égard, de jeunes entreprises françaises pourraient contribuer à cet objectif, comme Pyanote AI, grâce à son principal outil, qui permet d'identifier la personne qui parle dans une conversation et permet la transcription en direct (cf. encadré *infra*).

En réponse à la Cour, le MEAE estime que la constitution d'un observatoire francophone de la désinformation, dans la lignée de l'outil *ODIL* de l'OIF, « *est envisageable mais nécessiterait un portage associant d'autres États et gouvernements membres et ne devrait pas engager financièrement la France, au regard du contexte budgétaire* ». Dans le cadre de la multiplication d'initiatives supranationales dans ce domaine (Observatoire européen des médias numériques dit EDMO, financé par l'UE), une telle transformation exigerait au préalable une consultation des acteurs soutenus par la France dans le domaine, réunis dans le réseau DE FACTO (versant français d'EDMO). Le ministère ajoute que la production et la diffusion de ressources pédagogiques pour l'éducation aux médias devrait s'appuyer sur le travail du CLEMI et du réseau francophone d'éducation aux médias et à l'information (REFEMI). Il signale enfin que des actions de promotion de l'éducation aux médias sont déjà menées dans le cadre d'actions de formations continue ou à destination des publics scolaires, pour lesquels les postes peuvent bénéficier de Fonds équipe France ou du Fonds langue française de l'Institut français.

Il appartient au ministère des affaires étrangères de prendre des initiatives pour la constitution d'un observatoire francophone de la désinformation au sein de la francophonie multilatérale. Le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pourra quant à lui contribuer à cet effort en amplifiant la production de contenus pédagogiques favorisant l'éducation aux médias et à l'information, contenus qui seraient ensuite diffusés par les attachés de coopération éducative en poste dans les SCAC.

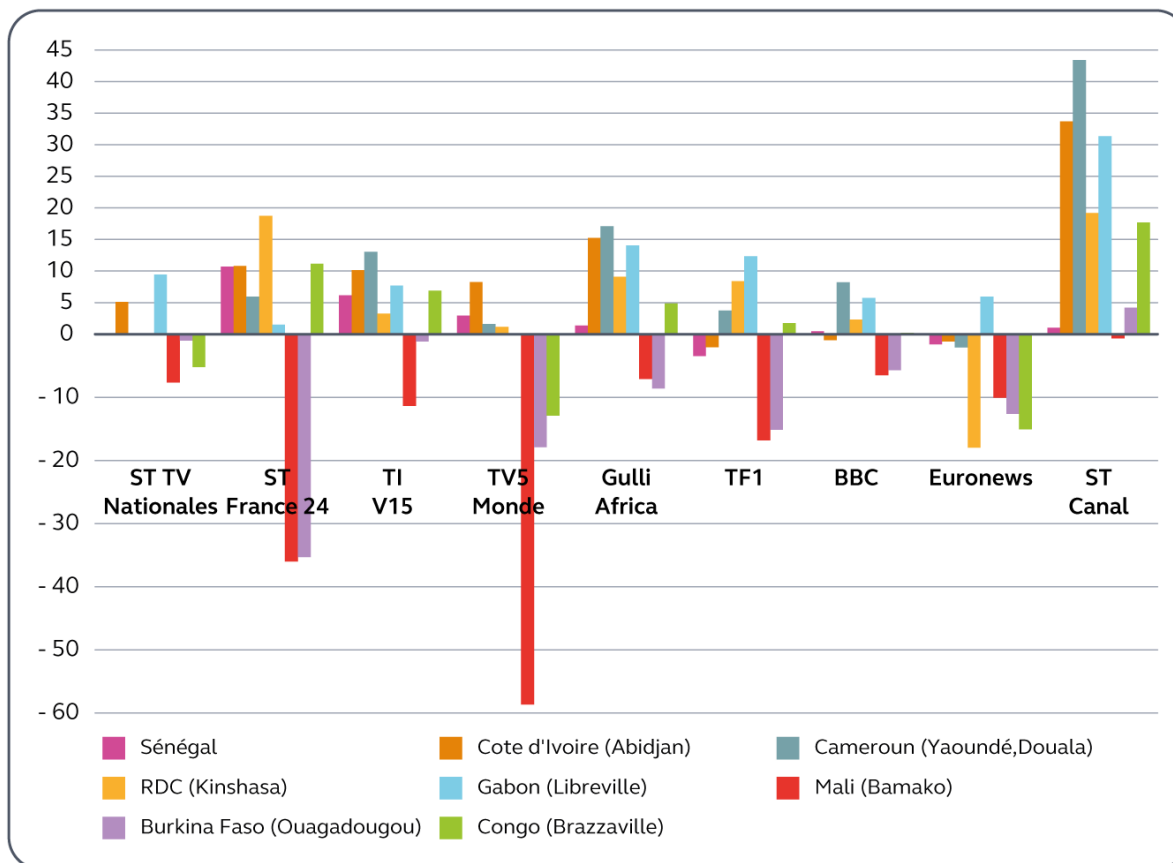
Au total, si l'expression en français n'est pas en soi une garantie contre la désinformation, les principaux médias publics francophones et leurs partenaires locaux, s'ils sont soutenus avec exigence dans leur diffusion d'une information crédible et accessible dans une langue comprise par les populations, participent à la qualité des contenus auxquels accèdent les francophones dans le monde.

3 - Dans certaines zones, le nécessaire relai des acteurs locaux

a) Une capacité de pénétration qui dépend des contextes politiques locaux

Les enquêtes *Africascope* menées par l'Institut Kantar permettent de mesurer l'évolution, entre 2018 et 2024, de l'audience de certaines chaînes de télévision bénéficiant d'un financement de la France, comme France 24 et TV5 Monde (cf. graphique n° 1 et annexe n° 3). Ces enquêtes font apparaître une forte sensibilité des audiences au contexte politique.

Graphique n° 9 : variation de l'audience 30 jours des chaînes francophones par pays 2018 vs 2024 (en points de %)



Source : Cour des comptes d'après les données de l'institut Kantar

Parmi les villes d'Afrique sub-sahariennes où se déroulent les enquêtes Kantar, celles du Mali et du Burkina Faso se distinguent nettement et affichent les plus mauvais scores. Alors que 75 % des téléspectateurs résidant à Bamako et 55 % de ceux de Ouagadougou déclaraient avoir regardé TV5 Monde (moyenne cumulée sur 30 jours avant l'entretien) en 2018, ils n'étaient plus que 16 % et 37 % respectivement en 2024 (avec une suspension de six mois décidée par les autorités burkinabé cette année-là), avant une remontée à 42 % en 2025 à Bamako. La chaîne du groupe réservée aux enfants, TiVi5, résiste mieux en limitant les baisses d'audience au Mali et au Burkina Faso (- 11 points et - 1 point de pourcentage) et en progressant partout ailleurs. La baisse est forte également pour France 24 dans les capitales maliennes et burkinabé : 36 points de pourcentage perdus entre 2018 et 2024. Dans le contexte de contestation de l'influence française dans les pays du Sahel, la suspension de la diffusion de France 24 décidée par les autorités politiques en 2022 au Mali et en 2023 au Burkina Faso explique largement cette baisse de l'audience qui ne semble pas avoir été compensée par la possibilité de regarder la chaîne en réception satellitaire ou sur Internet.

Pour mettre ces résultats en perspective, il faut noter qu'une autre chaîne d'information étrangère diffusant en français (Euronews) connaît une baisse de son audience dans toutes les villes mentionnées, à l'exception de Libreville (+ 6 points de pourcentage), qui s'avère cependant moins forte au Mali et au Burkina Faso (- 10 et - 12 points de pourcentage). Inversement, Canal+ progresse partout (sauf au Mali où l'audience perd 0,6 point) dans des

proportions souvent importantes, et même supérieures à 30 points de pourcentage dans les villes de Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon. C'est la seule chaîne à véritablement progresser, puisque les chaînes nationales, pas plus que TF1 ou la BBC par exemple, ne bénéficient pas d'un report des audiences perdues par France 24 et TV5 Monde.

Les réseaux sociaux, un moyen de contourner l'arrêt de la diffusion de contenus francophones

La diffusion de RFI et France 24 est coupée au Mali (depuis mars 2022), au Burkina Faso (depuis décembre 2022 pour RFI, mars 2023 pour France 24) et au Niger (depuis août 2023). L'impact mesuré des coupures au Mali, au Burkina Faso et au Niger est évalué à une perte de 7 millions d'auditeurs et de téléspectateurs hebdomadaires.

Dans ces trois pays, où l'accès aux sites internet de RFI et France 24 est parfois empêché (au Mali notamment), les contenus vidéos postés sur les réseaux sociaux et les plateformes (en français et en langues africaines) permettent aux chaînes de continuer à toucher une partie du public : 3,5 millions de vidéos ont été vues au Burkina Faso en 2024 (+ 33 % par rapport à 2023) et 2,3 millions au Niger (+ 72 %), tandis que 51 % du temps de visionnage des vidéos sur Facebook de RFI en mandenkan provient du Mali et du Burkina Faso. 11 % des vidéos vues dans le monde sur les chaînes YouTube de France 24 proviennent du Mali et du Burkina Faso (+ 11 %).

Dans les autres villes appartenant au périmètre des enquêtes de l'Institut Kantar, les résultats d'audience de TV5 Monde sont plus réguliers, à l'exception de Brazzaville (- 13 points de pourcentage) et d'Abidjan (+ 8 points de pourcentage), avec une stabilité marquée par une stagnation à Libreville et de très légères hausses à Kinshasa, Dakar, Douala et Yaoundé (entre + 1 et + 3 points de pourcentage). Ces quelques hausses sont néanmoins moins importantes que celles affichées par France 24 dans ces mêmes villes où l'audience progresse partout (entre + 1,5 point à Libreville et + 11 points de pourcentage à Brazzaville). Ces résultats sont conformes aux progressions des audiences de France 24 et de RFI à l'échelle mondiale, qui passent respectivement de 34 et 36 millions d'auditeurs/téléspectateurs (audience hebdomadaire linéaire) en 2018 à 36 et 42 millions en 2024.

b) Les acteurs de terrain, relais importants des contenus francophones

La diffusion de contenus francophones est aussi dépendante du contexte local qui se caractérise, d'une part, par des infrastructures numériques parfois déficientes, d'autre part, par un contexte sociolinguistique souvent plurilingue, le français n'étant pas alors la langue la plus parlée ou la mieux maîtrisée. Penser l'offre de français comme complémentaire ou additionnelle à d'autres langues apparaît alors comme essentiel.

Dans ses stratégies de diffusion de programmes, FMM s'attache à ne pas opposer français et langues étrangères. Selon le Groupe, parler au monde en langues étrangères ne ferait pas reculer le français et permettrait même de renforcer la capacité de la chaîne à porter la francophonie sur tous les continents et auprès du plus grand nombre. Ainsi, le groupe poursuit et conforte sa stratégie de proximité géographique et linguistique pour élargir toujours plus les publics de la francophonie, en français comme en langues étrangères.

Cette stratégie de plurilinguisme (21 langues au sein du groupe) est déployée depuis plusieurs années et a vocation à se renforcer. En 2017, France 24 a lancé sa version en espagnol depuis Bogota en Colombie, où se trouve la rédaction. De son côté, RFI a développé ses offres en langues africaines, en lançant une offre en mandenkan dès 2015 et en créant en 2021 une rédaction de RFI en fulfulde. Les deux rédactions basées à Dakar proposent deux heures de programmes quotidiennes. Les deux offres rencontrent un grand succès, notamment auprès des jeunes et des femmes. D'après les études menées par FMM, 70 % des habitants interrogés écoutent les programmes de RFI en langues africaines et plébiscitent la qualité des programmes. Les derniers résultats d'audience numérique pour 2025 en témoignent, puisque 89,8 millions de vidéos ont été visionnées en fulfulde (+ 88 % par rapport à 2024) et 85,6 millions de vidéos en mandenkan en 2025 (+ 83 % par rapport à 2024). De tels programmes portent également l'audience des programmes en français qui les entourent. En effet, leur diffusion quelques heures par jour s'imbrique dans les offres en français, participant ainsi à créer un « bain linguistique » pour des populations imparfaitement francophones et illustrant les vertus du plurilinguisme. Le lancement de chaque langue a été accompagné de la création d'une méthode d'apprentissage du français à partir de la langue locale à travers le programme « Le Talisman brisé », adapté en treize langues parlées en Afrique, dont le fulfulde et le mandenkan.

FMM poursuit sa stratégie de proximité autour de nouveaux projets de développement pour la période 2024-2028, financés par une subvention de l'aide publique au développement en Afrique (*hub* de Dakar), dans le monde arabe (*hub* de Beyrouth) ou encore en Europe centrale et orientale (*hub* de Bucarest). Chacune de ces initiatives s'appuie sur des relais locaux. Les projets sont conçus et déployés avec une dimension francophone, soit au travers de nouvelles offres proposées en langue française, soit dans le choix des localisations, FMM s'attachant, même si c'est pour parler en langues étrangères, à s'arrimer dans des pays liés à la francophonie.

Outre les actions d'aide au développement et de formation menées par sa filiale CFI et son Académie⁶⁸, FMM coopère activement avec les médias publics locaux, en particulier en Afrique francophone dans le cadre des contrats de diffusion qui encadrent la gestion et le fonctionnement des relais FM de RFI, opérés par les médias publics locaux, et dont certains de ces contrats incluent spécifiquement un soutien matériel, en plus des frais de diffusion annuels payés par FMM. Lorsque cela est prévu dans les conventions de diffusion, des actions de formation peuvent être organisées, que ce soit auprès des télévisions ou radios nationales, ou encore auprès des autorités de régulation. Au-delà de ces coopérations avec les médias locaux, RFI et France 24 disposent d'un ancrage de proximité historique avec les sociétés civiles locales, et cela tout particulièrement sur le continent africain, autour d'une communauté d'affinités et de valeurs à travers les *Clubs RFI*.

D'autres dispositifs permettent à la francophonie de toucher des populations parfois éloignées de la langue française. Ainsi l'équipe de Radio Okapi, financée et portée par la mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), est écoutée à travers un réseau de 200 radios communautaires locales. Alors qu'elle est aujourd'hui menacée pour des raisons budgétaires, la radio a longtemps diffusé un programme d'enseignement à distance intitulé *Okapi école*. Elle diffuse toujours son programme phare « Parlons français », magazine hebdomadaire proposant des productions de

⁶⁸ Qui intervient auprès des télévisions et radios du monde entier pour apporter son expertise dans les domaines du journalisme, de l'image et de l'internet.

terrain et soutenu par un fonds FSPI. L'émission propose un français fonctionnel et opérationnel à un public allophone, dans des zones de guerre où les populations sont déplacées et où l'accès à l'enseignement scolaire est difficile. Toujours en RDC et travaillant en lien avec Radio Okapi, TV Educ, chaîne publique propriété de l'État congolais, lancée en 2018 par le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, propose également un contenu en français, dont des émissions de lutte contre la désinformation, et vise à favoriser et généraliser l'éducation des jeunes Congolais. Chez le voisin immédiat, en République du Congo, la radio Mucodec et la radio citoyenne des jeunes jouent ce rôle et diffusent en français. Au Maroc, le bibliotobiss, porté par l'institut français du Maroc, est un conteneur circulant avec 300 livres en français et en arabe à son bord, ainsi qu'un espace *Micro-Folies*, et un espace numérique et multimédia, un espace cinéma et même des équipements sportifs : animé par des médiateurs, il permet d'aller directement à la rencontre des jeunes publics éloignés des grands centres urbains et des implantations du réseau culturel dans le pays.

Ainsi, les acteurs de terrain constituent un maillon essentiel dans la diffusion et l'appropriation des contenus francophones. Leur rôle ne se limite pas à relayer des programmes : ils assurent une médiation culturelle de proximité, indispensable dans des contextes où les infrastructures sont inégales, où les publics sont plurilingues et où l'exposition au français demeure variable. Le renforcement de la francophonie audiovisuelle et numérique ne peut donc pas s'appuyer uniquement sur les opérateurs centraux. Il suppose l'existence d'un écosystème local structuré, composé de radios communautaires, télévisions publiques, correspondants locaux, clubs d'auditeurs, centres culturels, bibliothèques mobiles ou encore dispositifs éducatifs appuyés par les réseaux diplomatiques et les bailleurs. Ces relais « traditionnels », mais désormais pleinement intégrés dans les usages numériques, contribuent à rendre les contenus accessibles, à en faciliter la compréhension, et à en assurer une diffusion régulière et adaptée aux besoins des publics.

c) Des relations complémentaires avec l'Institut français et le réseau

FMM et TV5 Monde s'appuient également sur les relais que constituent le réseau des instituts français et celui des Alliances françaises. Leurs relations avec l'Institut français, en voie de renforcement ces dernières années, apparaissent bénéfiques pour tous ces acteurs de la francophonie.

Les équipes du service langue française de RFI, qui produisent notamment l'offre *Le Français facile avec RFI*, ont l'habitude de travailler en lien étroit avec celles de l'Institut français de Paris. Toutefois, les ressources pour l'apprentissage du français à partir des langues étrangères proposées par RFI peuvent être encore méconnues et peu utilisées par les professeurs de français qui dispensent des cours de FLE dans les instituts français et les Alliances françaises. Les équipes de FMM s'attachent à sensibiliser davantage les postes diplomatiques, notamment lors des déplacements des collaborateurs chargés de la distribution mondiale des chaînes mais aussi par les équipes de direction lors d'événements internationaux, et par les équipes du service langue française de RFI lors des webinaires et formations organisés localement. Des actions de communication communes peuvent être engagées lors d'événements tels que les Journées du

réseau des services culturels et instituts français à l'étranger, la Semaine de la langue française⁶⁹ et de la francophonie, la Journée internationale du professeur de français⁷⁰ ou les congrès régionaux ou mondiaux de professeurs de français. Cette sensibilisation mériterait d'être renforcée aussi à travers l'Institut français à Paris et directement auprès des agents du réseau de coopération culturelle et linguistique, afin que ces derniers puissent connaître et utiliser les solutions disponibles facilement et gratuitement sur le site de FMM.

S'agissant de TV5 Monde, les liens avec le réseau culturel sont également consubstantiels à l'activité de la chaîne, qu'il s'agisse de la production de contenus, de la formation des équipes pédagogiques des Alliances françaises ou des instituts français, ou encore de la contribution aux plateformes d'apprentissage du français. Deux Alliances françaises sont les principales conceptrices des contenus pédagogiques proposés par TV5 Monde : l'Alliance française Bruxelles-Europe et le CAVILAM, Alliance française de Vichy. De façon plus ponctuelle, l'Alliance Française de Paris ou celle de Medellin ont pu également proposer des contenus. TV5 Monde assure d'autre part une participation à des colloques et séminaires, ainsi qu'aux rencontres des attachés de coopération pour le français organisées à Paris. La chaîne contribue également à *IFprofs*. TV5 Monde a par ailleurs signé, en mai 2024, une convention-cadre avec l'AEFE en vue d'une coopération à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'école⁷¹, pour deux rencontres annuelles en visioconférence entre des journalistes de TV5 Monde et les élèves de deux établissements de l'AEFE.

Au total, TV5 Monde et France Média Monde agissent en synergie étroite avec le réseau éducatif et culturel français. Toutefois, ces collaborations pourraient être encore approfondies, de nombreux collaborateurs du réseau éducatif et culturel n'ayant pas connaissance des outils disponibles proposés par TV5 et FMM, qui constituent un matériau pédagogique utile, gratuit et facilement accessible pour l'apprentissage du français.

II - La découvrabilité des contenus, un enjeu d'accès aux contenus francophones, renouvelé par les perspectives de l'IA

Alors que l'accès aux contenus passe toujours plus par les plateformes numériques ou les moteurs de recherche, la question de leur visibilité est désormais déterminante. Pour être des vecteurs efficaces de la diffusion du français et faire rayonner les savoirs issus de l'espace francophone, les contenus numériques doivent être « découvrables », selon une terminologie québécoise. Les initiatives prises par la France et le Québec témoignent d'une prise de croissance consciente de cet enjeu.

⁶⁹ Organisée chaque année au mois de mars, elle constitue un temps culturel et éducatif à destination du grand public, au travers d'événements organisés en France et à l'étranger. En 2025, le thème de la semaine était *Prenez la parole !*

⁷⁰ Organisée à l'initiative de la Fédération internationale des professeurs de français le 21 novembre chaque année, elle est l'occasion d'événements comme des conférences, des webinaires, des activités culturelles et autres moments d'échanges.

⁷¹ Organisée par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), elle vise à donner aux élèves les clefs pour décrypter l'univers des médias. La 37^{ème} édition est organisée du 23 au 28 mars 2026.

Parallèlement, les progrès de l'intelligence artificielle ouvrent des perspectives importantes pour assurer la diffusion de contenus francophones dans l'espace numérique et améliorer l'apprentissage du français, à plusieurs conditions, comme l'exploitation de vastes corpus de données linguistiques, l'ouverture et l'accessibilité de ces derniers ou encore un soutien résolu à l'essor de modèles francophones de langue.

A - La découvrabilité au service de la francophonie

La question de la découvrabilité s'impose aujourd'hui comme un enjeu central pour la francophonie : dans un écosystème numérique largement dominé par l'anglais, assurer la présence, la visibilité et l'accessibilité de contenus francophones devient indispensable pour préserver la diversité culturelle et renforcer la place du français. Les plateformes publiques jouent à cet égard un rôle clé en mettant à disposition une offre riche, variée et de qualité.

Pourtant, cette offre peine encore à être identifiée et appropriée par ses utilisateurs et bénéficiaires cibles. Manque de visibilité, fragmentation des usages, concurrence des géants du numérique et méconnaissance des ressources existantes limitent l'impact potentiel. Dès lors, toute stratégie en faveur de la francophonie numérique doit non seulement veiller à promouvoir ces contenus dans un environnement saturé, mais aussi à renforcer l'accompagnement des publics pour garantir une appropriation réelle et durable des outils qui leur sont destinés.

1 - L'enjeu de la survie des contenus francophones dans un environnement numérique majoritairement anglophone

Le développement massif des plateformes numériques a profondément transformé les modes d'accès à la culture, à l'information et à la connaissance et, en particulier, aux contenus francophones. Dans cet environnement dominé par quelques acteurs mondiaux, principalement américains (Netflix, Amazon, Disney notamment), la visibilité des contenus n'est plus assurée par leur seule qualité ou leur diffusion initiale : elle dépend également des mécanismes algorithmiques de recommandation et de référencement.

La découvrabilité désigne la capacité pour un contenu d'être trouvé, identifié et valorisé par les utilisateurs, dans un environnement numérique saturé. Elle repose sur un ensemble de facteurs – métadonnées, référencement, interopérabilité, conception des plateformes, choix linguistiques, politiques éditoriales – qui conditionnent directement l'accès du public aux œuvres, articles, vidéos ou formations. Trois critères permettent de définir la découvrabilité d'un contenu⁷² :

- il est facilement repérable ou trouvable par tout utilisateur qui le recherche en effectuant des requêtes par mots-clés ou par caractéristiques ;
- il peut être découvert de façon fortuite par un utilisateur qui, parfois, n'en connaissait pas l'existence ;
- il peut être recommandé par la plateforme ou le moteur de recherche utilisé sans requête spécifique de l'utilisateur.

⁷² Pour une initiative francophone en faveur de la découvrabilité en ligne des contenus francophones, Organisation internationale de la Francophonie, septembre 2021.

Le sujet de la découvrabilité fait l'objet d'une démarche conjointe par les gouvernements québécois et français depuis plusieurs années⁷³. En 2019 est ainsi née l'initiative franco-québécoise sur la découvrabilité et une stratégie commune pour la découvrabilité des contenus culturels a été publiée fin 2020⁷⁴. Plus récemment, le 12 février 2025, a été lancée la stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique, démontrant la volonté conjointe des deux pays de favoriser l'accès et la diffusion des contenus culturels francophones dans un environnement numérique plus concurrentiel que jamais. L'évolution des technologies (dont celle de l'intelligence artificielle générative) et des pratiques culturelles, ainsi que la surabondance de contenus rendent plus complexe l'accès aux contenus francophones et imposent une coordination pour que ces contenus soient visibles et recommandés en ligne.

Par cette stratégie, le Québec et la France espèrent aussi rallier d'autres États de la Francophonie ainsi que d'autres espaces linguistiques à un plaidoyer commun pour la découvrabilité et la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique. Trois axes structurent cette stratégie : la mutualisation et le développement des connaissances et compétences, dont la poursuite et le renforcement des formations professionnelles pour les acteurs culturels ; le développement d'outils favorisant la découvrabilité, avec des initiatives pour signaler les contenus synthétiques, valoriser les créations et adopter des normes facilitant leur identification ; enfin, la mobilisation élargie de partenaires nationaux et internationaux, qui doit passer par une intensification de la coopération avec l'OIF et d'autres instances multilatérales.

Dans le cadre de cette stratégie commune, les ministères québécois et français chargés de la culture ont déployé plusieurs dispositifs en matière de découvrabilité. Ils ont ainsi conjointement élaboré, en 2021, un MOOC « Rendre visibles vos contenus culturels : les clés de la découvrabilité », dont une actualisation a été programmée au premier semestre 2026, afin d'intégrer les nouveaux enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la sobriété numérique. Par ailleurs, le ministère de la culture français a lancé une troisième vague de l'appel à projets « Soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones », élargi aux défis de l'intelligence artificielle générative. Ce dispositif a permis en 2025 de soutenir dix projets pour un montant total de 950 000 €.

Au-delà des seuls contenus culturels, la découvrabilité concerne également les contenus scientifiques, en particulier dans un contexte où la visibilité des travaux des chercheurs de tous domaines passe par une diffusion la plus large possible et un accès aux meilleures revues, souvent anglophones (cf. sous-partie 1.1.3.4.). Une initiative franco-québécoise existe également en la matière : le 14 mai 2024, les gouvernements français et québécois ont signé un partenariat visant à promouvoir l'usage du français dans le domaine scientifique. Ses objectifs principaux portent sur le renforcement de la découvrabilité des contenus scientifiques francophones sur Internet à travers, notamment :

- des métadonnées et des publications ;
- le soutien à la production et la diffusion de contenus francophones, en valorisant le français comme langue du savoir et de pratique scientifique ;

⁷³ Le Québec est à la fois sensible et dynamique sur ces questions, en raison de la situation historique et géographique d'un territoire entouré de voisins anglophones. Le sujet est moins sensible en Europe, même si le déclin économique et démographique des francophones en Belgique et en Suisse inquiète des communautés qui se mobilisent.

⁷⁴ *Stratégie commune de la mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones*, 2020.

- le soutien, au bénéfice de la langue française, de la traduction des contenus scientifiques produits par la recherche, dans une optique de science ouverte, afin d'augmenter leur rayonnement et leur impact dans plusieurs langues ;
- le renforcement de l'engagement des institutions académiques et des entreprises privées autour de la recherche francophone.

2 - Des initiatives encore insuffisantes pour assurer la visibilité des contenus francophones dans l'espace numérique

Ces initiatives sont bienvenues pour augmenter la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique. Elles permettent de développer des compétences et des solutions pour augmenter la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique, à l'image de certains projets structurants comme celui mené par Deezer et Music Story en 2024, qui a permis l'élaboration de nouvelles métadonnées pour les artistes francophones émergents ainsi que le développement d'une méthodologie permettant d'améliorer leur diffusion auprès des utilisateurs de la plateforme.

Toutefois, il manque une offre de plateforme de vidéo à la demande francophone – l'équivalent de Netflix avec contenus exclusivement en français – réellement attractive. Une plateforme de vidéos à la demande (VAD) existe bien avec TV5 Monde plus, mais elle ne rivalise pas, en termes d'audience, avec ses concurrents américains.

TV5 Monde Plus : un Netflix à la française ?

Annoncée par le Président de la République lors du sommet de l'OIF à Erevan en octobre 2018, lancée en septembre 2020, TV5 Monde Plus est la plateforme francophone internationale de vidéos à la demande. Accessible gratuitement partout dans le monde (hors Chine et Pays-Bas), cette offre propose des contenus exclusivement en langue française sous-titrée. Ayant pour vocation la découvrabilité des contenus francophones, ses programmes sont sous-titrés en six langues. La plateforme permet ainsi aux francophones et francophiles du monde entier de découvrir à travers une seule et même interface le meilleur des programmes francophones. Développée par TV5 Monde et TV5 Québec Canada, TV5 Monde Plus est financée à hauteur de 400 000 € par la France, 164 432 € par le Canada et 70 000 € par la Suisse pour 2024 – 2025. La Fédération Wallonie-Bruxelles et Monaco contribuent également à son financement. À l'image de ses chaînes linéaires, TV5 Monde Plus a pour mission de promouvoir la création francophone et de faire rayonner les programmes de ses chaînes partenaires : Radio-Canada, TV5 Québec Canada, Télé-Québec, la RTBF, la RTS, France Télévisions ainsi qu'ARTE France, RFI, Public Sénat et TVMONACO, les productions propres de TV5 Monde, notamment les magazines, ainsi que les coproductions africaines et les nombreux programmes acquis partout dans le monde. La plateforme TV5 Monde plus est disponible aux États-Unis chez cinq des principaux distributeurs de l'offre globale linéaire de TV5 Monde. TV5 Monde est la première chaîne mondiale non-américaine à offrir aux États-Unis un tel service de VAD (vidéo à la demande). TV5 Monde Plus propose plus de 6 000 heures de programmes généralistes (films, séries, documentaires, magazines, jeunesse...) en intégralité, à travers son site www.tv5mondeplus.com et ses applications mobiles, box et télévision intelligente. Les interfaces multilingues en français, anglais, allemand, arabe, roumain et espagnol permettent un accès depuis 217 pays et territoires. En 2024, les zones Maghreb, Moyen Orient et Amérique latine sont celles qui consomment le plus de vidéos. L'authentification à la plateforme est optionnelle, afin de faciliter la découverte du catalogue. Les utilisateurs les plus jeunes proviennent d'Afrique sub-saharienne, la moyenne d'âge étant de 29 ans, selon TV5 Monde.

La plateforme connaît un succès sur moyenne période, avec des augmentations d'abonnements et de connexions dans toutes les zones géographiques depuis 2022, en particulier dans la zone Asie Pacifique.

**Tableau n° 12 : évolution des abonnements/connexions mensuels
à TV5 Monde Plus depuis son lancement**

	2022	2023	2024	2025	Évolution % 2022-2025
<i>Afrique</i>	407 900	580 347	751 127	1 011 139	+ 147,9
<i>Amérique latine</i>	330 223	563 328	788 433	1 046 362	+ 216,9
<i>Asie Pacifique</i>	74 378	183 710	290 947	547 766	+ 636,5
<i>États-Unis</i>	32 215	43 711	42 980	40 056	+ 24,3
<i>Europe</i>	216 275	359 866	344 271	445 913	+ 106,2
<i>FBSM⁷⁵</i>	241 439	308 030	296 825	563 913	+ 133,6
<i>Maghreb-Orient</i>	638 537	927 162	1 098 807	1 374 560	+ 115,3
Total	1 940 967	2 966 154	3 613 390	5 029 709	+ 159,1

Source : TV5 Monde

Au total, la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique est un enjeu majeur pour la diffusion de la langue française auprès d'un public généraliste ou scientifique. Compte tenu de son importance, la visibilité, l'accessibilité et la qualité des contenus francophones doivent être davantage assurées.

Pour atteindre ce triple objectif, un label francophone de découvrabilité pourrait permettre d'identifier et de valoriser les contenus numériques francophones respectant un ensemble de critères. Cet instrument de régulation souple combinant logique incitative et visibilité publique, à destination des producteurs de contenus, des plateformes et des institutions, permettrait de contribuer à la diversité linguistique en ligne tout en favorisant notre langue. Ce label garantirait la présence effective du français dans les écosystèmes numériques mondiaux et encouragerait les acteurs publics et privés à adopter des bonnes pratiques techniques pour assurer l'accessibilité à large échelle à un contenu francophone (à travers les métadonnées, le sous-titrage, l'interopérabilité ou encore l'indexation des contenus).

La définition du cadre stratégique d'un tel label pourrait être placée sous l'égide de l'OIF, appuyée par un comité scientifique et technologique, les décisions d'attribution pouvant relever d'un comité d'experts indépendants. Un tel projet gagnerait à couvrir un champ large de contenus, y compris, comme le souligne le ministère de la culture, musicaux. Même si certains acteurs comme FMM travaillent d'ores et déjà sur des pistes connexes, il soulève de délicates questions juridiques au-delà de sa complexité technique, ce qui pourrait justifier, le moment venu, une démarche d'expérimentation. Aujourd'hui, ces difficultés ne sont ni précisément identifiées ni *a fortiori* réglées comme l'ont relevé chacun des ministères interrogés par la Cour. C'est aujourd'hui une piste de travail dont le MEAE a indiqué qu'il envisageait l'inscription « à l'agenda de la rencontre alternée des Premiers ministres français et québécois ».

⁷⁵ France, Belgique, Suisse, Monaco.

B - Les perspectives ouvertes par l'intelligence artificielle pour la technologie des langues

Les progrès exponentiels de l'intelligence artificielle ouvrent aujourd'hui des perspectives pour la technologie des langues, et plus particulièrement pour la promotion du français dans l'espace numérique mondial. L'enrichissement des données disponibles favorise le développement d'outils capables d'améliorer l'accès, l'apprentissage et la diffusion de la langue. Les applications déjà opérationnelles ou émergentes témoignent d'un potentiel considérable : traduction automatique, ressourcement linguistique, assistants conversationnels, outils pédagogiques adaptatifs ou encore dispositifs de sous-titrage enrichi constituent autant d'innovations susceptibles de soutenir concrètement la francophonie.

Cette dynamique s'appuie sur un écosystème structuré, composé d'acteurs académiques, publics et privés, et bénéficiant de l'impulsion des pouvoirs publics. Pour autant, ces avancées reposent encore sur des données insuffisamment exploitées, des standards à homogénéiser et des initiatives à mieux coordonner afin de maximiser leur impact.

1 - Une multiplicité de données disponibles

Le développement rapide des technologies d'intelligence artificielle (IA), fondées sur l'analyse de vastes corpus de données textuelles et audiovisuelles et sur la puissance croissante des calculateurs, ouvre des perspectives pour la francophonie. Les outils de traitement automatique du langage (traduction, transcription, correction, génération de contenu) reposent sur des volumes considérables de données multilingues. Or, le français bénéficie d'un corpus documentaire et culturel de premier ordre : production éditoriale importante, abondance de contenus institutionnels, presse numérique, archives audiovisuelles et bases de données universitaires.

Les catalogues de la BNF, les ressources audiovisuelles de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), les données éducatives de France éducation international, les répertoires de l'OIF, les archives scientifiques du CNRS, les bases lexicales ou terminologiques (*FranceTerme*⁷⁶, Centre national de ressources textuelles et lexicales⁷⁷, notamment) sont autant de gisements de contenus qui peuvent être mobilisés et exploités par les modèles de langue. Cet ensemble constitue un avantage comparatif dans la compétition internationale, mis à part les cas extrêmes des États-Unis et de la Chine, pour la visibilité des contenus francophones. Ces ressources pourraient constituer un socle performant pour des systèmes d'intelligence artificielle, de traduction automatique, de sous-titrage multilingue ou de recommandation culturelle. À cet égard, le rapport de la commission sur l'intelligence artificielle⁷⁸ évoque un patrimoine de données très riche, dont la BNF est un acteur majeur avec sa bibliothèque numérique francophone.

⁷⁶ Base contenant 6 000 entrées, consacrée aux termes récents dans des domaines scientifiques et techniques, recommandés au Journal officiel de la République française : parmi les derniers termes publiés, « solénoïde central », « puits de cuve » ou encore « rond de gant ».

⁷⁷ Le CNRTL est un site créé en 2005 par le CNRS, regroupant des ressources linguistiques informatisées et des outils de traitement de la langue : portail lexical, dictionnaires, corpus, notamment. Il donne par exemple accès à des dictionnaires d'étymologie, de synonymie, de proxémie ou des dictionnaires historiques.

⁷⁸ *IA : notre ambition pour la France*, Commission de l'intelligence artificielle, mars 2024. Présidée par Philippe Aghion et Anne Bouverot, la commission a été installée par le Gouvernement pour « contribuer à faire de la France un pays à la pointe de la révolution de l'intelligence artificielle (IA) ».

***Gallica*, plateforme majeure de contenus numérisés essentiellement francophones**

La plateforme numérique *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France (BnF), créée en 1997, propose plus de 11 millions de documents (textes, sons, images) en accès libre et gratuit⁷⁹, dont un peu plus de 3 millions proviennent des partenaires de la BnF comme des bibliothèques et des établissements disposant d'archives. Bien que 90 % du fonds soit en langue française, plus de 78 % des 19,5 millions de visiteurs annuels⁸⁰ du site sont situés en dehors du territoire national en 2024. Alors que les résidents des pays membres de plein droit de l'OIF représentent plus du quart de ces visiteurs étrangers (28 %), les pays arrivant en tête par le nombre de visites sont les États-Unis (1,9 million) et l'Italie (1,3 million), devant la Belgique (0,9 million) et le Canada (0,7 million).

Entre 2021 et 2024, la fréquentation du site a connu une progression de 6 % (soit 1 million de visites supplémentaires) et la consultation des documents s'est accrue de près de 9 %, passant de 29,1 à 31,6 millions.

Parmi les outils concrets s'appuyant sur ces bases de données, le *Dictionnaire des francophones* (DDF), numérique et collaboratif, lancé le 16 mars 2021, a pour but de rendre compte de la diversité des expressions et des usages du français parlé au sein de l'espace francophone. Il contient plus de 600 000 termes⁸¹. Il faut également mentionner le réseau francophone numérique, fondé en 2006 à Paris et, depuis 2017, association de droit belge, qui réunit une trentaine d'institutions issues de 22 pays francophones (bibliothèques et archives nationales en particulier), contribuant à développer la Bibliothèque francophone numérique, outil dont l'ambition est de faire émerger collectivement une offre documentaire (notamment livres, revues, cartes, partitions) en langue française sur la Toile, représentative de l'ensemble de leurs patrimoines.

2 - Des applications des outils d'IA au soutien à la francophonie nombreuses et prometteuses

Les nouveaux usages permis par les technologies de l'intelligence artificielle, s'ils font l'objet d'une stratégie structurée de la part des pouvoirs publics, promettent des bouleversements dans la manière d'apprendre le français.

L'Institut français a ainsi lancé en janvier 2025 une auto-formation (*L'IA au service de l'apprentissage du FLE*) qui vise à faire des encadrants du réseau culturel (coordinateurs pédagogiques, directeurs de centres de langue) les moteurs d'une nouvelle pédagogie enrichie par l'IA et les référents auprès de leurs équipes pédagogiques. Ce CLOM en huit modules permet de découvrir les IA génératives, des techniques de rédaction d'instructions génératives (*prompting*) et des exemples de bonnes pratiques. En soutenant l'innovation au service de l'apprentissage des langues, ce CLOM a pour objectif de favoriser la montée en compétence des agents du réseau et la coopération internationale linguistique et culturelle, ainsi que de développer les usages du numérique éducatif au sein du réseau. Depuis son lancement en janvier 2025, cette auto-formation, qui a été développée avec un budget de 47 720 €, comptabilise 225 inscriptions. Cette initiative illustre la capacité de l'Institut français à assurer une mission d'ensembliser pour tout le réseau, fondamentale pour garantir une certaine cohérence des projets portant sur les nouveaux usages de l'intelligence artificielle.

⁷⁹ Sauf dans certains cas pour la reproduction ou la réutilisation.

⁸⁰ En nombre de visites entre juillet 2024 et juillet 2025.

⁸¹ Le *Dictionnaire des francophones* est beaucoup plus riche que le Littré, par exemple, qui offre 78 600 entrées, ou que le Grand Robert, qui en compte un peu plus 100 000.

L'IA intéresse également beaucoup FMM et TV5 Monde comme acteurs de l'information francophone. Ainsi, FMM déploie depuis 2023 une feuille de route « IA » pour renforcer ses capacités à produire de l'information. FMM compte tirer profit de l'IA, notamment à travers un guide des bonnes pratiques de l'IA dans l'activité éditoriale, élaboré dès 2023, en concertation avec la commission de déontologie de FMM. Le groupe utilise depuis plusieurs années le potentiel de l'IA pour optimiser ses méthodes de production et enrichir ses offres (transcription, traduction et sous-titrage automatisés, sous contrôle éditorial, permettant par exemple aux rédactions de RFI en langues étrangères et de MCD d'utiliser des contenus vidéos de France 24). Désormais, dans un cadre respectueux de la protection des données et des sources, FMM expérimente de nouveaux outils et applications liés à l'IA dans une logique de « bac à sable » (tests d'outils dans des conditions sécurisées, à petite échelle, avant généralisation) et en donnant de la latitude aux collaborateurs dans la découverte de nouveaux usages : résumé de textes, doublage, sous-titrage, nettoyage de sons, agents conversationnels, notamment. Elles ont nourri une cartographie des usages achevée début 2025, qui a permis de définir des cas d'usages prioritaires⁸². Le groupe a terminé le déploiement d'un *hub* interne consacré à l'IA, qui permettra aux collaborateurs de simplifier et d'optimiser leurs tâches au quotidien, dans un environnement sécurisé. Afin d'anticiper les évolutions du travail qui en découlent, un plan de formation interne est déployé depuis 2023, avec des formations généralistes d'acculturation et des formations-métiers spécifiques. Fin 2024, plus de 500 collaborateurs ont bénéficié de ces formations. Sans se substituer aux équipes de journalistes et techniciens, l'IA peut en tout cas optimiser leur travail.

Au sein de TV5 Monde, l'utilisation de l'IA est également encouragée dans plusieurs domaines, de la bureautique à la cybersécurité en passant par les bandes annonces, le webmarketing ou la fourniture d'information sur les programmes pour les magazines électroniques. TV5 Monde participe à un test de déploiement de *Copilot*⁸³ auprès de certains collaborateurs. Le sous-titrage des programmes est l'un des enjeux majeurs de la chaîne. La montée en puissance de l'IA permettra, selon les dirigeants de TV5 Monde, 0,8 M€ d'économie en 2025 et 1 M€ d'économie annuelle à compter de 2026. L'IA sert également à la traduction des interfaces dans de nouvelles langues, ainsi qu'à l'offre de sous-titrage existant (sous-titrage automatique de l'information à venir), dans les langues déjà proposées et dans de nouvelles langues, en langues lingala et swahili pour 2025).

3 - L'existence d'un écosystème solide et soutenu par les pouvoirs publics

La France dispose d'un écosystème numérique et d'entreprises de l'intelligence artificielle en plein développement : des jeunes entreprises comme Mistral ou Hugging Face sont des acteurs importants des grands modèles de langue⁸⁴. D'autres jeunes pousses comme Pleias ou Pyannote (cf. *infra*) positionnent la France comme un acteur significatif de ces nouveaux usages.

⁸² Aide au montage et à l'adaptation de contenus aux différents supports « broadcast » et numérique ; diffusion ; référencement.

⁸³ *Copilot* est un « compagnon numérique » conçu et diffusé par Microsoft.

⁸⁴ Selon la définition proposée par la CNIL, le modèle de langue est un modèle statistique de la distribution d'unité linguistiques (par exemple : lettres, phonèmes, mots) dans une langue naturelle. Un modèle de langage peut par exemple prédire le mot suivant dans une séquence de mots. On parle de modèles de langue de grande taille ou de grands modèles de langue (*Large Language Models* (LLM) en anglais) pour les modèles possédant un grand nombre de paramètres (généralement de l'ordre du milliard de poids ou plus) comme *GPT-3*, *BLOOM*, *Megatron NLG*, *Llama* ou encore *PaLM*.

Les pouvoirs publics français se sont engagés dès 2018 dans l'appréhension des nouveaux outils d'intelligence artificielle et dans la réflexion stratégique autour de leur écosystème académique et entrepreneurial, comme le montrent la Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (SNIA) lancée en 2018⁸⁵, l'étude du Conseil d'État d'août 2022 *Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance* ou l'installation, par la Première ministre, du comité de l'intelligence artificielle générative en septembre 2023. Le ministère de la culture a en outre souhaité, au travers du plan *France 2030*, financer un programme consacré aux secteurs culturels avec l'appel à projets *Transition numérique de la culture et appropriation de l'IA*, pour soutenir des projets stratégiques qui contribuent à la résilience et à la compétitivité de la filière des industries culturelles et créatives. La déclinaison de cet appel à projets dans le domaine de la francophonie, de même que le nombre et le coût des projets retenus ainsi que leur impact n'ont pas été précisés par le ministère.

En outre, plusieurs outils d'IA sont développés dans le champ linguistique par les pouvoirs publics français.

Compar:IA est le premier comparateur de modèles de langue. Gratuit, il a été conçu et lancé en 2024 dans le cadre d'une jeune pousse d'État portée par le ministère de la culture et intégrée au programme *Beta.gouv.fr* de la direction interministérielle du numérique. L'outil permet de comparer tous les modèles de langue connus (*Chat GPT* d'Open AI, *Gemini* de Google, *Le Chat* de Mistral notamment) et propose à l'utilisateur de donner sa préférence, tout en indiquant à ce dernier l'empreinte écologique des questions posées aux IA – dont les études scientifiques montrent aujourd'hui qu'elle est loin d'être négligeable⁸⁶. Il permet aux experts de l'IA, à terme, d'exploiter les jeux de données pour entraîner de nouveaux modèles plus respectueux de la diversité linguistique et culturelle. L'outil doit permettre de sensibiliser le public aux enjeux éthiques de l'IA (diversité des modèles, impact environnemental et biais culturels et linguistiques) : il est intégré à une dizaine de dispositifs éducatifs tels que *PIX*⁸⁷, *Canopé* ou le *CLEMI*, à destination des élèves et des enseignants de tous niveaux, mais aussi des acteurs de la sphère de médiation numérique. Depuis son lancement en octobre 2024, *Compar:IA* a touché plus de 180 000 utilisateurs et recueilli plus de 250 000 questions et 100 000 préférences.

En second lieu, la France et l'Union européenne se sont engagées sur la voie du développement de modèles de langue pour l'intelligence artificielle indépendants des acteurs américains ou chinois. Ainsi, le centre de référence des technologies des langues à Villers-Cotterêts est conçu comme un pôle d'expertise réunissant les professionnels du traitement automatique du langage, écosystème opérationnel fondé sur l'interaction entre entreprises, chercheurs et institutions, appuyé sur la mise en commun des outils les plus performants. Assimilable à un grand accélérateur de super-calculs génératifs, à base de données francophones, il comprend deux composantes : le consortium ALT-EDIC et le projet *LANGU:IA*.

⁸⁵ Qui a fait l'objet du rapport de la Cour des comptes *La Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle, Consolider les succès de la politique publique de l'IA, élargir son champ*, novembre 2025.

⁸⁶ Voir l'avis du CESE *Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement*, 24 septembre 2024.

⁸⁷ Service public d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Le consortium européen ALT-EDIC (pour *Alliance for language technologies – European digital infrastructure consortium*), né en février 2024 et dont le siège est situé à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, doit permettre le développement de modèles de langue souverains et performants sur les langues européennes et de travailler sur des cas d'usage (utilisation par le secteur industriel, appropriation par les entreprises à haute valeur ajoutée technologique, exploitation par les centres de recherche pour développer des applications et des usages européens). 17 États membres de l'Union Européenne⁸⁸ ainsi que la région Flandre en sont membres et contribuent à son budget, pendant que huit autres s'y sont associés en tant que membres observateurs⁸⁹. L'objectif de ce consortium est de soutenir les projets les plus prometteurs de création d'outils industriels et technologiques à partir de modèles de langue géants, au service du plurilinguisme. Le ministère de la culture français a financé une partie d'ALT-EDIC, qui est actuellement en cours de construction et doit, à terme, permettre à des entreprises européennes (comme Mistral, PLEIAS, Silo AI, Aleph ALPHA) de mettre au point des modèles de langue pour concurrencer les géants américains et tendre vers une forme d'égalité linguistique dans les modèles de langue.

Le dispositif *LANGU:IA*, également hébergé à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, s'inscrit dans la démarche d'ALT-EDIC. Il vise à réunir des entreprises, des acteurs académiques, des collectivités ainsi que des acteurs publics et culturels autour des technologies de l'IA pour l'exploitation de la langue française et les langues de France, en vue de développer une plateforme de coopération francophone. La finalité est de fédérer un écosystème du traitement automatique des langues aux niveaux local, national, européen et international francophone et d'alimenter de contenus francophones les modèles de langue dont se nourrissent les outils d'IA. *LANGU:IA* comprend également un projet en faveur de la découvrabilité des contenus scientifiques en ligne (cf. *infra*). Enfin, *LANGU:IA* vise à intervenir sur les applications des technologies des langues comme la traduction automatique, la publication, le partage, la visibilité, dans le but de rendre disponibles et facilement repérables les savoirs francophones par les usagers numériques. Le projet, soutenu par le programme France 2030, est en cours de développement, sous l'impulsion d'un préfigurateur nommé le 1^{er} avril 2025 et qui devait rendre ses conclusions à l'automne 2025, pour un objectif de création de *LANGU:IA* en 2026.

Ces initiatives permettent aux langues européennes, y compris les moins parlées, de bénéficier des avancées permises par les solutions d'intelligence artificielle. Elles se positionnent comme des vecteurs de souveraineté numérique, de promotion du français dans les technologies émergentes et de coopération au sein de l'espace francophone.

À une question posée le 24 avril 2025 par le sénateur Jean-Luc Ruelle sur l'infrastructure européenne ALT-EDIC, le pôle national *LANGU:IA* et le service public de comparaison *Compar:IA*, leur état d'avancement et les moyens mobilisés pour en garantir la mise en œuvre et la diffusion, la ministre de la culture a répondu que, concrètement, l'Alliance avait « déjà obtenu le financement de quatre nouveaux projets dans le cadre du programme Europe

⁸⁸ Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovénie et Tchéquie.

⁸⁹ Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Malte, Portugal, Roumanie et Slovaquie.

numérique »⁹⁰ et que « près de 80 partenaires de tous les pays de l'Union européenne (UE) sont impliqués dans ces projets, pour un budget total de plus de 88 M€, dont 48,1 M€ de la Commission européenne, le reste des fonds provenant des partenaires d'ALT-EDIC en Europe (entreprises, centres de recherche et universités notamment) ». Pour la ministre de la culture, *LANGU:IA* « vise à développer un écosystème d'innovation pour le français et les langues de France, notamment à travers l'accompagnement des acteurs industriels et académiques (accompagnement de projets de recherche notamment en phase de montage, développement et mise à disposition de données, etc.) ». Celles-ci alimentent des jeux de données francophones partagés sous licence ouverte (*Etalab 2.0*) et constituent une ressource précieuse pour l'écosystème académique et industriel de l'IA générative.

Au-delà de ces initiatives dispersées et en devenir, l'absence, à date, de stratégie claire et concertée entre États et opérateurs francophones limite la capacité du français à s'imposer dans le domaine de l'intelligence artificielle linguistique, aujourd'hui dominé par l'anglais et le mandarin. Même si toutes les initiatives mentionnées précédemment ont le mérite d'exister et participent à la mutualisation des ressources linguistiques, elles n'atteignent pas à ce stade la taille critique nécessaire pour l'espace francophone. Sur le modèle d'ALT-EDIC et sur la base d'une déclinaison de *LANGU:IA*, la constitution d'un consortium francophone pour la donnée linguistique et culturelle pourrait renforcer la mutualisation des corpus, encourager le développement d'algorithmes multilingues respectueux de la diversité linguistique et favoriser la production d'outils accessibles à l'ensemble des pays francophones. La mise en place d'un label « IA francophone », garantissant la qualité et la traçabilité des corpus utilisés, contribuerait à la visibilité et à la confiance dans les technologies produites en français.

De l'avis de certains experts, comme Khalid Choukri, secrétaire général de l'association européenne ELRA (*European Language Resources Association*), la reproduction d'un tel schéma au sein du monde francophone aurait du sens : une infrastructure numérique autour de la langue et de l'IA, soutenue par des entreprises françaises, égyptiennes, marocaines, tunisiennes ou encore québécoises, pourrait permettre la construction d'outils d'intelligence artificielle généralistes ou spécialisés performants. Un tel développement serait conditionné à la construction et la diffusion de bases de données en français à partir des contenus disponibles en ligne, ce qui serait bien-sûr possible pour les contenus en français de France mais plus délicat pour le français parlé dans d'autres régions du monde, où les locuteurs utilisent parfois de l'« alternance codique »⁹¹, avec un mélange de français et d'autres langues locales, et dans lesquelles le contenu disponible sur internet peut être parfois insuffisant en quantité pour entraîner les modèles de langue, ce qui peut alors rendre la réponse à une demande de l'utilisateur (dans le langage technique, un prompt), incomplète, erronée ou insuffisamment précise.

⁹⁰ Elle précise que « Ces quatre projets vont conduire l'ALT-EDIC à : développer son infrastructure globale, avec notamment la création d'un centre européen d'évaluation des technologies des langues, et à travailler sur une plateforme de mise à disposition et de monétisation de données (projet ALT-EDIC4EU, débuté le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de quatre ans, en lien avec l'espace de données linguistiques ou LDS) ; collecter des données dans toutes les langues d'Europe et à développer des cas d'usage en entreprise (projet *LLMs4EU*, débuté le 1^{er} février 2025 pour une durée de trois ans) ; contribuer au développement d'un grand modèle de langue, européen plurilingue et à code source ouvert (projet *OpenEuroLLM*, débuté le 1^{er} mars 2025 pour une durée de trois ans) ; accompagner au mieux l'écosystème et notamment les jeunes pousses qui démarrent leur activité sur les technologies des langues en Europe (projet *LLM-BRIDGE*, qui devait débiter le 1^{er} octobre 2025 pour une durée de trois ans). L'implication d'entreprises privées, comme Lighton, Pléias, Giskard, mais aussi EDF, Orange ou Thales permet à ce consortium de se faire connaître par les acteurs économiques français. ».

⁹¹ Qui désigne en linguistique le passage d'une langue à une autre dans une conversation.

Le MEAE souligne de façon pertinente que « *le déploiement de LANGU:IA dans d'autres pays ou régions de l'espace francophone dépendra de l'effectivité et du succès du projet en France (et de) l'association d'autres États et gouvernements membres à ce projet* ».

De ce point de vue, *LANGU:IA* pourrait être soit un modèle dont s'inspirerait une infrastructure numérique partagée distincte, soit le noyau de développements futurs.

Le ministère de la culture se prononce pour que le projet *LANGU:IA* permette directement le développement d'un tel modèle de langue, sans création d'une initiative distincte. Le projet *LANGU:IA*, au-delà de sa phase de préfiguration, serait alors ouvert et largement partagé dans la francophonie, pour devenir l'équivalent francophone de l'ALT-EDIC européen, en capitalisant sur les réussites de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, toute initiative de création d'un modèle de langue francophone devra donc veiller à prendre en compte les particularismes des différentes nuances de français – avec leur vocabulaire, leurs expressions particulières –, en s'appuyant sur des contenus produits nativement dans l'ensemble de l'espace francophone pour entraîner, de la façon la plus efficace possible, les outils d'IA associés. La mise en œuvre d'un tel projet devrait en tout cas avoir pour préalable une concertation entre acteurs de la recherche, acteurs de l'écosystème de l'IA et ayants droit de la culture et des médias, pour désamorcer toutes les difficultés juridiques liées au droit d'auteur.

Au total, la stratégie des pouvoirs publics français pour développer l'écosystème national et européen en matière d'intelligence artificielle peut constituer un avantage important pour améliorer la découvrabilité des contenus francophones dans la sphère numérique.

4 - Des données à mieux exploiter, des initiatives à structurer davantage

Les cas des États-Unis et de la Chine mis à part, la densité des données disponibles offre un avantage comparatif significatif au développement d'outils linguistiques francophones performants.

Toutefois, ce patrimoine demeure insuffisamment valorisé. Les bases sont souvent cloisonnées, protégées par des régimes juridiques restrictifs ou rendues difficiles d'accès par des interfaces peu ergonomiques. Leur exploitation par les acteurs économiques, les développeurs ou les plateformes internationales demeure marginale, dès lors que les corpus disponibles sont souvent dispersés entre opérateurs publics (BnF, INA, FMM, OIF, AUF, CNRS) et acteurs privés (jeunes pousses de l'Edtech, entreprises de traduction ou de veille). Cette fragmentation freine la constitution d'une masse critique de données mobilisables pour l'entraînement d'outils d'IA francophones. En définitive, la France possède les outils mais ne les déploie pas à la hauteur de leur potentiel stratégique, ce qui limite leur contribution à la diffusion internationale du français dans l'espace numérique.

En matière d'intelligence artificielle au service des institutions publiques, les initiatives lancées par le réseau éducatif et culturel sont encore balbutiantes ou éparées, malgré l'existence, en février 2025, d'une troisième étape de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle adoptée par le Gouvernement français, qui commence à structurer la réflexion au niveau central, en plus du soutien que peuvent apporter les pouvoirs publics à certaines initiatives (cf. encadré ci-dessous). Ces projets pourraient être davantage structurés en vue de leur généralisation. En particulier, au sein du réseau des instituts français et des Alliances françaises, une cohérence demeure à bâtir, compte tenu de l'existence de nombreux robots conversationnels et autres initiatives en matière d'IA, qui pourraient utilement être diffusés dans l'ensemble du réseau.

Le réseau culturel et l'intelligence artificielle : des initiatives innovantes mais éparses

L'intelligence artificielle *Galia* a été développée par l'Alliance française de Bogota pour accompagner les étudiants dans l'apprentissage du français : elle permet des interactions adaptées à chaque étudiant de l'Alliance. L'outil a été développé grâce au soutien du fonds de transformation numérique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et, sur le plan opérationnel, en collaboration avec l'entreprise LIDARIT.

Un agent conversationnel disponible sur *Whatsapp*, nommé *Goul'IA*, spécialisé dans la relation client, est en cours de développement au Maroc. En arabe et en français, il apporte un soutien important pour l'institut français du Maroc, comme assistant numérique qui guide les curieux, étudiants, parents et professionnels vers la bonne formation et certification en français, en fonction de leurs besoins et de leur niveau.

En Irlande, à l'initiative de l'Alliance française de Dublin, une cinquantaine d'élèves d'écoles secondaires locales ont participé en septembre 2024 à un concours de création d'image à partir d'un « prompt » en langue française, qui devait commencer par les phrases « Dessine-moi... », inspirée du Petit Prince. Quatre thématiques pouvaient être choisies par les participants, autour du développement durable, du sport, des métiers du futur ou des voyages de demain.

Au Ghana, un partenariat entre le ministère de l'éducation et l'Alliance française d'Accra a permis de développer un curriculum de français FOS en quelques jours en mars 2025 (le *curriculum* est actuellement en cours d'approbation par le *National Council for Curriculum and Assessment*, l'autorité d'évaluation des programmes ghanéenne).

Au total, ces initiatives apparaissent pertinentes et surtout adaptées au contexte local de l'action des porteurs de ces projets. Elles révèlent toutefois un manque de stratégie d'ensemble, laquelle pourrait être conçue et animée par l'Institut français, qui à ce jour ne joue un rôle qu'à l'occasion des Ateliers annuels qu'il organise pour permettre un partage d'expérience en la matière.

L'Institut français a adopté en 2024 une feuille de route consacrée à l'intelligence artificielle, formalisée en 2025, afin de développer une montée en compétence homogène dans l'ensemble de son réseau et d'éviter des usages dispersés de ces technologies. Cette stratégie repose principalement sur la formation et le partage de bonnes pratiques. Trois MOOC structurants ont ainsi été déployés : un cours d'acculturation à l'IA appliquée au FLE pour les enseignants (plus de 3 400 inscrits et un taux de réussite de 98,6 %), un MOOC destiné aux responsables pédagogiques (272 inscrits, 97,3 % de réussite) et un troisième consacré aux équipes de communication et de marketing des centres de langue (172 inscrits, 100 % de réussite). L'objectif est de permettre aux agents impliqués dans l'offre de cours et de services de partager un langage et des usages communs de l'IA dans leurs pratiques professionnelles.

Parallèlement, l'Institut français s'appuie sur la communauté d'intérêt *Centres de langue pilotes*, créée en 2022 et réunissant 21 établissements dans 21 pays, afin d'accompagner les structures les plus avancées dans leur stratégie numérique. En 2025, cette dynamique s'est traduite par plusieurs expérimentations logicielles (POC) menées dans cinq instituts ou Alliances françaises, qui ont testé différentes solutions intégrant l'IA (*Glowbl*, *Nolej*, *EdTake*, *Salesforce*) et partagé leurs retours d'expérience avec l'ensemble du réseau. Un parcours de formation consacré aux usages de l'IA en marketing et communication a également été ouvert à tous les agents. Cette démarche vise ainsi à structurer l'appropriation de l'IA par le réseau, en combinant formation, expérimentation encadrée et diffusion progressive des pratiques pour éviter la juxtaposition d'initiatives isolées.

Il convient toutefois que ces efforts récents en matière de stratégie de l'IA au service de la francophonie dans le réseau culturel soient à la mesure, en volume et en rythme, de l'accélération des instruments et des usages de l'intelligence artificielle.

Enfin, outre la structuration d'une stratégie globale autour de l'intelligence artificielle par l'Institut français, une meilleure appropriation, par la commission sur l'IA, de la thématique de la francophonie permettrait d'intégrer les possibilités offertes par ces nouveaux outils dans l'objectif de promotion et de diffusion de la langue française. Dans le rapport de cette commission IA : notre ambition pour la France de mars 2024, le terme « francophonie » n'apparaît qu'une seule fois, illustrant l'impensé que constitue encore la thématique francophone dans ses travaux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En 2026, le développement de la francophonie repose sur un usage ambitieux et structuré des technologies audiovisuelles et numériques. La transformation des pratiques éducatives, culturelles et médiatiques fait du numérique un levier stratégique pour diffuser le français, valoriser la diversité linguistique et renforcer un espace commun d'influence. Dans un environnement dominé par les plateformes anglophones, l'accès aux ressources francophones devient un enjeu de souveraineté culturelle ainsi que de défense et de diffusion de notre langue.

Les outils numériques d'apprentissage du français – plateformes publiques, ressources de l'Institut français, contenus de FMM et de TV5 Monde – facilitent l'accès à la langue, notamment pour les publics éloignés des réseaux éducatifs. Leur impact dépend toutefois de la réunion de conditions techniques et financières au niveau local. Le développement de la francophonie numérique suppose donc de réduire la fracture numérique et de soutenir les acteurs de proximité qui assurent l'appropriation de ces outils.

L'essor des contenus francophones en ligne constitue également un levier pour lutter contre la désinformation. FMM, TV5 Monde, mais aussi de nombreux médias francophones régionaux, déploient des stratégies numériques qui renforcent la présence d'informations fiables et pluralistes dans un paysage médiatique de plus en plus sujet à la diffusion de fausses nouvelles. Certes, l'usage du français n'empêche pas en soi la désinformation. Toutefois, des médias publics francophones exigeants, soutenus par les pouvoirs publics et proposant une information professionnelle, crédible et pluraliste, contribuent à la combattre en offrant une source alternative à des médias en langue locale ou étrangère parfois politisés ou manipulés.

La multiplication des initiatives souligne la nécessité d'une meilleure « découvrabilité » des contenus francophones. Sans stratégie commune d'indexation et de référencement, les productions risquent de rester marginales dans des écosystèmes dominés par des moteurs de recherche et des plateformes majoritairement anglophones. L'un des enjeux majeurs est donc de garantir l'accès aux ressources dans les zones peu connectées tout en affirmant leur présence dans les environnements numériques les plus fréquentés.

L'intelligence artificielle ouvre enfin des perspectives majeures : données linguistiques, traduction automatique, reconnaissance vocale ou génération de contenus peuvent renforcer la place du français dans la sphère numérique. Malgré des atouts réels, ces technologies ne serviront pleinement la francophonie que si les initiatives engagées sont mieux coordonnées et les données davantage ouvertes.

Ainsi, la réponse à la question évaluative n° 2 est nuancée : le soutien public contribue à l'attractivité numérique du français, mais reste inégal et perfectible. Son efficacité, qui devra être mesurée dans le temps, dépend de la visibilité réelle des contenus, de leur adaptation aux usages et de la coordination aujourd'hui insuffisante entre acteurs publics, privés et associatifs. En définitive, le numérique n'est pas un simple outil : il est désormais une condition essentielle de la vitalité et de l'influence du français dans le monde.

La Cour formule les recommandations suivantes :

6. *proposer, d'ici 2027, au sein de la francophonie multilatérale un observatoire francophone de la désinformation à l'image de la plateforme ODIL, après concertation des acteurs soutenus par la France dans ce domaine (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;*
 7. *à l'issue de sa période d'expérimentation, s'appuyer sur le dispositif LANGU:IA pour construire une infrastructure numérique permettant le développement d'un modèle de langue dans l'espace francophone et sa mise à la disposition des entreprises spécialisées dans l'intelligence artificielle (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de la culture).*
-

Chapitre III

La promotion du français comme langue de travail utile et opérationnelle

La troisième question évaluative portait sur le français comme langue professionnelle : les moyens déployés par la France permettent-ils de répondre à l'objectif de valorisation du français comme langue de travail (vie des affaires, organisations internationales) ? La question du français comme outil d'entrée sur le marché du travail pour les plus jeunes et d'évolution pour les professionnels plus expérimentés est apparue comme essentielle pour comprendre les ressorts de l'attractivité de notre langue.

L'espace francophone dispose d'un immense potentiel économique : selon le dernier rapport de l'OIF « La Langue française dans le monde » (2026), la population des États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'OIF représente 1,2 milliard de personnes, soit 17,5 % de la population mondiale, 16,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, 20 % du commerce mondial de marchandises et 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques.

Ainsi, dans un contexte où l'anglais s'est imposé comme langue de travail globale, la promotion du français doit désormais être pensée comme un enjeu stratégique autant que la préservation d'un héritage culturel. Cette action doit être menée au sein des organisations internationales, où le décalage entre le statut du français et ses usages réels révèle la nécessité d'actions énergiques (I). Parallèlement, la dimension économique et professionnelle de la langue ouvre des perspectives encore largement sous-exploitées : avec plus de 320 millions de locuteurs et une forte dynamique en Afrique, la francophonie constitue un potentiel de mobilité, de partenariats et de compétitivité peu structuré (II). Enfin, le développement d'un français opérationnel et utile doit permettre à notre langue de s'affirmer comme une langue d'avenir, à la fois utile, attractive et porteuse d'opportunités professionnelles (III).

I - La relance nécessaire de l'usage du français dans les organisations internationales

La revitalisation de l'usage du français au sein des organisations internationales constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour la diplomatie culturelle et l'influence française. Alors même que la langue bénéficie souvent d'un statut officiel ou de travail, un décalage croissant s'observe entre cette reconnaissance formelle et les pratiques quotidiennes, largement dominées par l'anglais. Or, le français peut demeurer un recours essentiel : langue de précision juridique, vecteur d'une culture diplomatique singulière, il participe à la qualité des négociations et à la diversité des perspectives. Dans un contexte où les équilibres linguistiques tendent à se réduire, la promotion du multilinguisme apparaît plus que jamais comme un levier indispensable pour assurer la place du français et garantir l'accès égal aux postes et aux documents de travail.

A - Un décalage croissant entre le statut officiel de la langue française et son usage quotidien

L'usage du français dans les organisations internationales constitue un indicateur révélateur du rayonnement de la francophonie. Alors que le français demeure langue officielle ou de travail dans la plupart des institutions multilatérales historiques (ONU, UE, OTAN, OCDE, Conseil de l'Europe, Union africaine, OIF, notamment), son emploi effectif tend à régresser face à la montée d'un anglais globalisé.

Dans plusieurs organisations internationales, les documents internes, réunions techniques et communications numériques se font désormais majoritairement en anglais, y compris lorsque les statuts prévoient le bilinguisme. Même lorsque le français est langue officielle ou de travail, il est beaucoup moins utilisé comme langue du quotidien dans ces enceintes. Ce recul s'explique à la fois par des contraintes budgétaires (en raison du coût des services linguistiques), par la pression du marché de l'emploi international et par un déficit de formation linguistique des fonctionnaires non francophones.

**Tableau n° 13 : langues utilisées et place du français
dans plusieurs organisations internationales**

<i>Institution</i>	Langues officielles/ de travail	Langue utilisée au quotidien	Usage du français par les représentants francophones	Part des documents en français	Évolution du français	Action en faveur du français/du multilinguisme
<i>Cour pénale internationale (CPI)</i>	Officielles : 6 langues (dont le français), De travail : français et anglais	En majorité anglais, de façon subsidiaire français	Quasi exclusivement en anglais dans les réunions de travail car très peu d'interprétation.	Très faible	En recul	Des initiatives ponctuelles, mais pas encore de mouvement d'ensemble
<i>Communauté du Pacifique (CPS)</i>	Anglais, français (bilingue)	Anglais	Présence de la France (territoires français), Vanuatu	Majorité en anglais, traduction obligatoire	Recul du bilinguisme, francophonie en retrait	Traduction systématique, interprétation, défense des langues vernaculaires
<i>Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</i>	Officielles : 10 langues De travail : 6 langues	Variable, majoritairement anglais	Majorité en anglais, certains en français	Majorité en anglais, rare en français	Multilinguisme en recul, réunions souvent en anglais	Initiatives pour le multilinguisme, groupes d'ambassadeurs francophones
<i>Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</i>	Français, anglais, portugais	Français et anglais	Selon langue officielle nationale, interprétation assurée	Variable selon département, francophonie variable	Recul du français lié au départ de pays francophones	Traduction, interprétation, formation gratuite en français
<i>Cour permanente d'arbitrage (CPA)</i>	Aucune officielle, historique français	Anglais, un peu français	Français utilisé par interprétation	Minime	Recul/stagnation, actions françaises	Cours de français, événements promotionnels
<i>Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)</i>	Anglais, français, arabe	Principalement anglais	Francophones souvent en français, usage arabe notable	Faible	Prédominance anglaise accrue, Tunisie favorise français	Interprétation, traduction, coopération OIF, formation française
<i>Communauté caribéenne (CARICOM)</i>	Anglais uniquement	Anglais	Haïti demande introduction du français, refus actuel	N/A	Possible entrée Martinique & Guyane, francophonie en hausse	Soutien de la France pour l'intégration du français
<i>Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)</i>	Officielles et de travail : français et anglais	Principalement français dans les échanges administratifs, anglais dans les groupes de travail	Les Francophones s'expriment en français, l'interprétation est assurée	En majorité d'abord en anglais, puis traduits en français	Français maintenu, équilibre fragile face à l'anglais	Traduction et interprétation systématiques par le Conseil de l'Europe

Source : Délégation aux affaires francophones du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

B - La langue française, instrument majeur d'échange dans les organisations internationales

De façon générale, l'usage du français dans les institutions européennes constitue, malgré son recul au profit de l'anglais, un instrument d'échange important au service du plurilinguisme. Les travaux menés dans le cadre européen orientent largement les politiques publiques nationales : la présence du français dans ce processus contribue à faire connaître et partager les concepts, les pratiques et les cadres juridiques d'inspiration francophone. Toutefois, cet impact ne peut se maintenir que si la France et d'autres grands pays francophones demeurent attractifs sur les plans intellectuel, économique et politique : ainsi, la francophonie institutionnelle suppose que les idées exprimées en français continuent d'intéresser et de convaincre, puisque l'usage du français suit naturellement l'intérêt qu'inspire la pensée exprimée en langue française.

Dans certaines enceintes internationales, la situation est plus satisfaisante : c'est le cas au sein des institutions européennes. Le représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne estime que le français demeure, après un anglais dont la pratique se serait sensiblement réduite au fil du temps, la première langue utilisée ou comprise au sein des institutions européennes. Cette position, qui avait été fragilisée par les élargissements successifs de l'Union (notamment ceux de 1995 et de 2004, marqués par l'entrée de plusieurs États d'Europe centrale et orientale), se serait, selon lui, stabilisée grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de leviers cohérents :

- le rappel au respect des règles linguistiques qui encadrent le multilinguisme institutionnel, assurant la présence du français dans les travaux officiels ;
- la formation linguistique dispensée par la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE), qui joue un rôle dans la sensibilisation et la maîtrise du français par les fonctionnaires européens. Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), au premier semestre 2022, qui a inscrit l'usage du français dans les instances européennes comme priorité, la France a fait monter en puissance ses actions de formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens ;
- la dimension francophone des villes hôtes des institutions européennes (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg), qui crée un environnement linguistique favorable ;
- l'effet de réseau lié à la scolarisation d'une partie des agents européens dans des lycées français à l'étranger, ou à leurs liens familiaux avec des francophones, consolidant ainsi l'usage naturel du français dans les échanges professionnels ;
- le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'essor de l'usage d'un anglais appauvri au sein des institutions européennes, qui renforce paradoxalement le rôle du français.

Ces orientations gagneraient à être précisées par des objectifs chiffrés et un suivi de mise en œuvre, par exemple le suivi du budget des services d'interprétariat, de l'évolution du nombre d'interventions en français dans les réunions de travail et de la part des documents de travail rédigés en français

C - Le multilinguisme comme levier pour défendre la place du français au sein de l'Union européenne

Au sein de l'Union européenne, les autorités françaises ont joué, ces dernières années, un rôle important d'impulsion d'une action en faveur du multilinguisme⁹². Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, plusieurs initiatives ont été conduites en ce sens, l'un des objectifs étant de convaincre les autres États membres de développer l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère dans les établissements scolaires, dont bien sûr le français.

La France a ainsi été à l'initiative d'un plan d'action pour la diversité linguistique au sein de l'Union européenne et de ses institutions (2022-2027). Elle a organisé, en mars 2022, un événement consacré à la « diversité linguistique et la langue française au sein de l'Union européenne » et a déployé une plateforme de formation, en lien avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), à destination des élites européennes francophones : formation aux affaires européennes, préparation aux concours des institutions européennes et formation thématique continue pour des fonctionnaires et des élus européens et nationaux. Toujours dans le cadre de la PFUE, un Forum *Innovation, technologies et plurilinguisme*, a été organisé en ligne, les 7 et 9 février 2022. Dans le prolongement de cet événement, des conclusions du Conseil de l'UE (2022/C 160/07), relatives au « renforcement des échanges interculturels dans l'espace européen par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, et par le multilinguisme à l'ère numérique », ont été adoptées le 4 avril 2022.

Après le lancement de ces actions volontaristes, il est regrettable que leur suivi ne soit pas assuré. Près de quatre ans après son lancement, le plan d'action pour la diversité linguistique n'a fait l'objet d'aucun bilan d'étape : interrogé par la Cour, le poste n'a pu être en mesure de lui fournir aucun indicateur permettant d'évaluer ses résultats, ce qui obère la capacité des pouvoirs publics français à mesurer efficacement l'impact concret de telles initiatives et fait douter de leur engagement réel à mettre en œuvre plus qu'un effet d'annonce.

Au-delà des initiatives mentionnées, plusieurs leviers d'action existent pour développer l'usage du français dans les organisations internationales, mais ils demeurent à ce jour inégalement mobilisés. Le maintien d'une proposition ambitieuse de cours de français au sein des institutions⁹³, la mise à disposition d'outils de traduction automatique de qualité, la valorisation des compétences linguistiques lors des recrutements, voire le renforcement de l'obligation de la maîtrise d'une langue étrangère pour l'accès aux postes d'encadrement dans les organisations du système des Nations Unies ou les institutions européennes, l'exemplarité des États francophones dans leurs communications officielles sont autant de pistes pour valoriser la pratique d'un français de qualité.

⁹² Le terme « multilinguisme » est utilisé pour décrire un pays, un lieu, une institution qui héberge plusieurs langues. Le terme « plurilingue » désigne un individu s'exprimant dans plusieurs langues.

⁹³ À Bruxelles, la représentation permanente assure ainsi des actions de formations, comme le programme *Mille-feuille*, avec des séjours immersifs en Provence et des programmes d'enseignement à Bruxelles. La Commission européenne dispose en outre de ses propres formations linguistiques.

Le rapport Lequesne, qui porte sur le multilinguisme au sein de l'Union européenne⁹⁴, avance 26 propositions pour renforcer le multilinguisme dans les institutions européennes. Plusieurs de ces propositions sont applicables à d'autres organisations internationales, comme :

- la systématisation de l'interprétation dans les groupes de travail des organes de celles-ci, la généralisation de la traduction rapide des documents officiels dans toutes les langues, notamment à l'aide des outils d'intelligence artificielle ;
- la fixation d'une limite de 50 % des documents sources écrits dans une seule langue de travail, lorsque l'organisation internationale en compte plusieurs ;
- le renforcement de l'obligation statutaire des connaissances linguistiques lors des nominations aux postes d'encadrement supérieur et intermédiaire.

Interrogé par la Cour, le MEAE n'a pas été en mesure de présenter un bilan de la mise en œuvre des 26 recommandations contenues dans ce rapport, alors même que la promotion de cette langue faisait partie des priorités définies dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en 2022. Il s'est contenté de rappeler que *« les diplomates français ont pour instructions de s'exprimer en français au sein des organisations internationales dès lors que notre langue est langue de travail ou qu'une interprétation peut être mise en place »* et d'énumérer diverses actions de soutien au multilinguisme menées par la France.

Pourtant, la France, pourrait utilement porter les propositions du rapport Lequesne au sein des organisations internationales dont elle est membre et qui ont le français comme langue officielle ou de travail. Elle se doit également de mesurer le résultat des actions dont elle prend l'initiative en faveur de l'emploi du français dans les institutions européennes.

D - L'enjeu de l'interprétariat au sein de l'Union européenne et des autres organisations internationales

L'un des sujets majeurs pour la pérennité du multilinguisme est celui de la formation des interprètes. En effet, plus ces derniers sont qualifiés, plus les locuteurs d'une langue sont encouragés à parler leur idiome en étant confiants dans la qualité de la traduction. Mais ces dispositifs de formation ont un coût, tout comme le recrutement des professionnels de l'interprétariat. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle apparaît désormais comme un outil majeur du monde de l'interprétariat, puisque les nouveaux outils promettent une réduction considérable des coûts liés au passage d'une langue à l'autre. À cet égard, l'écosystème entrepreneurial français dispose d'atouts importants, comme l'entreprise Pyannote AI, pour développer des outils de traduction fiables et instantanés.

Par ailleurs, la création, au collège international de Villers-Cotterêts, d'une filière « interprètes-traducteurs », en application d'une décision du XIX^{ème} Sommet de la Francophonie, contribue à renforcer les compétences des futurs interprètes/traducteurs de l'espace francophone et la présence d'interprètes/traducteurs du et vers le français dans les organisations internationales et les organisations régionales.

⁹⁴ *Diversité linguistique et langue française en Europe*, dirigé par Christian Lequesne, octobre 2021.

Pyannote AI

Créée en mars 2024 par Hervé Bredin, chargé de recherche au CNRS, spécialiste du traitement automatique de la parole, et Vincent Molina, la jeune pousse *PyannoteAI* se fonde sur l'intelligence artificielle pour procéder à la « diarisation », autrement dit à l'identification des locuteurs dans une conversation. L'outil *Pyannote* est capable de repérer, au sein d'une conversation, les tours de paroles, de segmenter les temps de début et de fin et de les regrouper par similarité du timbre de voix. Elle utilise deux réseaux neuronaux : l'un pour la segmentation en tours de parole, l'autre pour l'identification du locuteur. L'entraînement de ces réseaux neuronaux s'est appuyé sur le supercalculateur Jean Zay du CNRS.

Ses applications professionnelles potentielles sont nombreuses : dans le cinéma, pour le doublage, les médias, pour la retranscription de reportages, le monde des affaires, pour la transcription de réunions, la diplomatie ou le renseignement. La solution est déjà utilisée par des acteurs institutionnels français, dont par exemple l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui s'en sert pour indexer ses bases audiovisuelles.

Pour sa part, le MEAE a évoqué, en conformité avec les décisions du Sommet de Villers-Cotterêts, les efforts visant à « *renforcer les compétences des futurs interprètes/traducteurs du et vers le français dans les organisations internationales et les organisations régionales* », mais sans en donner la consistance.

En outre, tout en rappelant que « *le multilinguisme dans les OI relève (...) de dispositions propres à chaque organisation* » et que le principal écueil à contourner est celui de « *l'opposition d'États membres privilégiant les économies* », elle n'exclut pas l'approfondissement, à l'initiative de la délégation aux affaires francophones, du suivi du respect de la diversité linguistique dans les OI. Un tel suivi serait de nature à permettre aux représentants français de prendre des initiatives adéquates en la matière.

Ce positionnement peu volontariste ne paraît pas en phase avec l'affichage par l'État de la priorité francophone au sein des organisations internationales ayant le français comme langue officielle.

II - La langue française, levier de développement pour la vie des affaires et l'activité des entreprises

La langue française constitue désormais un atout stratégique majeur pour la vie des affaires et le développement international des entreprises. Dans un contexte de recomposition des échanges économiques et de croissance démographique soutenue dans plusieurs régions francophones, le français constitue un levier concret, notamment pour créer des courants d'affaires.

Au-delà de son utilité fonctionnelle, il porte un ensemble de références culturelles, de pratiques professionnelles et de valeurs communes qui peuvent favoriser la confiance, la coopération et la qualité des relations économiques. Pour tirer pleinement parti de ce potentiel, les entreprises ont toutefois besoin de s'appuyer sur un vivier solide de talents francophones, capables d'évoluer dans des environnements multilingues et interculturels. Dans cette perspective, l'étude d'un visa francophone ouvre une voie pour attirer, former et fidéliser ces compétences.

A - La langue française comme levier du développement des affaires

1 - La francophonie au service du développement de courants d'affaires dans des régions en expansion démographique

La langue française est parlée par plus de 320 millions de locuteurs répartis sur cinq continents, dont la moitié en Afrique, cette zone géographique contribuant de surcroît le plus à l'augmentation du nombre de francophones entre 2018 et 2022 (+ 14,5 %)⁹⁵. Cette répartition confère à la langue une dimension économique et démographique majeure. La maîtrise du français facilite les échanges commerciaux, juridiques et culturels dans un espace à potentiel économique fort. Dans des secteurs tels que les télécommunications, l'énergie ou les services, la francophonie représente un facteur de confiance, de proximité culturelle et de partage de références dans la pratique des affaires.

C'est le cas en Afrique, avec les sujets majeurs de l'harmonisation du droit et du renforcement du climat général des affaires. L'harmonisation du droit est la mission fondamentale d'une organisation internationale, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), créée en 1993 et comptant 17 États membres. Ses « actes uniformes » ont permis, entre autres, d'harmoniser des règles en matière de droit commercial, de droit des sûretés, d'arbitrage, de transport ou encore de comptabilité. Le sujet de la transparence des partenaires économiques est également crucial. Selon l'Alliance francophone des registres de commerce (AFREC), créée en 2022 à Tunis, en marge du sommet de la Francophonie, l'un des intérêts de la francophonie économique est d'apporter de la confiance aux investisseurs francophones, la langue française permettant une information fiable, publique, certifiée et authentifiée. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, l'AFREC promeut les outils indispensables à la sécurisation de la vie des affaires, pour permettre aux créateurs d'entreprises de connaître les marchés dans lesquels ils évoluent et les partenaires ou prospects potentiels. Son objectif est de consolider la coopération et d'approfondir les liens avec les registres de commerce francophones et de promouvoir la sécurité juridique en tant que vecteur de développement économique, dans le sens notamment des préconisations du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte anti-blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. La francophonie apparaît ainsi comme un vecteur de la transformation des systèmes économiques des pays francophones, en particulier en Afrique, et de l'harmonisation des législations, facilitatrice de l'instauration de courants d'affaires sûrs et pérennes.

Ce travail est indispensable pour encourager des initiatives croissantes sur le continent africain : en 2025, les pays francophones ont constitué un terrain fertile pour les courants d'affaires, comme l'illustrent plusieurs événements économiques organisés sur le continent. Ainsi, la cinquième édition de la *Rencontre des entrepreneurs francophones*, organisée conjointement par l'Alliance des patronats francophones (APF⁹⁶) et Unicongo, s'est tenue en juin 2025 à Brazzaville, en République du Congo⁹⁷. D'autres événements d'importance régionale s'appuient sur le potentiel offert par la francophonie, comme le Forum international

⁹⁵ Rapport de l'OIF *La langue française dans le monde*, mars 2022.

⁹⁶ L'APF regroupe 40 organisations professionnelles représentant 35 pays francophones.

⁹⁷ En présence du Président de la République du Congo et, notamment, du ministre français délégué à la francophonie et aux partenariats internationaux, qui a été l'occasion du lancement de la communauté *Afrique France entrepreneurs* à la Case de Gaulle, résidence de l'ambassadrice de France.

des entreprises francophones (FIEF), évènement annuel organisé par le Groupement du patronat francophone et dont la première édition a eu lieu en 2019 au Sénégal. La multiplication du nombre de ces évènements, ainsi que l'affluence croissante qu'ils connaissent, signale un intérêt fort des entrepreneurs et des investisseurs pour le continent africain en général et son espace francophone en particulier : la possibilité de s'exprimer dans la même langue facilite évidemment les échanges commerciaux et permet aux entreprises francophones d'accéder à des marchés plus difficiles à intégrer, en raison notamment de la barrière linguistique, pour des acteurs anglophones ou sinophones, également présents en Afrique.

2 - La langue française, terreau de coopération, de confiance et de valeurs partagées dans les échanges économiques

Pour beaucoup d'acteurs économiques, le fait de parler français dépasse les seuls échanges linguistiques et la francophonie est vectrice de références professionnelles communes. La maîtrise de la langue française a ainsi des conséquences en termes juridiques, dans des domaines comme la négociation, la comptabilité, la normalisation, les métiers de greffe et de la propriété intellectuelle.

Plus généralement, le français est aussi porteur de valeurs. C'est le cas en matière d'égalité professionnelle, comme le montre l'exemple du fonds de l'OIF *La Francophonie avec elles*, créé en 2020 à l'initiative de la secrétaire générale de la Francophonie pour soutenir les femmes en situation de vulnérabilité pendant la pandémie de la covid 19, ou encore la formation militaire *Genre*, développée par le département des opérations de paix (DOP) et l'Institut des Nations-Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en partenariat avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'OIF, qui a pour objectif de permettre aux participants de mieux intégrer la féminisation dans les activités militaires du maintien de la paix. Parmi les projets portés par Canal France International (CFI), la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est encore la raison d'être des initiatives *Al Qadirat* en Palestine, *À voix égales* en Côte d'Ivoire et au Ghana, ou encore *Yamaniyat* au Yémen⁹⁸.

Penser « en francophone » a ainsi des effets concrets sur l'activité de nombreux secteurs professionnels. C'est la raison pour laquelle des cercles professionnels francophones se sont progressivement structurés, qui partagent une même vision de leur métier et permettent la circulation de bonnes pratiques. Au-delà de l'AFREC déjà évoquée, une soixantaine d'associations professionnelles francophones sont actives et couvrent des domaines très variés, comme l'Association des cours constitutionnelles francophones (ACCF)⁹⁹, l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCUF), l'Institut de droit d'expression française, l'Union internationale de la presse francophone (UPF), ou encore l'Association du notariat francophone (ANF). L'usage en commun du français apparaît fédérateur dans ce contexte : il permet à des professionnels d'un secteur de renforcer des relations de travail et d'échanger des idées, ou encore de partager des bonnes pratiques.

⁹⁸ Parmi les autres causes défendues par CFI figurent la protection de l'environnement, à travers par exemple *Terra Africa* en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal et Guinée notamment) ou encore *Des médias, une santé* en Asie du sud-est (Vietnam, Cambodge, Laos notamment) ou l'encouragement de la démocratie et de l'engagement citoyen, en particulier pour et par la jeunesse, avec les projets *InfoLisango* en République du Congo ; *Gouvernance, paix et stabilité* dans l'océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles, notamment) ; ou encore *Appui aux réformes démocratiques* en Jordanie.

⁹⁹ Association des Cours constitutionnelles francophones, *Le droit constitutionnel dans l'espace francophone*.

La coopération institutionnelle et administrative entre pays francophones est ainsi conditionnée par la maîtrise de la langue française et, au-delà, par les traditions professionnelles, les références et les valeurs communes qu'elle véhicule.

B - La nécessité pour les entreprises de disposer d'un vivier de talents francophones

Les entreprises opérant dans des pays francophones expriment un besoin de recrutement de salariés formés à l'usage d'un français parfois spécifique et utile pour leur activité. Les centres de langue du réseau culturel des Alliances et instituts français sont souvent des interlocuteurs de confiance des acteurs économiques français : en Roumanie, Orange envoie par exemple ses salariés désireux d'apprendre le français au sein du centre de langue national de l'institut français de Roumanie et les formations linguistiques vendues aux entreprises privées et institutions représentent 15 % des recettes de la structure. Au Sénégal, la Compagnie sucrière sénégalaise a demandé à l'institut français de Dakar de prendre en charge l'alphabétisation de ses employés. De façon générale, la vente de cours de langues aux entreprises et institutions locales permet de pallier des phénomènes structurels comme la concurrence des cours individuels proposés par les professeurs de français ou des entreprises privées, l'augmentation de la concurrence due à la création d'écoles de langues ou encore l'accès facilité à des solutions d'apprentissage à distance¹⁰⁰.

Un repositionnement stratégique des centres de langues sur les cours de français sur objectifs spécifiques (FOS) permettrait de sécuriser des revenus importants pour ces derniers en fonction des pays, si la demande des entreprises locales permet d'envisager des recettes supplémentaires liées aux inscriptions aux cours. Cette demande croissante des entreprises est en tout cas une chance pour les structures d'enseignement du français à l'étranger, qui adaptent progressivement leur offre : elle a ainsi conduit l'Alliance française d'Accra à innover et lancer un programme *executive on line*, ainsi qu'un programme monté avec l'Institut d'études politiques de Paris pour offrir des cours à des entrepreneurs actifs dans la sous-région.

Confrontées aux limites d'une offre publique qu'elles considèrent comme parfois peu pertinente par rapport à leurs besoins, certaines entreprises internalisent cet enseignement. Le Orange digital center propose des formations pour les salariés du groupe dans l'ensemble de ses implantations. Parmi celles-ci, des modules de prise de parole à l'oral permettent aux salariés des pays francophones de travailler un français professionnel et adapté aux besoins de l'entreprise. Le groupe Accor, quant à lui, propose des formations en interne qui visent notamment, au-delà de la seule maîtrise de la langue, à développer des compétences de savoir-être dans les métiers de l'hôtellerie et du service – avec un apprentissage d'un vocabulaire et des capacités d'interaction spécifiques à ce secteur professionnel –, comme c'est le cas en République démocratique du Congo.

¹⁰⁰ Applications de type *Duolingo* ou *Babbel* par exemple.

Orange digital center : un exemple de formation interne

Inauguré en 2023, l'*Orange Digital Center* (ODC) de la République démocratique du Congo, comme les 23 autres centres présents dans le monde, permet l'accompagnement et le développement des compétences numériques. Ouverts à tous – étudiants, personnes sans emploi ou déscolarisées, jeunes entrepreneurs –, les programmes sont étendus aux provinces de RDC par le biais des *Orange Digital Center Clubs*. L'ODC soutient le développement de l'entrepreneuriat innovant en offrant un accompagnement adapté tout au long du cycle de vie de la startup. Toutes les formations sont gratuites : formations certifiantes et en français, sur le numérique, sur la gestion de son image personnelle, sur la prise de parole à l'oral, en matière de codage, de création d'entreprise, ou encore sur les métiers du digital. Le public de ces formations est constitué de jeunes étudiants, vivier dans lequel l'entreprise recrute.

L'enjeu, pour les pouvoirs publics français, n'est donc plus uniquement de diffuser la langue française, mais de démontrer son utilité concrète. À cet égard, France éducation international indique qu'une administration comme la DGLFLF pourrait utilement bâtir un argumentaire visant à valoriser le français en tant que compétence professionnelle. La capacité de la France à maintenir et à renforcer l'usage de la langue française dans les échanges économiques internationaux repose désormais sur sa faculté à proposer une langue outil, adaptée aux pratiques professionnelles, efficace et reconnue par les acteurs économiques et institutionnels étrangers.

C - L'hypothèse d'un visa francophone

La langue française constitue un vecteur de développement des carrières, mais celui-ci se heurte encore à des freins structurels. Selon le récent rapport Lakrafi-Taché¹⁰¹, l'enjeu d'une facilitation des mobilités étudiantes et professionnelles est majeur. Cette mobilité est encore trop souvent incertaine, pour des raisons liées aux politiques migratoires de certains pays francophones, dont la France. La complexité des démarches administratives, les délais de traitement des demandes et l'incertitude finale de la décision des autorités locales obèrent la possibilité pour les entrepreneurs de développer facilement des courants d'affaires dans l'espace francophone et, pour les étudiants, d'accéder facilement à des formations dans d'autres pays de l'espace francophone. Pour ces derniers, l'instauration du dispositif « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre en 2018, qui visait notamment à la simplification des démarches pour les étudiants en mobilité en France, a fait l'objet d'un rapport récent de la Cour¹⁰². Le déploiement après le Sommet de Villers-Cotterêts du programme international *Mobilité employabilité francophone* (PIMEF) de l'OIF, embryon d'Erasmus de la francophonie, reste une initiative à confirmer.

¹⁰¹ Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'avenir de la francophonie, n° 1639, déposé le mercredi 25 juin 2025.

¹⁰² Cour des comptes, *Évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux*, mars 2025.

Dans ce contexte, l'Alliance des patronats francophones estime que la création d'un visa francophone à destination des étudiants, des chercheurs et des voyageurs d'affaires pourrait constituer un facteur de croissance, d'innovation et d'intégration économique entre les pays de l'espace francophone. Selon l'organisation, son instauration comporterait des avantages clairs :

- le renforcement de la mobilité académique et scientifique, puisqu'il faciliterait les échanges entre établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche et entreprises de l'espace francophone et soutiendrait la constitution d'un espace francophone de la connaissance, ce qui permettrait de renforcer la « découvrabilité » des contenus scientifiques en structurant l'écosystème associé – centres de recherches, revues scientifiques, chercheurs ;
- l'accroissement de l'attractivité de l'espace francophone : la procédure de visa simplifiée consoliderait la réponse des pays francophones parties prenantes à des besoins économiques identifiés, notamment dans les secteurs en tension (santé, numérique, ingénierie, recherche appliquée) ;
- la valorisation de la langue française, y compris au-delà du strict espace francophone : le français constituerait un vecteur de chances économiques concrètes.

Dans la mise en œuvre d'une telle coordination politique, administrative et technique, plusieurs obstacles devraient cependant être levés et notamment :

- la complexité administrative et le manque d'harmonisation juridique, les régimes de visa étant aujourd'hui strictement encadrés par les législations nationales et, pour les États membres de l'espace Schengen, par le droit européen. L'instauration d'un visa francophone commun impliquerait une coordination juridique difficile entre des États aux politiques migratoires divergentes. Le dispositif devrait également respecter les conventions internationales sur la mobilité des étudiants et chercheurs (UNESCO, OCDE), ainsi que les engagements en matière de gestion des flux migratoires et de non-discrimination ;
- l'absence possible de volonté politique, accentuant les déséquilibres au sein de l'espace francophone entre les États déjà favorisés du Nord, au sein desquels la circulation serait plus facile, et les autres ;
- le risque de détournement de l'objet du visa : la crédibilité du dispositif dépendrait d'un contrôle précis des critères d'éligibilité et du suivi des bénéficiaires – pour les étudiants, inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, conditions de ressources ; pour les professionnels et entrepreneurs, chiffre d'affaires, ancienneté de la structure, occupation d'un poste stratégique au sein de l'entreprise¹⁰³, délai de séjour strictement encadré. L'objectif serait de ne retenir que les profils à très faible risque d'immigration irrégulière, en excluant les effets d'aubaine pour des étudiants peu motivés ou des entrepreneurs peu crédibles.

¹⁰³ Cadre, dirigeant, représentant légal ou commercial par exemple.

À ce jour, le visa francophone, dans toutes ses déclinaisons, fait l'objet de plusieurs propositions dans des rapports récents. Pour les seuls étudiants, de la proposition n° 7 du rapport sénatorial du 2 octobre 2024 sur la situation de la francophonie¹⁰⁴. La proposition est également présente, pour un public plus large, dans le rapport *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*¹⁰⁵, d'août 2014 (propositions n° 15) et le rapport Lakrafi-Taché de 2025 (proposition n° 37). Interrogé par la Cour, le ministère de l'intérieur considère ce projet comme une initiative fragile, dès lors que :

- de nombreux dispositifs existent déjà pour promouvoir la mobilité des étudiants et chercheurs : les visas étudiants sont majoritairement délivrés par les postes consulaires dans les États adhérents à l'OIF ; les visas à entrées multiples dits « visas de circulation » permettent aux voyageurs d'affaires de rejoindre la France pour de courts séjours, pour une période d'application annuelle voire pluriannuelle ; il existe enfin un visa de long séjour pour les entrepreneurs et un visa passeport talent-chercheur ;
- des contraintes juridiques rendraient difficile l'adoption d'un tel visa : le cadre de la directive européenne 2016/801 du 11 mai 2016 établit des conditions communes d'admission et de séjour pour les étudiants et chercheurs de pays tiers, rendant difficile la création d'une catégorie nationale autonome fondée sur des critères linguistiques ou culturels ;
- l'absence de critères précis pour une définition stable de la francophonie rendrait difficile la définition du public-cible de cet instrument ;
- il n'existe pas à ce jour de preuve que la mise en place de ce visa permettrait d'être plus efficient dans l'instruction des demandes, par rapport aux dispositifs existants.

La Cour prend acte des difficultés soulevées à ce stade par le ministère de l'intérieur et de l'existence de dispositifs permettant d'ores et déjà la mobilité des étudiants, chercheurs et professionnels.

III - Valoriser une francophonie professionnelle attractive, opérationnelle et adaptée aux enjeux locaux

La valorisation d'une francophonie professionnelle attractive, opérationnelle et adaptée aux réalités locales constitue un levier déterminant pour renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins économiques des territoires francophones. Dans de nombreux contextes, la maîtrise du français demeure en effet un atout décisif pour accéder à des emplois qualifiés, évoluer dans des environnements internationaux et saisir les opportunités offertes par des marchés en transformation, à condition de proposer un français réellement utile, aligné sur les compétences attendues par les employeurs et sur les perspectives de carrières locales.

¹⁰⁴ Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport sur la situation de la francophonie à l'aube du 30^{ème} anniversaire de la loi Toubon, par Mme Catherine Belrhiti, M. Yan Chantrel et M. Pierre-Antoine Levi.

¹⁰⁵ Rapport commandé à Jacques Attali par le Président de la République.

La formation professionnelle apparaît également comme un moteur puissant pour accompagner l'entrée en francophonie des nouvelles générations : développement de parcours centrés sur les compétences, mobilisation d'un réseau disposant d'atouts solides, multiplication d'initiatives adaptées aux besoins sectoriels et régionaux. Le français sur objectifs spécifiques (FOS), enfin, permet d'offrir des apprentissages directement mobilisables dans le monde du travail, comme en témoignent plusieurs expériences probantes.

A - Le français, atout de l'employabilité

Les pouvoirs publics sont confrontés à l'exigence croissante d'un français tourné vers les usages professionnels, susceptible de répondre aux besoins concrets des entreprises locales, des administrations, des institutions éducatives ou des organisations internationales implantées hors de France. Cette évolution résulte à la fois de la compétition accrue entre langues de travail – notamment l'anglais, mais aussi l'espagnol, l'arabe ou le mandarin – et des attentes exprimées par les acteurs économiques et institutionnels des pays partenaires.

La demande est ainsi croissante pour la maîtrise d'un français permettant non seulement la communication, mais aussi l'exercice de responsabilités techniques, juridiques, commerciales ou scientifiques. Plusieurs pays africains, méditerranéens ou d'Asie du Sud-Est, historiquement francophones ou engagés dans une coopération avec la France, soulignent que l'usage du français ne peut être encouragé que s'il constitue un levier d'insertion professionnelle, de mobilité internationale ou de développement économique. Par conséquent, la diffusion de la langue française ne peut plus se limiter à un enseignement académique.

L'attrait pour le français connaît aujourd'hui, dans certains pays, une dynamique favorable, mue par des intérêts bien compris, comme le montre l'adhésion du Ghana à l'OIF ou la curiosité des jeunes africains et asiatiques pour une langue qui peut ouvrir des perspectives professionnelles dans des secteurs d'activité précis.

Au-delà de l'image traditionnelle d'un français langue de la culture, de la gastronomie et du luxe, l'enjeu de faire de cette langue un levier d'autonomisation professionnelle, un français de l'action, apparaît majeur. Cet objectif n'est pas encore atteint : dans une enquête internationale sur la perception de la langue française conduite par Ipsos pour l'Institut français en septembre 2024, à la question *Parmi les sujets suivants, quels sont ceux auxquels vous pensez principalement lorsque vous entendez parler de la France ?* 56 % des répondants répondaient le tourisme et 45 % la culture – et dans ce domaine, la mode, le vin et la gastronomie y tenaient une place prépondérante. Il devient donc désormais impératif que la langue française soit aussi perçue et enseignée dans le but d'être utilisée concrètement par les forces vives des pays considérés, dans des secteurs professionnels d'avenir et variés.

De la même manière, selon l'étude *Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun*, réalisée sous la direction de la professeure Adeline Simo-Souop de l'université de Buéa, au Cameroun (cf. annexe n° 4), alors que le français est parfois perçu comme une langue de domination en raison de son caractère imposé, il demeure, pour les Camerounais, une langue utile pour la socialisation et la communication sur le territoire (54 % des étudiants interrogés sur leur opinion sur le français disent qu'il est une langue « importante », 25 % la trouvant « difficile »). Il est également perçu comme une langue d'opportunités internationales, les Camerounais anglophones interrogés y voyant un outil d'ouverture, d'insertion et de réussite, notamment sur le plan professionnel.

Le français doit dès lors être aussi perçu comme un atout à la construction d'une carrière professionnelle. Cependant, alors que le bilinguisme anglais-français facilite objectivement les carrières internationales, le français reste trop souvent perçu comme une compétence accessoire. Peu d'entreprises valorisent explicitement la francophonie des candidats ou des collaborateurs dans les processus de recrutement ou d'évaluation, même si, dans le cas des entreprises françaises, les mobilités et promotions internes peuvent être accélérées pour les francophones, notamment les cadres et en particulier lorsque ces derniers interagissent régulièrement avec un siège localisé en France. C'est le cas chez Orange par exemple, dont l'établissement implanté en Roumanie propose des cours de français, en lien avec l'institut français, surtout plébiscités par l'encadrement supérieur, dont les membres peuvent ainsi espérer poursuivre leur carrière au siège de l'entreprise.

Le développement d'outils de certification professionnelle (par exemple le diplôme de français professionnel de la CCI de Paris Île-de-France) et l'intégration de modules linguistiques dans les formations techniques constituent des voies prometteuses. Ainsi, le dispositif *Clef du français pro*, soutenu par l'Institut français, en partenariat avec le programme *Le français des affaires* de la CCI de Paris Île-de-France, offre un accompagnement complet et opérationnel au réseau culturel et à ses partenaires, afin de répondre aux enjeux de développement du français professionnel : renforcement de la francophonie économique et valorisation des expertises francophones, renforcement de l'employabilité et du *continuum* éducation-emploi, développement de nouveaux publics et conquête de nouveaux marchés pour les centres de langue. Ce dispositif s'adresse tant au réseau culturel (Alliances françaises et instituts français) qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades. Depuis son lancement en 2021, 21 pays ont été accompagnés, pour un budget annuel de 10 000 €.

Toutefois, de façon générale, l'application de la langue française aux sphères économique et professionnelle locales est insuffisamment pensée par le réseau diplomatique et fait l'objet d'une coordination trop faible entre les différents acteurs publics et privés à l'échelle des pays considérés. Dès lors, la capacité des postes à proposer un enseignement de français valorisable rapidement pour la carrière professionnelle constitue un axe d'amélioration stratégique.

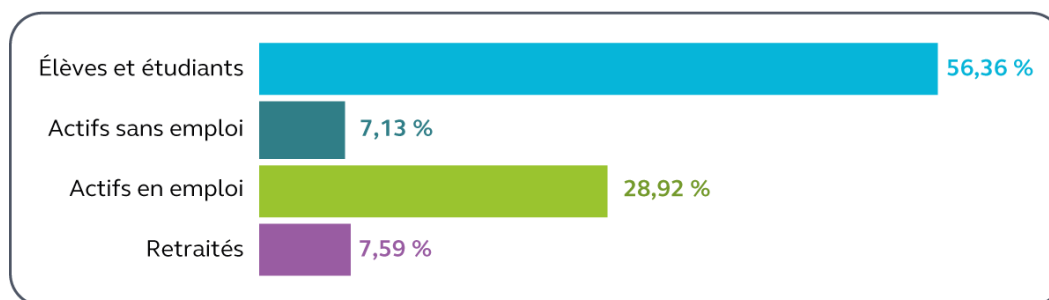
Au sein du réseau culturel français à l'étranger, une initiative intéressante mérite d'être saluée : le lancement et l'animation en 2022 par l'Institut français d'une campagne de communication intitulée *Parlons-nous* en faveur du plurilinguisme sur les réseaux sociaux. Avec cette campagne, le réseau culturel français à l'étranger pouvait mettre en valeur les avantages de la maîtrise de plusieurs langues, dans le champ professionnel mais aussi personnel. La généralisation et l'intensification de ce type de communication en faveur de la diversité linguistique, pourraient permettre d'augmenter l'intérêt pour notre langue, en particulier auprès des plus jeunes.

B - La nécessité de proposer un français utile pour des carrières professionnelles attractives

1 - Un soutien des pouvoirs publics français pour l'insertion des jeunes francophones sur le marché du travail

Le profil des apprenants de français dans les instituts français et Alliances françaises interrogés dans le cadre de l'enquête Sphinx de la Cour (cf. annexe n° 5) montre que seule une minorité d'apprenants n'est plus en activité – 7,6 % de retraités –, la majorité d'entre eux étant des étudiants ou des actifs sans ou en emploi, pour lesquels le français peut aussi être synonyme de meilleures perspectives professionnelles.

Graphique n° 10 : indiquez le pourcentage d'apprenants suivant vos cours correspondant à chacune de ces catégories (chiffres de 2024) :



Source : Enquête Sphinx, Cour des comptes

L'apprentissage du français doit, dans ce contexte, se concentrer sur les compétences utiles pour les publics-cibles, dont les jeunes. Les pouvoirs publics français soutiennent à ce titre, au sein du réseau, des initiatives locales en français qui doivent positionner notre langue comme un outil professionnel indispensable des métiers du numérique : au Sénégal, l'incubateur Teranga tech, spécialisé dans les industries culturelles et créatives, permet, sur plusieurs mois, à une cohorte de cinq à sept jeunes entrepreneurs francophones d'être accompagnés dans leurs projets d'entreprises¹⁰⁶. Ce dispositif apparaît particulièrement pertinent dès lors qu'en 2025, la maîtrise, notamment en français, des outils numériques devient une compétence nécessaire pour une carrière professionnelle réussie¹⁰⁷. C'est aussi dans le sens de la valorisation du français comme langue professionnelle qu'a été déployé au Ghana le Fonds équipe France (FEF) *Français professionnel et innovation*, pour un montant de plus d'1 M€¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Parmi les projets présentés : une plateforme d'écotourisme au Sénégal, au Cap-Vert et au Maroc ; une entreprise proposant des ateliers de formation en robotique, digital, programmation ; une plateforme de mise en relation entre vendeurs et acheteurs sur le marché de l'art ; une plateforme proposant un outil de traduction automatique français-wolof.

¹⁰⁷ À titre plus anecdotique, les réseaux d'affaires que sont l'APF et le GPF déploient ces derniers mois des outils numériques de mise en relation entre leurs membres.

¹⁰⁸ 833 770 € de crédits FEF, 290 200 € de cofinancement des ministères de l'éducation, des affaires étrangères et de la défense ghanéens.

**Exemple du FEF français professionnel et innovation au Ghana : Faire du français
une langue de l'employabilité pour les jeunes Ghanéens,
en utilisant l'intelligence artificielle**

Ce FEF est une traduction opérationnelle du plan d'action de l'ambassade de France au Ghana, approuvé en juillet 2023, et du plan stratégique éducation du poste, construit en même temps que le plan d'actions en faveur de la langue française du Ghana.

Le projet vise à valoriser le français comme langue professionnelle et à renforcer les compétences des enseignants, mais aussi des métiers ayant exprimé des besoins dans ce domaine. Il a pour objectif global d'améliorer l'enseignement et la pratique du français professionnel dans le système éducatif dans trois secteurs publics clés – santé, diplomatie, sécurité. Il doit donner de la langue française une image innovante *via* à travers l'utilisation systématique de l'IA pour les conceptions de matériel pédagogique ou de curricula, en lien avec le FEF Intelligence Artificielle du poste, positionné auprès de l'université KNUST qui comporte des actions de sensibilisation sur l'IA auprès des élèves ghanéens.

À la suite de l'intégration du Ghana comme membre de droit de l'OIF en octobre 2024, les priorités du poste ont été recentrées sur le français professionnel et l'intégration du pays dans l'espace francophone, notamment en matière de politique internationale et de sécurité, une priorité dans la sous-région.

Pour prospérer, le français doit être perçu par les pays francophones et plus particulièrement par leur jeunesse comme une promesse d'avenir, c'est-à-dire comme un levier d'accès au marché du travail intérieur et international, dans les secteurs privé et public, ainsi qu'à des mobilités professionnelles et à des perspectives économiques concrètes. Pour les jeunes entrepreneurs, c'est tout le sens du projet *Start-up 237* au Cameroun, déployé entre octobre 2023 et novembre 2025. Dans le cadre d'un FEF d'1 M€ soutenu par l'AFD, l'AUF, l'Institut français, Expertise France, Business France et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en partenariat avec les ministères camerounais concernés, il vise à contribuer à l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes du Cameroun en accompagnant des jeunes créateurs d'entreprises, par un appui matériel et financier d'une valeur de 10 000 € par *start-up*, accompagné d'un suivi de proximité à travers le mentorat.

En outre, les établissements du réseau peuvent prendre une part plus directe à cet enjeu général de l'employabilité des jeunes francophones, notamment pour les moins qualifiés. L'institut français de Casablanca a ainsi accueilli en 2025 le café Nafass, espace café-restaurant qui emploie des jeunes qui n'avaient ni emploi ni formation et pour lesquels le français constitue un vecteur concret d'employabilité qui permet, parce qu'il est conçu en lien étroit avec les cours de français proposés par l'institut français, de proposer un parcours d'insertion cohérent, gratuit, qualifiant et qui ouvre des perspectives durables dans les métiers de la restauration.

2 - L'importance du renforcement de la communication pour rendre la langue française attractive

Rendre attractive la langue française suppose une communication efficace des postes diplomatiques pour la mise en valeur de la francophonie économique. Les exemples des *Business rendez-vous* et des journées portes ouvertes très régulières de l'Alliance française, initiatives menées en Irlande, pourraient inspirer l'ensemble du réseau. À Dublin, au-delà des journées portes ouvertes (l'Alliance française a ainsi mis en avant le français comme une langue de travail et de l'employabilité et créé des *business rendez-vous* en partenariat avec l'ambassade ainsi qu'avec le service économique et Business France. Ces rendez-vous, qui se tiennent en français

et en anglais pour permettre au plus grand nombre d'acteurs locaux d'y participer et d'« entrer en francophonie », sont l'occasion d'une vulgarisation économique au travers de thèmes variés tels que le luxe, l'agriculture, les milieux économiques et financiers, l'IA ou le sport.

Plus généralement, depuis 2022, une dizaine de forums du français Langue de l'emploi ont été organisés sur les différents continents dans l'ensemble des postes diplomatiques et soutenus par l'Institut français de Paris, pour promouvoir les chances professionnelles offertes par la maîtrise de la langue française.

Les journées portes ouvertes de l'Alliance française de Dublin, une ouverture sur la francophonie internationale

Depuis 2023, les journées portes ouvertes de l'Alliance française de Dublin, trimestrielles, visent à promouvoir l'offre et à renforcer l'ouverture de la structure vers la société civile, pendant toute une journée en fin de semaine, *via* des tests de placement, cours d'initiation, ateliers créatifs, projections, lectures, spectacles, expositions, visites guidées du bâtiment classé, ainsi que des stands animés par les partenaires de l'Alliance. Ces journées permettent, selon sa directrice, de renforcer la dimension francophone de l'établissement, grâce à des collaborations spéciales avec les ambassades membres de l'OIF représentées en Irlande et diverses délégations culturelles.

Depuis l'hiver 2023, une série d'événements met successivement des pays à l'honneur (Suisse en 2023, Luxembourg au printemps 2024, Belgique à l'été 2024, Canada et Québec à l'hiver 2024, Maroc au printemps 2025). Chaque pays a présenté ses cultures, traditions et spécialités à travers une programmation dédiée. Ces portes ouvertes francophones attirent de nouveaux publics et communautés francophones locales, qui souvent découvrent l'Alliance à cette occasion. Selon sa directrice, l'Alliance française de Dublin est ainsi désormais devenue une maison commune et un véritable « catalyseur de la francophonie » en Irlande.

L'initiative polonaise *Francuski Klucz (la clef française)*, déployée en 2025, est un autre exemple de projet de communication réussie pour attirer et fidéliser de nouveaux apprenants de français. Elle a insisté, par le biais des réseaux sociaux, sur les possibilités de carrière ouvertes en France et dans les pays francophones, avec l'appui de Polonais ayant réussi professionnellement dans l'espace francophone (par exemple des sportifs), des ambassades du groupe des ambassades, délégations et institutions francophones en Pologne, ainsi que d'entreprises implantées localement.

Au Ghana, l'événement *French up ta carrière* a permis de mettre en évidence l'utilité du français par le biais de « rôles modèles » : en mars 2024, durant la semaine de la francophonie, des entrepreneurs ghanéens ont expliqué, au sein de l'Alliance française, l'impact positif du français sur leur carrière, dans différents domaines (monde des affaires, carrières militaires, possibilités d'installation dans les pays francophones voisins). Cette communication doit se poursuivre, pour donner aux sociétés civiles locales, notamment la jeunesse, une vision claire des possibilités offertes par la maîtrise de la langue française.

Au total, la valorisation du français comme langue de formation et de travail peut favoriser l'accès à l'emploi et la qualification des publics dans les pays partenaires. Elle suppose une démarche pragmatique, fondée sur l'identification des besoins économiques locaux et l'adaptation des contenus linguistiques aux secteurs professionnels porteurs. Le français doit ainsi être enseigné comme une compétence directement mobilisable dans la vie active, en lien avec les acteurs de la formation, de l'entreprise et des administrations, afin d'assurer sa réelle

utilité et sa pérennité dans les usages. Cet enseignement doit être promu, c'est-à-dire rendu visible par le réseau diplomatique, au travers d'initiatives de communication valorisant l'usage de la langue en conditions professionnelles réelles et incitant le public à investir du temps et des ressources dans l'apprentissage du français.

L'accent doit aussi être mis sur la diversité et l'étendue du monde francophone, au-delà de la France. Afin de promouvoir le français comme une langue moderne et surtout utile et partagée par des cultures différentes, les groupes des ambassadeurs francophones (GAF) dans un pays donné pourraient être davantage mobilisés. Ces derniers sont parfois peu actifs dans la promotion des chances offertes, notamment dans la construction d'une carrière professionnelle, par la maîtrise de la langue française. Des GAF proactifs, sous l'impulsion de l'un de ses membres, permettraient la mise en œuvre de démarches collectives, entre pays francophones, de promotion de l'usage du français, ce qui mettrait davantage en lumière ces possibilités. Certes, comme le rappelle le MEAE, les GAF sont « *des cercles informels, sous l'égide de l'OIF et non de la France* ». Toutefois, les ambassadeurs français pourraient se voir chargés, s'ils constataient que le GAF de leur pays ou région d'affectation n'existe pas ou est peu actif, de prendre des initiatives pour créer ou animer davantage ce réseau informel.

C - La formation professionnelle, levier pour l'entrée en francophonie de la jeunesse

1 - L'enjeu du développement de l'apprentissage du français dans des parcours fondés sur les compétences

S'il doit être un vecteur utile au cours de la vie professionnelle, le français, pour être un levier de l'employabilité des jeunes, doit aussi constituer un instrument de leur accompagnement pour l'entrée sur le marché du travail. À cet égard, la formation professionnelle constitue un axe stratégique pour faire de notre langue une clef d'accès à l'emploi, dans les pays africains notamment, en permettant une meilleure adéquation entre les formations et les besoins du marché du travail, avec un double objectif économique et social :

- d'une part, s'appuyer sur des savoir-faire locaux pour répondre aux besoins de leur développement économique (et ainsi limiter le recours à l'importation de main d'œuvre et de compétences et favoriser une croissance endogène) ;
- d'autre part, offrir des perspectives professionnelles à une jeunesse en croissance démographique, en particulier dans le secteur informel.

Les champs d'intervention de la formation professionnelle sont extrêmement diversifiés, qu'il s'agisse des publics visés, des structures d'apprentissage et d'enseignement, des modalités d'apprentissage et enseignement ou encore des modes de financement. La France, depuis les années 1960, intervient essentiellement sur le segment de l'enseignement technique sur le continent africain, à partir du modèle des lycées techniques et professionnels existants en France (et secondairement dans la formation par alternance et l'apprentissage). Même dans les cursus classiques, la généralisation des *competence based curriculum*, comme au Kenya, est un exemple de mise en place d'un cursus de langue française appliqué aux besoins réels des apprenants, dès le plus jeune âge.

Qu'il s'agisse donc des voies générales ou techniques et professionnelles, l'apprentissage d'un français fondé sur les compétences permet de rendre son enseignement plus attirant pour les élèves, qui y décèlent de façon plus visible un instrument pour leur future insertion professionnelle.

Si le réseau français n'est pas le seul à déployer un soutien à l'apprentissage de la langue française à visée professionnelle, il peut disposer de l'appui d'un écosystème d'acteurs large.

2 - Face à une concurrence intense, un réseau français qui dispose d'atouts importants

Les pouvoirs publics français sont confrontés à l'étranger, dans le domaine de la formation professionnelle, à une vive concurrence : les acteurs du réseau rencontrent des difficultés à construire une stratégie d'intervention et à valoriser leurs actions, en particulier face à d'autres acteurs comme l'Allemagne ou la Suisse : à titre d'exemple, en Roumanie, pays traditionnellement francophone et francophile, le français est de plus en plus concurrencé par l'allemand, perçu par les jeunes Roumains comme un vecteur d'employabilité intéressant, au regard des possibilités professionnelles envisageables en Autriche, en Suisse alémanique ou en Allemagne. L'apprentissage peut constituer un besoin économique de ses promoteurs : les pouvoirs publics suisses cherchent quant à eux à développer des filières d'apprentissage en Afrique, pour pallier la perte de main d'œuvre locale. Selon la Fédération des entreprises romandes (FER), structure associative de défense des intérêts des employeurs regroupant 47 000 entreprises de suisse romande Genève compte 220 000 actifs pour 400 000 postes de travail francophones.

Le réseau français dispose quant à lui d'atouts importants en la matière. Une grande diversité d'acteurs peut être mobilisée, ce qui constitue une force pour le développement d'une politique efficace mêlant francophonie et formation professionnelle. Au-delà des opérateurs et institutions publiques, des réseaux d'associations, d'ONG, des centres rattachés aux chambres consulaires et acteurs privés (Compagnons du devoir, académies d'entreprises notamment) complètent la gamme d'acteurs engagés dans l'offre de formation professionnelle.

Formation professionnelle en République démocratique du et en République du Congo

L'AFD est un acteur important de la formation professionnelle en RDC : elle y finance 12 projets dans 1240 salles de classes, représentant une dépense de 130 M€ entre 2019 et 2023. Les projets soutenus permettent d'améliorer la qualité de l'offre de formation des Instituts nationaux de préparation professionnelle (INPP), en lien avec les besoins de l'économie formelle et informelle.

Le projet d'appui au réseau des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (*ARCEFA*), déployé par l'AFD en République du Congo entre 2020 et 2024, consistait en la mise en place d'un accompagnement pour répondre à la demande exprimée localement de fournir de la main d'œuvre qualifiée non étrangère. Le projet, doté de 8 M€, portait sur la remise en état des centres d'éducation et d'apprentissage. Les domaines concernés étaient au nombre de 19, couvrant notamment les métiers de la soudure, de la mécanique automobile, de la métallerie, de la cuisine, de l'hôtellerie, de l'assistance administrative, des productions végétales et animales, de la maintenance de machines agricoles, de la menuiserie, de la peinture/plâtrerie/carrelage, de la climatisation et de l'électricité. L'intervention portait sur la qualité de la formation, c'est à dire le fond des compétences, mais aussi le niveau de langues. L'apprentissage était organisé autour d'une période d'alternance (en entreprise et en centre de formation) et des cours de mathématiques, de français, d'anglais étaient prévus dans la formation, avec une insistance sur le vocabulaire technique.

Le projet *Mosala* (« travail » en lingala), débuté en République du Congo en 2024 et déployé jusqu'en 2029 (dont trois ans avec assistance technique et un an en autonomie), est quant à lui doté de 10 M€ et porte sur la continuité de la formation et l'insertion professionnelle, un travail portant notamment sur les savoir-être, la posture, le respect des horaires, la façon de se présenter, la rédaction d'un *curriculum vitae*. Les jeunes de République du Congo en ont besoin car ils présentent, comme en RDC, de fortes lacunes à l'écrit en français. Pour ce projet, l'AFD travaille avec l'Agence congolaise pour l'emploi et valorise les meilleures techniques de recherche d'emploi.

D - Le français sur objectifs spécifiques ou l'adaptation aux besoins professionnels locaux

1 - La nécessité croissante d'apprendre un français appliqué et immédiatement utile

Dans de nombreux pays francophones, notamment les pays étudiés lors de l'enquête de la Cour, les employeurs expriment une demande croissante de diplômés capables d'utiliser le français dans des contextes particuliers : industrie, ingénierie, tourisme, numérique, mais aussi diplomatie, médecine, défense. Pour y répondre, une démarche contextualisée et pragmatique, fondée sur une analyse précise des besoins socio-économiques des pays ou sous-régions considérés, peut consolider la place du français comme langue de travail vivante, moderne et ouverte.

Au-delà de ces domaines de prédilection, les cas d'usage de la langue française dans un contexte professionnel dépendent du pays considéré : le secteur du tourisme en Thaïlande et au Maroc, l'hôtellerie-restauration en RDC, les téléservices au Maghreb sont autant de domaines dans lesquels le déploiement d'une offre précise de français sur objectifs spécifiques (FOS) rencontrerait un public intéressé par les opportunités professionnelles permises par le français. À ce jour, des programmes de FOS sont déployés par l'institut français de Kinshasa dans le secteur de la téléphonie, le secteur minier et le journalisme. Au Maroc, deux projets importants sont en cours de déploiement, en lien avec l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences marocain, dans les secteurs des centres d'appel et du tourisme (avec l'évènement économique et sportif que constitue l'organisation de la Coupe du monde de football en 2030), ces projets passant par une utilisation de la plateforme numérique IF Maroc pro.

2 - Des initiatives concluantes à reproduire et à adapter à d'autres disciplines et régions géographiques

Au sein du réseau, la langue française fait l'objet de programmes d'enseignement dans de nombreux domaines clefs.

Au Ghana, le français de la diplomatie et la francophonie médicale en sont deux exemples importants. La France déploie ainsi un « programme de formation au français de la diplomatie », organisé selon les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues. Ce programme prévoit des modules par objectifs, par exemple savoir se présenter formellement, préparer un départ en mission diplomatique, présider une réunion, prononcer un discours diplomatique avancé ou mener une négociation internationale. Le vivier de participants potentiels est important : fonctionnaires et agents locaux des ministères des affaires étrangères des pays limitrophes de régions francophones – Nigeria, Angola, Libéria, Sierra Leone, Gambie –, agents diplomatiques en mission dans des pays francophones ou au sein

d'organisations internationales, fonctionnaires de tous ministères chargés d'une mission de coopération internationale ou encore, au sein de pays francophones, diplomates étrangers en mission¹⁰⁹. La francophonie médicale est un autre levier intéressant : l'Alliance française d'Accra a développé par ailleurs, en lien avec un acteur privé local, l'application « Vitalité », qui permet un accès facile à un vocabulaire médical pour les professionnels de santé ghanéens¹¹⁰, confrontés à une demande croissante des ressortissants francophones des pays voisins pour les infrastructures médicales de qualité disponibles dans le pays. D'autres postes diplomatiques, dans des pays où le français n'est pas dominant mais disposant aussi d'infrastructures médicales en développement croissant et accueillant une patientèle francophone, pourraient proposer ce type d'outils.

La francophonie appliquée au milieu militaire est une autre illustration pertinente d'une francophonie appliquée à un contexte professionnel spécifique.

L'action de la direction de la coopération de sécurité et de défense en faveur de la francophonie

La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères participe, dans son champ d'action, à la promotion de la francophonie. En lien avec la délégation aux affaires francophones et la DGM, elle a élaboré une stratégie *Francophonie* 2023-2027 en complémentarité avec ses stratégies géographiques et thématiques. La DCSD consacre chaque année plus de 3 M€ (environ 10 % de son budget) à l'enseignement du français en milieu sécurité/défense. Cet enseignement de spécialité se décline en trois actions :

les cours de français et examens, notamment à l'étranger par le biais de lecteurs *français langue étrangère* (FLE) et de professeurs ou militaires. La DCSD finance également des cours dispensés par des professeurs locaux et des certifications DELF/DALF en s'appuyant sur les différentes structures locales¹¹¹. Par ailleurs, des formations linguistiques intensives sont organisées en France au Centre international de français de Rochefort (CIFR) et à l'École de Guerre, à destination d'officiers identifiés pour suivre une scolarité dans une école militaire ou de gendarmerie ;

l'appui à la formation pédagogique de professeurs de français dans des écoles partenaires à la mise en place d'actions de formations de formateurs. Des professeurs locaux civils, gendarmes, policiers ou militaires sont formés chaque année au CFIR et occasionnellement à l'université Panthéon Sorbonne, ainsi qu'en local ;

¹⁰⁹ Le programme déployé au Ghana s'adresse aux agents nouvellement recrutés, aux agents en milieu de carrière nécessitant une formation dans un domaine spécialisé, aux cadres supérieurs qui ont besoin d'une formation courte axée sur la stratégie et la politique, aux ambassadeurs.

¹¹⁰ Médecins et infirmiers, sage-femmes, secrétaires médicaux.

¹¹¹ Alliances françaises, Instituts français, centres culturels, centres de formation militaire nationaux, laboratoires de langues.

- en étroite collaboration avec l'OIF, le développement de ressources pédagogiques et d'outils d'apprentissage sur objectifs spécifiques sécurité/défense, principalement destinés aux besoins en opérations de maintien de la paix. Ainsi, la méthode d'apprentissage du français pour le personnel militaire des opérations de maintien de la paix *En Avant !*, initialement destinée aux forces de sécurité du continent africain, s'adresse dorénavant aux forces de sécurité et de défense non francophones. À ce jour, plus de 15 000 exemplaires de cette méthode ont été diffusés à travers le monde. Créées respectivement en 2024 et 2025, en partenariat avec l'OIF et le CAVILAM-Alliance française, les applications *Lexicopaix* (plus de 21 000 téléchargements comptabilisés au 1^{er} octobre 2025) et *Lexikozé* sont des dictionnaires interactifs destinés à accompagner les agents en uniforme engagés dans des actions de paix et de stabilité menées dans l'espace francophone.

En 2025, les actions menées par la DCSD pour l'apprentissage du français ont concerné 26 403 stagiaires, dont 30 en France, et les cours opérationnels donnés en français se sont adressés à 14 481 stagiaires, dont 737 en France.

Dans le domaine de la francophonie appliquée au monde militaire, l'exemple ghanéen est parlant, car la coopération s'y déploie dans un milieu anglophone. Pour autant, la maîtrise du français est cruciale pour les militaires du pays envoyés en missions de maintien de la paix, à la fois pour communiquer avec les populations locales francophones.

Ainsi, les programmes de français sur objectifs spécifiques militaires rencontrent un succès certain, qui est attesté par les chiffres – par exemple, ceux des inscriptions au DELF après l'intégration de l'académie militaire ghanéenne aux cours de français militaire – mais qui, au-delà d'une analyse strictement comptable, permettent aussi une coopération plus efficace ainsi que la diffusion d'une doctrine militaire inspirée de principes stratégiques et opérationnels français. Ces programmes pourraient utilement être systématisés en fonction des besoins spécifiques exprimés par les secteurs publics et privés locaux, dès lors qu'ils permettraient ainsi de rendre plus attractive l'offre de cours des centres de langue pour des acteurs locaux intéressés par un français directement opérationnel en situation professionnelle.

Au préalable, le MEAE signale le lancement d'un « *travail de cartographie des actions menées par les postes et leurs partenaires (...) dans le champ du français pour la formation professionnelle* ». L'Afrique a été retenue comme un premier champ d'action et un projet de fonds équipe France (FEF) portant sur la formation professionnelle en Afrique a été initié.

Cette première étape indispensable doit conduire rapidement à la définition de secteurs et de pays prioritaires dans le cadre d'un plan global de développement du français sur objectifs spécifiques, que les SCAC et les instituts français et Alliances françaises devraient ensuite adapter aux contextes locaux.

Il serait opportun que le MEAE ne soit pas seul à porter cette politique qui implique également les ministères chargés notamment de l'économie, de l'agriculture, du travail, de la défense, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il revient au MEAE, en revanche, de consolider une position de chef de file interministériel sur le sujet.

3 - Des initiatives associatives ou privées innovantes

Les limites des outils numériques proposés par les acteurs publics institutionnels pour l'apprentissage opérationnel de la langue française sont en partie palliées par des acteurs issus du monde associatif ou privé, dont les innovations sont plus rapides et adaptées, et rencontrent donc plus de succès. Ces derniers proposent en effet des solutions souvent plus agiles, plus économiques, plus adaptées aux usages locaux ou ne nécessitant pas d'infrastructures numériques de pointe.

En premier lieu, s'agissant de l'apprentissage scolaire du français, plusieurs outils illustrent la capacité des acteurs privés à proposer une offre d'apprentissage concrète et adaptée aux usages contemporains. Lancée en 2020 et éditée par les *Edtech*¹¹² *Digischool* et *Learning Vibes*, l'application *SuperFLE* a été téléchargée plus de 150 000 fois et promet aux apprenants une préparation efficace aux examens DELF et TCF, à travers 400 leçons, ainsi que des questionnaires autocorrectifs, en privilégiant des échanges contextualisés. L'outil propose même une intelligence artificielle qui s'adapte au niveau de l'apprenant. L'élève peut ainsi poser des questions précises et contextualisées¹¹³ à l'assistant IA, qui lui répondra avec des phrases simples, des exemples concrets, une mise en page claire (puces, emojis ou mise en forme pour repérage visuel) et un ton bienveillant et encourageant.

Le segment de l'apprentissage du français professionnel, technique ou spécifique est également actif : l'application *Karibu*, développée depuis 2022 par l'organisation non gouvernementale française Bibliothèques sans frontières (BSF), gratuite et conçue pour acquérir rapidement les bases du français pratique et professionnel, est un autre exemple d'outil pensé pour une application concrète et applicable, dans la vie quotidienne, du français. Il est destiné principalement aux personnes réfugiées et migrantes et s'appuie sur la langue d'origine de l'utilisateur, afin que l'apprentissage soit le plus rapide et efficace possible.

L'apprentissage du français peut aussi viser à l'acquisition d'un vocabulaire utile dans des domaines spécifiques. L'entreprise Kajou, créée en 2019 en partenariat avec BSF, explique ainsi proposer des « graines de savoir dans la poche ». Une équipe crée et diffuse des contenus de français pour l'éducation générale ou la formation professionnelle, sous forme de micro-*USB*, qui permettent de déployer des contenus pédagogiques dans des zones dépourvues de toute connexion internet. L'entreprise propose ainsi une solution de formation des agents de santé communautaires en Afrique de l'ouest, *kSanté*, qui permet d'obtenir des réponses immédiates et contextualisées à des questions médicales. Au sein de l'application, qui se présente comme une simple carte SD, Kajou a développé un outil d'IA fonctionnant sans connexion internet. Aujourd'hui, à titre d'exemple, 500 agents de santé communautaire au Sénégal y ont accès et l'utilisent quotidiennement.

Au total, les acteurs privés participent aussi de la diffusion d'un français opérationnel et activable au plus proche des besoins des populations.

¹¹² Entreprises spécialisées dans les technologies de l'éducation.

¹¹³ Par exemple, à l'issue d'un cours : *Je ne comprends pas quand on dit mon, ma ou mes. Tu peux m'expliquer, s'il te plaît ?*

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Promouvoir le français comme langue de travail dans un contexte dominé par l'anglais suppose de reconnaître les aspirations des locuteurs et d'en faire une priorité d'action. À la troisième question évaluative, la réponse est contrastée : les leviers sont identifiés – promotion du plurilinguisme, valorisation de la francophonie dans le monde du travail, développement du français professionnel – et plusieurs initiatives locales sont efficaces, mais leur valorisation, leur mise en cohérence et leur amplification nécessaires ne sont pas engagées

Dans les organisations internationales, l'écart entre le statut officiel du français et ses usages quotidiens montre la difficulté à maintenir l'équilibre linguistique face à l'anglais, quel que soit le poids institutionnel majeur de notre langue et ses atouts comme outil juridique et diplomatique. Le multilinguisme apparaît à cet égard comme un levier central dans un ordre international qui doit refléter la pluralité de ses parties prenantes. Les annonces volontaristes en la matière ne sont pas toujours suivies d'actions concrètes et encore moins de résultats mesurés.

Sur le plan économique, la langue française représente un atout stratégique. Avec plus de 320 millions de locuteurs sur cinq continents, elle peut devenir un instrument de confiance et de coopération pour les entreprises, notamment en Afrique subsaharienne où la francophonie accompagne la croissance démographique et économique. Le développement d'un vivier de talents francophones et sa mobilité a conduit certains acteurs à proposer la création d'un visa francophone pour renforcer la circulation équilibrée des compétences et des courants d'affaires entre régions. L'hypothèse, qui soulève des questions à la fois juridiques, stratégiques et de faisabilité n'a pas à ce jour convaincu le ministère de l'intérieur.

Pour que cette dynamique prospère, il est nécessaire de structurer une francophonie professionnelle attractive et adaptée aux réalités locales. Le français doit devenir et être perçu comme un atout d'employabilité, ce qui implique de généraliser le français sur objectifs spécifiques (FOS), en l'ancrant dans les pratiques concrètes des secteurs et des métiers. Les dispositifs portés par les instituts français, les Alliances françaises, France éducation international ou l'AFD montrent qu'une formation contextualisée et surtout appliquée à des métiers est efficace et valorisante pour les apprenants.

Face à la concurrence linguistique, le monde francophone dispose d'atouts solides : un statut institutionnel historique, un réseau universitaire dense et une présence économique importante. L'enjeu est de transformer ces ressources en capacité d'action : soutenir les politiques linguistiques des pays partenaires, développer les certifications et mieux communiquer sur les perspectives professionnelles ouvertes par la maîtrise du français. Au total, promouvoir le français comme langue de travail signifie donc investir dans une langue d'avenir, un outil d'innovation, de mobilité et de développement professionnel.

La Cour formule les recommandations suivantes :

8. *élaborer, d'ici fin 2026, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'assurer le suivi des initiatives prises par la France au sein de l'Union européenne et des organisations internationales en faveur de la promotion et de la diffusion du français et de la diversité linguistique, et systématiser le suivi de ces actions. (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;*
 9. *dresser, d'ici fin 2026, un bilan des bonnes pratiques mettant en valeur la maîtrise du français comme facteur d'employabilité et mobiliser ensuite les acteurs économiques publics et privés ainsi que les groupes d'ambassadeurs francophones pour valoriser les usages professionnels de la langue française (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) ;*
 10. *élaborer, en lien avec les ministères concernés, un plan de développement du français sur objectifs spécifiques (FOS), d'ici fin 2027, et demander aux postes de l'adapter au contexte particulier de chaque pays, d'ici mi-2028 (ministère de l'Europe et des affaires étrangères).*
-

Conclusion générale

Au terme de l'évaluation de trois volets de la politique publique de promotion du français à l'étranger – enseignement du et en français, soutien aux contenus numériques francophones et valorisation du français comme langue de travail –, il apparaît que les efforts bilatéraux de la France reposent sur des réseaux solides, anciens et diversifiés.

Les trois réseaux structurants de la politique française en faveur de l'enseignement du et en français à l'étranger – coopération éducative et linguistique, enseignement français à l'étranger et enseignement supérieur/recherche – disposent d'atouts consistants mais souffrent d'un même déficit de pilotage par l'impact. Le premier, bien doté et appuyé sur des plans stratégiques par pays, peine à démontrer son effet réel sur les progrès de la pratique du français, fragilisé de surcroît par les conséquences durables de la crise sanitaire. Le deuxième, dont les ambitions se sont révélées irréalistes et dont l'équilibre financier est de plus en plus fragile, nécessite de recentrer l'action sur des résultats directement tangibles pour les familles et les élèves. Le troisième, fragmenté et concurrencé par la place croissante de l'anglais, manque de visibilité et d'évaluations systématiques, ce qui limite la cohérence des initiatives pourtant nombreuses. Dans l'ensemble, l'efficacité de ces réseaux est très difficile à apprécier, souvent faute d'objectifs formalisés et d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs de résultat. Elle dépend donc de la fixation d'objectifs simples, mesurables et partagés, permettant de passer d'une logique de pure activité à une logique de résultats et d'impact sur les différentes catégories de bénéficiaires.

La politique multilatérale, qui représente une part modeste de l'effort budgétaire mais dont les enjeux symboliques et stratégiques sont majeurs, souffre également d'un pilotage insuffisamment structuré. Une évaluation commandée par le MEAE en 2022 sur la contribution française aux institutions de la Francophonie a mis en évidence, malgré quelques résultats satisfaisants, l'absence d'une stratégie formalisée permettant de suivre la cohérence de l'action de la France. Les consultants relevaient un cadre stratégique « insuffisamment précis », des contributions manquant de complémentarité et des pratiques de compte rendu encore imparfaites. Leur première recommandation portait sur l'élaboration d'une « feuille de route » clarifiant l'articulation entre l'action de la France, l'OIF, ses opérateurs et les autres acteurs de la Charte, ainsi que la répartition des rôles entre eux. Alors que le MEAE avait accepté ce principe, en soulignant que les priorités françaises figuraient déjà dans divers documents politiques, aucune stratégie consolidée n'a encore vu le jour quatre ans plus tard : l'action de la France repose toujours sur des orientations dispersées, exprimées au fil des réunions de pilotage, sans document de référence – public ou confidentiel – reliant de manière stable les moyens consacrés au multilatéralisme francophone à des objectifs explicites et durables, alors même qu'un membre du Gouvernement est toujours spécialement chargé de la francophonie.

Pour expliquer ce constat, le MEAE indique avoir « *donné la priorité, à compter de la désignation de la France (en novembre 2022), comme pays hôte du XIX^{ème} Sommet de la Francophonie, à la préparation et à l'organisation de ce premier Sommet de la Francophonie en France depuis 33 ans, échéances aux enjeux symboliques et stratégiques majeurs* ». Corroborant le constat de la Cour, il avance qu'à défaut de « feuille de route » ou de plan d'action, « *l'action de la France a pris la forme (...) d'orientations stratégiques fixées en concertation avec les services concernés, sous l'égide des cabinets ministériels* ».

Quoiqu'il en soit, le déficit de stratégie constaté est aggravé par une représentation insuffisante auprès de l'OIF. Le délégué aux affaires francophones de la direction NUOI assume seul une charge lourde : conduite de la délégation au Conseil permanent, présidence de la commission politique, participation aux conseils d'administration des opérateurs, pilotage de comités de rédaction, suivi des structures informelles francophones et, par défaut, des questions de multilinguisme. Cette situation limite la capacité de la France à suivre les projets qu'elle finance, à dialoguer avec les autres délégations et surtout à mesurer l'impact des actions. Le manque de temps disponible pour la concertation et l'insuffisance d'indicateurs pertinents affaiblissent encore le pilotage. Ainsi, l'absence de stratégie formalisée se conjugue à une fragilité du dispositif de représentation, réduisant la capacité de la France à orienter, suivre et évaluer l'action multilatérale francophone. Pour y remédier, il apparaît nécessaire de renforcer le niveau de représentation auprès de l'OIF et d'élaborer enfin la feuille de route annoncée en 2022, avant la phase intensive de préparation du Sommet de Villers-Cotterêts, comprenant une synthèse publique.

Face à ce constat, le MEAE admet que « *le dispositif actuel n'est pas à ce stade optimal (...), notre représentation à l'OIF n'étant pas au même niveau que celle des autres États membres* ». Toutefois, il affirme que l'action de la France n'a pas souffert de cette situation atypique et soutient, en particulier, que « *la France a (...) atteint les objectifs politiques fixés par le Président de la République pour le Sommet de Villers-Cotterêts et continue à jouer un rôle moteur lors des négociations ainsi qu'à proposer des changements dans les modes d'action de l'OIF* ».

Pour l'avenir, la nomination d'un ambassadeur assurant la fonction de représentant permanent auprès de l'OIF et des organisations qui lui sont associées permettrait de formaliser la stratégie de la France à l'égard de la francophonie multilatérale.

La dimension numérique constitue désormais un champ stratégique majeur. L'essor des technologies éducatives, la transformation des usages médiatiques, l'importance croissante de la « découvrabilité » des contenus et le développement rapide de l'intelligence artificielle redéfinissent les conditions de diffusion du français. Les acteurs publics – FMM, TV5 Monde, Institut français, France éducation international – ont développé des dispositifs utiles, mais leur impact demeure inégal, pour autant qu'il puisse être identifié. Les fractures numériques, la faible visibilité algorithmique des contenus francophones et la dispersion des initiatives limitent leur portée. Dans cet environnement dynamique, la politique doit s'appuyer sur des actions ciblées, aisément mesurables : amélioration de l'accessibilité technique des ressources, campagnes de visibilité en ligne, référencement coordonné des contenus, mutualisation des données linguistiques pour les technologies d'IA, soutien direct à des projets locaux identifiables par les publics.

S'agissant enfin de la promotion du français comme langue de travail, l'action publique dispose de leviers identifiés – soutien du plurilinguisme, développement du français professionnel, mobilisation des réseaux d'affaires francophones –, mais la pratique et la diffusion effectives du français dans les organisations internationales et dans les entreprises reste à améliorer. Alors que certaines initiatives existantes produisent localement des résultats probants, elles gagneraient à être amplifiées et structurées autour d'objectifs opérationnels clairs et articulés entre eux : augmentation mesurable de l'usage du français dans les enceintes internationales, développement coordonné des certifications professionnelles, renforcement des parcours linguistiques liés à l'employabilité, soutien à la circulation des compétences professionnelles francophones. Loin d'être une contrainte, le multilinguisme est un facteur de résilience institutionnelle et de pluralisme, dont la France doit faire une promotion concrète, en assurant un suivi des initiatives qu'elle a lancées, notamment au sein des institutions européennes.

En définitive, l'évaluation met en lumière un paradoxe : alors que la France mobilise des réseaux anciens et étoffés, des opérateurs expérimentés, des instruments variés et des moyens financiers significatifs, la mesure demeure insuffisante non seulement pour apprécier l'impact réel de l'action publique mais aussi la simple atteinte d'objectifs préalablement identifiés. En un temps de fortes restrictions budgétaires, cette carence majeure limite la capacité d'ajuster les stratégies, de rendre compte de leur efficacité auprès des contribuables et des citoyens et de convaincre les partenaires. La francophonie souffre d'un déficit non pas tant d'initiatives que de visibilité pour les publics eux-mêmes et d'assurance que les ressources qui lui sont consacrées sont utiles et proportionnées.

Dans ces conditions, l'enjeu central pour les années à venir est de renforcer la dimension concrète, observable et mesurable de la politique de francophonie. Cela suppose de concentrer les efforts sur des actions dont les résultats sont directement perceptibles – progression réaliste du nombre d'apprenants, mesure de leur pratique ultérieure de la langue, accessibilité numérique, visibilité des contenus, attractivité professionnelle –, assorties d'indicateurs simples, partagés et régulièrement publiés. C'est à cette condition que la France pourra transformer un investissement important mais diffus en une politique plus efficace, plus lisible et mieux adaptée aux attentes des publics cibles. À défaut, elle devrait réduire fortement le soutien financier qu'elle lui apporte.

Liste des abréviations

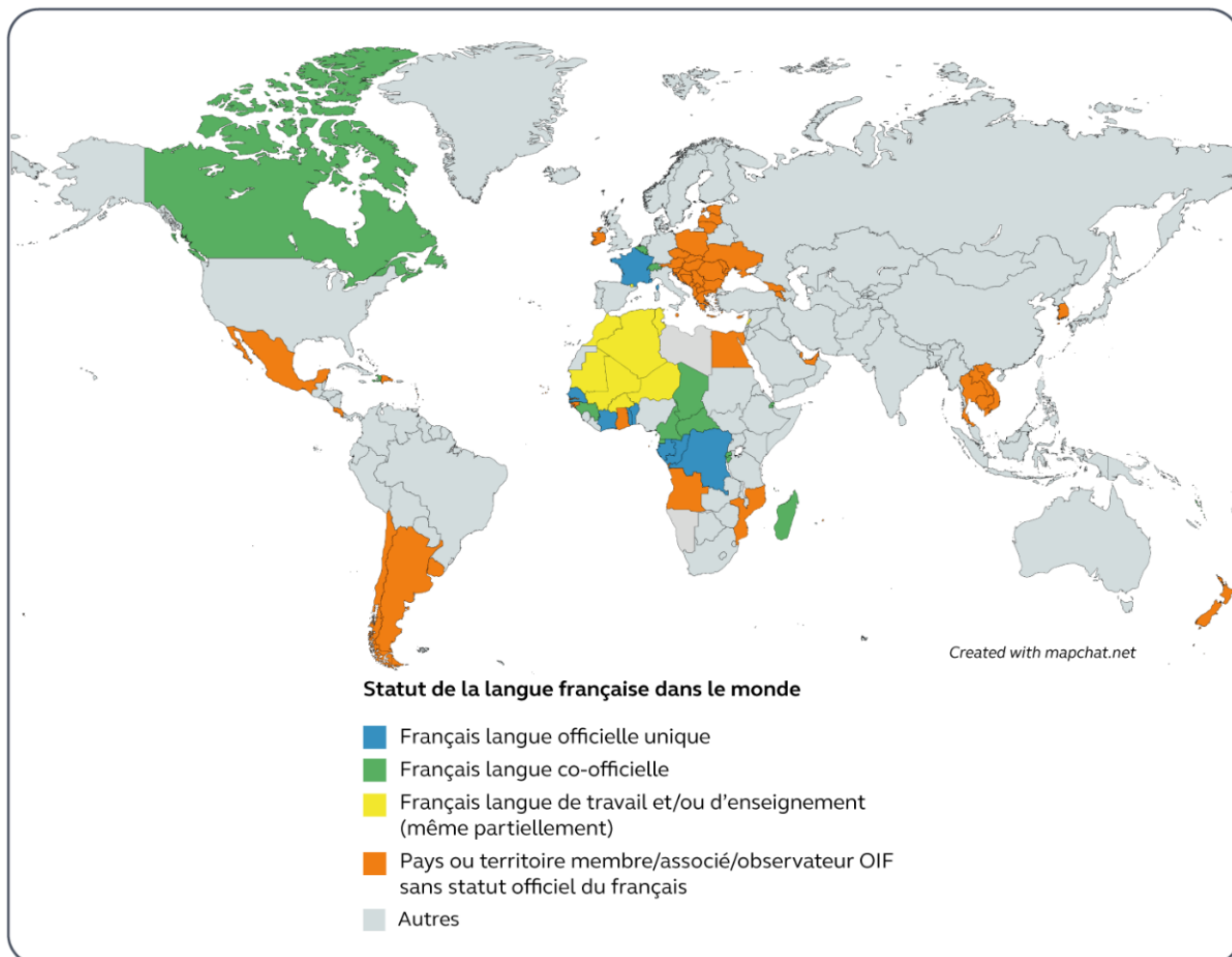
AEFE.....	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AIMF.....	Association internationale des maires francophones
AF.....	Alliance française
AFD.....	Agence française de développement
APF	Alliance des patronats francophones
AUF.....	Agence universitaire de la Francophonie
BNF	Bibliothèque nationale de France
CCIP.....	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CEDH.....	Cour européenne des droits de l'homme
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNED.....	Centre national d'enseignement à distance
COCAC.....	Conseiller de coopération et d'action culturelle
CONFEMEN....	Conférence des ministres de l'éducation des États et Gouvernements de la francophonie
CONFESJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports
CPCCAF	Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones
DAEI.....	Délégation aux affaires européennes et internationales (MESRE)
DEPS.....	Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (ministère de la culture)
DALF	Diplôme approfondi en langue française
DELFI.....	Diplôme d'études en langue française
DFP	Diplôme de français professionnel
DGESIP.....	Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRE)
DGLFLF.....	Délégation générale à la langue française et aux langues de France (ministère de la culture)
DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles (ministère de la culture)
DGRH MEN.....	Direction générale des ressources humaines (ministère de l'éducation nationale)
DGRI.....	Direction générale de la recherche et de l'innovation (MESRE)
DLF	Délégation à la langue française de Suisse romande
FEI.....	<i>France Éducation internationale</i>
FIPF.....	Fédération internationale des professeurs de français
FLE.....	français langue étrangère
FMM	France Médias Monde
FOS	français sur objectifs spécifiques
FTI.....	département de traduction de la faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève
GAVI.....	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, (en anglais : <i>Global Alliance for Vaccines and Immunization</i>)
IF	Institut français

IFEF	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation
LFE.....	Sous-direction de la langue française étrangère (DGM – MEAE)
MC	Ministère de la culture
MEAE	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
MESRE	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
NU.....	Nations-Unies
NUOI.....	Direction des Nations-Unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères
OFÉ	Observatoire de la Francophonie économique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
REF	Réunion des entrepreneurs francophones (de l'Alliance des patronats francophones)
RES	Sous-direction du réseau de coopération et d'action culturelle (DGM-MEAE)
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
TCF	Test de connaissance du français
TEF.....	Test d'évaluation de français

Annexes

Annexe n° 1 : statut du français dans le monde.....	132
Annexe n° 2 : la promotion de la francophonie en Belgique et au Québec.....	133
Annexe n° 3 : composition du comité d'accompagnement.....	134
Annexe n° 4 : coût de la politique de promotion internationale de la francophonie	135
Annexe n° 5 : étude de l'institut Kantar	146
Annexe n° 6 : étude conduite au Cameroun	152
Annexe n° 7 : exemples d'universités Franco-X.....	157
Annexe n° 8 : répartition des audiences géographiques de RFI, France 24 et TV5 Monde.....	159
Annexe n° 9 : sommet de Villers-Cotterêts.....	161

Annexe n° 1 : statut du français dans le monde



Note : l'Algérie, si elle comporte une importante population francophone, n'a aucun lien avec l'OIF. Plusieurs territoires ont un statut de membres de plein droit de l'OIF sans que le français n'y ait un statut officiel (Land de Sarre). Les Seychelles, membres de plein droit de la francophonie, ne figurent pas sur la carte.

Source : Cour des comptes, d'après données OIF

Annexe n° 2 : la promotion de la francophonie en Belgique et au Québec

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), entité fédérée du Royaume de Belgique, dispose d'une capacité d'action internationale propre. Elle s'appuie sur un réseau d'environ douze délégations à l'étranger, intégrées aux représentations diplomatiques belges tout en bénéficiant d'une autonomie fonctionnelle et budgétaire pour la conduite des politiques relevant de leurs attributions. Ces délégations sont chargées de mettre en œuvre les orientations définies par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Cette spécificité institutionnelle se traduit également au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont sont membres à la fois la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles. En pratique, les compétences relatives à la francophonie relèvent principalement de cette dernière, l'État fédéral belge n'exerçant qu'un rôle limité dans ce domaine.

La politique québécoise de promotion de la francophonie à l'étranger s'inscrit quant à elle dans le cadre de la « Politique internationale du Québec », document stratégique adopté tous les cinq à six ans et définissant les orientations de l'action extérieure de la province. La francophonie y occupe une place centrale, en tant que vecteur à la fois de préservation de l'identité québécoise, d'affirmation politique et de développement économique.

Depuis la crise sanitaire, le Québec s'attache plus particulièrement à renforcer la dimension économique de la Francophonie. Il est également un acteur engagé au sein institutions francophones internationales. Contrairement à la France, le Québec ne dispose pas d'un réseau d'opérateurs dédiés à la promotion de la langue française à l'étranger. Son action repose davantage sur le soutien apporté à des organisations multilatérales, à des acteurs de la société civile ainsi qu'à des structures de recherche. À ce titre, il finance notamment trois observatoires universitaires¹¹⁴ qui contribuent à la production de connaissances et au développement de la recherche en langue française. Le réseau des représentations du Québec à l'étranger participe également à cette stratégie. Avec 34 représentations réparties dans 19 pays, il apporte un soutien aux initiatives en faveur de la francophonie et s'appuie notamment sur les groupes d'ambassadeurs francophones pour développer l'influence du Québec au sein de l'espace francophone international. Enfin, l'action du Québec vis-à-vis de la « découvrabilité » des contenus numériques est structurante pour la visibilité du français dans l'espace numérique¹¹⁵.

¹¹⁴ Consacrés respectivement aux dynamiques démolinguistiques de l'espace francophone (Observatoire démographique et statistiques de l'espace francophone – ODSEF – à l'Université Laval), aux enjeux de genre (Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre – OFDIG – à l'Université du Québec à Montréal), et à la francophonie économique (Observatoire de la Francophonie économique – OFÉ – à l'Université de Montréal).

¹¹⁵ Cf. chapitre II, partie II.

Annexe n° 3 : composition du comité d'accompagnement

- M. Yves Bigot, président de la Fondation des Alliances françaises, ancien directeur général de TV5 Monde (2012-2024)
- M. Henri de Rohan-Csermak, directeur général de France Éducation International (FEI)
- Mme Clarisse Gérardin, sous-directrice à la langue française et à l'éducation, direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique, ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)
- M. Christophe Gigaudaut, délégué aux affaires francophones, direction des Nations Unies et des organisations internationales (NUOI), ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)
- M. François Grin, professeur au département de traduction de la faculté de traduction et d'interprétation (FTI) de l'Université de Genève, président de la Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF)
- M. Richard Marcoux, professeur à l'Université Laval (Québec), directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone
- Mme Isabelle Nyffenegger, directrice générale adjointe de la Bibliothèque nationale de France (BNF)
- Mme Marielle Payaud, professeure des universités, Cheffe de cabinet du recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)
- M. David Sadoulet, conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC), directeur de l'institut français d'Égypte
- M. Alberto Scotti, Alliance des patronats francophones
- Monsieur Paul de Sinéty, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture
- M. Frédéric Turpin, professeur des universités, Université de Savoie-Mont-Blanc, titulaire de la chaire Senghor de la francophonie
- M. Bruno Valéry, directeur du développement et de l'accompagnement du réseau à l'AEFE

Annexe n° 4 : coût de la politique de promotion internationale de la francophonie

1. Méthodologie

Le périmètre budgétaire à retenir pour mesurer le coût de la politique de promotion internationale de la francophonie se déduit des trois questions évaluatives :

1. Les moyens mobilisés par la France permettent-ils de soutenir efficacement l'objectif de promotion de l'enseignement du français et en français à l'étranger ?
2. Le soutien public à la diffusion de contenus numériques francophones contribue-t-il efficacement à l'objectif d'attractivité de la langue française ?
3. Les moyens déployés par la France permettent-ils de répondre à l'objectif de valorisation du français comme langue de travail (vie des affaires, organisations internationales) ?

L'éligibilité des financements consacrés aux différents domaines induits par les questions évaluatives doit être paramétrée selon deux critères principaux : l'origine publique nationale des fonds mobilisés et leur destination finale, qui doit correspondre aux objectifs mentionnés dans les trois questions évaluatives, à savoir :

- la promotion de l'enseignement du français et en français à l'étranger ;
- l'attractivité de la langue française par la diffusion de contenus numériques ;
- la valorisation du français comme langue de travail.

L'annexe présente (i) les choix méthodologiques qui ont présidé à l'élection des dépenses retenues dans l'analyse budgétaire, (ii) les sources utilisées et (iii) les arbitrages marginaux.

Les choix méthodologiques

Pour l'ensemble :

- les années considérées sont les suivantes : 2018, 2023, 2024. On retrouvera ponctuellement dans l'analyse quelques éléments budgétaires de l'année 2025 ;
- sauf mention contraire, tous les crédits mentionnés sont des crédits de paiement (CP) exécutés ;
- les crédits recensés concernent les seules dépenses du budget général de l'État (donc hors budgets annexes et comptes spéciaux) et celles de ses opérateurs ;
- les dépenses de personnel sont exclues a priori sauf pour l'AEFE, FEI, la Mission laïque française, les instituts français (hors Paris) et les Alliances françaises (hors France) ;
- compte tenu de leur objet principal, l'intégralité des subventions attribuées par l'État à la Francophonie institutionnelle (OIF, AUF, TV5 Monde, AIMF, Université Senghor, APF, CONFEJES et CONFEMEN) est prise en compte ;
- d'autres contributions éloignées de la promotion de la francophonie et pouvant bénéficier à des pays francophones parmi d'autres, sans possibilité d'en faire le départ, ne sont pas prises en compte, comme, par exemple, les versements au GAVI, les contributions versées à l'UNESCO (sauf exception) ou au *Partenariat mondial pour l'Éducation*.

Pour la promotion de l'enseignement du français et en français à l'étranger, sont considérés éligibles à l'examen :

- les subventions versées aux opérateurs publics et privés dont l'activité principale ou unique consiste en la dispense de cours et de certifications de et en français à l'étranger ;
- les fonds publics destinés à l'appui aux systèmes éducatifs étrangers dont la principale ou unique langue d'enseignement est le français ou en soutien à l'apprentissage du français quelle que soit la langue d'enseignement nationale ;
- les budgets consacrés à la formation des professeurs de et en français à l'étranger comprenant les outils de formation et d'autoformation (y compris en ligne) ;
- le financement des dispositifs numériques spécialisés dans l'apprentissage du français et la mise à disposition de ressources pédagogiques relatives à cet apprentissage ;
- les dépenses, directes ou indirectes (par transfert), affectées à la promotion de la science, de la recherche et de l'enseignement supérieur en français à l'étranger (y compris les universités franco-X et les filières francophones).

Concernant l'attractivité de la langue française par la diffusion de contenus numériques, outre les subventions versées aux opérateurs déjà cités développant des outils numériques (IF, FMM, CNED, FEI, opérateurs de la Francophonie institutionnelle), sont considérés éligibles à l'examen :

- les budgets de la BNF consacrés à Gallica ;
- les dépenses caractérisées des actions internationales du ministère de la culture (dont subventions ciblées à l'UNESCO et à l'OIF).

Les sources utilisées

- Rapports annuels de performance (RAP) du budget de l'État pour les années 2018, 2022 et 2024.
- Ponctuellement, programmes annuels de performance (PAP) pour l'année 2025 pour appréhender l'évolution de certaines « briques » ciblées (NUOI, DGLFLF, etc.).
- Ponctuellement, le projet de loi de finance (PLF) pour l'année 2026.
- Les annexes budgétaires explicatives « bleues » et, « jaunes » et le document de politique transversale (« orange ») consacré à la politique française en faveur du développement pour les années disponibles.
- Les comptes financiers de certains opérateurs publics et privés dont l'activité principale ou unique consiste en la dispense de cours et de certifications de et en français à l'étranger disposant de fonds propres (AEFE, FEI, TV5 Monde, IF). Le montant des ressources propres retenu correspond à la somme : des « Autres produits » desquels sont soustraits les produits calculés (produits de cession d'éléments d'actif, reprises sur amortissements et provisions, quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) et des « Autres ressources ».
- Les données publiées en source ouverte pour recenser la part de financement sur ressources propres de l'AFD.
- Le cas échéant, les rapports d'activité et les données communiquées par les organismes.

Les arbitrages marginaux

- Il n'est pas tenu compte des programmes d'accueil en France de professionnels ou d'artistes étrangers (crédits du ministère de la culture), ces derniers n'étant pas toujours francophones.
- Pour l'AFD, seules les sommes consacrées à l'enseignement du et en français et au soutien à la diffusion numérique de contenus en français sont considérées.
- Pour la BNF, sont pris en compte les seuls coûts inhérents à Gallica (développements et maintenance, agents spécialisés).
- Pour le CNED, seuls les financements de l'action internationale sont retenus.
- Pour Campus France, qui est le principal (mais non exclusif) opérateur gestionnaire des bourses du gouvernement français : au regard de la grande variété des bourses mises en œuvre, leur totalité a été prise en compte dès lors que le bénéficiaire est un étranger apprenant le français et/ou incité à continuer à pratiquer le français (donc à l'exception des bourses financées sur le programme 151 du ministère des affaires étrangères).
- S'agissant des UMIFRE, les actions déployées en faveur de la francophonie sont très diluées et ne paraissent pas significatives. Il n'en est pas tenu compte.
- Pour FMM ont été comptabilisées la totalité des charges d'exploitation, à l'exception des dépenses liées au groupe (mutualisation).
- Pour ARTE France, seule la part du budget global représentant la production de contenus originaux francophones a été retenue (53 % en 2018, 51 % en 2023 et 48 % en 2024).
- Pour TV5 Monde, un coefficient est appliqué aux ressources propres de l'opérateur (67,1 % en 2018, 64,9 % en 2023 et 68,5 % en 2024), qui correspond au poids de la contribution française aux frais communs, étant donné que le pouvoir au sein de la gouvernance et la présence sur les antennes pour un État donné sont proportionnels à sa contribution aux frais communs.
- Seules les dépenses de personnel des opérateurs concourant exclusivement à la politique publique (AEFE, les IF/AF, FEI et TV5 Monde) sont comptabilisées à travers les subventions ou/et les ressources propres. Celles des autres acteurs et celles des administrations centrales en sont exclues.
- Pour les associations, après vérification du jaune budgétaire sur les associations subventionnées du PLF 2025, il a été considéré que les subventions octroyées figuraient déjà dans les programmes budgétaires.

Présentation synthétique des données budgétaires retenues

Tableau n° 14 : évolution du financement de la francophonie par l'État et ses opérateurs 2018-2024

<i>En €</i>	Fonds propres des opérateurs	Part (%)	Financement récurrent du Budget de l'État	Part (%)	Financement exceptionnel du Budget de l'État	Part (%)	TOTAL	Évolution financement récurrent budget de l'État 2018-2024
2018	688 781 409	33,9	1 330 615 900	65,5	12 328 000	0,6	2 031 725 309	10 %
2023	614 245 709	29,2	1 391 565 989	66,2	95 868 561	4,6	2 101 680 259	
2024	656 621 229	30,4	1 464 636 053	67,9	36 849 906	1,7	2 158 107 188	

Source : rapports annuels de performance, comptes financiers des opérateurs

Tableau n° 15 : année 2018 (en €)

<i>2018 – Programmes budgétaires</i>	Financements récurrents	Part budget État	Part total financement
<i>185 - Diplomatie culturelle et d'influence</i>	559 526 757	42,1 %	27,7 %
<i>209- Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	185 682 469	14,0 %	9,2 %
<i>842 - Avances à l'audiovisuel public (ARTE France)</i>	151 247 458	11,4 %	7,5 %
<i>844 - Avances à l'audiovisuel public (FMM)</i>	244 010 000	18,3 %	12,1 %
<i>847 - Avances à l'audiovisuel public (TV5 Monde)</i>	77 400 000	5,8 %	3,8 %
<i>Sous-total 5 principaux programmes</i>	1 217 866 685	91,5 %	60,3 %
<i>Sous-total autres programmes</i>	112 749 216	8,5 %	5,6 %
<i>Total budget État</i>	1 330 615 900	100 %	65,9 %
<i>Fonds propres des opérateurs</i>	688 781 409	52 %	34,1 %
<i>Total général</i>	2 019 397 309	152 %	100,0 %

Nota : financements exceptionnels (hors calcul) : 12 328 000 M€.

Tableau n° 16 : année 2023 (en €)

2023	Financements récurrents	Part budget État	Part total financement
<i>185 - Diplomatie culturelle et d'influence</i>	641 187 324	46,1 %	32 %
<i>209- Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	186 405 837	13,4 %	9,3 %
<i>842 - Avances à l'audiovisuel public (Arte France)</i>	141 869 601	10,2 %	7,1 %
<i>844 - Avances à l'audiovisuel public (FMM)</i>	229 500 000	16,5 %	11,4 %
<i>847 - Avances à l'audiovisuel public (TV5 Monde)</i>	80 343 339	5,8 %	4 %
<i>Sous-Total 5 programmes principaux.</i>	1 279 306 102	91,9 %	63,8 %
<i>Sous-total autres programmes.</i>	115 041 887	8,1 %	5,6 %
<i>Total budget État</i>	1 391 565 989	100,0 %	69,4 %
<i>Fonds propres des opérateurs</i>	614 245 709	44,1 %	30,6 %
Total général	2 005 811 698	144,1 %	100,0 %

Nota : financements exceptionnels (hors calcul) : 95 868 561 M€

Tableau n° 17 : année 2024 (en €)

2024	Financements récurrents	Part budget État	Part total financement
<i>185 - Diplomatie culturelle et d'influence</i>	650 071 650	44,4 %	30,6 %
<i>209- Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	241 808 052	16,5 %	11,4 %
<i>842 - Avances à l'audiovisuel public (Arte France)</i>	140 899 700	9,6 %	6,6 %
<i>844 - Avances à l'audiovisuel public (FMM)</i>	240 000 000	16,4 %	11,3 %
<i>847 - Avances à l'audiovisuel public (TV5 Monde)</i>	84 140 531	5,7 %	4,0 %
<i>Sous-Total 5 programmes principaux</i>	1 356 919 932	92,6 %	64 %
<i>Sous-total autres programmes</i>	107 716 121	7,4 %	5,1 %
<i>Total budget État</i>	1 464 636 053	100 %	69 %
<i>Fonds propres des opérateurs</i>	656 621 229	31 %	31 %
Total général	2 121 257 282	100,0 %	100,0 %

Nota : financements exceptionnels (hors calcul) : 36 849 906 M€

Tableau n° 18 : dépenses retenues pour l'année 2023 (budget de l'État) (en €)

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
105	Action de la France en Europe et dans le monde	Aide directe aux Alliances françaises	42 152
105	Action de la France en Europe et dans le monde	Versé à l'OIF au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU	32 145
105	Action de la France en Europe et dans le monde	Virement du programme 185 pour le financement du projet immobilier de l'institut français du Maroc	870 000
151	Français à l'étranger et affaires consulaires	Aide au tissu associatif des français à l'étranger (Alliances françaises)	64 650
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Totalité de l'action hormis l'animation du réseau (financement DGM) : dotation de fonctionnement et appui logistique aux EAF	38 385 510
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique »	19 504 423
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique »	1 410 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Sous-action 5 « Coopération et diffusion culturelles » concourant au soutien du français	24 080 045
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Sous-action 5 « Coopération et diffusion culturelles » concourant au soutien du français	1 410 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Sous-action 5 « Coopération et diffusion culturelles » concourant au soutien du français	26 961 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France - SCSP Campus France	3 381 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Transferts à Campus France (bourses de mobilité du gouvernement français, programmes spécifiques, animation <i>alumni</i> boursiers)	64 040 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Contribution aux universités franco-étrangères, soutien aux formations supérieures délocalisées	18 995 514
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Subvention à AEFE dans le cadre du programme de bourses <i>Excellence Major</i> (programme cofinancé MEAE/AEFE)	4 800 000
185	Diplomatie culturelle et d'influence	Soutien aux EGD (enveloppe des postes)	270 456
185	Diplomatie culturelle et d'influence	AEFE (subvention pour charges de service public))	439 359 376
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Transfert à FEI (sur P214)	1 625 675
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Transfert à l'Institut français (sur P185)	4 650 369
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Alliances françaises : appui logistique aux projets coopératifs	8 683
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Alliances françaises : autres crédits d'intervention des postes	1 399 709
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Alliances françaises : dotation opérations aux instituts français	957 883
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Subvention à l'AUF dans le cadre de la programmation	21 831 045

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Subvention à l'AUF au titre des autres crédits d'intervention des postes	915 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Subvention à l'Association internationale des régions francophones au titre de la coopération décentralisée	110 650
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Programme de bourses Français langue étrangère (FLE), <i>Urgence FLE Ukraine</i>	1 200 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Allocation à CFI pour mettre en œuvre le programme <i>Désinfox</i> en Afrique (plateforme francophone de lutte contre la désinformation)	78 865
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Allocation à CFI pour mettre en œuvre le programme <i>Désinfox</i> en Afrique (plateforme francophone de lutte contre la désinformation)	363 804
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Dotation au fonds Pacifique sur des projets Francophonie	130 725
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Projet <i>Connexions citoyennes 2</i> : sur financement AFD et MEAE (3,25 M€ sur 3 ans)	5 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Projets <i>FSPI-FEF</i> sur la thématique francophonie	90 742 010
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Transfert au CNM pour son action internationale (sur P334)	255 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Subvention à l'association <i>Les hauts de l'humour</i> , partenaire du Sommet de la Francophonie	300 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Programme <i>Francophonie</i> porté par France Volontaires	500 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	OIF - Contribution obligatoire	15 594 287
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	OIF - Contributions volontaires	14 646 075
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	AUF - Contributions volontaires	21 831 045
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Université Senghor d'Alexandrie - Contributions volontaires	2 500 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Association internationale des maires francophones - Contributions volontaires	2 418 593
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Assemblée parlementaire de la Francophonie - Contributions volontaires	350 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	CONFES - Contributions volontaires	160 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Loyer de la Maison de la francophonie	6 200 223
842	ARTE France	Part (51 %) du budget global représentant la production de contenus originaux francophones engagés par ARTE France (chaîne et plateforme)	141 869 601
844	France Médias Monde	Charges du compte de résultat analytique « métier » (P25)	229 500 000
847	TV5 Monde	Statut « d'opérateur officiel de la francophonie » (contribution aux frais communs et frais spécifiques)	80 343 339

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
164	Cour des comptes et autres juridictions financières	Crédits d'intervention correspondant aux cotisations d'adhésion versées à trois organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle	762
131	Création	Subvention à l'association <i>Les francophonies des écritures à la scène</i>	810 000
131	Création	Soutien à la Cité internationale des arts de Paris	342 500
131	Création	Actions en faveur de la photographie, de l'art urbain et de la valorisation de la scène française	1 115 032
131	Création	Transfert à l'Institut français (sur P185) pour le plan relatif à la stratégie nationale en faveur des métiers d'art et soutien à la Biennale de Venise	810 000
175	Patrimoines	Transfert à l'Institut français (sur P185) pour le financement de la biennale de Venise	200 000
175	Patrimoines	Chantier de restauration du château royal de Villers-Cotterêts mené par le Centre des monuments nationaux (CMN)	227,1 M€ dont : - 71 M€ financés par le programme 175 action 1 ; 30 M€ provenant du plan d'investissement d'avenir (PIA) géré par le secrétariat général pour l'investissement ; 124 M€ provenant du Plan de relance ; 2,1 M€ de mécénat.
175	Patrimoines	Chantier de restauration du château royal de Villers-Cotterêts mené par le Centre des monuments nationaux (CMN) - coût des aléas	16 000 000
175	Patrimoines	Chantier de restauration du château royal de Villers-Cotterêts mené par le Centre des monuments nationaux (CMN) - Inauguration et contrat multiservices	10 200 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Financement de l'exposition « Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui, de la révélation à la restitution » pour le Sommet de la Francophonie 2024	600 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Soutien à la Cité internationale des arts de Paris	350 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Soutien à la délégation française participant aux Jeux de la Francophonie, organisés en 2023 en RDC.	100 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Contribution à l'UNESCO et ses relais français, dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le monde	130 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Contribution à l'OIF dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le monde	180 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Transfert à l'Institut français (sur P185)	1 441 000
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Soutien au développement de la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde (dont IF et ses relais, dont projet Villa Albertine)	2 800 000

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
361	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Dépenses de la DGLFLF en faveur de la francophonie, le plurilinguisme et la mise en place d'une stratégie numérique internationale (dictionnaire des francophones, réseaux numériques, semaine de la langue française et de la Francophonie)	760 000
129	Coordination du travail gouvernemental	Subvention versée à l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles pour le compte de la CNIL	40 000
129	Coordination du travail gouvernemental	Subvention au GIE <i>Toute l'Europe</i> qui met en œuvre le site Internet « touteurope.eu », premier site francophone d'information pédagogique sur l'UE.	630 000
308	Protection des droits et libertés	Cotisation à l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles.	600 000
159	Expertise, information géographique et météorologie	Soutien du conseil général du développement durable au réseau francophone d'évaluation des impacts sur l'environnement	15 000
134	Développement des entreprises et régulations	Business France : activité French tech et dépenses de l'opérateur en matière d'attractivité (Invest)	6 332 000
305	Stratégies économiques	Subvention à l'Institut Louis Bachelier (ILB), centre de recherche en réseau de dimension internationale (soutien et diffusion de la recherche et de l'enseignement français en finance)	700 000
305	Stratégies économiques	Subvention à l'Institut Louis Bachelier (ILB), centre de recherche en réseau de dimension internationale (soutien et diffusion de la recherche et de l'enseignement français en finance)	60 000
141	Enseignement scolaire public du second degré	Subvention pour charges de service public à l'AEFE	550 000
141	Enseignement scolaire public du second degré	Subvention pour charges de service public au CNED au titre du dispositif ouvert aux lycéens allophones pour l'apprentissage du français	77 715
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Subvention pour charges de service public à FEI	4 211 961
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Subvention pour charges de service public à l'AEFE (sur P185)	25 000
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Développement du réseau <i>LéA</i> (Lieu d'éducation Associé) tripartite France-Liban-Québec avec l'Institut français de l'Éducation au sein de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon	5 000
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Soutien à la Conférence des ministres de l'éducation des États et Gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) et à la Fédération internationale des professeurs de français	163 000
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Actions de promotion linguistique, mobilité et formation continue des personnels encadrants (agence ProTandem de Sarrebruck, plateforme franco-allemande <i>Écoles-Entreprises</i> avec la Chambre Franco-Allemande de commerce et d'industrie, etc.)	1 043 017

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
421	Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	Financement de l'Académie Numérique du CNED	14 800 000
335	Conseil supérieur de la magistrature	Subvention au Réseau Francophone des Conseils de la Magistrature Judiciaire	4 580
180	Presse et médias	Soutien de la diffusion de la presse française à l'étranger	27 850 000
180	Presse et médias	Soutien de la Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT) et à la radio franco-marocaine Médi1 (19 journalistes francophones mis à disposition)	1 666 500
334	Livre et industries culturelles	Financement de <i>Gallica</i> déployé par la BNF	2 500 000
334	Livre et industries culturelles	Soutien au CNM (soutien financier de la filière)	2 900 000
334	Livre et industries culturelles	Financement d'une délégation française au salon <i>Montréal Connecté</i> consacré à l'entrepreneuriat culturel et à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones	27 612
334	Livre et industries culturelles	Soutien direct (crédits centraux) au secteur de l'édition et des librairies en français, à travers la Centrale de l'édition, GIP chargé de favoriser l'exportation à l'étranger des livres en langue française et de permettre l'application dans les DOM de la loi de 1981 sur le prix du livre (mutualisation et prise en charge des coûts de transport et d'assurance)	5 395 000
334	Livre et industries culturelles	Soutien direct (crédits centraux) au secteur de l'édition et des librairies en français, à travers le Bureau international de l'édition française.	2 782 000
138	Emploi outre-mer	Transfert à Business France (sur P134)	911 518
363	Compétitivité	Dispositif de soutien à la découvrabilité en ligne des contenus numériques francophones, au titre du marché contracté par l'INA pour la mise en œuvre d'un CLOM spécifique.	100 000
363	Compétitivité	Nouveau besoin dans les travaux du château de Villers-Cotterêts en corollaire de l'abandon du dispositif « livraison à soi-même » lié notamment au décalage du projet	15 000 000
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Transfert à l'AUF	300 000
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Financement du fonctionnement des cinq écoles françaises à l'étranger	3 600 000
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Transfert aux campus franco-étrangers	3 800 000
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Transfert à l'Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport	300 000

Programme	Libellé	Justifications	Financement (exceptionnel en rouge)
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique pour développer la dimension internationale de l'enseignement supérieur	1 200 000
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Transfert à Campus France et à la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH) au titre des actions concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique	300 000
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie, à travers le financement de l'Agence Universitaire de la Francophonie	1 800 000
204	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Subvention à la Société francophone de tabacologie	35 000
204	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Soutien à la Société française de pathologie infectieuse en langue française	35 000
163	Jeunesse et vie associative	Financement des projets relevant des programmes d'intervention annuels de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays de la Francophonie – CONFEJES	250 000
163	Jeunesse et vie associative	Contribution à l'Office Franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	16 100 000
163	Jeunesse et vie associative	Contribution à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)	2 200 000
349	Transformation publique	Transfert à FEI (sur P214 - dépenses d'intervention) pour le projet FIDELIA	91 500
Total budget de l'État			1 487 434 550
<i>Dont exceptionnel</i>			95 868 561
<i>Dont récurrent</i>			1 391 565 989

Source : rapport annuel de performance

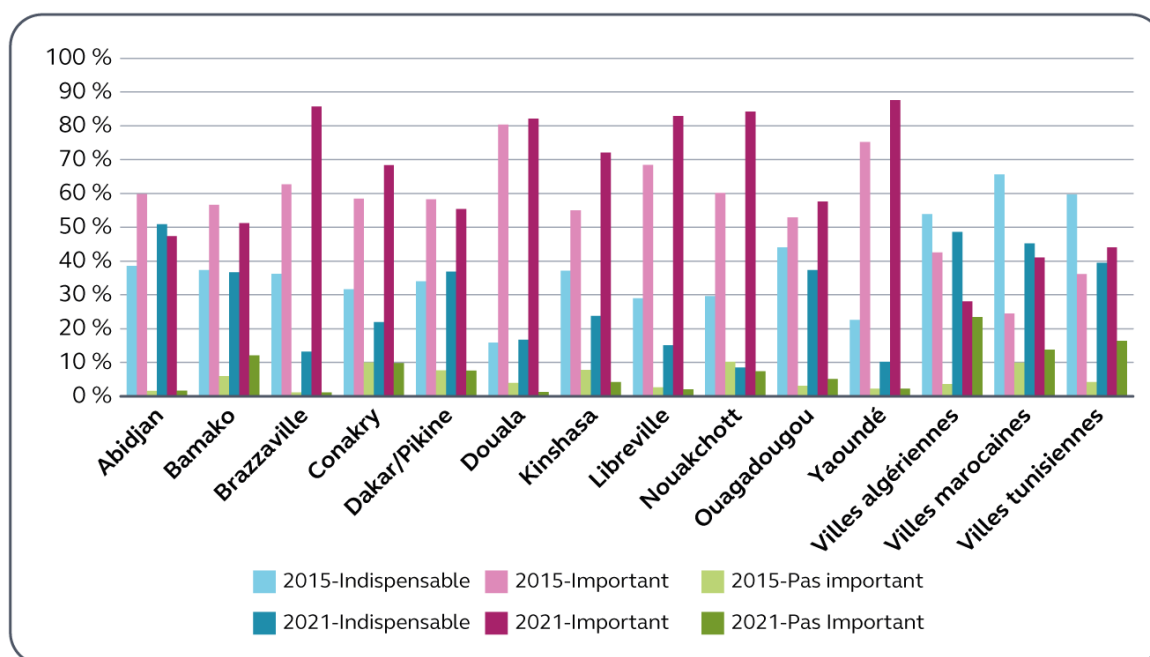
Annexe n° 5 : étude de l'institut Kantar

L'institut Kantar conduit, depuis 2008, des enquêtes annuelles sur la connaissance, l'usage et l'image de la langue française en Afrique. Des entretiens sont conduits individuellement au sein d'un échantillon représentatif de la population âgée de quinze ans (2 000 personnes en moyenne) et plus résidant dans les principales villes d'Afrique francophone : onze pays d'Afrique renouvelés tous les ans et quatre ou cinq pays supplémentaires, en alternance, tous les trois ou quatre ans (enquête *Africascope*) et dans douze villes du Maghreb (enquête *Africascope*-Maghreb).

Panorama général

Les réponses exploitées¹¹⁶ ici correspondent à la question suivante : *Selon vous la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante dans les situations suivantes : Obtenir un travail ? ; Faires des études supérieures ? ; S'informer dans les médias ? ; Faire des recherches sur Internet ? ; Accéder à d'autres cultures ?.*

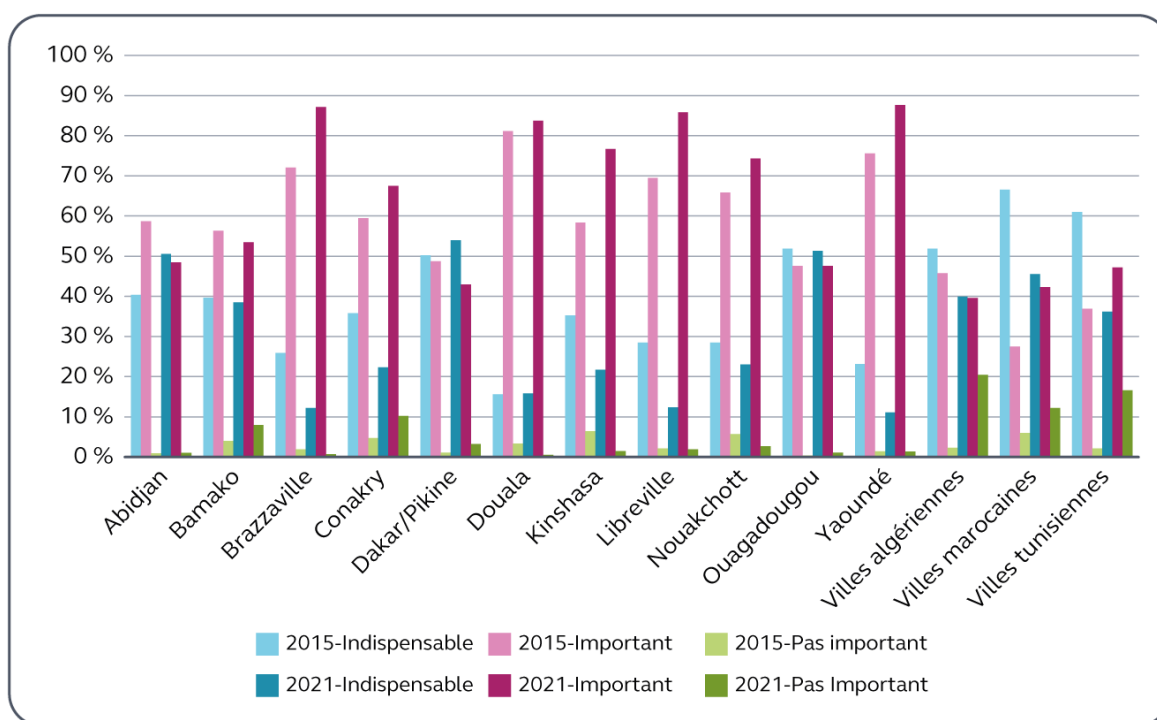
Graphique n° 11 : répartition des réponses enregistrées dans les différentes villes d'Afrique selon l'évaluation de l'importance du français pour le travail - comparaison entre 2015 et 2021



Source : ODSEF d'après les données de l'institut Kantar

¹¹⁶ Les graphiques sont tirés de Marcoux, Richard et Wolff, Alexandre. (2025). *L'importance de la langue française en Afrique francophone. Une synthèse sur les perceptions récentes des populations urbaines*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, note de recherche de l'ODSEF.

Graphique n° 12 : répartition des réponses enregistrées dans différentes villes d'Afrique selon l'évaluation de l'importance du français pour les études supérieures, comparaison entre 2015 et 2021



Source : ODSEF d'après les données de l'institut Kantar

En Afrique subsaharienne

Un déclassement du français

Avant d'examiner les variations concernant les résultats des enquêtes sur la perception de l'importance de la connaissance de la langue française dans les grandes villes d'Afrique subsaharienne, il convient de rappeler le constat le plus significatif qui souligne l'appréciation très positive d'une large majorité de répondants. **Le cumul des réponses « indispensable » et « importante » est toujours supérieur à 60 %** et dépasse même les 80 % quel que soit le domaine considéré (travail, études, médias, Internet et culture) dans les résultats présentés pour 16 villes sur 19 en 2021. Pour les villes dans lesquelles des enquêtes ont été menées en 2015 ou 2016 et en 2020 ou 2021, on remarque même une augmentation de ce total dans la moitié des cas, à Brazzaville (Congo), Douala (Cameroun), Kinshasa et Lubumbashi (RDC), Libreville (Gabon) et Nouakchott (Mauritanie). Les autres villes marquent plutôt une stagnation à des niveaux déjà très élevés (supérieurs à 90 %), comme à Abidjan (Côte d'Ivoire), Ouagadougou (Burkina Faso) et Yaoundé (Cameroun), à l'exception de Bamako (Mali), Conakry (Guinée) et Dakar/Pikine (Sénégal) qui connaissent des baisses parfois significatives (cf. *infra* en détail).

Au-delà de ce constat général, il faut tout de même noter que **la qualité jugée « indispensable » de la connaissance de la langue française, quel que soit le domaine à laquelle on l'applique, accuse une baisse de près de quatre points en moyenne** sur le total cumulé des réponses recueillies autours de 2021 par rapport à celles collectées autour de 2015. Cette baisse est particulièrement sensible dans le domaine du travail, avec une chute de cinq points de pourcentage constatée entre les deux périodes pour l'ensemble de l'échantillon. Néanmoins, on ne relève que très peu de variations dans la proportion de répondants considérant la langue française comme « pas importante » et la baisse pointée dans la catégorie « indispensable » se trouve à peu près compensée par la hausse des réponses qualifiant le français de langue « importante ».

Alors que le français apparaît en situation de déclassement, il reste assez largement jugé utile, même s'il faut remarquer que la compensation évoquée ci-dessus n'est pas intégrale dans deux domaines-clés : le travail et les études supérieures.

Ceci est encore plus vrai pour les répondants de moins de trente ans, chez lesquels le caractère indispensable du français pour trouver du travail ou faire des études supérieures n'est plus autant partagé (- 3,9 points de pourcentage en moyenne) et sa connaissance est même considérée comme « pas importante » par une proportion en hausse de plus de 2 points (respectivement, 2,3 et 2,4 points de pourcentage). **D'une manière générale, la bonne image du français s'estompe dans tous les domaines pour cette génération, de même que chez les moins de 25 ans. Mais l'évolution la plus notable concerne la génération des 25-34 ans** dont les représentants sont beaucoup moins nombreux à juger la connaissance de la langue française indispensable en 2021 qu'en 2015 (- 4,9 points de pourcentage en moyenne), de même qu'augmente leur nombre à penser qu'elle n'est pas importante du tout (+ 2,1 points de pourcentage en moyenne). Cette perte de crédit du français est particulièrement marquée dans les domaines des études supérieures (- 5,9 points de pourcentage pour la réponse « indispensable » et + 3,4 points de pourcentage pour la réponse « pas importante ») et de l'information par les médias et Internet (respectivement, - 5,6 et - 5,4 points de pourcentage pour la réponse « indispensable » et + 3 et + 3,4 points de pourcentage pour la réponse « pas importante »).

Des variations liées aux différents contextes

Ces résultats, vus à l'échelle régionale, méritent d'être nuancés par une analyse contextualisée par pays. En effet, l'examen détaillé des réponses fournies par villes révèle de sérieux contrastes.

Les résidents d'au moins deux villes exprimant une forme particulièrement marquée de désaveux vis-à-vis du français (entre - 5 et - 7 points de pourcentage en moyenne pour « importante ») partagent une caractéristique potentiellement favorable à une prise de distance plus rapide avec la langue française. En effet, à Dakar comme à Bamako, la population peut quotidiennement assez bien se passer du français dans pratiquement toutes les sphères de l'activité humaine en recourant aux langues nationales très largement maîtrisée que sont le wolof au Sénégal et le bamanankan (ou bambara) au Mali. Ce contexte sociolinguistique national – où une langue africaine réunit une majorité de locuteurs – est assez peu répandu en Afrique sub-saharienne et explique en partie l'utilité relative prêtée à une autre langue, quelle qu'elle soit. On remarque néanmoins que certains domaines comme le travail et l'enseignement résistent mieux à la dépréciation constatée sur d'autres sujets (médias, Internet ou Culture), ou

même affichent des résultats contraires (comme à Dakar où le français gagne des laudateurs dans la réponse « indispensable »). C'est sans doute que **la réalité de l'intérêt à maîtriser le français pour occuper un emploi et faire des études l'emporte sur l'image que l'on se fait de cette langue.**

Le partage d'une langue nationale ne suffit cependant pas à expliquer le recul observé qui, s'agissant d'une analyse de « discours sur » la langue, s'inscrit aussi dans un environnement politique et social marqué par une défiance, voire une hostilité, croissantes vis-à-vis de la France exprimées par les dirigeants de ces pays. Ainsi, au Congo et en République démocratique du Congo, le lingala jouit, du moins dans les villes où sont menées les enquêtes, d'un statut d'usage assez proche de celui du wolof ou du bambara à Dakar et à Bamako et pour autant, la part des réponses « importante » concernant la connaissance de la langue française a crue respectivement de 18 et 19 points de pourcentage à Brazzaville et à Kinshasa.

Inversement, l'absence d'une langue commune autre que le français dans une capitale comme Conakry (Guinée) par exemple, n'empêche pas le déclassement observé dans les réponses aux questions relatives à l'utilité de la connaissance de la langue française dont le caractère « indispensable » est en recul de près de 9 points de pourcentage en moyenne. Les prises de position officielles récentes sur la relation à la France en général ont pu affecter l'image du français, même si la proportion de répondants jugeant sa connaissance « importante » croît en parallèle de 6,8 points de pourcentage. Le poids du discours officiel n'est cependant pas toujours déterminant, comme le montrent les résultats observés à Ouagadougou (Burkina Faso) qui révèlent certes une déperdition de répondants jugeant la connaissance de la langue française indispensable (- 6,8 points de pourcentage en moyenne) mais affichent une augmentation de près de 19 points du pourcentage des personnes interrogées convaincues de son importance.

Dans ce paysage sub-saharien contrasté, quelques gains sont également constatés dans l'opinion exprimée par les répondants de certaines villes. Ainsi, à Abidjan, le pourcentage de répondant jugeant la connaissance de la langue française indispensable pour trouver du travail augmente (+ 12 points de pourcentage). De même, à Douala, les gains cumulés pour « indispensable » et « importante » correspondent à + 3 points de pourcentage. Parallèlement, de moins en moins de personnes déclarent n'accorder aucune importance à la maîtrise du français pour trouver du travail à Kinshasa (- 3,6 points de pourcentage) et à Nouakchott (- 2,8 points de pourcentage). Cette évolution est encore plus marquée concernant les études supérieures avec une baisse de l'occurrence « pas importante » comprise entre 3 et 5 points à Abidjan, Douala et Kinshasa. D'une manière générale, **Kinshasa se distingue nettement de l'ensemble**, avec des baisses systématiques des pourcentages de répondants n'accordant aucune importance à la langue française quelle que soit l'activité désignée. Ce constat est d'autant plus important qu'il concerne le plus grand pays francophone d'Afrique. Il en est de même à Douala et Nouakchott, mais dans de moindres proportions.

Pour conclure, l'opinion exprimée sur l'importance de la connaissance du français n'implique pas mécaniquement un recul généralisé de sa maîtrise, mais elle peut préfigurer un désintérêt progressif pouvant y conduire dans certains contextes et selon les politiques menées (présence d'une langue nationale largement partagée, suspension de l'officialité de la langue française, réduction – voire suppression – de sa présence dans les processus d'apprentissage et de formation, etc.).

Au Maghreb

Dans les villes du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) où des enquêtes ont été menées en 2015 ou 2016 et en 2020, **les constats sont nettement plus tranchés** que pour l'Afrique sub-saharienne. Même si l'importance accordée à la connaissance de la langue française (cumul des réponses « indispensable » et « importante ») pour travailler, faire des études supérieures, s'informer sur Internet ou par les médias et accéder à d'autres cultures est encore reconnue par une majorité des répondants, oscillant entre 57 % et 87 % selon les domaines, **on assiste à un très net recul avec une progression moyenne de 20 points de pourcentage dans les villes algériennes et tunisiennes de la réponse « pas importante ».**

Le cas du **Maroc** se rapproche plus du « modèle » sub-saharien avec une part importante (environ 16 points de pourcentage) des opinions qui basculent de la catégorie « indispensable » vers la catégorie « importante », même si l'augmentation des réponses considérant la connaissance de la langue française comme pas importante dans les domaines spécifiques du travail et des études (respectivement + 3,9 et + 6,2 points de pourcentage) constitue un mauvais signal évident. Elle est cependant beaucoup moins inquiétante qu'en Algérie ou en Tunisie où elle dépasse largement les 10 points de pourcentage pour ces mêmes catégories (dépassant même les 18 points de pourcentage dans les villes algériennes).

La **Tunisie** connaît cependant une évolution plus proche de celle du Maroc avec une part significative de répondants déclassant d'indispensable à seulement importante la connaissance du français, notamment dans le domaine du travail et des études (en hausse, respectivement, de 7,9 et 10,3 points de pourcentage) ; plus grave encore est le **cas algérien** qui voit la connaissance du français jugée de moins en moins importante dans tous les domaines (baisse de la catégorie « importante » comprise entre - 6 et - 17 points de pourcentage).

Les réponses algériennes et tunisiennes se rejoignent très nettement sur le degré d'importance attaché à la connaissance de la langue française pour trois types d'activités. **Pour s'informer sur Internet ou dans les médias et accéder à d'autres cultures, le français n'est jugé ni indispensable, ni important par une part croissante des citoyens interrogés en Algérie et en Tunisie.** Alors qu'ils n'étaient qu'entre 7 % et 11 % à n'accorder aucune importance à la connaissance du français pour mener ces activités en 2015, ce sont plutôt entre un quart et un tiers des répondants de 2020 en moyenne qui sont désormais de cet avis. Pour les médias, on voit même que 37 % des répondants tunisiens et 42 % des répondants algériens considèrent le français comme inutile pour mener ces activités.

Ainsi, la perte d'intérêt pour le français se manifeste de manière encore plus marquée dans les activités culturelles, médiatiques et numériques que dans celles relevant de l'enseignement ou du travail. On peut y voir la conséquence d'un accroissement, en quantité et en qualité, d'une offre en arabe, mais aussi une moindre appétence pour les contenus francophones lorsqu'un choix se présente. C'est sans doute moins le cas dans les domaines de l'enseignement et surtout du travail, où le français demeure objectivement un atout.

Comme évoqué dans quelques cas observés en Afrique sub-saharienne, et de manière systématique dans ces trois pays du Maghreb, le partage d'une langue nationale commune (en réalité, les variantes nationales de la langue arabe) peut dispenser presque totalement du recours à une autre langue, en l'occurrence le français. Cette langue n'est d'ailleurs pas une langue officielle et ne demeure langue d'enseignement, à des degrés divers, qu'en parallèle de l'arabe

(au Maroc et en Tunisie), du moins dans le système public, ou pour certaines filières de l'enseignement supérieur en Algérie. Couplé aux effets des politiques linguistiques nationales et des prises de position officielles parfois très hostiles à la France et à sa langue, cette « utilité marginale » du français rend beaucoup plus volatile qu'ailleurs en Afrique la place qu'il peut occuper.

En tant que langue étrangère, en revanche, le français peut être considéré comme un atout, ce qui explique sans doute l'intérêt qu'il continue de susciter en général, comme signalé en introduction de cette analyse régionale et comme en attestent les résultats à une question qui n'a pas été posée dans les autres pays d'Afrique et qui concerne l'importance de la connaissance du français pour « partir vivre à l'étranger ». Dans cette hypothèse, ce sont entre 70 % et 90 % des répondants des villes des trois pays qui qualifient la connaissance du français d'indispensable ou d'importante. C'est aussi sans doute pour cette raison que le français affiche ses **« meilleurs scores » dans les catégories « travail » et « études supérieures »**, activités pour lesquelles, autours de 80 % des répondants des trois pays considèrent utile la connaissance du français (cumul « indispensable » et « importante »).

Annexe n° 6 : étude conduite au Cameroun

Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du nord-ouest et du sud-ouest au Cameroun¹¹⁷

Cette enquête conduite spécialement dans le cadre de l'évaluation a été dirigée par le professeur Adeline Simo-Souop¹¹⁸, de l'université de Buéa au Cameroun. Le choix du Cameroun s'explique dans la mesure où c'est un pays officiellement bilingue (anglais, français) dans lequel aucune des très nombreuses langues nationales ne s'impose. Ce contexte est a priori favorable à la collecte d'indicateurs relatifs à l'attractivité de la langue française, en l'occurrence auprès de 580 jeunes (entre 16 ans et 35 ans) majoritairement anglophones, dans le domaine des études supérieures et de l'emploi.

Deux catégories ont été retenues pour les investigations : les étudiants et les personnes en emploi. Concernant les étudiants, ils relèvent de six filières : agriculture, sciences (biochimie, chimie moléculaire, biologie etc.), technologies (ingénierie technologique et numérique), humanités, éducation, comptabilité et gestion. Quant aux catégories socio-professionnelles, elles comprennent des commerçants, des infirmiers, des informaticiens et des travailleurs manuels. L'enquête a été effectuée en territoire anglophone.

Usage des langues

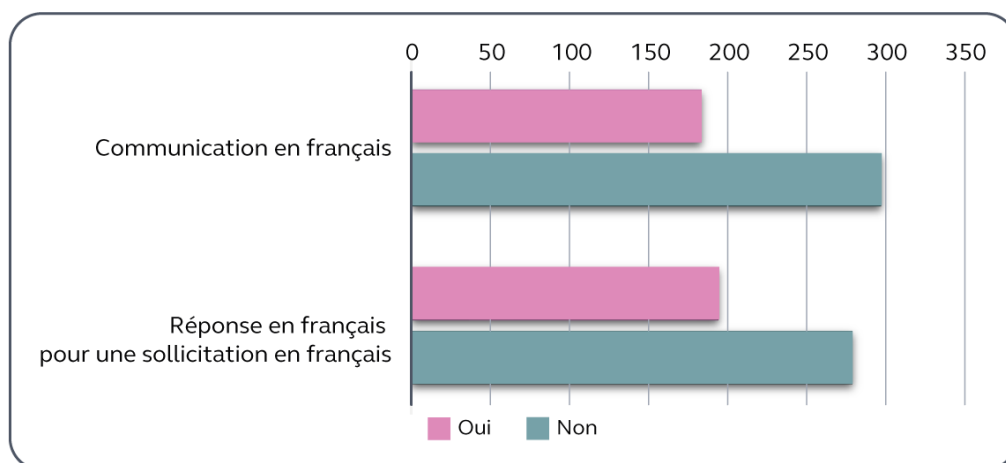
Dans ces deux régions essentiellement anglophones, l'anglais est, sans surprise, la langue dominante dans tous les contextes (école/université, famille, amis, voisins), aussi bien pour les étudiants (entre 56 % et 83 %) que pour les travailleurs (entre 70 % et 80 %). L'une des particularités linguistiques du Cameroun est la présence d'une langue hybride, appelé le *pidgin-english*, dont l'usage est assez marqué puisqu'elle arrive en 2^{ème} position, même à l'école pour les étudiants¹¹⁹, mais pas dans un contexte professionnel où c'est la langue française qui occupe cette position.

On relève déjà ici une des caractéristiques liées à l'usage du français qui repose largement sur des considérations économiques, même si l'on peut supposer aussi qu'il s'agit de personnes issues de familles francophones ou bilingues, avec un parent francophone. En effet, la maîtrise de la langue française, telle qu'autoévaluée par les répondants, est très faible : seulement 19 % des étudiants et 5,23 % des travailleurs déclarent avoir une bonne maîtrise du français. Ce résultat, relativement logique dans des régions majoritairement anglophones, révèle néanmoins une faille dans la capacité d'un système scolaire anglophone à donner accès à l'autre langue officielle du pays (comme à toute autre langue étrangère d'ailleurs). Il montre aussi la sous-estimation des locuteurs de leur capacité à s'exprimer correctement en français lorsqu'il est mis en regard de leurs déclarations concernant l'usage relativement fréquent de cette langue pendant les stages professionnels (cf. graphique ci-dessous).

¹¹⁷ Enquête réalisée par questionnaires (+ 20 entretiens individuels et 9 de groupe) dans les deux régions anglophones du Cameroun (Nord-Ouest et Sud-Ouest) auprès d'étudiants (553) et de travailleurs (27) anglophones (527) et francophones (53), portant sur les représentations et les attitudes vis-à-vis de la langue française.

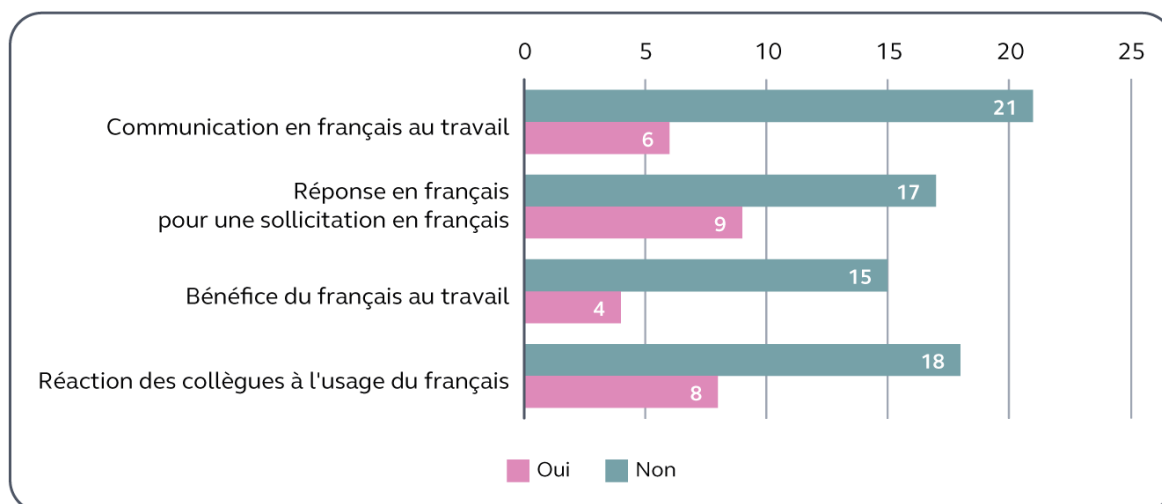
¹¹⁸ Avec la collaboration de Nicole Tangui et de Paule-Marie Kougang.

¹¹⁹ Néanmoins, chez les étudiants, en famille, c'est l'une des langues maternelles qui ravit la 2^{ème} place.

Graphique n° 13 : communication en français pendant les stages

Source : SIMO-SOUOP Adeline, *Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du nord-ouest et du sud-ouest au Cameroun*

De la même manière, les travailleurs sont près de 80 % à déclarer utiliser le français au travail au quotidien dans l'exercice de leurs tâches professionnelles. Il apparaît que cet usage du français est particulièrement soutenu par les clients ou les usagers (52 % des réponses confirmant le recours au français).

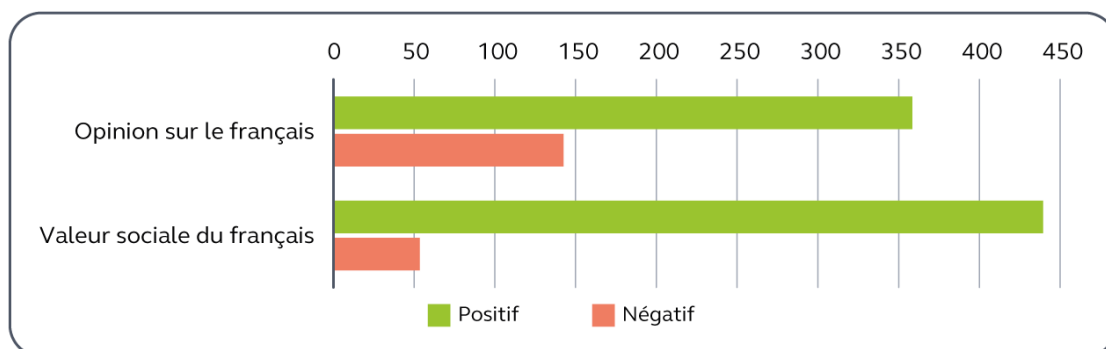
Graphique n° 14 : travailleurs - Usages du français en milieu professionnel

Source : SIMO-SOUOP Adeline, *Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du nord-ouest et du sud-ouest au Cameroun*

Image de la langue française

Presque toutes les personnes interrogées par questionnaire ou par entretien reconnaissent au français son utilité pour la socialisation et la communication sur le territoire camerounais. Le graphique ci-dessous indique même qu'une forte majorité des étudiants anglophones ont une opinion positive du français et qu'ils lui reconnaissent aussi un rôle déterminant sur le plan social.

Graphique n° 15 : étudiants - Attitudes et représentations du français

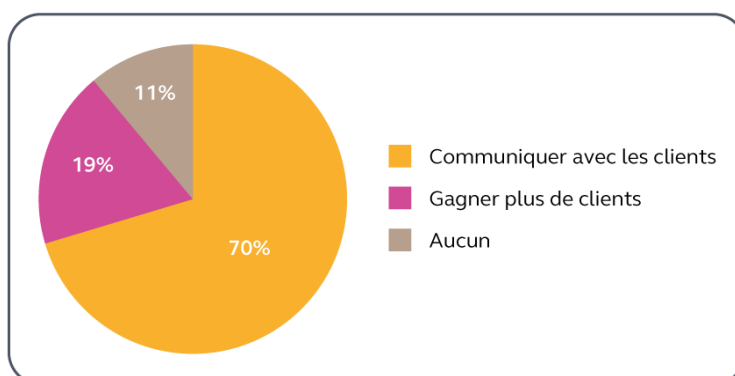


Source : SIMO-SOUOP Adeline, *Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du nord-ouest et du sud-ouest au Cameroun*

D'une manière générale, la langue française est considérée comme importante (54 % des répondants) et sa valeur se déduit avant tout de son officialité (41 %), avant les opportunités qu'elle procure (21 %) ou son statut de langue internationale (17 %). À noter, que seuls 5 % des répondants la considèrent comme un instrument de domination des francophones.

Le français est valorisé pour son rôle dans la réussite académique et professionnelle. Cette valeur revient dans 85 % des entretiens. Ceci se confirme dans les réactions que suscite l'usage du français dans les milieux professionnels dont les représentants affirment qu'ils en retirent des marques d'admiration ou des félicitations (72 %). Dans ce contexte, il apparaît qu'une écrasante majorité (89 %) estime que le français permet de communiquer avec leurs clients et même de gagner une nouvelle clientèle (cf. graphique ci-dessous).

Graphique n° 16 : bénéfices du français au travail



Source : SIMO-SOUOP Adeline, *Pratiques et représentations du français chez les étudiants et les professionnels des régions du nord-ouest et du sud-ouest au Cameroun*

L'intérêt manifesté à l'endroit du français se heurte néanmoins aux difficultés exprimées concernant son apprentissage. Les réponses détaillées aux questionnaires et les entretiens réalisés ont montré l'inconfort ressenti par beaucoup d'élèves durant les cours de langue française. Ainsi, 57 % des répondants disent ne pas avoir été « à l'aise pendant les cours de français à l'école ». Ils expliquent cela, non seulement **par la difficulté de la langue elle-même (orthographe, grammaire, etc.), mais aussi par l'inadaptation des méthodes pédagogiques**, jugées trop distantes. Ressentant la nécessité du français et conscients de leurs insuffisances, de nombreux étudiants anglophones semblent regretter de n'avoir pas été mieux formés. Ainsi, tout en restant très attachés au statut de l'anglais comme langue de scolarisation, ils sont nombreux à exprimer un besoin de formation complémentaire (81 %) et à souhaiter (88 %) que l'enseignement du français soit obligatoire à tous les cycles, de la maternelle à l'université (ce qui n'est actuellement pas le cas pour les filières scientifiques par exemple).

Logiquement, les lacunes ressenties en français poussent de nombreux adultes à suivre des cours dans des centres de langue en dehors du système éducatif. Ainsi, au centre linguistique de Buea, 42 % des apprenants sont des professionnels et 34 % sont en recherche d'emploi.

En conclusion, la langue française bénéficie de son statut de deuxième langue officielle et de l'avantage professionnel que procure sa maîtrise, mais les conditions de son apprentissage dans le sous-système anglophone ne garantissent pas la sécurité linguistique à laquelle aspirent les personnes interrogées.

La diffusion par la Cour des comptes d'un questionnaire Sphinx de 70 questions avait pour objet de comprendre la situation spécifique des instituts français et Alliances françaises interrogés, notamment s'agissant de leur offre d'enseignement et de leur permettre de développer, par l'intermédiaire de questions ouvertes, des constats sur l'évolution du public et des taux de satisfaction, le suivi éventuel des élèves à l'issue de leur formation, ou encore le niveau d'équipement proposé pour l'apprentissage du français dans les établissements.

Sur le plan de la méthode, l'enquête a été transmise aux instituts français et Alliances françaises de 25 pays d'intérêt pour l'enquête : l'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, le Cambodge, le Cameroun, la Colombie, la Côte-d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Ghana, l'Inde, l'Irlande, Israël, le Japon, le Liban, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Moldavie, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Roumanie, le Sénégal, le Vanuatu, le Vietnam. Ces pays ont été choisis pour leur représentativité géographique et leurs liens avec la langue française. Parmi cette liste de pays sous étude, dix ont fait l'objet de missions sur place de la mission, à l'étape de la note de faisabilité ou de l'instruction ; quatre ont fait l'objet d'études approfondies à distance.

Au total, 44 structures (33 Alliances françaises, 11 instituts français) de 17 pays retenus ont répondu à l'enquête Sphinx : sans être parfaitement représentatif, cet échantillon donne un aperçu des enjeux particuliers auxquels sont confrontés les instituts français et Alliances françaises des pays interrogés. À l'issue de l'instruction, seuls Israël et le Vanuatu n'ont été pas répondu au questionnaire *Sphinx*.

Parmi les enseignements tirés, la question des moyens des structures interrogées a permis d'identifier certaines limites relatives à l'équipement disponible pour le public – avec des taux relativement peu élevés s'agissant de l'équipement en salles de cinéma (45,5 %), d'ordinateur à disposition du public (56,8 %), d'espace convivial (56,8 %) ou de médiathèque (61,4 %). La connexion à Internet des répondants est limitée dans 20 % des cas, et sa qualité est intermittente dans 31,7 % des structures interrogées.

Sur le plan de l'enseignement du français, le FLE (français langue étrangère) est le premier type d'enseignement dispensé au sein de l'échantillon (97,4 % des répondants), devant le FOS (français sur objectifs spécifiques à 69,2 %) et le FOU (français sur objectif universitaire, à 23,1 %). Quand le FLE est enseigné, les niveaux A1 (100 %) à B2 (89,7 %) sont largement couverts, mais la proportion d'établissement proposant des apprentissages de niveau C1 (71,8 %) et surtout C2 (41 %) est plus faible.

Le public des structures interrogées est majoritairement féminin (56,5 % des apprenants) et âgé de moins de 26 ans (à 53 %). Dans plus de la moitié des cas (56,4 %), ce sont des élèves et étudiants. Ce public se caractérise par ailleurs par une forte proportion d'actifs, avec (29 %) ou sans emploi (7,1 %), ce qui démontre un attrait potentiel du français comme langue de l'employabilité.

Le taux de réussite des apprenants passant une certification est élevé. Le DALF (diplôme approfondi de langue française) est le diplôme connaissant le plus fort taux d'échec. Le niveau C2 est le moins enseigné.

Si un suivi de la satisfaction immédiate des apprenants est réalisé dans 87 % des structures interrogées, avec un taux de satisfaction de 75 % ou plus dans huit cas sur 10, 87 % également des instituts français et Alliances françaises répondants indiquent ne pas réaliser de suivi des apprenants formés et des diplômés à l'issue des formations dispensées.

Annexe n° 7 : exemples d'universités Franco-X

Le partenariat dénommé **Sorbonne Abu Dhabi** avait été créé en 2006 à la demande des Émirats Arabes Unis. Ceux-ci souhaitent endosser le rôle de chef de file de la francophonie au Proche-Orient, à la suite de l'Égypte et du Liban où elle paraissait décliner. Ils souhaitent surtout bénéficier du label « Sorbonne » pour un de leurs projets emblématiques. Le projet initial prévoyait un enseignement en français, mais l'anglais s'est rapidement imposé, au moins au niveau master.

De même, l'**Université française d'Égypte (UFE)**, créée en 2002, a fait évoluer son offre en 2024, afin de combattre ses difficultés de recrutement. Exclusivement francophone à l'origine, elle accorde désormais une place à l'enseignement en anglais.

L'**Université Rose Dieng France-Sénégal** résulte d'un protocole d'accord signé en février 2018 par les ministres sénégalais et français de l'enseignement supérieur, puis d'un accord intergouvernemental signé en février 2020. Un décret a créé un nouvel établissement d'enseignement supérieur de droit sénégalais, doté d'une gouvernance paritaire et d'un premier budget annuel validé en mars 2022. Ce budget, de 3 M€, repose sur un financement de l'Agence française de développement (AFD) et des subventions imputées sur le programme P 209 (800 000 € en 2024, 400 000 € en 2025). Il accueille deux experts techniques internationaux, dont la directrice générale adjointe.

Aujourd'hui, l'URDFS offre 30 formations à 1 300 étudiants, dans cinq domaines : les sciences de la vie, de la santé et du sport ; les métiers d'art et de la culture ; les lettres et les sciences humaines et sociales ; l'intelligence artificielle, les sciences fondamentales et appliquées ; l'intelligence agricole et la transition écologique. Seize de ces formations sont des formations initiales, de niveau licence ou master. Quatorze relèvent de parcours de formation continue professionnalisants, plus brefs et débouchant sur des certifications. L'URDFS entretient des liens de partenariats avec 49 établissements, dont le Conservatoire national des arts et métiers, l'université de la Rochelle, l'Institut national polytechnique de Grenoble, Agreenium, ainsi qu'avec 32 entreprises françaises. De création encore récente, l'URDFS travaille à concrétiser sa mission d'incubateur. Tous les cours sont dispensés en français.

Créé en novembre 1995 au sein de l'Université de Bucarest, en tant que cursus intégré de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, le **Collège juridique franco-roumain d'études européennes (CJFREE)** est appuyé par un expert technique international (ETI), une enveloppe de 40 000 € destinée aux lecteurs ainsi qu'au consortium d'appui, et des bourses du poste. Le Collège forme chaque année, en français, 300 étudiants en licence, master 1 et master 2 pour l'obtention d'un double-diplôme de Paris 1 et de l'Université de Bucarest. Il comprend depuis 2013 un Institut juridique francophone doctoral et postdoctoral qui permet d'accueillir quelques doctorants en cotutelles et d'organiser des manifestations scientifiques. Appuyé par un consortium de quinze universités françaises ainsi que par l'université du Luxembourg, le CJFREE constitue un campus « franco-X » modèle, dont les effets d'influence sont visibles aujourd'hui au sein de la haute fonction publique européenne : y ont notamment été formés un juge récemment nommé à la Cour internationale de justice (CIJ) ainsi que deux juges à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dont le français est la langue traditionnelle d'usage.

Le CJFREE est l'une des 109 filières francophones de Roumanie, dont 51 conduisent à un double diplôme. Ces chiffres témoignent de la vitalité de la francophonie dans ce pays de 19 millions d'habitants, où l'on compte un million d'apprenants en français. Un signe fort de l'attachement à la langue française a été l'inauguration par le Président roumain, en 2022, d'une « Maison universitaire de la Francophonie », à Bucarest, seule institution de ce type en dehors de la Maison des étudiants de la francophonie insérée dans la Cité internationale universitaire de Paris, avec laquelle un jumelage est en projet.

Annexe n° 8 : répartition des audiences géographiques de RFI, France 24 et TV5 Monde

Tableau n° 19 : répartition de l'audience linéaire de RFI par zone géographique en 2024

<i>Zone</i>	Audience hebdomadaire en millions d'auditeurs	% du total	Pays	% du total
<i>Afrique francophone</i>	33,1	46	RDC	18
<i>Amérique latine / Caraïbes.</i>	28,4	39	Équateur	15
<i>Afrique non francophone</i>	6,9	10	Nigéria	9
<i>Europe</i>	2,2	3	Colombie	8
<i>Afrique du nord</i>	1,5	2	Argentine	6
Total RFI	72,2	100		

Source : France Médias Monde

Tableau n° 20 : répartition de l'audience linéaire de France 24 par zone géographique en 2024

<i>Zone</i>	Audience hebdomadaire en millions de téléspectateurs	% du total	Pays	% du total
<i>Afrique francophone</i>	33,1	33	Inde	14
<i>Afrique du nord et Moyen-Orient.</i>	20,9	21	RDC	13
<i>Asie</i>	18,3	18	Nigéria	10
<i>Afrique non francophone</i>	13,6	13	Maroc	6
<i>Europe</i>	8,3	8	Côte-d'Ivoire	5
<i>Amérique latine / Caraïbes</i>	4	4	Cameroun	4
<i>Amérique du Nord</i>	3,3	3	France	3
Total France 24	101,4	100		

Source : France Médias Monde

Tableau n° 21 : répartition de l'audience de TV5 Monde
(en millions de téléspectateurs/semaine)¹²⁰

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Audience cumulée hebdomadaire totale</i>	57,82	59,10	59,18	59,57	58,79	64,19	63,86
<i>Afrique</i>	44,82	46,21	46,65	49,26	48,65	51,57	52,76
<i>Europe</i>	5,51	4,92	5,85	5,28	5,08	4,76	4,79
<i>Afrique du Nord et Moyen-Orient</i>	4,46	4,58	3,95	3,86	3,88	4,41	2,87
<i>Asie</i>	3,03	3,39	2,73	1,17	1,18	3,45	3,44

Source : TV5Monde

¹²⁰ Source des données : Europe – Médiamétrie ; Glance / Afrique – Kantar Africascope ; Africascope Kids ; études *ad hoc* / Afrique du Nord et Moyen-Orient – Kantar Africascope Maghreb ; Ipsos Lebanon / Asie – BARC ; GWI Vietnam. Chaîne mondiale présente dans plus de 200 pays et territoires (y compris en Chine et en Corée du nord), TV5 Monde n'est pas en capacité de mesurer ses audiences partout où elle peut être regardée, à la fois pour des raisons de coût et de disponibilité des données. Dès lors, ses études se concentrent sur les marchés qui présentent un intérêt stratégique majeur pour la francophonie. Au total 25 pays représentant près de 40 % de la distribution de la chaîne sont pris en compte pour le calcul des audiences, sur la base d'un historique de trois années d'études. Une nouvelle mesure d'audience réalisée au Vietnam en 2023 porte à 25 le nombre total des pays étudiés. Les audiences de Tivi5 sont incluses à compter de 2018, y compris pour les téléspectateurs de 15 ans et plus regardant les deux chaînes.

Annexe n° 9 : sommet de Villers-Cotterêts

Pour la première fois depuis le Sommet de Paris des 19, 20 et 21 novembre 1991, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, qui se réunit tous les deux ans, a eu lieu en France les 4 et 5 octobre 2024. Elle a été organisée sur deux sites, d'une part, pour l'ouverture, à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, d'autre part, pour le reste des travaux, au Grand Palais à Paris. Cette circonstance explique l'engagement du MEAE et d'autres ministères français dans la préparation du Sommet et leur responsabilité dans son suivi.

La Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Construit sous François 1^{er}, qui y fit signer en 1539 une ordonnance historique pour, entre autres, imposer le français dans les actes administratifs et juridiques, le château de Villers-Cotterêts relève du Centre des monuments nationaux. Il a été classé domaine national par décret en 2022¹²¹.

En 2018, le Président de la République a choisi ce lieu emblématique de l'histoire de France et de son patrimoine culturel français, pour y accueillir la Cité internationale de la française. Après des travaux importants de 2020 à 2023¹²², la Cité a ouvert ses portes au public le 1^{er} novembre 2023¹²³.

C'est également à la Cité internationale de la langue française que le Président de la République a ouvert le 4 octobre 2024, avec les autres chefs d'État et de gouvernement, le XIX^{ème} Sommet de la Francophonie.

Outre un parcours de visite permanent qui invite à un voyage à travers la langue française et la francophonie, la Cité s'adresse à un public très large en accueillant une programmation pluridisciplinaire d'expositions et de spectacles.

Dans l'éventail d'activités proposées figurent aussi l'accueil d'artistes en résidence ainsi que de chercheurs et d'entrepreneurs, des actions de formation et de sensibilisation au français, des ateliers pédagogiques et la mise en place d'un « laboratoire » de recherche et d'innovation sur les enjeux linguistiques.

Le château de Villers-Cotterêts a fait l'objet d'une convention d'utilisation au bénéfice du Centre des monuments nationaux (CMN), signée le 27 septembre 2019. L'établissement public y a mené la restauration de cet ensemble et l'exploite désormais en tant que monument national. Les charges d'exploitation de la Cité internationale de la langue française (CILF), qu'ont fréquenté 150 000 visiteurs en 2024 représentaient 6,1 M€ fin 2024.

Or, le ministère de la culture souligne que le modèle économique déjà fragile du CMN s'est dégradé ces deux dernières années, en raison d'un compte d'exploitation déficitaire et d'une insuffisance d'autofinancement. Parmi ces charges figurent notamment les dépenses liées à la mise en œuvre du parcours permanent axé sur la langue française, aux expositions temporaires, aux résidences artistiques, au laboratoire d'innovation pédagogique et à l'ensemble des actions culturelles portant les enjeux de la langue française.

Pour assurer l'équilibre général du site, le CMN n'a jusqu'à présent pas réussi à trouver un ou des partenaires privés susceptibles d'occuper, animer et valoriser les vastes espaces du château restaurés mais restés depuis lors sans utilisation.

¹²¹ Décret n° 2022-906 du 17 juin 2022.

¹²² Deuxième plus grand chantier culturel lancé par l'actuel Président de la République après celui de Notre-Dame de Paris, la restauration du château de Villers-Cotterêts a coûté 234 M€ (contre 100 M€ prévus initialement).

¹²³ Cf. Cour des comptes, *La politique de l'État en faveur du patrimoine monumental*, juin 2022 et *Les crédits exceptionnels à la culture et aux industries créatives*, mars 2024.

L'organisation du Sommet par la France

La thématique générale arrêtée pour le Sommet d'octobre 2024 était « Créer, innover et entreprendre en français ». La cheville ouvrière des travaux préparatoires a été le secrétaire général du sommet¹²⁴, un diplomate français nommé par le ministre des affaires étrangères à compter du 12 juin 2023 et assisté par des agents venant du MEAE et d'autres ministères. Sans lien avec les instances de la Francophonie, le secrétaire général a mis en place des groupes de travail, chargés de produire des « livrables » correspondant aux thématiques du Sommet. Certains « livrables », comme le *Programme international de mobilité employabilité francophone (PIMEF)*, ont été repris par l'OIF. D'autres groupes, comme celui consacré à la question des visas pour les étudiants de Master 2, n'ont œuvré que pour la France.

Le secrétariat général a par ailleurs supervisé l'organisation d'un *Festival de la Francophonie*, qui a déployé 150 projets dans 50 pays, de mars à octobre 2024 avec pour objectif de « célébrer la francophonie comme une force de transformation du monde ». A Paris, la Gaîté Lyrique a été présentée comme « le cœur battant du Festival », le « 104 » accueillant de son côté un *Village de la Francophonie*. À la fin du document de bilan produit par le MEAE le 27 octobre 2024, Valérie Senghor, commissaire du Festival, a déclaré : « Pendant six mois, plus de 300 000 personnes à travers le monde ont fait l'expérience, individuellement ou collectivement, de la francophonie : elles ont coopéré, créé, innové, ri, célébré, été émues en français, avec le français. Puissent-elles se sentir aujourd'hui davantage partie prenante de cette vaste communauté humaine (...) ».

Parallèlement à ces activités, le délégué aux affaires francophones du MEAE a préparé, avec ses homologues, les textes à soumettre à l'approbation des participants au Sommet, et en particulier la déclaration finale.

Le coût direct total du Sommet, conforme aux conclusions de réunions interministérielles préalables, a été de 10,8 M€ et celui du Festival de 8,1 M€. Il a été financé par une enveloppe exceptionnelle de 18,9 M€, prélevée sur le programme 209 par la DGM.

Le suivi des décisions du Sommet

À l'issue du Sommet, la France a conservé la présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage. Elle remettra ce mandat au Cambodge à l'occasion du prochain Sommet, qui aura lieu en novembre 2026 à Siem Reap.

Dans ce contexte, et compte tenu du coût et de l'investissement de son organisation pour la France, il était indispensable que l'État se préoccupe du suivi des résultats du Sommet de Villers-Cotterêts. Tandis que l'OIF insiste dans sa communication sur la déclaration politique finale, la Présidence de la République française a mis en ligne les « engagements du Sommet de Villers-Cotterêts », qui ont un caractère opérationnel.

En mars 2025, sous la présidence du ministre délégué chargé de la francophonie, un « comité de suivi » franco-français avait passé en revue les décisions prises. Alors que ce premier bilan avait montré que certains progrès avaient été accomplis, il était incomplet et sommaire. Interrogée par la Cour, la délégation aux affaires francophones de NUOI a dressé un nouveau bilan d'étape en octobre 2025, beaucoup moins lacunaire et sommaire que le précédent (cf. *infra*), soit un an après le Sommet.

¹²⁴ La formule d'un ambassadeur thématique n'a pas été reprise, contrairement à l'expérience du sommet Afrique-France (2020).

Il importe de continuer à procéder régulièrement à des points d'étape détaillés et de veiller à ce que les annonces du Sommet et en particulier les engagements de la France se traduisent par des réalisations tangibles dont l'impact pourra être mesuré.

Tableau n° 22 : les engagements du Sommet de Villers-Cotterêts et leur mise en œuvre, tels qu'observés un an après le Sommet

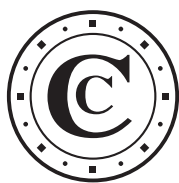
<i>Engagements du Sommet</i>	<i>Point d'étape – octobre 2025</i>
<i>Création du « Collège international de Villers-Cotterêts ». Missions : Former les enseignants du et en français, les cadres francophones de l'éducation, les traducteurs et interprètes. Organiser des résidences de recherche-action.</i>	Installation officielle le 4 juin 2025. Inauguration le 17 septembre 2025. 1°) Filière « chercheurs et enseignants » : Première résidence lancée le 1er septembre 2025 et clôturée le 28 septembre 2025. Deuxième appel à candidatures lancé en janvier 2026. 2°) Filière « cadre éducatifs » : Appel à manifestation d'intérêt transmis aux ministères de l'éducation de la première cohorte. Plusieurs réponses favorables. Lancement le 7 février 2026 à Djibouti. 3°) Filière « traducteurs et interprètes » : Recrutement d'un binôme d'experts coordinatrices du projet pour la conception du dispositif. Premiers stages de jeunes interprètes dans les organisations internationales et régionales au premier semestre 2026.
<i>Lancement du Programme international de mobilité employabilité francophone (PIMEF) destiné à la jeunesse. Mise en réseau des 1100 universités et centres de recherche membres de l'AUF, dans 120 pays.</i>	Annonce d'une contribution française au PIMEF. Programme présenté lors de la Semaine mondiale de la Francophonie scientifique, à Dakar en novembre 2025. 123 établissements membres de l'AUF, issus de 39 pays, prêts à expérimenter le PIMEF. Première cohorte fin 2025.
<i>Création du programme Volontaires Unis pour la Francophonie. Missions de plusieurs mois de 100 jeunes volontaires, ressortissants d'États membres de l'OIF, dans un autre pays de l'espace francophone.</i>	Lancement durant l'été 2025. 58 missions sélectionnées, en cours de déploiement. Deuxième appel à manifestation d'intérêt à venir, pour atteindre 100 missions.
<i>Constitution d'une collection appelée Fenêtres d'œuvres littéraires de référence issues de l'espace francophone et traduites en langue locale dans les pays du Maghreb.</i>	Création de la collection. Diffusion des exemplaires au Maroc et en Tunisie. Projet de coédition en Algérie.
<i>Renouvellement de la gouvernance de TV5 Monde. Création de nouveaux partenariats, notamment en Afrique francophone.</i>	Sollicitations transmises au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal. Prochaines adhésions éventuelles : Côte d'Ivoire, RDC et Maroc
<i>Renforcement de la chaîne jeunesse TiVi5 (groupe TV5 Monde) au Maghreb.</i>	Campagne de promotion de TiVi5 en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ayant permis une croissance exponentielle des visites et lectures.

<i>Engagements du Sommet</i>	Point d'étape – octobre 2025
	Négociation avec un studio d'animation marocain pour le développement et l'acquisition de programmes jeunesse. Campagnes de marketing entre février et avril 2025 sur trois villes : Alger, Casablanca, Tunis. Acquisition et diffusion de programmes jeunesse maghrébins.
<i>Facilitation de l'octroi de visas pour les titulaires d'un diplôme français de niveau M2.</i>	Mise en place progressive dans les postes. RETEX du Maroc : faible volume de demandes.
<i>Création et pérennisation du Salon des innovations en français FrancoTech.</i>	Accord MEAE-OIF-Association des patronats francophones (APF) pour (i) la pérennisation et l'annualisation de FrancoTech (ii) le portage des prochains événements par l'APF. Prochaine édition à Siem Reap en novembre 2026, à l'occasion du XX ^{ème} Sommet de la Francophonie
<i>Lancement de « l'Alliance française de la propriété intellectuelle »</i>	Structuration des coopérations en faveur de l'Alliance : Signature d'une convention Institut national de la propriété intellectuelle (INPI)/ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)/ Conférence permanente des chambres consulaires et organisations intermédiaires africaines et francophones (CPCCAF). Signature d'un accord-cadre de partenariat entre l'INPI et l'AUF Actions menées dans le cadre du partenariat AUF/direction Afrique du Nord
<i>Lancement d'une cartographie d'une centaine de formations aux métiers des industries culturelles et créatives, mise en œuvre par l'AUF.</i>	Présentation des premiers résultats en septembre 2025 à Rabat. Finalisation de la cartographie fin 2025.
<i>Renforcement des mécanismes juridiques et administratifs permettant d'assurer la collecte et le versement des droits aux créateurs et auteurs, avec une attention renforcée à l'espace numérique.</i>	Pas de livrable prévu
<i>Lancement de Refaire le monde, le Festival de la francophonie, sur le modèle de celui organisé par le MEAE, en marge du Sommet de Villers-Cotterêts.</i>	Pas de livrable prévu. Événement <i>ad hoc</i> organisé en marge des séquences institutionnelles du Sommet de Villers-Cotterêts
<i>Lancement de « l'appel de Villers-Cotterêts » invitant les grandes plateformes numériques à prendre des engagements sur la transparence, la modération des contenus, la protection des espaces informationnels francophones et la diversité culturelle et linguistique.</i>	Lancement le 4 octobre 2024. Réflexions engagées sur les traductions concrètes de cet appel

<i>Engagements du Sommet</i>	Point d'étape – octobre 2025
<i>Création d'un centre de référence pour l'intelligence artificielle et la francophonie : LANGU:IA.</i>	Inauguration du centre le 20 mars 2025 à Villers-Cotterêts. Projet en cours de développement, impulsé par un préfigurateur nommé le 1 ^{er} avril 2025. Objectif : création effective courant 2026.
<i>Création du Réseau francophone de l'éducation aux médias et à l'information (REF'EMI).</i>	Création d'un référentiel de formation commun pour la formation de formateurs francophones. Formations organisées à Dakar en décembre 2025 sur deux thématiques : le sport et la lutte contre les ingérences numériques étrangères et l'IA.
<i>Contribution du réseau francophone « Théophraste » des centres de formation en journalisme à la lutte contre la désinformation.</i>	Manuel numérique en ligne et diffusé aux réseaux et organismes de formation en journalisme. Promotion du manuel dans le cadre d'événements sur l'éducation aux médias et à l'information.
<i>Lancement de l'Alliance féministe francophone.</i>	Signature en mars 2025 d'une convention de partenariat entre le ministre délégué, l'AFD et un consortium d'organisation de la société civile (OSC). Événement de lancement, en mars 2025 à New-York, en marge de la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes (CSW). Actions de plaidoyer à Genève et Bruxelles, ainsi que lors du Sommet du financement du développement de Séville, en juillet 2025.
<i>Création du Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes (RFEDF)</i>	Signature d'une convention le 8 mars 2025 avec la ministre québécoise de la francophonie et de l'égalité

Source : MEAE

Indépendamment des engagements pris à Villers-Cotterêts, le MEAE a annoncé, dans le cadre du bilan présenté en mars 2025, l'installation en avril 2025 du comité franco-québécois pour la découvrabilité des contenus scientifiques francophones.



L'intégralité du rapport « *La politique française
de promotion internationale de la francophonie* » et sa synthèse
sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes :
www.ccomptes.fr